

AU SOMMAIRE

■ L'accusation de meurtre au premier degré contre Gariépy cassée en appel — page 3

■ Grèves et lock-out laissent la Suède sans liaisons maritimes et aériennes — page 4

■ Londres tirera profit du règlement de la prise d'otages — page 5

■ Le grand coup de Londres: un éditorial de Jean-Claude Leclerc

■ Le départ de M. Kierans: un commentaire de Michel Nadéau — page 10

L'exode cubain prend une allure de crise

WASHINGTON (AFP) — L'exode des réfugiés cubains vers les États-Unis est devenu en 15 jours une marée humaine qui, après l'Iran et l'Afghanistan, pose au président Carter un problème presque insoluble.

Hier soir, 18.000 réfugiés cubains avaient déjà débarqué en Floride. Le président Carter a dû déclarer hier un état d'urgence technique dans certaines régions de la Floride, débloquent ainsi un premier crédit fédéral de 10 millions de dollars.

Le camp de toile installé par l'armée à Fort Walton Beach (Floride), où l'on amène par avion les réfugiés débarquant à Key West, est déjà trop petit.

Le dilemme du président Carter est quasiment insoluble: s'il essaie de stopper le flot de réfugiés, la communauté

cubano-américaine de Floride est prête à l'émeute. S'il ne le contrôle pas, c'est le reste de la population qui risque de repousser violemment les «intrus».

La Maison-Blanche a donc tenté hier de minimiser les propos tenus lundi par M. Carter, parlant d'accueillir les réfugiés «à bras ouverts». Il n'est pas question actuellement d'un pont aérien entre Cuba et les États-Unis. Il n'est pas question non plus d'arrêter la «navette sauvage», tout au plus de mieux la contrôler.

Le département d'Etat a stigmatisé hier le comportement «inhumain» et «barbare» du président Fidel Castro. Selon des réfugiés et des pilotes de la «navette sauvage», les autorités cubaines séparent sciemment les familles pour contraindre les bateaux à embarquer des inconnus, parfois des délinquants et des retardés mentaux.

Problème supplémentaire: depuis vendredi dernier, quelque 400 Cubains sont réfugiés à la section des intérêts américains à La Havane, après une violente bagarre avec des militants communistes. Castro veut qu'on lui rende les hommes (300). «Demande inacceptable» répond Washington. La situation apparaît insoluble.

La Maison-Blanche compte sur une réunion diplomatique, demain au Costa Rica, dont on ignore encore combien de pays y participeront, pour trouver une solution «régionale», c'est-à-dire interaméricaine, au problème des réfugiés cubains. Mais cet espoir paraît mince.

En attendant, les réfugiés débarquent à Key West au rythme de 300 par heure durant la journée. Dans le camp de Fort Walton Beach, des familles séparées au départ de Cuba se retrouvent en pleurant. Les autorités, débordées, tentent de repê-

rer les brebis galeuses: un ancien garde du corps de Fidel Castro, surnommé «le Cheval fou» — ou quelqu'un qui lui ressemblait — a failli se faire lyncher. Quelque 90 réfugiés, soupçonnés d'avoir un passé criminel, sont gardés à vue aux fins d'enquête.

Le statut des réfugiés est un casse-tête légal. Pour l'instant, on les considère comme des «étrangers sans papiers». Ceux qui n'ont pas déjà de la famille aux États-Unis, ou qui ne trouveront pas de «parrains», ont un avenir incertain.

Impuissantes à arrêter la «navette sauvage» Key West-Marie et retour, payée par les Cubano-Américains, qui vont jusqu'à vendre leur maison pour louer un bateau, les autorités américaines ne peuvent qu'essayer d'améliorer la sécurité

Voir page 12: L'Exode

Entente au DEVOIR

L'imprimerie populaire limitée et le Syndicat de la rédaction du DEVOIR ont conclu hier une entente sur la question salariale, seul point en litige qui n'avait pas déjà fait l'objet d'un règlement entre les deux parties. Réunie en début d'après-midi, l'assemblée générale des journalistes et du personnel syndiqués a entériné l'accord de principe sur lequel les négociateurs des deux parties s'étaient mis d'accord en matinée. La nouvelle convention collective sera signée dans quelques jours.

Celle-ci, qui vaut pour 1979 et 1980, prévoit une échelle salariale qui porte le traitement hebdomadaire de \$420 qu'il était en 1978 à \$460 en 1979, à \$490 pour le premier trimestre de 1980, à \$495 pour le deuxième trimestre de 1980, à \$500 au 1er juillet et à \$505 au 1er octobre prochain. Les adjoints aux directeurs de l'information, les correspondants parlementaires et les éditorialistes reçoivent en

outre des primes hebdomadaires de \$55 et \$65.

Des améliorations sont apportées au régime de retraite et, en vertu d'une lettre d'entente, l'effectif minimal de la rédaction est établi à 31 salariés pour 1980. Les parties sont d'autre part convenues que l'avis de négociation ne sera pas notifié avant le 31 décembre 1980, ce qui a pour effet de retarder de trois mois l'acquisition du droit de grève et du droit de lock-out par le Syndicat et la Compagnie.

Le mois dernier, l'entente avait été réalisée sur l'ensemble des questions normatives: régime expérimental d'une semaine de travail de quatre jours; dispositions touchant le droit de regard des journalistes sur les rectificatifs publiés par la direction; entente transitoire sur le mode de fonctionnement du Comité de l'information au sein duquel les journalistes syndiqués sont majoritaires; régularisation du

Voir page 12: Entente

À la Baie-James

Pas de foule pour Ryan et Bourassa

LA GRANDE RIVIERE (PC) — Sur la piste encore fraîche du premier ministre René Lévesque, le leader libéral du Québec, M. Claude Ryan, a visité hier, une cathédrale du chantier hydroélectrique de la Baie James, où il a pu passer la croûte en s'entretenant avec des travailleurs.

M. Ryan n'a toutefois prononcé aucun discours devant les travailleurs, de LG-3, préférant s'entretenir avec les tenants des deux options, entre deux bouchées de spaghetti.

Une centaine de travailleurs environ se sont rassemblés autour de la table où M. Ryan et sa suite prenaient place. Les partisans du NON étaient à sa droite et ceux du OUI à sa gauche.

Les premiers ont applaudi plusieurs de ses remarques, tandis que leurs adversaires n'hésitaient pas à poser de nombreuses questions.

M. Ryan s'en est tenu à sa thèse fami-

lière sur les avantages économiques et culturels de la fédération canadienne.

Le leader libéral était accompagné par son prédécesseur à la direction du PLQ, l'ancien premier ministre Robert Bourassa, dont le gouvernement a lancé, au début des années 70, le projet de la Baie

Voir page 12: Ryan

Un Boeing de TAP détourné

MADRID (AFP) — Un Portugais de 16 ans qui souffrait de troubles mentaux a détourné hier soir sur Madrid un Boeing 727 de la compagnie Air Portugal assurant un vol intérieur Lisbonne-Faro (sud du Portugal). Après négociations, il a libéré à Madrid les 83 passagers, en majorité des touristes suédois, et a exigé une rançon de dix millions de dollars avant de renoncer à cette demande et d'obtenir le plein de kérosène pour retourner dans son pays. Le Boeing a décollé aujourd'hui à l'aube pour Lisbonne.

Selon plusieurs témoignages, le jeune homme, qui voyageait en première classe, a simulé un malaise au moment où l'avion survolait la ville de Faro et alors que le commandant de bord avait déjà donné les instructions normales avant l'atterrissage.

Le pirate s'est levé en indiquant qu'il devait se rendre aux toilettes, puis au dernier moment, a fait irruption dans la cabine de pilotage où il s'est enfoncé à clé. Pendant plus d'une heure, selon ces mêmes témoignages, l'avion a tourné au-dessus de la ville sans que les passagers soient informés de l'incident, avant de prendre la direction de Madrid.

Le pirate, après les premières négociations avec l'ambassadeur du Portugal, a accepté de libérer les personnes voyageant avec des enfants.

C'est au Portugal — dont un des avions en a été victime hier soir — que s'est déroulée en 1961 un des premiers détournements d'avion, inaugurant une longue série.

C'est également au Portugal, une année plus tard, qu'eut lieu le premier détournement de navire, le «Santa Maria», dérotté en plein Atlantique vers les côtes du Brésil. Ces deux «premières» ont eu le même inspirateur: le général Humberto Delgado, leader de l'opposition en exil au régime salazariste.

Il a fallu attendre octobre 1978, pour que le Portugal connaisse son second détournement d'avion quand un ressortissant hongrois a tenté de détourner un Boeing 727 de la compagnie portugaise entre Lisbonne et Funchal, capitale de l'île de Madère. Le détournement du 6 mai est le troisième de l'histoire aéronautique portugaise.



Le souverain pontife, Jean-Paul II, en tournée africaine, a subi hier une température de 50 degrés Celsius à Kisangani. «J'en ai appris plus ici en deux jours qu'en deux ans à Rome», a-t-il déclaré, en rappelant que saint Paul, dont il porte le nom, voyageait lui aussi beaucoup. (Photolaser AP)

Le pape lance un vibrant appel en faveur des réfugiés africains

NAIROBI (AFP) — Jean-Paul II a lancé, hier soir, un appel solennel à toutes les nations du monde en faveur des réfugiés africains, qui «pour de multiples raisons ont été obligés de quitter le pays qu'ils aiment et où ils ont leurs racines».

S'adressant au corps diplomatique accrédité à Nairobi, où il était arrivé dans l'après-midi, venant du Zaïre, le pape a

demandé que les problèmes des réfugiés africains ne reposent pas seulement sur les pays où ces réfugiés trouvent un asile provisoire, mais fassent l'objet d'aide de tous les pays et de toutes les instances internationales concernées. Le nombre des réfugiés africains est actuellement de l'ordre de cinq millions.

En même temps, comme il l'avait fait à

Kinshasa, devant le corps diplomatique, le chef de l'Eglise catholique a condamné la discrimination raciale comme l'une des causes principales du problème des réfugiés.

Il a également rendu hommage aux valeurs morales de la tradition africaine, valeurs menacées, a-t-il dit, par les idéologies matérialistes du monde moderne.

«La situation de certains pays, a-t-il poursuivi, peut être profondément conditionnée par les décisions d'autres puissances, dont les grandes puissances mondiales».

«Il est donc nécessaire que l'indépendance et la souveraineté nationales des pays africains aient pour corollaire l'indépendance économique et la liberté par rapport aux dominations idéologiques», a affirmé le souverain pontife, en soulignant que leur sont liées la liberté de conscience et le respect des droits de l'homme.

Le pape Jean-Paul II, en débarquant, hier, à Nairobi, a découvert une toute autre Afrique que celle qu'il venait de quitter à Kisangani, dernière étape de sa tournée zairoise.

Le contraste apparaissait dès l'aéroport de Nairobi: garde d'honneur en rouge et bleu marine, comme à Buckingham Palace, enfants des écoles en blazer, pantalons de flanelle grise ou jupe plissée, agitant tous des petits drapeaux aux couleurs du Saint-Siège et du Kenya, un tapis rouge impeccable, bien en face de la passerelle de l'avion et en face de la tribune d'honneur.

Là, le souverain pontife devait être reçu par le président de la République du Kenya, M. Daniel Arap Moi, les membres du gouvernement, les dignitaires ecclésiastiques des confessions chrétiennes (Nairobi est le siège de la conférence des Eglises de toute l'Afrique, mouvement œcuménique important), le cardinal Maurice Otunga, archevêque de la ville, et les autres évêques du Kenya où les catholi-

Voir page 12: Pape

Rôtisserie
Au Poulet Doré
340 est. rue
Sainte-Catherine
288-2441
près de Saint-Denis

Victoires de Carter et Reagan

Le président Jimmy Carter chez les démocrates et l'ancien gouverneur de Californie Ronald Reagan, chez les républicains, ont remporté les élections primaires qui ont eu lieu dans le Tennessee, la Caroline du Nord et l'Indiana. Le président a cependant été battu par le sénateur Edward Kennedy à Washington, où l'ancien directeur de la CIA Georges Bush a remporté la victoire chez les républicains.

Par cette triple victoire, les deux favoris de la course à l'investiture ont encore augmenté le contingent déjà important de délégués dont ils disposent pour les conventions nationales de leur parti qui désigneront cet été le candidat à la présidence.

Ils sont désormais pratiquement hors d'atteinte de leurs rivaux respectifs, le sénateur Edward Kennedy pour Carter, l'ancien ambassadeur aux Nations Unies George Bush pour Reagan.

Mais quelques nuages obscurcissent cependant pour l'un comme pour l'autre cette impressionnante série de victoires.

Selon les questions posées aux électeurs à la sortie des bureaux de vote, les électeurs démocrates ont voté pour le président sortant moins pour approuver sa politique que pour le soutenir dans une période de crise et parce qu'ils ne font pas confiance à Kennedy.

Le sénateur, qui s'attendait à ces défaites, ne se décourage d'ailleurs pas. Il se console dans la modeste victoire qu'il a remportée à Washington, la capitale fédérale, où il a obtenu 60 pour cent des voix et 11 délégués sur 19.

Mais Edward Kennedy mise surtout sur les grands États industriels, l'Ohio, le New Jersey et la Californie, où les primaires ont lieu le 3 juin. Une victoire dans ces États lui permettrait de combler son handicap et de se présenter dans de bonnes conditions à la convention nationale démocrate au mois d'août. Il a déjà prouvé que Carter était vulnérable dans ce genre d'États.

Les victoires de Ronald Reagan, qui rapprochent encore son contingent de dé-

Voir page 12: Indiana

BIBLES

Desmarais & Robitaille
60 ouest, rue Notre-Dame
845-3194



La prise de position du président du Congrès du travail du Canada, M. Dennis McDermott, lors du dernier conflit aux postes est revenue le hantier hier, au cours du congrès de cette centrale syndicale à Winnipeg. Un dirigeant syndical l'a sommé d'avouer qu'il avait eu tort, en 1978, de recommander aux postiers de reprendre le travail lorsque le Parlement a adopté une loi spéciale à cet effet. M. McDermott a refusé de répondre mais le débat risque de se poursuivre vendredi, lorsque les 2.500 délégués seront appelés à appuyer la lutte des postiers. (Photolaser CP)

Le conciliateur remet son rapport à la CECM et à l'Alliance des professeurs

par Paule des Rivières

C'est aujourd'hui que le conciliateur Denis Tremblay remettra à la CECM et à l'Alliance des professeurs de Montréal une série de recommandations visant à sortir les deux parties de l'impasse où sont entrées leurs négociations.

Il est déjà acquis qu'aucun moyen de pression ne sera employé avant lundi matin et c'est demain, en assemblée générale, que les 6.500 enseignants francophones de la métropole décideront s'il y a lieu de mettre à exécution leur menace de grève qui affecterait près de 100.000 étudiants.

L'entrée en scène, jeudi dernier, d'un conciliateur du

ministère du Travail a quelque peu réactivé la négociation entre les parties qui ne sont pas parvenues, au terme de près de 50 rencontres, à s'entendre sur six points importants des conditions de travail des enseignants soumises aux négociations locales.

Le rapport du conciliateur-médiateur, chargé de ce dossier depuis que l'Alliance des professeurs eut fait parvenir un avis de grève général, devrait notamment contenir des propositions de règlements sur l'importance respective des critères de compétence et d'ancienneté lors des mutations annuelles du personnel enseignant.

Certains aspects de la charge d'enseignement, dont

les paramètres généraux ont été définis lors de la négociation provinciale cet hiver, font également problème, tout comme les clauses portant sur les mesures disciplinaires, la participation du syndicat dans la distribution des sommes destinées au perfectionnement, les congés sans traitement et le calendrier scolaire.

Lorsqu'il a demandé à l'Alliance, dimanche soir, de surseoir à son ordre de grève prévue pour le lendemain, le conciliateur avait laissé entendre que son rapport serait déposé hier. Mais les arrêts de travail déclenchés par le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) ont apparemment compliqué

quelque peu la tâche du ministre du travail.

L'Alliance, pour sa part, avait tout d'abord laissé entendre qu'elle pourrait déclencher une grève dès vendredi cette semaine si le sort réservé au rapport par les parties ne conduisait pas à un règlement. Hier, cependant, elle a confirmé qu'un tel geste ne saurait prendre place avant lundi matin pour la simple raison que la journée de vendredi est une journée pédagogique et qu'il n'y a pas de classe.

Une foule de commissions scolaires et de syndicats sont actuellement à négocier les

clauses «locales» d'un contrat qui expirera en décembre 1982.

A Montréal toujours, les 2.500 enseignants anglophones et le Bureau des écoles protestantes du Grand Montréal (BEPGM) connaissent aussi une négociation difficile. Mercredi dernier, les syndicats rejetaient une recommandation de grève générale soumise par leurs dirigeants, par une majorité de 51%.

Par ailleurs, les 550 enseignants du North Island Laurentian Teachers' Union sont en grève depuis près de quatre semaines.

AFFAIRES SOCIALES

■ Au secours des cardiaques

Quelque 17 centres de recherches de Montréal, Québec et Sherbrooke se partageront près de \$1 million en bourses et subventions pour poursuivre des études sur les maladies du cœur. La Fondation du Québec des maladies du cœur a en effet annoncé hier l'octroi de ces sommes recueillies lors de sa campagne de souscription de 1979-80. Les bourses, au nombre de 29, et d'une valeur totale de \$4.415.229 serviront à défrayer une partie des salaires des chercheurs et 79 subventions de \$580.000 aideront à financer les projets de recherches. Grâce à la recherche, le taux de mortalité due aux maladies cardio-vasculaires a régressé de 28% depuis 20 ans mais il n'en demeure pas moins que ces maladies restent «l'ennemi numéro un» de la santé des Québécois, selon la Fondation. Par ailleurs, le Dr B.R. Chaitman de l'Institut de cardiologie de Montréal a reçu le prix annuel Jonathan-Ballon pour l'année 1979-80. M. Ballon fut l'un des présidents de la Fondation des maladies du cœur du Québec.

■ Attention au stress

C'est la semaine de la santé mentale au Canada, et cette année l'Association propose un nouveau thème de réflexion: «Mieux on est renseigné sur le stress, mieux on peut le contrôler.» Plusieurs activités ont été organisées pour sensibiliser la population à ce nouveau mal, ainsi, au Québec il y a des ateliers sur les problèmes que pose l'exercice des fonctions de parents. Il y est question des programmes d'éducation à la vie familiale qui peuvent aider les parents et les enfants à mieux faire face aux tensions inévitables. Selon l'Association canadienne pour la santé mentale, il y a quelques règles fondamentales très simples,

dont l'efficacité est prouvée, pour faire face au stress: par exemple, parmi les bonnes habitudes à prendre, l'Association rappelle qu'il est recommandé de dormir huit heures chaque nuit, de prendre un petit déjeuner, de maintenir un poids raisonnable, de s'abstenir de fumer et de consommer de l'alcool de façon modérée.

■ Mise au point

Le ministre du Revenu du gouvernement du Québec, M. Michel Clair, vient de faire une importante mise au point au sujet du mode de calcul des revenus des familles qui ont fait une demande dans le cadre du programme de supplément au revenu du travail. Les subventions pour enfants en garderie ne réduisent pas le supplément du revenu au travail à fait savoir son ministère. Ce montant de \$10 par jour, par enfant, payé directement à la garderie n'est pas considéré comme un revenu. Le fisc n'en a pas tenu compte en 1979 non plus. Le programme de supplément au revenu du travail a été instauré en 1979 et s'applique aux couples avec des enfants, aux familles monoparentales et depuis le 1er janvier 1980, aux personnes seules de 30 ans et aux conjoints sans enfant dont l'un a au moins 30 ans.

■ Tendons l'oreille

L'Association du Québec pour enfants avec des problèmes auditifs, un organisme sans but lucratif s'est fixé l'objectif de \$200.000 pour sa onzième campagne annuelle de souscription.

Quelque 195.000 Québécois souffrent de surdité et l'Association tente de jouer un rôle de premier plan dans le dépistage et le traitement des plus jeunes. De plus, l'organisme s'occupe de sensibiliser le public aux besoins de ces jeunes, d'aider leurs parents et de susciter les projets de développement et de recherches.

Un autre avion américain tombe en sol canadien

COLD LAKE (Alberta) (AFP) — Un avion militaire américain de type «Agressor F5-3», s'est écrasé lundi dans le champ de manoeuvre de Primrose, situé à cheval sur la frontière qui sépare l'Alberta de la Saskatchewan, apprenant de source militaire canadienne.

Cet accident survint quelques jours seulement après la chute d'un autre appareil de l'armée américaine, un «Phantom F-4 E» dans la mé-

me région. Les deux avions étaient engagés dans une série de manoeuvres auxquelles participent des unités américaines, canadiennes et britanniques et qui ont été suspendues à la suite de ce second accident.

Le pilote de l'appareil, le capitaine Rick McCarty de la base de Nellis (Nevada), a été plus heureux que ses collègues, le major Beckner, 35 ans et le capitaine J.W. Thomas tués jeudi dernier dans la

chute du Phantom. Rapidement localisé par les sauveteurs, il a été conduit à la base voisine de Cold Lake (Alberta) où il est soigné pour des blessures légères.

Le capitaine David Kendall de la base canadienne de Cold Lake (Alberta) située à quelques kilomètres du champ de manoeuvre a indiqué qu'une équipe d'enquêteurs américains était arrivée durant le week-end et qu'une autre est attendue.

Lyon s'oppose à la tenue d'un débat sur le référendum

WINNIPEG (PC) — M. Sterling Lyon, s'oppose toujours à la tenue d'un débat spécial, à la législature provinciale, sur la souveraineté-association et le référendum du Québec.

Selon lui, les partis d'opposition qui réclament ce débat, auront l'occasion d'exprimer leurs vues lors du débat sur le budget 1980-1981 de la province. Ce budget doit être présenté dans le courant de la semaine prochaine.

C'est M. Howard Pawley, chef du Nouveau Parti démocratique du Manitoba, qui

a surtout exigé la tenue d'une telle session. Pour M. Lyon cependant, une discussion sur les réformes constitutionnelles est prématurée et ne devrait se faire que lorsque reprendront les négociations fédérales-provinciales.

Il a d'autre part indiqué qu'il ne faisait aucun commentaire concernant les «autres leaders provinciaux ou nationaux qui pouvaient se rendre au Québec afin de parler du référendum».

Quant au député néo-démocrate de Saint-Boniface, M. Larry Desjardins, il estime

qu'un tel débat devrait avoir lieu. Parlant des relations du Québec avec le reste du pays, M. Desjardins a soutenu que le Canada ne peut exister sans le Québec, et le Québec sans le Canada.

Pour ce député, qui représente le comté francophone depuis 1959, les relations existant entre cette province et le reste du pays ressemblent à un mariage: le Québec est l'épouse réclamant plus d'indépendance et M. René Lévesque estime que le divorce est la solution, a-t-il notamment dit.

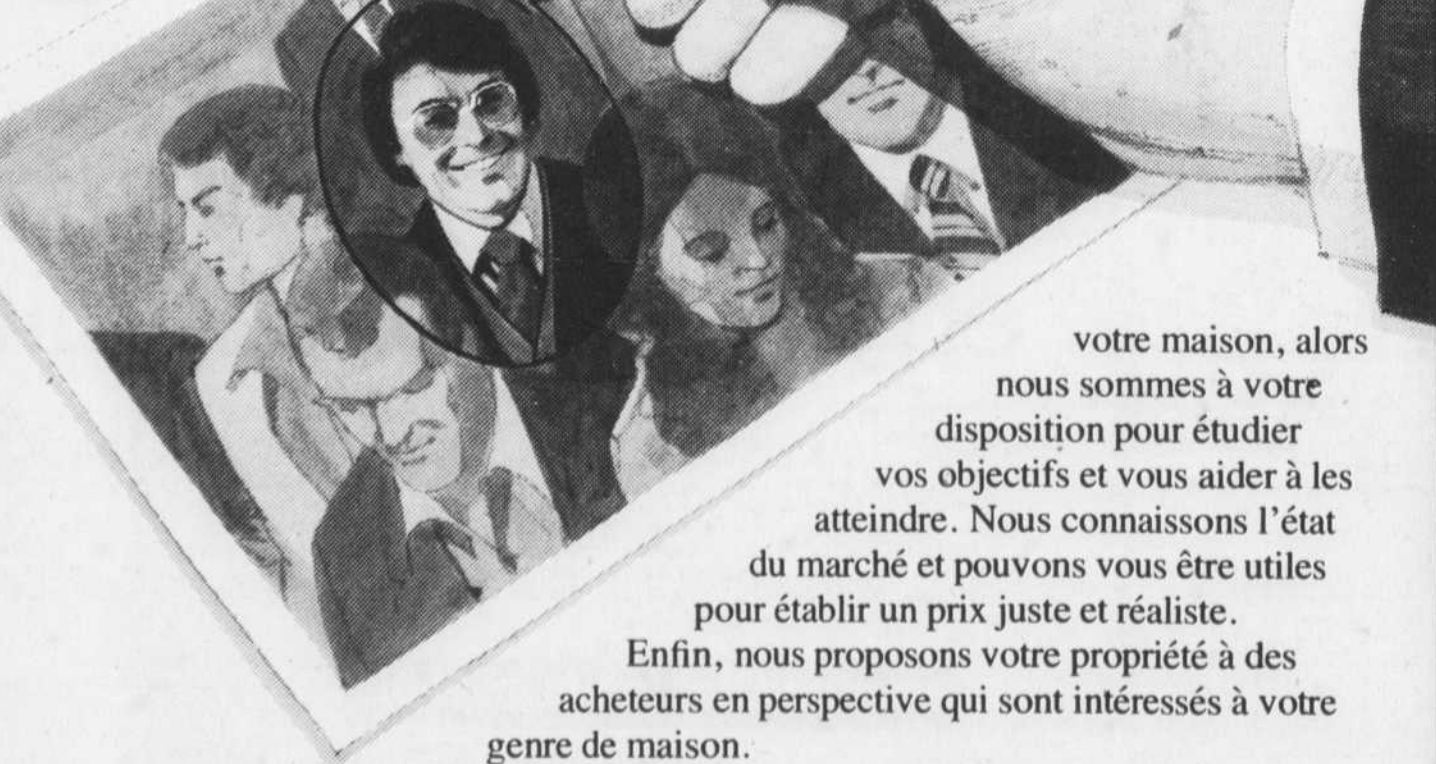
Un exemplaire unique

Vous ne ressemblez à personne. Voilà pourquoi, lorsqu'il s'agit d'acheter ou de vendre une maison, notre service *personnalisé* vous plaira.

Vous désirez acheter? Nous sommes à votre service pour étudier vos goûts, vos préférences, vos besoins et jusqu'à vos caprices.

Nous voulons tout connaître de la maison que vous désirez — le style, le quartier, le prix.

S'il s'agit de vendre



vos goûts, vos préférences, vos besoins et jusqu'à vos caprices. Nous voulons tout connaître de la maison que vous désirez — le style, le quartier, le prix. S'il s'agit de vendre votre maison, alors nous sommes à votre disposition pour étudier vos objectifs et vous aider à les atteindre. Nous connaissons l'état du marché et pouvons vous être utiles pour établir un prix juste et réaliste. Enfin, nous proposons votre propriété à des acheteurs en perspective qui sont intéressés à votre genre de maison.

Sans cette personnalité qui est tout à fait vôtre, vous n'auriez que faire de notre approche individuelle. Mais puisque vous êtes unique en votre genre, vous serez enchanté d'avoir choisi le groupe immobilier qui se veut bel et bien à votre service.



Trust Royal
SERVICES IMMOBILIERS
... à votre service

Offre spéciale des superpros de l'audio-visuel

Magnétoscope Selectavision de RCA, modèle VDT 600

- Possibilité d'enregistrement d'une émission pendant que vous en regardez une autre ou même durant votre sommeil ou votre absence.
- Jusqu'à 6 heures d'enregistrement sur une seule cassette.
- Programmation de 7 jours à l'avance.

Prix suggéré PLM: \$1899

Prix Payette: **\$1449**



Télécouleur XL-100 de RCA à écran de 20 po. Un achat exceptionnel! Modèle FD 450W

- Autorégulation de la couleur.
- Correction automatique des teintes du visage.
- Élégant coffret fini noyer.

Prix suggéré PLM: \$639

Prix Payette: **\$579**

*Prix suggéré par les manufacturiers.



Le plus grand centre de la stéréophonie, de l'audio-visuel et de l'électronique à Montréal.

payette radio
les superpros.

Stationnement gratuit



730, rue Saint-Jacques, Montréal 878-4771
(Face à la Place Victoria)

Ouvert le jeudi et vendredi jusqu'à 9h, du soir et le samedi jusqu'à 5h.

L'accusation de meurtre au premier degré contre Gariépy cassée en appel

par Bernard Morrier

Le juge Jean-Guy Riopel, de la Cour supérieure, a accueilli hier la requête en certiorari pour casser un renvoi à procès pour meurtre au premier degré, ordonné à la suite d'une enquête préliminaire dans le cas de Claude Gariépy.

Ce dernier, âgé de 23 ans, est soupçonné de la mort d'un bambin de quatre ans, Yannick Geoffroy, qui aurait été présumément jeté dans le Saint-Laurent, du haut du pont Jacques-Cartier, en mars dernier.

Me Alain Melançon, qui représente Gariépy dans cette affaire, avait soumis que son client aurait dû plutôt être envoyé à son procès sous une accusation de meurtre au deuxième degré, plutôt que sous celle d'un délit au premier degré, vu l'absence totale d'une preuve de préméditation, absolument nécessaire pour qu'une telle accusation soit portée.

Loginove comporterait certains vices cachés

Le programme Loginove comporte, selon le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), des vices cachés qui le rendent inacceptable aux locataires.

Le FRAPRU, un organisme québécois qui regroupe des comités de citoyens des villes de Montréal, Verdun, Sherbrooke et Québec, affirme que le programme Loginove favorise les hausses des loyers, n'indemnise pas suffisamment les locataires forcés de se reloger temporairement et compromet l'avenir des programmes d'habitations à loyers modiques.

Le programme Loginove veut encourager la restauration de plus de 300.000 logements au Québec afin de préserver le parc immobilier. Ce faisant, le gouvernement québécois compte économiser des sommes importantes qu'il affecte à la construction des HLM. Le programme comporte aussi des mécanismes régulateurs pour le contrôle des loyers après la restauration et une indemnisation aux fins du relogement temporaire.

«Le FRAPRU estime que les nouvelles politiques ne correspondent pas aux trois principales revendications qu'il met de l'avant, soit le maintien de la population résidente, la préservation du stock de logements à bas loyer et les rénovations aux conditions des résidents» peut-on lire dans un communiqué.

Amendes de \$8,500 à LaSalle pour de la publicité trompeuse

Même si presque tous ses magasins sont fermés à la suite d'une faillite survenue le 6 mars dernier, la chaîne LaSalle a été prise en défaut récemment dans ses deux dernières surcassures pour avoir vendu des marchandises à des prix supérieurs à ceux annoncés.

Au total, 17 accusations avaient été portées contre l'entreprise et le juge Benjamin Schecter, de la Cour des sessions, a fixé l'amende à \$500 pour chacun des cas, soit un total de \$8.500. N'eût été la situation de la firme, a dit le magistrat, l'amende aurait été portée à \$1.000 pour chaque chef d'accusation. Mais il a ajouté considérer le fait que la Couronne ayant préséance sur les créanciers ordinaires pour la perception des amendes, ce sont ces derniers qui, en fin de compte, auraient été pénalisés.

Tandis que la chaîne LaSalle était uniquement représentée par le procureur du syndicat de la faillite, le procureur du ministère fédéral de la Consommation et des Corporations devait faire ressortir que les différences de prix, entre l'annonce et la vente, étaient assez considérables.

C'est ainsi que dans les magasins du boulevard Saint-Laurent et de la rue Fleury, des tuyaux d'arrosage furent vendus à \$3.99, alors qu'on les avait annoncés en vente à \$2.88. Il en fut de même pour des tournevis que les clients durent payer à la caisse \$2.30, alors que la publicité les offrait au prix de \$1.66.

Le juge Riopel dit avoir lu la transcription des notes sténographiques de l'enquête préliminaire et il est d'avis qu'aucune preuve directe ou indirecte n'a été offerte qui puisse se rattacher de près ou de loin à quelque élément ou indice de préméditation. Aussi y a-t-il absence totale de preuve quant à un élément essentiel du meurtre au premier degré.

Force lui est donc de déclarer bien fondée la requête en certiorari et de casser le renvoi à procès.

Tout en ordonnant la détention de l'accusé, le juge Riopel commande que son dossier soit retourné devant la Cour des sessions, afin de permettre à ce tribunal de présenter toute autre preuve, s'il en est, en rapport avec l'accusation de meurtre au premier degré, l'accusé ayant droit de contre-interroger tous les témoins ainsi appelés et d'offrir toute autre preuve.

que que le gouvernement ne peut consulter à chaque fois qu'il décide d'agir, sans qu'il se transformerait en un animateur. «Dans le cas de grandes politiques nouvelles, il y a lieu dans la mesure du possible de procéder à de telles consultations. Mais ce dont il est question ici vise à diminuer la construction de HLM pour utiliser ces mêmes sommes à des fins plus utiles parce que plus de citoyens en bénéficieraient», écrit M. Guay.

La prison et l'amende à Me Papineau pour outrage

par Bernard Morrier

Deux jours de prison et \$1.000 d'amende, telle est la sentence imposée hier par le juge en chef adjoint James K. Hugessen de la Cour supérieure à un jeune avocat de 25 ans, Me Yves Papineau, qui, la semaine dernière avait été reconnu coupable d'outrage au tribunal.

Tout en disant avoir soupesé avec angoisse les diverses considérations devant entrer en ligne de compte dans la sentence, le juge Hugessen a fait ressortir que les conséquences du geste posé par Me Papineau ont été extrêmement graves pour l'administration de la justice, notamment l'avortement d'un procès, ce qui a entraîné un retard dans l'administration de la justice pénale, des déplacements inutiles pour les avocats, les jurés, les témoins et les officiers de justice et, enfin, un gaspillage des fonds publics.

S'adressant directement à Me Papineau, le magistrat a ajouté: «Votre atteinte à notre système immémorial du procès par jury par la violation du secret du délibéré sape la constitution même du tribunal d'assise. Comparé à d'autres types d'outrage au tribunal, le vôtre est un des plus graves qui soient, car il attaque les fondements même de nos institutions démocratiques sacrées. Du point de vue objectif, votre geste appelle une peine carcérale de longue durée: Qui plus est, vous êtes avocat, votre mission est de maintenir le droit, et vous venez de le trahir».



La bruine, la pluie, les orages de mai sont doux à nos parapluies, se disent ces fillettes qui n'ont jamais entendu du Brasseur chanter «Un p'tit coin d'parapluie». Et il doit encore pleuvoir. (Photo Jacques Grénier).

À Radio-Canada, on ne parle plus des «dames»

par Renée Rowan

«Il est bien difficile de formuler des «directives linguistiques» en ce qui touche l'image de la femme dans les émissions. Mais les annonceurs, les interviewers, les journalistes, les commentateurs, les chercheurs, les scripteurs, les rédacteurs, les réalisateurs (et le personnel féminin de ces métiers!) peuvent améliorer leur manière de dire les choses en devenant plus conscients des dangers du sexisme.»

Cherchant à ménager la chèvre et ses choux, le directeur général adjoint de la radiotélévision française de Radio-Canada, M. Jacques Landry, émettait le 30 avril une note de service découlant de bonnes intentions, certes, mais rédigée de façon maladroite et loufoque.

Ce «guide linguistique» constitue en effet, selon son auteur, un complément à la politique générale de la Société sur l'Égalité des sexes qui a pour but d'améliorer la condition des femmes travaillant à Radio-Canada.

Après avoir constaté que «le vocabulaire, comme l'étiquette sociale n'est pas immuable», mais qu'il «peut évoluer au rythme des changements qui surviennent et dans les moeurs et dans la perception des réalités», M. Landry fournit à son personnel quelques exemples de la manière de dire les choses:

- pour désigner les personnes ou les groupes, on peut utiliser un terme générique qui

englobe les deux sexes; les droits de la personne plutôt que les droits de l'homme, les scientifiques plutôt que les hommes de science;

- pour désigner les métiers ou les professions, on peut utiliser des mots de sonorité neutre: préposé(e) à l'entretien plutôt que femme de ménage; agent de bord plutôt que hôtesse ou steward;
- pour parler des gens en tant que personnes de sexe différent, recourir à des termes équivalents: les hommes et les femmes plutôt que les hommes et les dames; l'équipe masculine et féminine plutôt que l'équipe des hommes et celle des filles;
- pour décrire la personnalité ou les caractéristiques des gens, traitons les deux sexes sur un pied d'égalité. Ne pas réserver les qualités physiques aux femmes et les caractéristiques intellectuelles ou professionnelles aux hommes: M. Dupont est un brillant technicien, diplômé de Ryerson, et sa femme est une jolie déléguée syndicale aux yeux bleus;
- ne pas hésiter à «féminiser» les titres qui peuvent l'être correctement: madame la présidente; madame la ministre.

Des initiatives de ce genre, nous en avons bien peur, ne sont pas de nature à faire avancer la cause du sexisme. Elle ne servira qu'à faire rire une fois de plus, comme on ne se gêne d'ailleurs pas pour le faire, ces jours-ci, dans les couloirs de Radio-Canada.

La radiation d'un pharmacien est ramenée de 20 ans à 5 ans

Les juges Jean Filion, Richard Hyde et Pierre Verdy, de la Cour provinciale, agissant pour le Tribunal du travail, ont ramené hier de 20 ans à cinq ans une ordonnance de radiation qui avait été décrétée contre un pharmacien, Me Seymour Hanek, par l'Ordre des pharmaciens du Québec en août dernier.

L'enquête menée dans cette affaire avait démontré que M. Hanek avait exécuté 30 fausses ordonnances du stupéfiant «Dilaudid», dont les quantités variaient de 100 à 300 comprimés chacune, et qui étaient destinées à la même personne, ceci au cours des mois de septembre et octobre 1976.

Par ailleurs, entre janvier 1975 et septembre 1976, toujours à sa pharmacie, sise au 8615, rue Centrale, à Ville LaSalle, il se serait rendu coupable d'une négligence grave dans l'exercice de sa profession, en n'exerçant pas un contrôle adéquat sur une quantité de 24,650 «Ritalin 20 mg».

Incidentement, les 30 ordonnances portaient la fausse signature d'un médecin et avaient été écrites sur des feuilles de papier ne portant aucun nom ni texte imprimé.

M. Hanek a reconnu qu'il «avait commis une sottise sans pareille et avait agi avec négligence grave dans l'exercice de sa profession», mais il a soutenu qu'il ne méritait pas une radiation de 20 ans.

Les trois juges notent que la différence entre les suggestions du syndic quant à la sanction à imposer et celle qui fut prononcée par le Comité de discipline de l'Ordre des pharmaciens est marquée d'une telle disparité qu'elle les porte à croire qu'il y a eu sévérité excessive et, partant, injustice grave commandant l'intervention du Tribunal du travail.

Compte tenu que M. Hanek a 47 ans, les trois magistrats notent encore qu'une radiation de 20 ans équivaldrait à une radiation à vie dans son cas.

LE RÉFÉRENDUM ET LE CITOYEN

Une table ronde à laquelle vous êtes invités à participer et qui a pour thèmes: — On est qui, nous autres Québécois? — LE RÉFÉRENDUM: Une première dans l'histoire des Québécois. Avec Alfred Dubuc, animateur, Jean-Paul Bernard, Pierre Drouilly, Jacques Mascotto et Stanley Ryerson. 7 mai à 20 heures Pavillon Hubert-Aquin Amphithéâtre M050 Entrée libre Renseignements: 282-7030

Métro Berri deMontigny au 400 Sainte-Catherine est (Coin Saint-Denis)

Université du Québec à Montréal

Congrès du Barreau du Québec

avec la participation de la Division du Québec du Barreau canadien

8-9-10 mai 1980

Hôtel Bonaventure—Montréal

Thème: La Justice condamnée au progrès

Le jeudi 8 mai

10h30—Assemblée annuelle des membres du Barreau du Québec. (1ère partie) Ouverture du congrès.

Déclaration d'ouverture par Me Yvon Martineau, président du Congrès 1980.

Dépôt du Rapport annuel 1979-80 du Barreau du Québec et allocation du bâtonnier du Québec, Me Paul Vézina.

14h30—Atelier 1—La Justice "verte" Rencontre avec la Commission de protection du territoire agricole.

Participants: Me Pierre-Luc Blain, président de la Commission de protection du territoire agricole, Me Louis Lord, M. le bâtonnier Paul Trudeau, c.r. Animateur: Me Jules Allard.

—Atelier 2—La Justice "parallèle" Les commissions d'enquête: la procédure et la protection des témoins.

Participants: Me Philippe Casgrain, c.r., M. le juge Denys Dionne, j.c.p., Me Michel Proulx. Animateur: M. le bâtonnier André Brossard, c.r.

—Atelier 3—La Justice "au féminin" L'avènement des femmes dans la profession.

Participants: Mme Louise Currier, vice-présidente de l'Assemblée nationale, M. le bâtonnier Michel Robert, Me Christine Tourigny, secrétaire générale associée du Conseil exécutif à la condition féminine. Animateur: Me Pierre Bourque, c.r.

17h00—Cocktail-lancement de la Fondation du Barreau du Québec.

Le vendredi 9 mai

9h30—Atelier 4—La Justice "avec explication" "Mens Rea" responsabilité stricte et l'affaire Sault-Ste-Marie.

Participants: Me Michel Côté, c.r., Me Jacques Fortin, Me Daniel Jacoby, sous-ministre associé, Affaires législatives. Animateur: M. le juge Albert Dumontier, j.c.c.s.p.

—Atelier 5—La Justice "de l'impôt" Conseils pratiques pour réduire le revenu imposable.

Participants: Me Marc Noël, Me Jean Potvin, Me Hugues Richard. Animateur: Me Michel Gilbert.

—Atelier 6—La Justice "entre nous" Les conditions de travail des jeunes avocats.

Participants: Me Pierre Gagnon, Me Jean-H. Lemire, Me André-J. Payeur. Animateur: Me Michel LaRoche.

12h30—Déjeuner de la Division du Québec (Barreau canadien).

Conférencier: Le ministre fédéral de la Justice, l'hon. Jean Chrétien.

14h30—Atelier 7—La Justice "déjudiciarisée" Etude de l'expérience de déjudiciarisation au Tribunal de la jeunesse.

Participants: M. Laurier Boucher, D.P.J., C.S.S. Ville-Marie, Me Ginette Brault, Me Jacques Tellier, M. Henri-Paul Vignola, directeur, Service de Police de la CUM. Animateur: Me Michèle Rivet.

—Atelier 8—La Justice "à l'américaine" La transformation des études d'avocats en P.M.E.

Participants: M. Jacques Bouchard, président, Le groupe B.C.P., publicité, M. Jean Guertin, directeur des Hautes Etudes Commerciales, Me Georges A. Pouliot, c.r. Animateur: M. le bâtonnier Paul Laflamme.

16h30—Assemblée annuelle de la division du Québec du Barreau canadien.

17h00—Cocktail-lancement de la Collection Juridex par SOQUIJ.

Le samedi 10 mai

9h30—Assemblée annuelle des membres du Barreau du Québec. (2ème partie) Rapport des ateliers (résolutions). Autres résolutions.

12h30—Déjeuner du Barreau du Québec. Conférencier: Le Bâtonnier du Québec.

14h30—Séance plénière. La Justice devant "les caméras" Doit-on permettre la présence des caméras dans les cours de justice?

Procès simulé, présenté en direct au réseau de Cablevision nationale, suivi d'un sondage d'opinion dans la salle et d'une ligne ouverte à la télévision.

Président: l'hon. Jules Deschênes, juge en chef de la Cour supérieure.

Requérant: L'Association des cablo-distributeurs du Québec, représenté par Me Raynold Langlois.

Mis en cause: Le Barreau de Montréal, représenté par le bâtonnier Paul Trudeau, c.r.

Animateur à la télévision: M. Marc Laurendeau.

Commentateur à la télévision: M. le bâtonnier Paul Vézina.

19h00—Cocktail-rencontre avec le ministre de la Justice, l'hon. Marc-André Bédard, c.r.

20h00—Dîner-Dansant.



Barreau du Québec



Société Canadienne du Cancer

Mise en demeure de Giscard aux Anglais

PARIS (AFP) — A un peu plus d'un mois du conseil européen qui se tiendra en juin à Venise, le président Valéry Giscard d'Estaing a clairement mis la Grande-Bretagne devant les responsabilités qui, selon Paris, lui incombent en tant que membre à part entière — ce qu'elle veut rester — de la Communauté européenne.

«La Grande-Bretagne a le choix entre deux attitudes, a-t-il dit dans une interview télévisée, lundi soir. Ou estimer que le dispositif (financier de la CEE) ne lui convient pas, et dans ce cas, il faut le renégocier. (...) Ou, au contraire, elle considère qu'elle accepte le dispositif mais que la charge est trop lourde pour elle». Dans ce cas, a ajouté M. Giscard d'Estaing, Londres doit accepter les propositions faites par les huit au «sommet» de Luxembourg concernant sa contribution au budget communautaire.

En tout état de cause, il ne peut plus être question de «marchandages au sein du Conseil européen», a averti le président français. Déjà, le 28 avril, à l'issue du dernier conseil, M. Giscard d'Estaing avait déclaré qu'il n'était plus possible d'offrir un «spectacle comparable» à celui du désaccord manifesté à Luxembourg. A plusieurs reprises par la suite, il avait remis la responsabilité des «discussions» aux ministres.

Pour le président français, le Conseil européen ne doit pas être une «instance d'appel», vers laquelle se tournent systématiquement les ministres.

En fait, ce n'est pas la première fois que Paris évoque l'hypothèse, étant donné la crise actuelle, d'une modification des règles communautaires. «La demande de la Grande-Bretagne ne peut recevoir de solution dans le cadre des règles communautaires existantes», avait déclaré le président Giscard d'Estaing le 28 avril.

«Les discussions sur la réduction de la contribution budgétaire nette de la Grande-Bretagne, estimait d'autre part mercredi dernier le gouvernement français, ont fait apparaître que la demande britannique, en raison de son ampleur et de sa durée, ne pouvait pas recevoir une solution compatible avec les règles communautaires actuelles».

Le gouvernement pourrait en outre difficilement ignorer le «radicalisme» d'une partie de l'opinion française dans la crise actuelle. «La Grande-Bretagne doit être mise en demeure par ses huit partenaires, ou bien de se plier aux règles de la communauté ou d'en sortir», a notamment déclaré au lendemain du «sommet» de Luxembourg le secrétaire général du Rassemblement pour la République (RPR—Gaulliste), M. Bernard Pons.

Grèves et lock-out laissent la Suède sans liaisons maritimes et aériennes

STOCKHOLM (AFP) — La Suède est pratiquement transformée en île à la suite du conflit social qui touche un quart de sa population active.

Les liaisons maritimes entre ce pays et le reste de l'Europe ont en effet été interrompues hier. Tous les «ferries» suédois qui assuraient la liaison avec la Finlande, le Danemark, la Hollande, la RFA et la Grande-Bretagne, resteront à quai pendant la durée, encore imprévisible, du conflit.

Aucun avion ne décollant ni n'atterrissant plus en Suède depuis 11 jours pour les mêmes raisons, la Suède se trouve désormais virtuellement isolée.

Les 7.000 employés des différentes compagnies de ferries sont victimes d'un lock-out patronal depuis hier, à la suite des grèves ponctuelles décreées par les syndicats dans ce secteur. Seuls des bateaux danois assureront encore la navette entre Helsingborg, dans le sud de la Suède, et Helsingør au Danemark.

L'isolement du pays n'est qu'un aspect du conflit le plus grave de l'histoire suédoise, qui paralyse par ailleurs l'essentiel de l'activité économique du pays.

900.000 employés du secteur privé sont touchés par des mesures de grève ponctuelles et, pour 800.000 d'entre eux, par un lock-out patronal en vigueur depuis le 2 mai et qui a été prolongé lundi du 11 au 18 mai.

Dans le secteur public, le mouvement paralyse depuis 11 jours l'aviation civile ainsi qu'une partie des transports en commun et des systèmes hospitalier et scolaire, bien qu'il n'affecte directement que 25.000 des 1,2 million d'employés de l'Etat et des communes. Aucune ouverture ne s'est encore fait jour dans cet affrontement d'origine salariale qui doit encore se durcir au cours de la semaine.

Cependant, le conflit apparaît d'abord comme un affrontement politique entre la droite et la gauche par syndicats et patronat interposés. Officiellement, les parties s'en défendent. L'organisation patronale S.A.F. pour le secteur privé ainsi que l'Etat et les communes dans le domaine public d'une part, les différents syndicats, que domine la centrale sociale-démocrate L.O., d'autre part, n'ont cessé de proclamer la nature apolitique des grèves et des mesures de lock-out.

Selon des observateurs à Stockholm, le conflit représente toutefois le premier affrontement sérieux entre les

deux blocs politiques du pays depuis que la droite a remporté les élections législatives de 1976, évincant ainsi la gauche au pouvoir depuis 1932.

Lors des négociations salariales annuelles du printemps 1977, analysent les observateurs, les syndicats, habitués à des tractations avec le P.S. dont ils sont une émanation, étaient encore sous le choc de la défaite électorale et ne se sont pas montrés très virulents. Un an plus tard, lorsque les accords ont été renouvelés pour près de deux ans, les sondages politiques leur donnaient à penser que l'alliance socialo-communiste allait re-

venir au pouvoir et une fois encore, explique-t-on de même source, les syndicats sont restés très modérés dans leurs revendications.

La nouvelle victoire électorale des partis conservateur, centriste et libéral, le 16 septembre 1979, a été ressentie comme un choc par la gauche qui, à quelques milliers de voix près, avait failli l'emporter.

La victoire «bourgeoise» a reposé, pour l'essentiel, sur la progression spectaculaire du Parti conservateur, provoquée par un durcissement des milieux patronaux, qui affirment «ne plus pouvoir faire les frais

d'augmentations salariales en période de vaches maigres».

La combativité nouvelle des syndicats a conduit ces derniers à exiger des hausses salariales de l'ordre de 11 et 12 pour cent, alors que les employeurs avaient déclaré ne rien pouvoir donner du tout. L'épreuve de force a conduit à un conflit social majeur.

Le gouvernement «bourgeois» s'est, pour l'heure, borné à créer des commissions de médiation, mais il n'entend pas intervenir dans le conflit. La gauche réclame la démission du premier ministre, soutenu au Parlement par une seule voix de majorité.

Brejnev et Hua seront présents aux funérailles de Tito demain

BELGRADE (AFP) — Leonid Brejnev y sera, Fidel Castro n'y sera pas: c'est encore autour des grands de ce monde qui assisteront ou n'assisteront pas demain aux obsèques du maréchal Tito qu'était centrée hier l'attention, tant sont significatives ces présences spectaculaires ou ces absences remarquées.

Les Yougoslaves pourtant tout à leur chagrin, ne sont pas les moins attentifs à ce ballet diplomatique en préparation.

D'abord considérée comme improbable en raison notamment de sa santé fragile, la nouvelle de la venue du chef de l'Etat et du PC d'URSS a été créée à Belgrade, comme dans le reste du monde, un vif intérêt.

À Moscou, l'on y voit un signe de la volonté soviétique de ressouder un mouvement

communiste international bien secoué ces derniers temps. On verra en effet aux obsèques de Tito — dont le parti, comme les PC italien, espagnol et roumain, a boycotté la conférence des PC européens à Paris la semaine dernière — les chefs des partis «orthodoxes» comme M. Brejnev, l'est-allemand Erich Honecker et le français Georges Marchais, aux côtés des «contestataires» comme Enrico Berlinguer.

Ce dernier a exprimé hier dans un article publié par L'Unità sa «solidarité aux camarades yougoslaves» et souligné «l'intérêt vital» qu'il y avait à préserver l'héritage de Tito, «autonomie et non-alignement».

Tout aussi spectaculaire que celle de M. Brejnev, a paru la présence annoncée aux obsèques de Tito du chef de l'Etat et du PC bulgare Todor Jivkov, qui a ainsi «mis entre parenthèses» l'émel interdifférent bulgare-yougoslave sur la Macedonia, joint à une longue boudoirie personnelle.

Les Yougoslaves, bien évidemment émus devant ces marques de respect envers le président qu'ils pleurent aujourd'hui, ne sont pourtant pas persuadés du parfait désintéressement qui animerait

ces personnalités. A Belgrade, ils étaient nombreux hier à déclarer que le Kremlin n'attendait pas moins son heure pour tenter de ramener la Yougoslavie dans le droit chemin — c'est-à-dire l'orbite soviétique.

Peu de temps après l'annonce de la venue de M. Brejnev, l'un des derniers compagnons vivants de Tito, M. Vladimir Bakaric, a jugé nécessaire de réaffirmer que le non-alignement était, pour la Yougoslavie, «le seul choix possible».

Le spectaculaire hommage de la Chine populaire à Tito n'est peut-être pas non plus étranger à la décision de M. Brejnev de se déplacer. Hier, les plus hauts dirigeants chinois conduits par le président Hua Guofeng — l'un des premiers à annoncer qu'il irait à Belgrade — sont allés à l'ambassade de Yougoslavie à Pékin s'incliner devant une photographie du défunt, et leur message de condoléances était d'une particulière chaleur.

Parmi les absents à Belgrade demain, outre les présidents Jimmy Carter et Valéry Giscard d'Estaing, le président qu'ils pleurent aujourd'hui, ne sont pourtant pas persuadés du parfait désintéressement qui animerait

ceux message au nouveau président égyptien Sadate, qui est pourtant le successeur de Nasser, cofondateur du non-alignement avec Nehru et Tito, mais le président algérien Chadli Benjedid sera là.

En marge des obsèques, un entretien Schmidt-Brejnev paraît exclu, mais pas une rencontre entre le chancelier de la R.F.A. et M. Honecker. De son côté, le premier ministre japonais, M. Masayoshi Ohira, parlera avec M. Hua Guofeng de ses récents entretiens avec le président Carter à Washington.

Tirana a enfin envoyé hier un laconique message de condoléances du président de l'Assemblée populaire d'Albanie, M. Hadji Lleshi, à M. Kisevski.

A Belgrade pendant ce temps, l'hommage des Yougoslaves éplorés à leur «héros national» défilait se poursuivant au rythme de dix mille par heure, ils défilent devant la dépouille mortelle de Tito, en pleurs mais dignes.

Londres prie Carter d'éviter une action militaire en Iran

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire au Foreign Office, lord Carrington, a quitté Washington pour Londres, via New York, hier matin, à l'issue d'une visite de trois jours qui a été dominée par la crise iranienne et par l'invasion soviétique de l'Afghanistan.

Le chef de la diplomatie britannique a réaffirmé, au cours de ses entretiens avec le président Carter, le secrétaire d'Etat par interim Warren Christopher, le conseiller du président pour les affaires de sécurité Zbigniew Brzezinski et le secrétaire à la Défense Harold Brown, le soutien du Royaume-Uni et des autres pays de la CEE aux efforts de Washington pour obtenir la libération des 50 otages de Téhéran.

Mais, indique-t-on de source britannique autorisée, le chef du Foreign Office a conseillé à ses interlocuteurs d'agir prudemment, et notamment d'éviter une action militaire directe contre l'Iran.

Une telle action militaire aurait, aux yeux du gouvernement britannique, de graves conséquences sur la situation dans la région stratégique du Golfe ainsi que sur les relations entre l'Occident et les pays musulmans, ajoute-t-on de même source.

Lord Carrington a également réaffirmé l'engagement des «Neuf» en faveur de sanctions contre l'Iran, malgré l'existence de certaines réserves quant à l'efficacité de sanctions économiques.

Sur le problème afghan, lord Carrington a fait valoir que cette crise risquait d'être à terme beaucoup plus dangereuse pour les pays de l'Ouest que l'affaire des otages américains de Téhéran, précise-t-on de même source.

Lord Carrington a souligné l'importance d'une reprise du dialogue entre Washington et Moscou et exprimé l'espoir que le secrétaire d'Etat désigné Edmund Musky, avec qui il a eu un bref entretien lundi matin, puisse rencontrer prochainement le ministre soviétique des Affaires étrangères Andreï Gromyko.

Le Royaume-Uni estime que les Etats-Unis et leurs alliés doivent intensifier leurs pressions sur l'URSS pour obtenir un retrait des troupes soviétiques. Les pays du Proche-Orient, le groupe des non-alignés et les pays islamiques ont un rôle important à jouer dans ce domaine, a en substance indiqué lord Carrington.

Lors de sa rencontre avec le secrétaire à la Défense, lord Carrington a par ailleurs évo-

qué les perspectives de la prochaine réunion spéciale de l'OTAN, qui doit se tenir le 14 mai à Bruxelles au niveau des ministres des Affaires étrangères.

Cette réunion doit permettre aux participants d'étudier le renforcement de la défense de l'Europe au cas où l'armée américaine devrait intervenir dans le Golfe.

Après Tito, le mouvement des non-alignés risque d'éclater

PARIS (AFP) — Avec la mort de Tito, «statue du commandeur» des non-alignés, leur mouvement ne dans les années 60 risque d'éclater, à moins que du Tiers-Monde surgisse un leader capable d'arracher aux blocs 95 pays disparates.

L'affluence des chefs d'Etat d'Asie et d'Afrique annoncée pour les obsèques de ce champion de l'indépendance témoigne à l'évidence de l'inquiétude suscitée par le vide créé par cette disparition, à un moment où l'intervention soviétique en Afghanistan, les rejets de guerre froide soviéto-américaine, la crise économique mondiale livrent les pays en voie de développement à l'appétit des deux super-grands.

Déjà, avant la mort de Tito, qui avait eu l'habileté, grâce à son entente avec Nasser et Nehru, de s'allier «les damnés de la Terre» de l'époque pour mieux échapper à l'emprise soviétique, le mouvement était en crise.

Le dernier sommet des non-alignés à la Havane en avait fourni la preuve flagrante: entre Fidel Castro, tenant d'un non-alignement, «allié naturel» des pays de l'Est, à savoir Moscou, et les «modérés», exaspérés par la façon dont les organes directeurs du mouvement avaient été confisqués au profit des pays «progressistes», le courant ne passait plus.

Seuls la pondération et l'entêtement de Tito avaient, à l'époque, évité le fiasco. Il répétait inlassablement que le seul ciment imaginable entre tant de pays à systèmes socio-politiques différents était le refus d'être «la courroie de transmission de qui ce soit».

Depuis, les événements d'Afghanistan avaient carrément fait basculer le Tiers-Monde dans la condamnation de l'Union soviétique. Il ne s'était trouvé que 18 pays — les inconditionnels de Moscou — pour défendre ce que 104 pays, et donc la majorité de

non-alignés, avaient fustigé dans les termes les plus vifs. Peu de temps après, à Islamabad, les pays islamiques, tous membres du non-alignement, allaient encore plus loin en condamnant «l'invasion soviétique» et en préconisant le boycottage des Jeux olympiques de Moscou.

Fidel Castro lui-même, président du mouvement des non-alignés jusqu'au prochain sommet prévu en 1982 à Bagdad, et qui avait, à l'époque, approuvé l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie, souhaitait, malgré ses liens étroits avec le Kremlin, un retrait inconditionnel des troupes soviétiques d'Afghanistan.

Le leader cubain, soucieux de maintenir une certaine cohésion du mouvement, devant la montée des périls, souligne aujourd'hui, que le coup de Kaboul a contribué à affaiblir les non-alignés, et préconise une normalisation entre le Pakistan et l'Afghanistan, tous deux membres des non-alignés.

En réalité, il est clair pour tous, dans cette période de constante déstabilisation, en Amérique Latine, en Afrique,

dans le Golfe, en Iran, que le jeu des supergrands, en condamnant les pays en voie de développement à ne plus être que des pions, qu'ils soient immensément riches comme les pétroliers, ou le plus souvent, dramatiquement pauvres, devrait favoriser un second souffle du mouvement créé au moment de la décolonisation.

L'Inde de Mme Gandhi, qui malgré l'offensive de charme soviétique est à la recherche d'une «troisième voie», l'Algérie de Chadli Benjedid, l'Irak de Saddam Hussein, notamment, pourront-ils relever le flambeau brandi par le maréchal au pire de la guerre froide?

La réponse à cette question est, selon les observateurs, l'une des plus graves de cette fin de siècle, car elle conditionne en réalité le poids, dans le concert international, du Tiers-Monde, principal détenteur des matières premières de la planète, dont déjà certains économistes occidentaux affirment qu'il ne compte plus, seuls les rapports Est-Ouest déterminant désormais, selon eux, l'avenir de l'humanité.

Kaboul: l'ambassadeur soviétique est attaqué

PESHAWAR (AFP) — L'ambassadeur soviétique à Kaboul, M. Ahmed Janovitch, a échappé dimanche à un attentat, alors qu'il traversait la ville en voiture, a affirmé hier à Peshawar «l'Alliance islamique pour la libération de l'Afghanistan».

Selon un communiqué de cette organisation rebelle afghane, l'ambassadeur voulait se rendre compte par lui-même de la nature de la «colère des étudiants».

Dix mille personnes, dit le communiqué, étaient descendues dimanche dans les rues de Kaboul pour protester contre le massacre d'étudiants, (entre 30 et 80 tués, selon les estimations), survenu entre le 26 et le 30 avril au cours de manifestations anti-soviétiques.

Selon l'alliance, qui est formée de plusieurs mouvements rebelles monarchistes et républicains, deux étudiants ont tiré au pistolet sur la voiture blindée de l'ambassadeur, devant l'école d'Habibia, sur la rue Darul-Aman. Les gardes du corps de l'ambassadeur ont aussitôt répliqué, blessant grièvement les deux jeunes gens.

Regardez autour de vous...

les déchets sauvages le long des routes

L'environnement c'est vous. Bien sûr, c'est aussi l'eau, la terre, l'air. Mais c'est avant tout ce que vous en faites autour de vous.

On retrouve le long des routes quantité de déchets jetés par les automobilistes: papiers d'emballages de toutes sortes, canettes, bouteilles.



En conservant un sac à déchets dans votre auto, vous évitez ce genre de pollution. Vous pouvez même économiser de l'argent. En effet, à l'aide de vos taxes, le gouvernement dépense plus de 1 500 000 \$ pour ramasser les déchets jonchant le bord des routes.

Vous pouvez vider votre sac à déchets dans les poubelles situées à plusieurs endroits: au prochain arrêt, au poste de péage de l'autoroute, à la station d'essence, au casse-croûte ou à la maison.

Profitez de vos balades en voiture pour apprendre à votre enfant à vivre en harmonie avec son environnement. Vous et lui en serez plus heureux.

L'environnement dépend de vous.

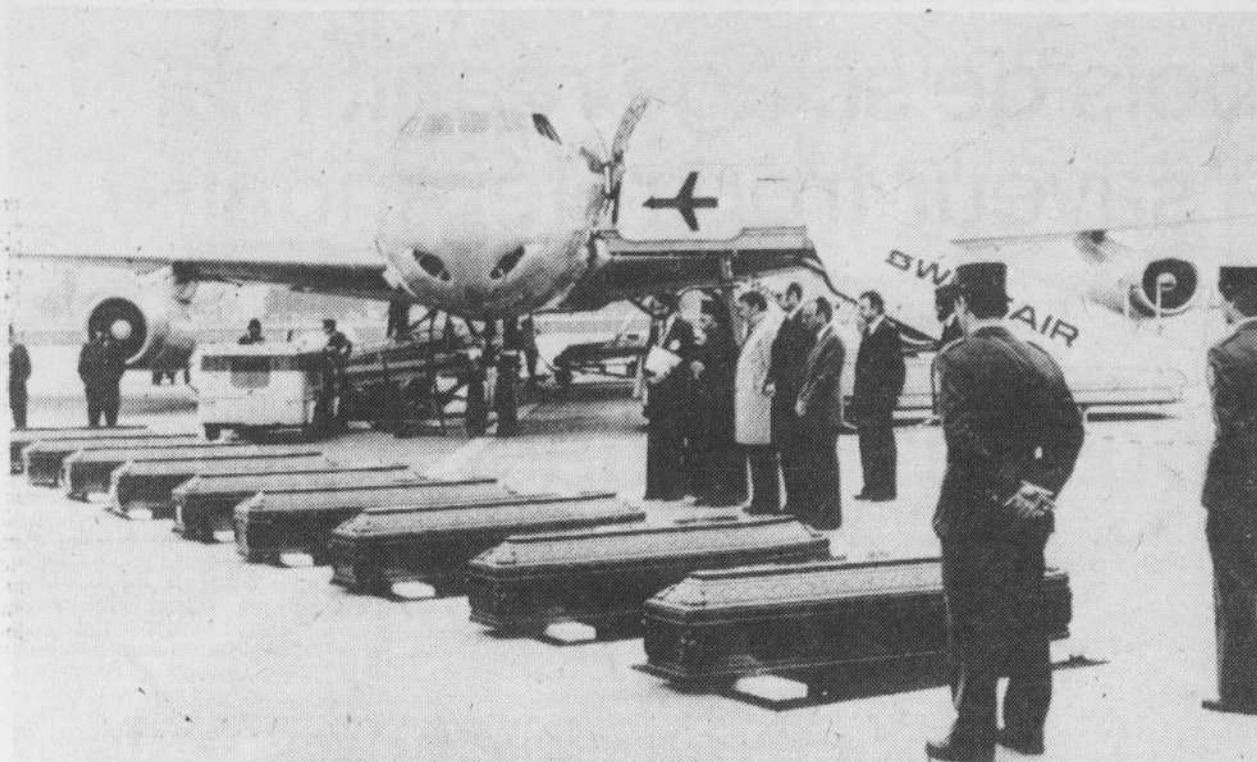
Environnement Québec

c'est le mois de l'Environnement

OFFREZ-VOUS LES ALPES.

L'eau de source Evian, pure, saine, filtrée au moins quinze ans par les Alpes.

INFORMATIONS INTERNATIONALES



Les restes des soldats américains, morts en Iran lors du raid avorté pour délivrer les otages, sont arrivés hier à l'aéroport de Zurich, en Suisse, où ils devaient être remis aux autorités américaines. Malgré les neuf cercueils, le Pentagone a réaffirmé hier que huit soldats seulement avaient trouvé la mort. (Photolaser AP)

La situation en Cisjordanie amène la réunion du Conseil de sécurité

NATIONS UNIES (d'après AFP et Reuters) — Le Conseil de sécurité se réunira ce soir pour examiner la situation créée par l'expulsion des maires d'Hébron et de Halhoul ainsi que du juge islamique d'Hébron, confirme-t-on officiellement au siège des Nations unies.

La demande de réunion a été adressée au président du Conseil de sécurité, M. Idi Oumarou (Niger) par le représentant de la Tunisie, M.

M'hamed Essaafi, membre du Conseil. M. Essaafi demande l'examen de la mesure d'expulsion décidée par les autorités d'occupation israéliennes à l'encontre des maires d'Hébron et de Halhoul et du juge islamique d'Hébron. L'observateur de la Ligue arabe, M. Clovis Makoud, a indiqué que les pays arabes demanderaient l'adoption par le Conseil de sécurité d'une résolution «précise et

concise» demandant l'annulation de cette mesure d'expulsion.

Pour sa part, le Fatah, principale organisation du mouvement palestinien, a demandé à M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations unies, de mobiliser tous les organismes affiliés à l'ONU afin de s'opposer aux mesures prises par les autorités militaires israéliennes contre la liberté d'expression politique en Cisjordanie.

Le secrétaire général devrait «mobiliser tous les organismes affiliés à l'ONU afin de s'opposer aux mesures de déportation et de répression prises contre notre peuple dans les territoires occupés et de mettre fin à toutes formes d'oppression, de torture, de déportation et d'implantation», déclare un communiqué du Fatah, publié hier.

A Gaza, le maire, M. Rachad Shaoua, a demandé à rencontrer dans les meilleurs délais M. Ezer Weizman, ministre israélien de la Défense. M. Shaoua avait été la seule personnalité palestinienne à condamner l'attaque du commando de l'OLP à Hébron vendredi dernier. Il s'est dit très préoccupé par les mesures prises par les autorités militaires israéliennes.

A la Knesset, la commission des affaires étrangères et de la sécurité a entamé son débat sur la décision du gouvernement d'autoriser les colons juifs à s'installer à Hébron. Elle a entendu l'appel interjeté par le vice-président du Conseil, M. Yigael Yadin, contre cette décision prise il y a sept semaines.

Entre-temps, des groupes de colons extrémistes juifs ont attaqué lundi soir la ville arabe d'Hébron, malgré le couvre-feu qui lui est imposé depuis l'attentat de vendredi dernier, apprenait-on hier à Jérusalem.

Le père Drinan quittera la politique

BOSTON (AFP) — Le père jésuite Robert Drinan, représentant démocrate du Massachusetts au Congrès a fait savoir qu'il se pliait au vœu du pape et qu'il ne se représenterait pas pour le renouvellement de son mandat au Congrès.

«Sa Sainteté le pape a exprimé son désir de ne pas voir de prêtres se mêler de politique et le père Drinan se conforme de bonne grâce à son souhait», a indiqué un représentant de la Société de Jésus de la Nouvelle-Angleterre.

Le père Drinan avait été le premier prêtre catholique admis à la Chambre des représentants en 1970 où il s'était notamment prononcé en faveur de l'utilisation de fonds publics pour l'avortement.

Ces colons, indique-t-on, ont essayé de s'introduire par effraction chez des notables arabes et ont cassé par dizaines les glaces de voitures stationnées dans les rues de la ville.

Cette attaque a été perpétrée par des hommes qui avaient participé aux funérailles d'Elie Hazezi, tué au cours de l'attaque palestinienne de vendredi dernier et militant convaincu de la politique d'implantation dans les territoires occupés. Il avait du reste été condamné, il y a un an, à deux mois de prison avec sursis pour s'être introduit avec ses amis par la force dans des maisons arabes d'Hébron et en avoir menacé les habitants, a rapporté la presse israélienne.

De nombreux adhérents du rabbin Meir Kahna, chef de la Ligue pour la défense juive (nationaliste extrémiste), étaient venus participer à ces funérailles. Dans une interview lundi à la télévision israélienne, le rabbin Kahna a déclaré: «C'est une guerre sans merci. Ce sera eux ou nous (les juifs ou les Palestiniens). Il n'y a pas place pour les deux communautés dans ce pays».

Salvador: menace d'un coup des ultras

SAN SALVADOR (AP) — La junte civile et militaire du Salvador a résisté, la semaine dernière, à une deuxième tentative de coup d'Etat, mais selon les observateurs locaux et étrangers, la menace d'un coup de force des ultras pèse toujours sur l'équipe modérée.

«L'économie se désintègre rapidement... Si le gouvernement ne parvient pas à s'assurer le soutien des milieux d'affaires au cours des prochaines semaines, rien ne pourra le sauver», estime un observateur américain qui a préféré conserver l'anonymat.

Selon d'autres sources, des hommes d'affaires salvadoriens qui avaient par le passé refusé de soutenir le gouvernement, sont maintenant disposés à prendre parti pour l'équipe au pouvoir, prise entre les velléités de la gauche révolutionnaire et de l'extrême droite.

M. Eduardo Palomo, président de l'Association de l'entreprise privée, plus important groupe d'affaires du pays, estime que quelque chose se prépare pour venir en aide à la nation, «avant qu'elle ne s'écroule d'un seul bloc».

Durant une longue période, depuis la constitution de la junte, les chefs d'entreprises privées ont fait la moue, car ils n'avaient pas leur mot à dire, notamment dans la nomination des ministres. Mais actuellement, ils comprennent qu'il ne leur reste qu'à soutenir le gouvernement, si l'on veut que les choses changent ici», estime un diplomate occidental.

Il y a deux semaines, l'Association de l'industrie salvadorienne affirmait que le terrorisme avait fait trop de dégâts dans le pays et qu'elle était prête à «apporter tout soutien nécessaire à la relance de l'économie... et aux réformes syndicales», laissant, semble-t-il, prévoir des propositions d'augmentation de salaires, conformément aux revendications des syndicats.

Plus de 1,200 personnes ont trouvé la mort depuis le 1er janvier, et des centaines d'autres ont été tuées depuis le coup d'Etat des officiers modérés, le 15 octobre dernier, qui a renversé le président Carlos Humberto Romero. Le coup d'Etat a conduit à la formation de la nouvelle équipe gouvernementale, qui a nationalisé les banques et entrepris la redistribution des terres, jusque-là possédées par une poignée de familles.

La semaine dernière, des militants d'extrême droite, qui seraient des hommes de confiance de l'ancien président Romero, ont tenté avec M. Roberto d'Abuison, ancien chef du service d'espionnage, de provoquer une rébellion militaire pour exiger la démission de deux membres de la junte.

Un premier coup d'Etat, en préparation au début du mois de février, avait pu être déjoué par l'annonce à Washington que les Etats-Unis étaient disposés à aider le gouvernement actuel, tant sur le plan économique que militaire.

Londres tirera profit du règlement de la prise d'otages

LONDRES (AFP) — Le règlement rapide et presque sans effusion de sang de la prise d'otages de l'ambassade d'Iran à Londres constitue un succès exemplaire pour le gouvernement britannique, dont le rôle et l'influence au Moyen-Orient en sortiront sans doute renforcés, estimait-on hier dans les milieux diplomatiques, notamment arabes.

L'échec du commando de cinq hommes armés, qui avait fait irruption mercredi dernier dans l'immeuble de l'ambassade, est aussi, pour beaucoup d'observateurs, une victoire de taille pour le régime de Téhéran, dans son double affrontement avec l'Irak et les Etats-Unis.

Au lendemain de l'assaut victorieux donné par le Special Air Service (SAS) pour libérer les otages, les milieux diplomatiques de Londres notent que le gouvernement de Mme Thatcher avait maintenu tout au long des cinq jours de siège des contacts étroits avec les autorités iraniennes ainsi qu'avec plusieurs représentants des pays arabes et qu'il avait, dès le début, exclu l'octroi d'un sauf-conduit aux membres du commando.

C'est pourquoi on pense, dans ces milieux, que Londres pourra peut-être jouer un rôle désormais plus déterminant entre l'Iran et l'Europe, et éventuellement tenter d'intervenir dans l'affaire des otages américains.

D'autre part, de nombreux observateurs sont persuadés que les services secrets irakiens ont, sinon suscité cette prise d'otages, du moins très probablement aidé leurs auteurs à l'exécuter. Ils relèvent à l'appui de cette thèse l'appartenance des membres du commando à des groupes d'opposants arabes du Khouzistan, parmi lesquels l'influence de l'Irak est déterminante, et les réactions de Bagdad, qui avait annoncé que d'autres actions du même genre se produiraient.

Ainsi, la prise d'otages de Londres pourrait être un nouvel épisode de la violente querelle entre Téhéran et Bagdad, venant après les graves incidents de frontière entre les deux pays et, selon certaines sources, la tentative d'assassinat contre le ministre irakien des Affaires étrangères, M. Sadegh Ghotbzadeh, lors de sa récente tournée dans le Golfe.

D'autres observateurs n'excluent pas non plus l'exis-

tence d'une «filiale américaine» qui aurait pu, plus ou moins directement, coopérer avec les services irakiens.

Le journal londonien The Observer écrivait, dimanche, que plus d'un millier d'Iraniens qui devaient participer à la libération des otages américains de Téhéran se trouvaient actuellement en Irak, et il avait fait état d'informa-

tions selon lesquelles le conseiller du président Carter, M. Hamilton Jordan, aurait récemment effectué une visite secrète à Bagdad.

Enfin, l'épilogue de la prise d'otages place le gouvernement iranien devant cette situation paradoxale: pouvoir condamner comme criminels et terroristes les membres du commando, tout en conti-

nuer à détenir depuis plus de six mois les otages de l'ambassade des Etats-Unis en Iran.

Cette victoire psychologique survient immédiatement après le fiasco de la tentative du président Carter de libérer les otages américains, mais il est, à ce stade, difficile d'évaluer les leçons qu'en tireront les autorités de Téhéran.

Un dénouement heureux pour Téhéran, mais non pour Bagdad

TÉHÉRAN (AFP) — Déroulement heureux pour Téhéran de la prise d'otages à l'ambassade iranienne à Londres, transfèrement vers les Etats-Unis des corps des marines américains de l'opération «Blue Light»: ces deux succès du président Bani-Sadr ne suffiront peut-être pas à régler au deuxième plan de ses préoccupations actuelles, la tension régnant dans le pays à la veille du second tour des élections législatives (9 mai) et les retombées iraniennes du raid américain manqué du 25 avril.

L'échec du commando à l'ambassade iranienne à Londres est, pour beaucoup d'observateurs, une victoire de taille pour Téhéran, dans son double affrontement avec les Etats-Unis et l'Irak.

M. Bani-Sadr ne s'y est pas trompé, quand il a exprimé sa gratitude à Mme Margaret Thatcher, se félicitant de la compétence des forces d'intervention britanniques.

«La résistance courageuse de nos frères détenus a porté ses fruits. La psychologie de la reddition n'est pas celle du peuple iranien aujourd'hui», a-t-il déclaré à Radio-Téhéran.

Mme Thatcher est également satisfaite: il convient maintenant de considérer «comment nous pouvons faire tourner cette magnifique opération à l'avantage des otages américains», a-t-elle déclaré.

Ces déclarations de Mme Thatcher laissent penser que Londres pourrait intervenir dans l'affaire des otages américains.

L'Iran, qui savoure cette «victoire» quelques jours seulement après le fiasco américain en Iran, marquerait aussi dans cette affaire des points contre l'Irak. Selon certaines versions, les services secrets irakiens auraient sinon suscité la prise d'otages de Londres, du moins très probablement aidé leurs auteurs. D'autres n'excluent pas l'existence

d'une «filiale américaine» qui aurait plus ou moins directement coopéré avec les services irakiens.

Pourtant après l'échec du raid américain, le président Bani-Sadr a tenu à se montrer «bon prince» avec Jimmy Carter: les restes des soldats américains tués dans l'opération ont quitté hier Téhéran pour les Etats-Unis, via Zurich et Francfort. Le lendemain du raid, le président Bani-Sadr avait en effet proposé de rendre «sans condition» à l'Amérique les cadavres.

Mgr Capucci, qui a accompagné les corps jusqu'à Zurich, a indiqué que l'accord donné par l'Iran pour ce transfèrement, démontrait que l'Islam «n'était pas sensible à des provocations politiques mineures».

Mais désormais M. Bani-Sadr va devoir courir deux lieues à la fois: en tant que président de la République et en tant que commandant en chef des forces armées.

Comme président il doit renforcer ses pouvoirs au moment où le Parti républicain islamique redouble ses critiques en stigmatisant le «bilan négatif» de 15 mois de révolution islamique. «Le peuple dort le ventre vide. Si personne ne fait rien ici, je ferai personnellement le nécessaire».

Arrestations en Turquie

ISTANBUL (AFP) — Deux lycéens ont été tués par des «terroristes», hier matin à Eskisehir, environ à 235 km à l'ouest d'Ankara, alors que la police turque a procédé, ces derniers jours, à une vague d'arrestations à Istanbul.

Quarante-six militants d'extrême gauche ont été arrêtés lors d'opérations anti-terroristes menées dans trois secteurs différents d'Istanbul, entre le 27 et le 30 avril, apprenait-on hier, de source autorisée.

Les extrémistes arrêtés ont reconnu, selon les forces de sécurité, avoir commis plusieurs assassinats et attaques à la bombe, et avoué qu'ils comptaient se livrer à des sabotages à l'occasion du premier mai.

Deux fusils automatiques de longue portée, dix revolvers ainsi que des engins explosifs et des munitions ont été saisis au cours des perquisitions, indique-t-on de même source.

Les semences seront à temps au Cambodge

BANGKOK (AFP) — La population cambodgienne devrait recevoir à temps les semences de riz nécessaires pour la récolte de la fin de l'année, a indiqué hier à Bangkok un responsable du programme de secours international. «Jusqu'à présent, les prévisions sont respectées», a-t-il indiqué.

L'objectif actuellement recherché est de planter, au cours de la saison des pluies qui va commencer, un million et demi d'hectares de rizières, ce qui devrait suffire pour écarter tout risque de famine à la fin de l'année.

Ce projet nécessite l'envoi au Cambodge de 80,000 à 90,000 tonnes de semences avant la fin du mois de juillet. Jusqu'à présent, quelque 23,000 tonnes de semences sont déjà arrivées au Cambodge par avion, par bateau, ou à travers la frontière khméro-thaïlandaise.

Le Comité international de la Croix Rouge (CICR) et l'Unicef viennent d'interrompre le pont aérien qui fonctionnait depuis un mois entre Bangkok et Phnom Penh et qui a permis de transporter cinq mille tonnes de semences de «riz flottant», qui devaient être au Cambodge au début du mois de mai pour y être plantées avant les pluies. «Toutes ces semences ont quitté Phnom Penh et ont été envoyées dans les provinces par camion ou par train», a indiqué ce responsable.

Les organisations de secours entendent poursuivre l'envoi des semences à la fois par la frontière khméro-thaïlandaise et par les ports de Phnom Penh et de Kompong Som (golfe du Siam), en fonction des indications disponibles sur la répartition de la population au Cambodge (25 pour cent dans l'ouest, et 75 pour cent dans le centre du pays).

Toutefois, ce responsable a indiqué que les organisations de secours n'ont pas d'indications formelles confirmant que les semences envoyées par la frontière khméro-thaïlandaise sont effectivement stockées pour être plantées dans quelques semaines. «Il semble qu'une partie de ces semences sont mangées au lieu d'être conservées», a-t-il indiqué.

Le désir des organisations internationales de ne pas envoyer trop de semences à la frontière khméro-thaïlandaise tient également au fait que les paysans cambodgiens viennent à la frontière avec des charrettes tirées par des buffles, alors que l'absence de ces animaux se fait dramatiquement sentir dans les rizières.

Mgr Tutu contre l'apartheid

HAMMANSKRAAL (AFP) — La politique de réforme du premier ministre sud-africain, M. Pieter Botha, n'est qu'une forme «à peine déguisée d'apartheid» à laquelle les chrétiens doivent s'opposer, a déclaré hier le secrétaire général du Conseil sud-africain des Eglises (SACC), l'évêque Desmond Tutu.

Dans un rapport présenté devant la conférence annuelle du SACC, qui se tient au centre de conférence catholique d'Hammanskraal, au nord de Pretoria, l'évêque Tutu a affirmé que le gouvernement ne faisait que «changer de tactiques» face aux pressions étrangères contre «la structure ouvertement injuste et raciste de la société».

L'évêque anglican a ajouté que M. Botha cherchait à coopter certaines catégories de Noirs pour former «une zone tampon entre les capitalistes blancs et les Noirs qui n'ont rien». «On nous demande en fait de protéger l'exploitation capitaliste et d'aider à notre propre oppression et exploitation», a ajouté l'évêque Tutu, dans un discours d'une durée exceptionnelle contre le régime.

Il a assuré les représentants de toutes les Eglises chrétiennes, à l'exception des Eglises réformées hollandaises blanches qui soutiennent le gouvernement, que M. Nelson Mandela, leader emprisonné du Congrès national africain (ANC), mouvement interdit, serait le premier ministre de l'Afrique du Sud «d'ici cinq à dix ans».

evian
eau de source naturelle

evian
eau de source naturelle

evian
eau de source naturelle

1.49€

evian
eau de source naturelle

SOURCE CACHAT - EVIAN-LES-BAINS - FRANCE

1.49€

evian

1.49€

evian

BIARRITZ AUTO - PEUGEOT

Le plus gros concessionnaire privé de la région de l'est offre à l'automobiliste sophistiqué:

VENTE:

- Représentants courtois et expérimentés.
- Inventaire considérable et bon choix de modèles
- Livraison outre-mer
- Location à long terme
- Financement bancaire

SERVICE:

- Techniciens spécialisés Peugeot
- Atelier de réparation complet
- Travail garanti

PIÈCES:

- Plus gros vendeur de pièces de l'est
- Département d'accessoires

Les professionnels de Biarritz Auto se feront un plaisir de vous servir... Joignez-vous au groupe grandissant d'automobilistes exigeants qui choisissent l'ultime véhicule automobile!

BIARRITZ AUTO - PEUGEOT
"Les PROFESSIONNELS"
 10,825 Racette
 Montréal-Nord, Québec
 Tél.: 323-1900

le débat référendaire

en bref...

■ Tournée des chefs

Le président du Regroupement national du OUI fera campagne aujourd'hui dans la région des Cantons de l'Est pendant que le président du Comité national des Québécois pour le NON se trouvera dans la région de Québec. Le premier ministre René Lévesque sera l'invité du débat-midi des étudiants de l'Université de Sherbrooke. Il présidera, en début d'après-midi, une réunion du regroupement des créditistes pour le OUI au local de la rue Frontenac à Sherbrooke. Après l'enregistrement de quelques émissions de télévision et de radio, M. Lévesque participera en soirée à une assemblée publique à la polyvalente de Thetford-Mines.

Le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan participera également à quelques émissions de radio dans la vieille capitale, ce matin, puis présidera en fin d'après-midi une réunion de l'exécutif du Conseil national des Québécois pour le NON, au secrétaire du chemin Sainte-Foy. La principale activité de la journée débuttera à 19 heures 30 au Centre municipal des congrès de Québec avec la participation du premier ministre Pierre Trudeau l'ex-premier ministre Jean Lesage, du chef intermédiaire de l'UN, M. Michel LeMoignan, du sénateur conservateur Jacques Flynn et du leader créditiste, Camil Samson.

■ Trudeau c. Lévesque

Le poste de télévision anglophone CFCF de Montréal, du réseau CTV, a invité les premiers ministres Pierre Trudeau et René Lévesque à s'affronter au cours d'un débat télévisé. Le Comité national du OUI a aussitôt fait connaître l'acceptation de principe de M. Lévesque, et les services de communications du parti ont reçu le mandat d'amorcer les négociations avec CTV. Quelques heures plus tard, c'était au tour du réseau Télémedia d'offrir aux deux hommes d'Etat le temps d'antenne pour organiser un débat radiophonique.

■ Les activités du NON

■ Administrateur et président de Petrofina, M. Pierre Nadeau, a été délégué par le Comité du NON pour occuper le temps d'antenne mis gratuitement à la disposition des deux options par la Société Radio-Canada.

■ Mme Thérèse Lavoie-Roux participera ce soir à une assemblée publique au centre communautaire Bois-de-Boulogne dans le comté de l'Acadie.

■ Le député fédéral Thérèse Kiliens et l'ex-premier ministre Robert Bourassa partageront le temps de parole ce soir dans une assemblée du NON qui se tiendra au collège Marie-Anne, 100, rue Sauvé est.

■ Documentaliste du PLQ, M. François Ghali, donnera une conférence et répondra aux questions de l'auditoire, ce soir à la polyvalente de Saint-Exupéry, dans une réunion organisée par le Comité du NON.

■ Le député libéral de Saint-Laurent, M. Claude Forget, sera le principal orateur de l'assemblée qui se tiendra à 20 heures au camping municipal de Melbourne.

■ Les activités du OUI

■ Le député péquiste Guy Bisillon sera ce soir l'un des orateurs de l'assemblée qui se tiendra au sous-sol de l'église de la Nativité, angle Saint-Germain et Ontario.

■ Le ministre d'Etat au Développement culturel, M. Camille Laurin, fera campagne dans le comté du libéral Reed Scowen. Il prendra le repas à la brasserie du Cordon, 150 rue Notre-Dame ouest, à Ville Saint-Pierre.

■ Le leader parlementaire du PQ, M. Claude Charron, adressera la parole aux hommes d'affaires d'Abitibi à 12 heures au restaurant Vita du boulevard Pie IX.

■ Le Comité national du OUI a organisé un grand rassemblement pour ce soir au pavillon de la jeunesse du Petit Colisée de Québec avec la participation de Félix Leclerc, Monique Miller, Sylvain Lelièvre, Claude Morin, Jean-François Bertrand, Jean-Paul L'Allier et Lise Payette.

■ Le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, prendra la parole à 19 heures devant les membres de la Chambre de commerce de Sept-Îles. Un peu plus tard en soirée, M. Parizeau se rendra au sous-sol de l'église Marie-Immaculée pour participer à une assemblée publique en compagnie du député péquiste du comté de Duplessis, M. Denis Perron.

■ Aujourd'hui ou jamais

Soupçonné d'être, ultra-nationaliste, aimé des péquistes, le député conservateur de Joliette, M. Roch LaSalle, n'a pas encore pris position de façon claire et sans équivoque sur l'enjeu du référendum. Il a promis de le faire aujourd'hui même, alors qu'il sera le conférencier invité du dîner-causerie de la Société pour le progrès de la rive-sud.

■ Voix discordante

Un groupe d'éminents citoyens de l'Ontario est vaincu qu'une victoire du OUI au référendum serait salubre au Canada. Le groupe des 62, comprenant des écrivains, des chefs syndicaux, des membres du clergé et des artistes, fait valoir qu'un OUI pourrait déboucher sur des négociations fertiles. Au nombre de ces personnalités reconnues figurent les noms de l'écrivain Margaret Atwood, du coureur olympique Bruce Kidd et du révérend Thomas Anthony, de l'Eglise anglicane du Canada. Intitulée «Un appel au Canada anglais», la déclaration du groupe indique qu'un vote négatif se traduirait par un prolongement de la crise constitutionnelle.

■ La main longue

Au terme d'une brève enquête, la Sûreté du Québec est parvenue à identifier l'auteur du méfait qui a permis que le bulletin de vote reproduit lundi dans le *Journal de Québec*, soit gravé d'un «X» dans la case du OUI. Un porte-parole de la SQ, M. Pierre Bourgault, (aucune parenté avec le leader indépendantiste), a refusé de révéler l'identité du présumé coupable, qui ne fait face à aucune accusation, est âgé de 22 ans seulement et sans casier judiciaire.

■ OUI à Radio-Québec

Le syndicat général des employés de Radio-Québec a résolu hier d'accorder son appui à la cause du OUI. Le syndicat allie «l'oppression nationale trop longtemps supportée par les Québécoises et Québécois, l'inégalité mille fois constatée qui existe entre le Québec et le reste du Canada, la présence envahissante d'Ottawa dans les affaires du Québec».

■ Femmes d'abord

Démissionnaire du Regroupement des femmes québécoises, Mme Andrée Yanacopoulos, a fondé le collectif féministe «Femmes d'abord», qui refuse de prendre position pour l'une ou l'autre option référendaire. Tout en se disant indépendantiste, le collectif «Femmes d'abord» craint que l'accession à l'indépendance ne change rien à la condition féminine et recommande plutôt à ses membres d'annuler leur vote en écrivant «Femmes» sur le bulletin.

■ Montréal, OUI certainement

Alors que le gouvernement Lévesque n'avait pas encore fixé la date du référendum, la direction de la Chambre de commerce de Montréal avait songé à tenir son prochain congrès annuel sous le thème «Montréal, OUI». Compte tenu de nouvelles circonstances particulières, la Chambre de commerce a voulu éviter de semer le doute dans le public quant à son option référendaire. «Montréal, OUI» a donc été écarté et c'est sous le nouveau slogan «Montréal, certainement» que se dérouleront les assises annuelles de la Chambre.

L'industrie du bois de sciage réagit mal à un discours à saveur trop référendaire

par Robert Lefebvre

QUÉBEC (PC) — Le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Bérubé, a prononcé hier à Québec devant l'Association des manufacturiers de bois de sciage un discours dont la saveur référendaire n'a visiblement pas plu aux délégués.

A peine avait-il commencé à illustrer la thèse des deux nations distinctes qu'une trentaine de congressistes quittaient lentement la salle après avoir manifesté bruyamment avec leurs ustensiles.

Ce chahut de courte durée n'a pas empêché M. Bérubé de poursuivre son allocution comme il l'entendait, mais une fois qu'il eût terminé, le vice-président de l'association, M. Real Sureau, le remercia de façon non équivoque.

«Nous aurions préféré entendre un discours à consonance plutôt économique», a-t-il lancé au ministre, sous les applaudissements nourris de l'auditoire composé de plus de 700 convives.

M. Sureau a cependant souligné qu'il avait été informé d'avance des propos référendaires de M. Bérubé, ajoutant que son organisme avait trop de respect pour ses confères pour leur imposer un thème de discours.

M. Sureau a observé que, personnellement, il ne pouvait réconcilier dans l'option gouvernementale le désir d'association avec l'idée de détruire.

M. Bérubé a comparé la situation des Québécois à celle des Noirs en Rhodésie.

«Il n'y a eu aucun problème tant que les Noirs ont accepté de servir l'élite blanche».

«Chez nous, il y a aussi deux paliers, un économique, dirigé par les Anglais, et l'autre, celui de la main-d'œuvre, occupé par les francophones», a-t-il dit.

Selon lui, nous avions, avant 1964, notre part des investissements canadiens, soit aux environs de 26%, mais dès 1968, cette part des investissements canadiens a chuté à 19%, et c'est ainsi que, per capita, cette portion est devenue plus importante dans les provinces maritimes qu'au Québec.

M. Bérubé explique ainsi la tendance de plus en plus marquée de l'Etat québécois à intervenir directement dans le secteur des investissements, à s'immiscer de plus en plus dans l'économie depuis 1970.

Il a observé que le Québec se retrouvait bon dernier au rang des provinces pour ce qui est des dépenses fédérales créatrices d'emplois.

De 1961 à 1977, le Québec n'a retiré per capita que \$355 à ce chapitre, comparativement à \$981 pour la Nouvelle-Ecosse, la province qui a retiré le plus.

M. Bérubé a par ailleurs tenté de démontrer aux industriels du sciage qu'ils n'avaient rien à gagner à maintenir en place un régime dans lequel le chevauchement des programmes retarde ou bloque la mise en place des politiques québécoises de développement de l'industrie forestière.

Il a cité l'exemple du programme de modernisation de l'industrie des pâtes et papiers auquel la participation d'Ottawa n'a été acquise qu'après plus d'un an et demi de négociations ardues, juste à la veille de l'élection fédérale de mai 1979.

Par contre, le plan de développement de l'industrie du sciage du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie a été concrétisé «sans tapage» parce que le Québec avait toute la juridiction nécessaire, contrairement au secteur des pâtes et papiers.

M. Bérubé a abordé enfin l'aspect négociation de la nouvelle entente proposée entre Québec et Ottawa, en soulignant la nécessité de donner un mandat fort, au moins 55%, au gouvernement québécois.

Question d'équilibre

PRINCE GEORGE, C.B. (PC) — Pour M. Jean-Luc Pepin, ministre fédéral des Transports, l'unité canadienne est «une question d'équilibre».

C'est ainsi, a-t-il déclaré, lundi, que certaines régions qui sont aujourd'hui prospères peuvent avoir besoin d'aide demain, tout comme des régions naguère prospères ont actuellement besoin d'aide.

Le plus grand ennemi du pays est donc le régionalisme, a affirmé celui qui a déjà été co-président de la Commission d'enquête sur l'unité canadienne, il y a quelques années.

M. Pepin a cité en exemple les problèmes économiques actuels de l'Ontario, faisant remarquer que cette région, qui a contribué au développement de l'Ouest, a aujourd'hui besoin de ces provinces.

cois. Alors là, le fédéral ne pourra refuser de négocier, affirme-t-il.

Il a ridiculisé le chef du NON qui propose, a-t-il dit,

une nouvelle technique de négociation, en ne demandant rien, en adoptant la manière gentille, polie, et en misant sur la pitié.

Pour lui, c'est la technique qui consiste à aller «négocier tout nu».

Le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait appel à

la fierté des Québécois à l'occasion du vote historique du 20 mai prochain.

«Le confort matériel nous aurait-il à ce point endormi

que nous ne serions plus capables de nous lever debout tous ensemble? Ce ne seront pas les anglophones qui feront la lutte à notre place.»

Méfiez-vous des «sondages bidons»

En cette période référendaire, il importe de se méfier de certains sondages, de leurs pratiques et de leurs résultats douteux.

Deux organismes ont fait cette semaine cette mise en garde au public. L'une provient de la Société Radio-Canada, qui constate que certains «sondages bidons» ont été pratiqués en son nom ces derniers jours. De son côté, le Comité des sondages des associations de sociologues, anthropologues et politiciens de langue française critique deux sondages récents, l'un de la maison Gallup et l'autre publié par le réseau CTV et effectué par la firme torontoise Thompson & Lightstone. Le Comité dénonce également un sondage administré actuellement au Québec par une compagnie qui a nom «Dimension Consultants» — toujours sur la question référendaire.

Les sondages publiés par la maison Radio-Canada sont administrés par des entreprises connues et de grande réputation, le plus souvent, ces derniers temps, par le Centre de recherche de l'opinion publique (CROP). Jamais dans les entrevues réalisées pour le compte de Radio-Canada le nom de la société d'Etat n'est mentionné, a déclaré hier le chef du Service de recherches de Radio-Canada, M. Gérard Malo. Or il appert que des personnes sollicitent auprès de citoyens des opinions politi-

ques en disant oeuvrer à un sondage commandé par Radio-Canada.

M. Malo ajoute que si des répondants sollicités au téléphone doutent de l'identité de l'appel, ils ont toujours le loisir d'appeler l'entreprise pour en vérifier l'origine.

De son côté, le Comité des sondages, qui a son siège à l'Université de Montréal, dénonce le questionnaire administré actuellement par une entreprise «inconnue à Montréal et à Toronto», Dimension Consultants. «Dans un français approximatif», cette firme demande aux électeurs des questions étranges: leur vote viendra-t-il du coeur ou du cerveau, des tripes ou du raisonnement? veulent-elles plus que jamais séparer le Québec du reste du Canada ou tendent-elles au contraire à «modérer» leurs attitudes? les mouvements de violence et la désobéissance civile augmenteront, se maintiendront ou diminueront, en cas d'échec des référendums? etc. «Ces questions, note le Comité, ne sont pas sans rappeler les fameux thèmes des «extrêmes séparatistes» et de «la guerre civile» d'un sondage commandité par Southam Press à l'automne 1977».

Par ailleurs, le Comité conteste les résultats du sondage publié récemment par CTV/Thompson & Lightstone et qui accordait une large avance au OUI, alors que trois autres sondages, aux méthodes

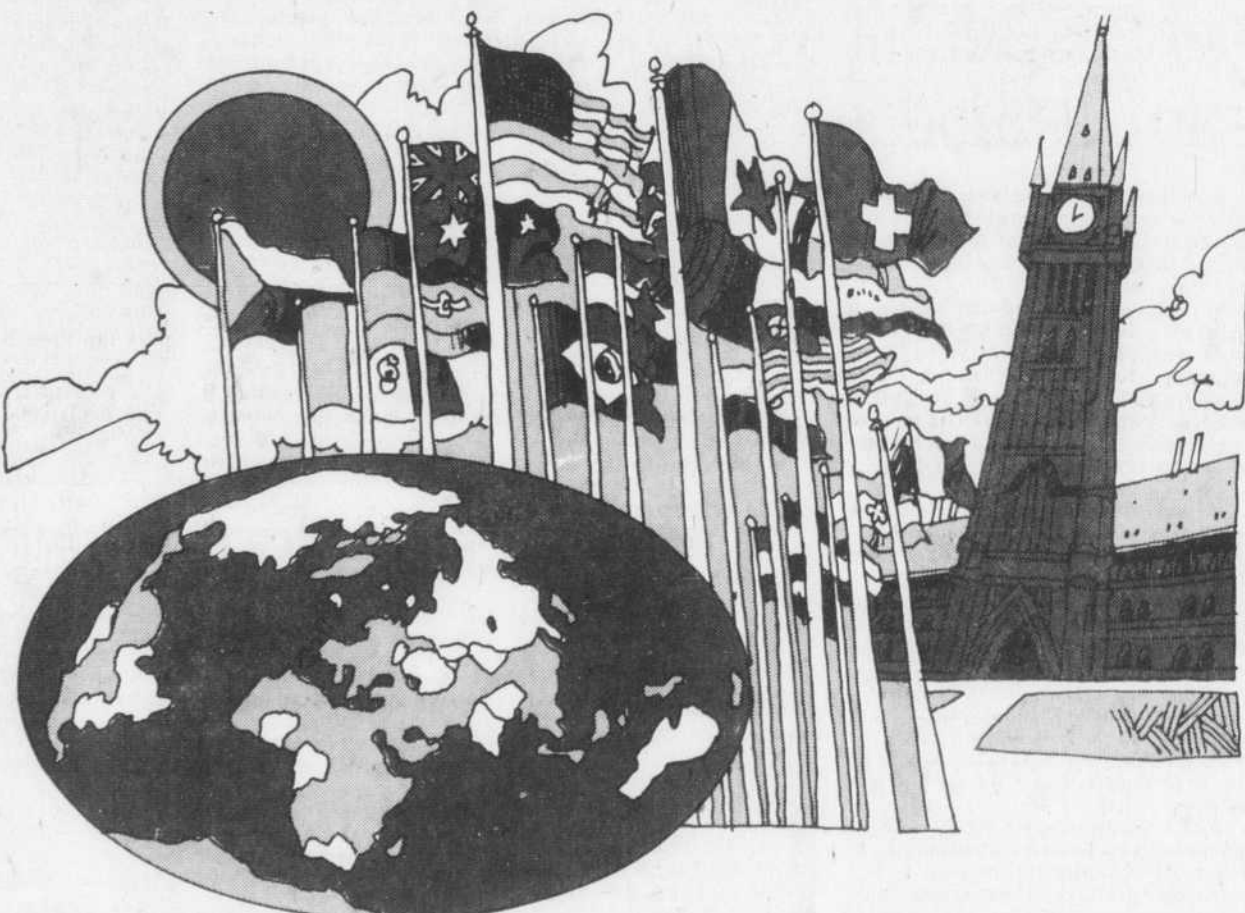
éprouvées, plaçaient les deux options du OUI et du NON pratiquement à égalité (Radio-Canada/CROP, *Dimanche-Matin/IQOP* et Gallup, tous pratiqués presque en même temps que le premier).

Le Comité souligne que, contrairement aux deux firmes CROP et IQOP, les maisons torontoises T&L et Gallup n'ont pas fourni les données méthodologiques nécessaires à une évaluation scientifique. Afin de tirer au clair les contradictions apparentes entre leurs résultats, le Comité a cherché à obtenir plus amples renseignements méthodologiques auprès des firmes visées.

Une information plutôt pauvre est venue. Le Comité n'a pu obtenir de Gallup ni son questionnaire, ni son taux de réponse, ni sa validation, etc. Si, d'autre part, T&L a fourni son questionnaire et quelques tableaux statistiques, «l'enquête n'a fait l'objet d'aucun rapport écrit spécifique». La vérification est par conséquent impossible.

Enfin, le Comité rappelle ses craintes que des sondages de valeur inconnue, voire douteuse, ne viennent perturber l'opinion publique, «trop tard pour que la critique démocratique et scientifique, des résultats soit encore possible». Il demande par conséquent aux médias d'information de s'abstenir de publier de nouvelles données de sondage dans les derniers jours de la campagne référendaire.

On est 2 milliards



Le fédéralisme est un phénomène moderne dont bénéficie déjà plus de la moitié de l'humanité. On le retrouve surtout dans les pays qui possèdent un vaste territoire et qui réunissent plusieurs groupes ethniques et linguistiques.

Parmi les pays les plus puissants au monde, les États-Unis, la République fédérale d'Allemagne et l'Union soviétique vivent actuellement dans des régimes fédératifs. D'autres pays au territoire étendu, notamment le Canada, le Brésil et l'Australie, ont adopté le régime fédératif et, selon certains futurologues, pourraient devenir les grandes puissances de demain.

Le fédéralisme n'attire pas que les pays de grande étendue. Il compte aussi de nombreux adeptes parmi des pays plus petits comme la Suisse, la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie ou l'Autriche.

Il est intéressant de retenir les principales dates de l'histoire du fédéralisme moderne. On y remarque que l'interdépendance des nations s'est accrue avec les progrès de la civilisation et continue de s'accroître. Le fédéralisme est le mieux en mesure de répondre à ce besoin d'interdépendance et d'assurer la prospérité à ceux qui l'adoptent. C'est sans doute pourquoi la Communauté économique européenne s'est orientée vers une forme de régime fédératif à la suite de l'élection au suffrage universel, en 1979, des délégués au Parlement européen.

XVIII^e siècle: Les États-Unis adoptent, en 1787, un régime fédératif après avoir tenté d'instaurer, pendant 11 ans, un régime confédéral.

XIX^e siècle: La Suisse fait l'essai d'un régime confédéral avant d'opter pour le régime fédératif par

des modifications successives de sa constitution, en 1848 et 1874.

En 1867, la province du Canada comprenant le Québec et l'Ontario actuels s'unit au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Ecosse pour former la fédération canadienne.

XX^e siècle: L'Australie se dote d'un régime fédératif, le 1^{er} janvier 1901.

Après une série de guerres civiles et de coups d'État, le Mexique devient une fédération en 1917.

L'Union soviétique (l'Union des républiques socialistes soviétiques) adopte le fédéralisme au lendemain de la Première Guerre mondiale, en 1918.

Sur le continent européen, l'Autriche se constitue en fédération composée de neuf États membres en 1920.

En 1946, l'État yougoslave se donne des institutions fédérales.

En Amérique du Sud, le Brésil se donne, en 1946, un régime fédératif composé de 22 États membres.

En Asie, la Malaisie se constitue en fédération des 1948.

En 1949, l'Argentine devient une union fédérale de 22 provinces.

Toujours en 1949, le monde entier est attentif aux élections du premier Parlement fédéral en Allemagne de l'Ouest.

Devenue indépendante de la Grande-Bretagne, en 1947, l'Inde opte, trois ans plus tard, en faveur d'un régime fédératif.

Sur le continent africain, les citoyens du Nigeria décident, en 1954, de reconstruire leur pays devenu indépendant, sur la base du fédéralisme.

Ces questions, ainsi que plusieurs autres, font le sujet d'une série de publications intitulée «Notes sur le Fédéralisme canadien», publiée par le gouvernement canadien en guise de contribution à la discussion publique. Vous pouvez obtenir gratuitement cette série de notes en écrivant à:

Publications Canada,
C.P. 430, Succursale postale DeLorimier,
Montréal, Québec,
H2H 2N7

Canada

le débat référendaire

L'émotion, plus que les mots, domine le débat de Queen's Park

par Patricia Dumas

TORONTO — L'attitude des membres de la législature ontarienne exprime, peut-être plus que les paroles, l'importance qu'ils accordent au débat sur la Confédération qui a débuté lundi et qui durera toute la semaine. De nombreux membres des trois partis sont continuellement présents au débat qui devient vite répétitif et il y a toujours au moins un ministre sinon plusieurs sur les bancs du gouvernement. Ils manifestent leur solidarité dans la volonté de préserver l'unité canadienne et de combattre la souveraineté-association, évitant les interjections agressives. La plupart des interventions sont applaudies par les représentants des trois partis.

La vision du Canada qui se dégage des vingt interventions jusqu'à présent est faite d'émotivité enver le «rêve d'une grande nation s'étendant

d'une mer à l'autre» et formée d'un mélange de citoyens d'origines diverses venus s'installer dans un pays de liberté et de prospérité.

Les voix conservatrices et libérales se confondent généralement dans un débat presque totalement dénué de partisanerie politique. Ce ne sont que les membres du NPD qui tentent de jeter certaines bases pour ce fédéralisme renouvelé auquel tous les membres se sont engagés.

Par exemple, Mme Marion Bryden a déclaré qu'un fédéralisme renouvelé ne devait pas être seulement un exercice de reformulation d'une constitution; il devrait également être l'occasion d'établir de quelle façon les provinces et le gouvernement fédéral peuvent combattre efficacement des problèmes communs comme ceux de l'environnement, pour n'en citer qu'un.

Mme Evelyn Gigantes, critique de l'Énergie du NPD,

évoquant d'abord le caractère historique du débat, signalant en particulier le fait que des femmes peuvent enfin se lever dans les législatures pour participer aux discussions entourant une nouvelle fédération, a porté un jugement très critique sur l'histoire politique de l'Ontario, démontrant qu'elle n'est en fait que l'illustration de l'esprit du Family Compact qui était foncièrement antidémocratique parce qu'il ne cherchait qu'à protéger les riches. Elle en conclut qu'une telle attitude n'a pu que créer de la suspicion dans les autres provinces du Canada.

Le critique libéral de la Santé, M. Sean Conway, toujours remarqué pour ses dons d'orateur («malgré sa jeunesse» comme certains aiment à souligner), a réussi à créer un certain émoi, même à l'intérieur de son propre parti, par sa description de quelques aspects de sa vision de la Confé-

dération. Dans un esprit humoristique plus qu'agressif, M. Conway a souligné que cinq ententes politiques avaient été conclues avant la fameuse signature du Pacte créant la Confédération en 1867. Donc il ne voit pas que cette signature de l'Acte de l'Amérique du Nord soit la genèse du Canada ou un document sacro-saint comme on semble majoritairement le croire. Il a déclaré qu'il fallait se souvenir que MacDonald et Cartier «se détestaient littéralement» et que si les représentants du Haut-Canada se trouvaient à Charlottetown pour en arriver à créer le Canada qu'on connaît, c'est parce qu'ils se sont rendus à une réunion des représentants des Maritimes sans y être pour le moins invités. M. Conway conclut que les Canadiens forment un peuple capable de relever les défis et surmonter les différences et que l'Histoire lui donne confiance en l'avenir.



En lutte contre le fléau de l'alcoolisme, le gouvernement fédéral a emprunté au parapluie du NON le slogan «Non merci». y a ajouté les mots «Ça se dit bien» pour faire comprendre aux Québécois qu'au lendemain du 20 mai, il leur faudra peut-être mettre de l'eau dans leur vin. (Photolaser CP)

Les néo-démocrates ont violé la consigne

par Patricia Poirier

Le Nouveau Parti démocratique de l'Ontario préconise la négociation avec le gouvernement du Québec quels que soient les résultats du référendum sur la souveraineté-association, mais son leader, M. Michael Cassidy, et les

membres du caucus, refusent de le dire publiquement. Il y a à peine trois semaines, le conseil provincial, du NPD-Ontario, la plus haute instance du parti entre les congrès annuels, a adopté une résolution réaffirmant d'une part le droit du peuple québécois à l'autodétermination et, d'autre part, affirmant son désir de renégocier le pacte fédéral même si les Québécois devaient dire OUI le 20 mai.

Prospère dans l'unité

TORONTO (PC) — Avant que le Canada puisse devenir un chef de file parmi le concert des nations, les Canadiens doivent de nouveau se sentir unis et avoir un but commun. Tel est le message qu'a lancé, hier, à Toronto, le premier ministre terre-neuvien, M. Brian Peckford. Parlant à un dîner-causerie du Conference Board, le chef du gouvernement terre-neuvien a expliqué que ce n'est qu'en rétablissant cet «esprit» de vie commune que le Canada pourra alors devenir un pays prospère grâce à ses «abondantes richesses et à son savoir-faire».

Bien qu'il ait largement évoqué les réformes qui doivent être entreprises entre Ottawa et sa province, dans des domaines comme les pêcheries, l'électricité et les mines, M. Peckford a surtout axé son discours sur l'unité nationale. «Je crois sincèrement qu'il n'y a rien d'incompatible entre le fait de vouloir que Terre-Neuve et le Labrador soient forts, et la création d'un Canada fort. Ces buts sont les mêmes», devait-il notamment assurer.

Parlant de la souveraineté-association, il a indiqué que le référendum avait une grande portée sur le reste du pays. Selon lui, le Québec n'est pas la source de la crise de l'unité, mais son symptôme.

Il a conclu que la situation deviendra «plus explosive», si «les propositions raisonnables du Québec et d'ailleurs» sont rejetées.

De plus les quelque 130 membres du conseil provincial réunis à Toronto ont dit aux membres du caucus à Queen's Park de présenter une résolution à l'Assemblée législative reflétant ce désir de négocier avec le Québec.

Pourtant, lundi, les membres du NPD ont appuyé une résolution soumise par le gouvernement Davis rejetant le statu quo et la négociation de la souveraineté-association. Cette prise de position en a surpris plus d'un et, hier, le professeur Jim Turc de Toronto, un des membres de l'exécutif provincial du NPD, a confié au DEVOIR, qu'il se dessine déjà un mouvement de protestation chez les militants du parti pour blâmer ses députés néo-démocrates.

«Il y en a qui préparent des lettres et des résolutions... ça va barder lors de notre prochain congrès qui a lieu à la mi-juin», a-t-il révélé.

«La prise de position des députés néo-démocrates entre en flagrante contradiction avec la résolution adoptée par le conseil provincial; beaucoup de militants sont très inquiets que cela se soit produit», a déclaré M. Turc.

La résolution du conseil provincial a été adoptée par la majorité des députés. Le leader du parti, M. Michael Cassidy a présenté un amendement à la suite de ce vote afin que les membres du caucus ne soient pas liés par cette décision, du moins pendant la durée du débat à l'Assemblée législative, mais cet amendement a été battu.

Plusieurs militants du NPD,

associés à l'aile gauche du parti, ont justement trouvé que les députés ont agi de façon inacceptable en appuyant Bill Davis, d'autant plus que le conseil provincial leur avait clairement indiqué de respecter la résolution.

«Nous voulions surtout ne pas nous associer publiquement aux déclarations du premier ministre ontarien Bill Davis ou à celles des libéraux lors de ce débat», a expliqué un des délégués au conseil provincial.

Un porte-parole du bureau du chef du NPD à Queen's Park, M. Michael Cassidy, a déclaré hier au DEVOIR que les membres du caucus n'ont guère pris se faire dire quoi faire par le conseil provincial.

Il a soutenu que l'esprit de la résolution controversée avait été respecté puisque le NPD avait réussi à introduire dans le message de M. Davis, le rejet du statu quo et la nécessité de négocier une nouvelle constitution pouvant satisfaire les aspirations de tous les Canadiens.

Selon certaines personnes le NPD ne voulait pas risquer de dire publiquement ce que les Ontariens refusent de s'avouer, c'est-à-dire qu'il faudra négocier avec le Québec, afin de ne pas nuire à ses chances de remplacer les libéraux comme opposition officielle à Toronto lors d'élections qui ne sauraient tarder.

Du côté gouvernemental, deux ministres ont fait des interventions dans lesquelles ils ont insisté sur les dissensions qui existent de façon parfois critique à travers le Canada. Ils ont fait appel à la coopération, à la compréhension et à la bonne volonté de leurs concitoyens ontariens et canadiens pour en arriver à une nouvelle entente où l'harmonie serait atteinte.

M. Larry Grossman, ministre de l'Industrie et du Tourisme, a lancé un appel à la lutte contre la balkanisation et le protectionnisme dans les provinces, tout en reconnaissant les erreurs de l'Ontario en ce domaine. Il a déclaré qu'on «ne pouvait garder une province à l'intérieur de la Confédération en parlant de ce qui lui en coûterait de se séparer mais que, par contre, il faut aussi être prêt à payer le prix pour que cette province décide de rester».

M. Keith Norton, ministre des Services sociaux et communautaires, a plaidé la cause, dans un excellent français, des droits des francophones de se sentir égaux à l'intérieur du Canada. M. Norton est un des nombreux membres, perçu jusqu'ici comme unilingue anglophone, qui a étonné par la qualité de son français et sa sensibilité envers le «fait français». Il semble qu'une des ententes tacites de ce débat est d'utiliser le français le plus souvent possible comme l'expression d'une amitié. D'ailleurs plusieurs des membres écoutent tout le débat en interprétation simultanée puisque c'est pour eux, semble-t-il, une rare occasion de prendre un bain de français.

Un OUI massif favoriserait le statu quo, croit Pierre Côté

Tenant convaincu d'un nationalisme économique canadien, M. Pierre Côté, président du Conseil du patronat du Québec, estime que si les Québécois votaient massivement en faveur du NON au référendum, les hommes d'affaires recommenceraient à investir dans la province et que les autres partenaires politiques du pays seraient plus enclins à négocier certains changements à la présente constitution.

Au cours d'une entrevue qu'il accordait récemment à la Presse Canadienne, M. Côté a affirmé que le climat incertain qui prévaut actuellement au Québec, l'ensemble du débat référendaire et les nombreux problèmes constitutionnels sont «tout comme un nationalisme québécois outrancier autant d'obstacles à l'épanouissement économique de notre province».

Par contre, pour le président du CPQ, un OUI massif maintiendrait le statu quo au chapitre des investissements privés et serait «terriblement néfaste pour notre économie».

Le démarche politique de M. Côté dans cette campagne référendaire se veut aussi à l'image des chefs d'entreprises qu'il représente au sein du Conseil du patronat. «C'est unanimement que nos membres se sont prononcés contre la souveraineté-association ou la séparation», dit-il.

«Personnellement, ajoutez-il, je ne pourrais pas être le président du CPQ si je n'étais pas pour le NON.»

M. Côté est un véritable fédéraliste. Ses raisons sont essentiellement économiques et dictées par ce qui lui semble être évident et logique. «J'ai toujours été pro-fédéraliste, dit-il. Pour moi le Canada offre des avantages que je ne pourrais retrouver nulle part ailleurs dans le monde.»

Le nationalisme sentimental, le sentiment d'appartenance à un groupe linguistique et culturel plutôt que la recherche des grands espaces économiques «plus viables et rassurants» inquiètent M. Côté.

«Je pense dit-il, qu'il y a toujours eu dans le monde une espèce de sentiment nationaliste qui, à certains moments, était utilisée pour faire triompher ses idées. Malheureusement, pour le développement économique de notre province, le débat actuel dû être évité.»

Ce sentiment d'appartenance de certains individus à la terre québécoise et à sa culture, et qu'il trouve légitime, est à la fois regrettable, selon M. Côté, lorsqu'il devient la cause d'un affrontement.

«Lorsque tout cela devient une question du OUI ou du NON», confie-t-il.

Selon lui, toutefois, le débat était devenu inévitable. «Les hommes politiques étant ce

qu'ils sont, il est pratiquement impossible qu'ils ne jouent pas sur la question des émotions et sur les sentiments pour se bâtir une tribune politique. A cause du Parti québécois, l'affrontement est devenu inévitable.»

M. Pierre Côté, homme d'affaires, membre du Conseil d'administration de 16 grandes entreprises, dont la Banque de Montréal, CAE Industries, Canor, conseiller du Trust Royal et président du conseil d'administration de Celanese Canada, n'apprécie pas le climat d'incertitude qui, selon lui, prévaut au Québec depuis quelques années.

«Un NON massif, dit-il, à la question référendaire, éliminerait une grande partie des incertitudes qui tracassent les hommes d'affaires et rendrait plus intéressantes les perspectives d'investissement au Québec.»

M. Côté estime que les gens au Québec ne savent plus sur quel pied danser et «que tout cela est très coûteux pour la province».

Pour le président du CPQ, le Canada, malgré ses défauts, offre cette sécurité essentielle, selon lui, à l'épanouissement des citoyens.

«Ce pays là, dit-il, est tellement grand qu'il devient presque impossible de développer des liens avec tous ces gens qu'on ne connaît forcément pas.»

M. Côté confie que le Canada est difficile à vivre et que ce ne sont pas les sentiments qui le feront survivre à la crise actuelle. «Il est très difficile, ajoute-t-il, de faire une histoire d'amour, dans le cas du Canada, ce sera plutôt une question de raison.»

Le Conseil du patronat a expliqué, en détails, dans huit brochures ou études rendues publiques récemment les principales raisons économiques qui commandaient le rejet de la souveraineté-association, M. Côté, le président de l'organisme, le endorse personnellement toutes, affirmant, cependant, que cette prise de position ne veut définitivement pas dire que certains changements ne soient pas effectués à la constitution. «Si nous sommes contre, affirmet-il, la séparation du Québec, cela ne veut pas dire que nous confirmons notre position dans le statu quo.»

«Ce n'est pas parce que je suis Canadien et fédéraliste que je ne vois pas les réformes constitutionnelles qui doivent être entreprises.»

Ce que le président du CPQ souhaite par dessus tout, c'est que tous ces débats et cette réforme permettent un jour à l'entreprise privée canadienne, à l'industrie et aux hommes d'affaires de produire à pleine capacité. «Ce qui est le plus important pour moi, dit-il, c'est de rendre notre industrie la meilleure.



**LESAGE
LAMOTHE
COSSETTE**
OPTICIENS D'ORDONNANCES

ASSOCIÉS JACQUES LAMOTHE O.O.D.
MARC COSSETTE B.A.O.O.D.
PRESCRIPTIONS DE LUNETTES
LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES
LENTILLES PROGRESSIVES

MONTREAL
• 3425 rue St-Denis (Métro Sherbrooke)
• POLYCLINIQUE DE MONTREAL
12245 rue Grenet (Cartierville)
• 5000 Boul. St-Laurent (Boul. St-Joseph)

LAVAL
• POLYCLINIQUE MEDICALE CONCORDE
300 est Boul. de la CONCORDE (Duvernay)

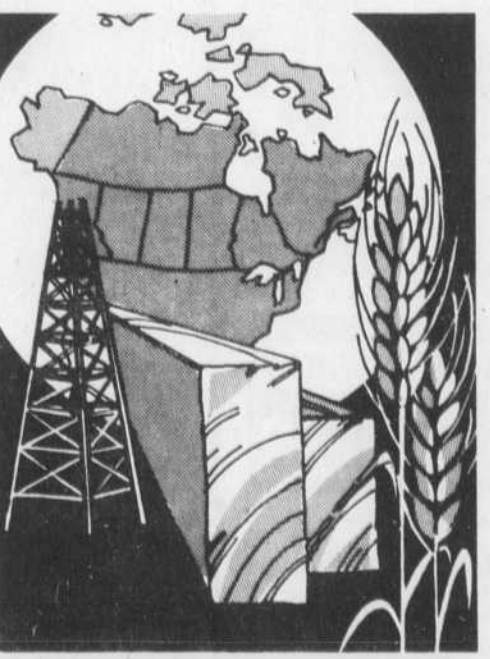
UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
845-4221

EN FORMATION

**La bonne forme,
c'est au moins à tous
les deux jours.**


PARTICIPACTION
Le mouvement canadien du bien-être physique

Plus j'y pense... plus c'est NON



parce que

Le Canada, c'est une terre d'avenir... un pays riche dans le monde.

On y trouve en abondance: le blé, l'eau, les forêts, les minerais, l'électricité, le charbon, le pétrole et tellement d'autres richesses qui nous appartiennent d'un océan à l'autre.

VRAIMENT LE CANADA... C'EST PLEIN DE BONNES CHOSES.

Voter NON... c'est choisir le partage de la richesse canadienne.

Voter NON... c'est choisir un pays que nous avons bâti et auquel nous tenons. Car le Canada est un pays respecté et envié dans le monde entier. Nous y sommes bien.

Le fédéralisme renouvelé, c'est le meilleur choix

pour un Québec moderne, compétent et confiant.

C'EST TOUT DE SUITE QUE JE DIS NON A LA STRATÉGIE PÉQUISTE. C'EST TOUT DE SUITE QUE JE CHOISIS LE QUÉBEC ET LE CANADA.

LE RÉFÉRENDUM... DEPUIS LE TEMPS QU'ON EN PARLE: RÉGLONS ÇA MAINTENANT.

LES QUÉBÉCOIS POUR LE NON

Pour Jean-Pierre Roy, 460, Gifford, Montréal.

le débat référendaire

Lotbinière

Où c'est un à un qu'il faut arracher les votes

par Jean-Claude Picard

SAINTE-CROIX — Dans Lotbinière, comme d'ailleurs dans la très grande majorité des comtés francophones du Québec, ce sont les indécis qui vont décider du vainqueur au soir du scrutin référendaire.

Pour l'instant, à deux semaines du vote, les camps du OUI et du NON semblent recueillir un appui à peu près équivalent au sein de l'électorat de ce comté, soit environ 40% pour chacune des options. Reste donc, au centre, une masse d'environ 20% de citoyens à qui reviendra la délicate tâche de trancher le débat et de choisir.

Ces électeurs, qui sont actuellement la cible de toutes les attentions référendaires, se disent fédéralistes mais désirent des changements en profondeur. Ils ne veulent évidemment pas séparer le Québec du reste du Canada mais se demandent si le OUI ne

constituerait pas un meilleur moyen que le NON pour parvenir à un véritable renouvellement des structures politiques du pays.

En général, ils sont réfractaires au Parti québécois dont ils craignent les intentions politiques mais ils se disent plutôt satisfaits des performances du gouvernement Lévesque. S'ils ont peur du PQ, ils n'aiment pas davantage Claude Ryan et le Parti libéral du Québec qui, selon eux, sont

trop à la remorque du gouvernement fédéral et ne garantissent pas de manière suffisante qu'ils serviront d'abord les intérêts des Québécois.

Bref, ces électeurs sont tout à fait à l'image de ce qu'on a déjà illustré les sondages, en particulier celui rendu public l'autisme dernier par le gouvernement du Québec. Fortement nationalistes, ils préfèrent cependant que le Québec demeure au sein du Canada; ils veulent que le changement

s'exprime dans la continuité mais ne sont pas certains qu'un NON donnera lieu à autre chose qu'à une nouvelle séance de maquillage constitutionnel. Ils sont favorables à la négociation mais voudraient bien s'assurer qu'un OUI n'engagera pas la province sur la voie de l'indépendance politique.

Lundi dernier, le nouveau député indépendant de Lotbinière, M. Rodrigue Biron, s'était donné pour tâche d'en



Rodrigue Biron

convaincre le plus grand nombre possible que le OUI va précisément dans le sens de leurs espérances.

Première étape du périple: Saint-Jean-de-Brébeuf, petit village de 450 âmes situé à l'extrémité sud du comté, tout près de Thetford Mines.

Complètement transformé depuis qu'il a quitté la direction de l'Union nationale, M. Biron nage dans son comté comme un poisson en eau claire. Depuis qu'il n'est plus obligé de concilier sans arrêt les diverses tendances contradictoires qui déchiraient son parti, l'homme se sent à l'aise et parle sans détours à ses électeurs.

L'organisateur unioniste du village — 87% des organisateurs de M. Biron ont approuvé son choix de rejoindre le camp du OUI — le prévient d'abord que le NON détient une légère avance sur le OUI et lui remet une liste d'électeurs à visiter.

Pendant les trois heures qui suivront, le député fera du

porte à porte, entrant dans les cuisines ou dans les étables pour diffuser son message.

Partout, l'accueil des gens est poli mais sans grande chaleur; on sent facilement qu'ils aiment bien l'homme mais qu'ils ne sont pas nécessairement prêts à le suivre. Les facteurs d'indécision sont de deux ordres: d'abord la crainte du séparatisme et, ensuite, le fait que le gouvernement fédéral, en particulier le premier ministre Pierre Trudeau, a indiqué qu'il refusera de négocier la souveraineté-association.

En réplique, M. Biron se sert principalement du texte même de la question référendaire pour apaiser ces craintes. Inlassablement, il sort de sa poche le libellé de la question et le lit en compagnie de l'électeur, ce qui permet notamment de constater que, dans trois cas sur quatre, les citoyens n'ont même pas pris connaissance de la question.

«Tout ce que cette question implique, c'est un mandat de négocier. On n'y parle pas du tout de séparation et on dit même qu'aucun changement de statut politique ne pourra survenir sans que la population ne donne son accord lors d'un second référendum», affirme-t-il.

Et, pour rassurer encore davantage les gens, M. Biron précise que cette question n'est pas du tout dangereuse et que, si elle l'avait été, lui-même aurait favorisé le NON.

«Mais alors, de répondre ses interlocuteurs, s'il ne s'agit que d'un mandat de négocier, pourquoi le gouvernement s'adresse-t-il à la population, lui qui est précisément élu pour négocier?» et le député de répliquer que, dans l'état actuel du dossier, seul l'électorat peut donner au gouvernement le «bargaining power» nécessaire pour effectuer de véritables changements.

Et, comme si ce n'était pas suffisant, il ajoute que les négociations se dérouleront un peu comme un renouvellement de convention collective si bien qu'il est normal que le Québec en demande un peu plus — i.e. la souveraineté-association — pour en obtenir un peu moins, c'est-à-dire le fédéralisme renouvelé.

Voilà pourquoi, selon lui, M. Trudeau dit actuellement qu'il refusera de négocier puisqu'il adopte le comportement classique du patron qui, avant même que ne débütent les premiers pourparlers, refuse carrément la proposition syndicale.

Mais on sent que toutes ces explications ne convainquent pas complètement et que si les électeurs sont bien d'accord pour donner au Québec un mandat de négocier, ils restent quand même inquiets quant à l'issue de ces négociations et se demandent, ainsi que le veut la propagande libérale, s'il ne vaut pas mieux dire NON tout de suite.

En revanche, plusieurs des électeurs rencontrés laissent leur député sous l'impression qu'ils vont voter OUI. Reste cependant à savoir s'ils ne seront pas de nouveau tentés de changer d'idée d'ici le 20 mai.

Après un copieux repas chez le curé de la paroisse, M. Biron passe ensuite dans la municipalité voisine de Saint-Jacques-de-Leeds où il répète sensiblement le même scénario que dans la matinée.

À cet endroit cependant, il visite plusieurs électeurs qui penchent vers le NON mais dont les enfants voteront OUI. M. Biron tentera alors de les convaincre que les parents n'ont pas le droit d'aller à contre-courant de la jeunesse — qui, selon lui, votera à 75% pour le OUI — et qu'ils

devraient plutôt léguer à leurs enfants «l'héritage d'un nouveau Canada où francophones et anglophones seront désormais traités sur un pied d'égalité».

Mais là encore, l'argument ne porte pas complètement et plusieurs hochent la tête en disant que vaut mieux ne pas aller voter plutôt que de dire OUI.

La journée se terminera par une assemblée de cuisine à Laurierville où, dans le sous-sol d'un citoyen, une vingtaine de personnes, pour la plupart déjà gagnées au OUI, entendront leur député expliquer les raisons de son choix.

À la fin de la journée, M. Biron se dira confiant de remporter la victoire mais par une faible marge. «Si j'avais pu passer toute la campagne dans mon comté, il en aurait été autrement», soupire-t-il.

«Dans une campagne aussi difficile, où il faut pratiquement arracher les votes un par un, il aurait fallu avoir le temps de rencontrer personnellement tous les électeurs», ajoute-t-il en expliquant que l'organisation nationale du OUI lui réclame la majorité de son temps.

Quoiqu'il en soit, M. Biron est heureux de sa campagne, et estime avoir fait le maximum en faveur de l'option qu'il croit être la meilleure pour le Québec. Il assure qu'il sera candidat lors de la prochaine élection générale mais attend de voir le résultat du référendum avant de déterminer sous quelle étiquette politique il sollicitera un renouvellement de mandat.

Bourassa

Un solide château fort pour les tenants du NON

par Rodolphe Morissette

Le comté montréalais de Bourassa donnera une bonne majorité de NON, le soir du référendum.

Les organisateurs locaux du OUI visent un objectif de 55% du vote. Ceux du NON prévoient une victoire à 70%. Le vote ethnique est ici déterminant. La population de Bourassa est francophone à 61% et anglophone (véritable) à 4%; parmi les autres ethnies, l'italienne compte pour la majorité, soit 31% de la population.

Voici un comté-salade. Il a la forme d'un cône de crème glacée. L'ancienne Ville Saint-Michel, coincée entre les carrières Miron et Francon, en forme le cône. La décoration est constituée d'une partie du quartier Ahuntsic (à l'ouest) et d'une petite portion de Montréal-Nord (à l'est).

Sorte de village dans la ville, le secteur Ahuntsic est un quartier plutôt bourgeois et tranquille, où domine la verdure. Cadres, cols blancs, ouvriers aisés y habitent.

La petite portion de Montréal-Nord que recouvre le comté de Bourassa res-

semble au reste de cette municipalité. On y retrouve une majorité de couples plutôt jeunes, avant de deux à quatre enfants. Une population généralement en transit.

Quant aux approches du boulevard Saint-Michel, qui formaient la ville du même nom jusqu'à la fin des années 60, elle est pratiquement séparée du reste du comté par la voie ferrée élevée du Canadian National. Le quartier reste très défavorisé, pollué par le bruit et la poussière (venant des carrières environnantes). Des familles pauvres s'y entassent dans des pâtés de huit à douze logements, déjà en mauvaise condition.

La majorité de la population du Quartier Saint-Michel est

d'origine italienne, tout comme le sont la plupart des petits commerces. Une bonne proportion d'Italo-Québécois logent également dans le secteur Ahuntsic.

L'organisateur local des partisans du NON est M. Bill Cusano. Dans son bureau exigu de la rue Fleury, le téléphone sonne sans arrêt, de même que pleure continuellement son télé-avertisseur.

«Je serais extrêmement déçu et fort surpris, lance-t-il, si le NON obtient ici moins de 70% des voix. Nous avons déjà 50% des électeurs définitivement acquis au NON. Le OUI recueillera environ 20%. Les autres sont indécis ou refusent de répondre.» Il précise que la plupart de ces derniers sont

des partisans du NON, qui ont peur d'afficher leurs couleurs.

De son côté, M. Richard Biodeau, l'organisateur en chef du OUI, vise les 55%, mais ce n'est là qu'un objectif et pour l'atteindre, dans les circonstances, il faudrait pratiquement que les francophones votent à 90% pour le OUI.

Tant les dirigeants du OUI que ceux du NON ont eu du mal à s'organiser dans Bourassa. Le caractère hétérogène du comté y est pour quelque chose. Sa population, pour une part instable, est un autre facteur. Libéraux et péquistes y ont chacun des associations locales de 1.500 membres en règle. Mais on s'est mis en branle à la dernière heure pour le référendum.

Le comté, traditionnellement libéral, était représenté, de 1973 à 1976, par Mme Lise Bacon, alors ministre dans le cabinet Bourassa. En 1976, cependant, M. Patrice Laplante, péquiste, défait Mme Bacon en recueillant 45% du vote populaire. C'était un accident de parcours dû à la proclamation de la loi no 22 sur la langue française. Les protestations de la population italienne ont eu pour effet de fractionner le vote libéral au profit de l'Union nationale, permettant ainsi au candidat péquiste de se faufiler en tête.

Dans un comté comme celui-ci et dans les circonstances, il serait étonnant que le OUI dépasse la moyenne habituelle du Parti québécois dans Bourassa, soit 40%. D'ailleurs, les organisateurs du OUI ne manifestent pas un enthousiasme délirant. Ils misent davantage sur la prochaine campagne électorale dans le nouveau Bourassa, qui sera amputé du quartier Saint-Michel et s'étendra sur Montréal-Nord, une terre plus fertile pour le Parti québécois.

Le député Patrice Laplante

a été moins actif qu'il ne l'aurait voulu. Une longue maladie lui a imposé plusieurs semaines de convalescence. Les troupes locales du OUI n'en ont pas moins travaillé à former déjà une quarantaine de petits regroupements pour la cause, qui se retrouvent notamment dans les petites entreprises qui logent dans le parc industriel de Montréal-Nord, aux deux carrières de Saint-Michel, voire à la Canadian Steel Foundry, puis dans quelques résidences de personnes âgées qui s'élèvent en bordure du boulevard Gouin.

Le OUI tiendra une grande assemblée publique jeudi, surtout pour les personnes du troisième âge (environ 20% des électeurs du comté). Le chef du Regroupement national pour le OUI, M. René Lévesque y sera, de même que le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, et M. Hubert de Ravin, qui joue le rôle d'un agent de liaison entre le Regroupement national et les comtés quant aux activités auprès des personnes âgées.

Du côté du NON, Mme Lise Bacon ne se mêle pas de la campagne référendaire dans Bourassa. Le député fédéral du comté du même nom, M. Carlo Rossi, travaille systématiquement sur le terrain, du vendredi au mardi, chaque semaine.

Quant à M. Cusano, il fait de l'organisation politique depuis longtemps pour les libéraux, tant sur les plans fédéral et provincial que municipal (à Laval). «Sauf à l'élection de 1976, précise-t-il, car je n'étais pas d'accord avec les politiques du gouvernement Bourassa.»

D'ici le 20 mai, les deux camps déploieront des stratégies fort différentes dans Bourassa. Le groupe du OUI tiendra de plus en plus de manifestations voyantes, notamment avec les quelques comités voisins du nord de Montréal, à compter de la semaine prochaine. Au contraire, les organisateurs du NON poursuivront leur travail d'une manière plutôt sonneraine, et singulièrement grâce au téléphone.

Un refus du Canada anglais confirmerait que le Québec est colonisé (Bourgault)

QUÉBEC (PC) — Si le premier ministre Trudeau continue de prétendre que le Canada anglais va refuser de négocier après une victoire du OUI, il va faire la preuve absolue que le Québec est dominé et colonisé à déclarer hier le leader indépendantiste Pierre Bourgault.

Parlant hier devant des étudiants du cégep de Limoilou, l'ex-président du RIN a affirmé que «lorsqu'une autre majorité peut dire NON quand nous avons dit OUI, c'est la preuve que nous sommes colonisés».

Dans cette salle bondée d'étudiants, l'ancien président du RIN a reçu un accueil fort sympathique et il a tenté de faire sauter les obstacles qui pourraient empêcher les jeunes de son auditoire d'opter pour le OUI le 20 mai prochain.

Mais Pierre Bourgault a rapidement ajouté qu'il ne croit pas à ce refus de négocier, tout simplement parce que les autres provinces ont trop d'intérêts économiques avec le Québec.

Quant à l'attitude de Trudeau, il est bien clair, dit-il, «qu'il a menti comme d'habitude».

Ce que craignent vraiment les autres provinces «c'est que nous soyons plus durs que d'autres à la table des négociations».

Appelé un peu plus tard par les journalistes à commenter la première intervention de M. Trudeau dans la campagne référendaire, M. Bourgault l'a qualifiée de «superficielle». «Il n'a pas développé sa pensée sur aucun de ses projets,

je me serais attendu à mieux. Bien sûr que son discours était logique mais il s'appuyait sur des prémisses fausses notamment quand il a dit qu'il ne briserait pas le Canada sur une question ambiguë, or elle est claire et précise.»

M. Bourgault a reconnu que c'est un discours qui peut être efficace car avec Trudeau «c'est un happening, un immense ballon qui fait la fête depuis 12 ans. Il fait le bouffon en se faisant inviter à des conférences internationales et fait une grimace à la reine ou s'assoit sur le balcon».

Au cours de la période des questions, M. Bourgault a longuement échangé avec un étudiant pour le NON et avec un militant marxiste-léniniste qui prône l'annulation du vote lors du référendum.

Le cégépien fédéraliste a af-

firmé que les gens qui votent OUI sont des «frustrés» qui n'acceptent pas, par exemple, de reconnaître que l'anglais constitue la langue des affaires.

Au marxiste, M. Bourgault a souligné que les mouvements de gauche font le jeu de Power Corp. d'ITT et du patronat en refusant de trancher la question.

Par ailleurs, M. Bourgault a servi une mise en garde aux cégépiens: il est plus difficile de porter le poids d'un pays que de se laisser vivre et il se peut qu'il y ait des sacrifices en cours de route.

Il les a laissés sur les paroles d'une chanson qu'il a composée pour Robert Charlebois: «Entre deux joints, tu pourrais faire quelque chose, entre deux joints tu pourrais te grouiller le cul.»

Des gestes plutôt que des paroles

TORONTO (PC) — Selon le président du Conseil des minorités québécoises, l'Ontario prolonge la crise canadienne d'unité en négligeant de répondre aux aspirations de ses 500.000 citoyens de langue française.

Dans une conférence de presse, hier, M. Eric Malloff a expliqué que les Québécois préfèrent les gestes aux paroles et qu'ils exigent que les deux langues soient respectées.

La conférence de presse avait été convoquée par l'Association canadienne-française de l'Ontario, qui a profité de l'occasion pour critiquer l'attitude du gouvernement provincial dans l'affaire de l'école française de Penetanguishene.

M. Gérard Lévesque, secrétaire-trésorier de l'association, a déclaré que le débat constitutionnel qui a lieu cette semaine à l'Assemblée législative devait conduire à l'amélioration du sort des Franco-Ontariens et non pas seulement constituer «un événement théâtral destiné à influencer le vote des Québécois le 20 mai».

Selon M. Lévesque, les Franco-Ontariens sont partagés entre le OUI et le NON au référendum québécois. Ils n'ont évidemment pas le droit de voter, mais ils peuvent appuyer un camp ou l'autre. En Ontario, a-t-il affirmé, les francophones doivent se battre continuellement pour obtenir les services qu'ils croient nécessaires à l'épanouissement de leur langue et de leur culture.

ACHETONS 3 JOURS SEULEMENT FOURRURES USAGÉES

Nous sommes heureux de pouvoir acheter et payer comptant pour tout genre de manteaux et jaquettes usagés, en fourrure. De préférence nous désirons de la bonne qualité.

Demande spéciale:
Vison, renard, raton laveur

Ribnick Furs
224 N. 1st St.
Minneapolis, MN U.S.A.

Apportez-les avec vous au:
HOLIDAY INN
420 ouest, Sherbrooke
jeudi 8 mai
ven. 9 mai
sam. 10 mai
10 A.M. à 7 P.M.

Demandez à la réception le numéro de la chambre

PRIMAIRE-SECONDAIRE-COLLÉGIAL

COLLÈGE STANISLAS

OUTREMONT

RATTACHÉ AU RÉSEAU INTERNATIONAL DES LYCÉES FRANÇAIS

Collège privé mixte reconnu d'intérêt public par le Gouvernement du Québec au titre de la coopération Franco-Québécoise.

Préparation au Baccalauréat Français (équivalent du D.E.C.) avec adaptations aux profils d'accueil des Universités Nord-Américaines.

ADMISSIONS POUR 80-81

MATERNELLE ET PRIMAIRE

— À la suite d'aménagements internes, nous avons de nouveau quelques places disponibles au niveau:

- de la maternelle (pré-scolaire): admission dès l'âge de 5 ans.
- en classe de 11e (1ère année): admission dès l'âge de 6 ans.
- en classe de 10e (2ème année enrichie)
- en classe de 7e (dernière année)

SECONDAIRE

— quelques places encore disponibles au niveau de la 6ème (Secondaire I): admission sur dossier.

NOS OBJECTIFS

Projet éducatif ouvert à tous, dans lequel sont proposés des cours de catéchèse et des activités pastorales.

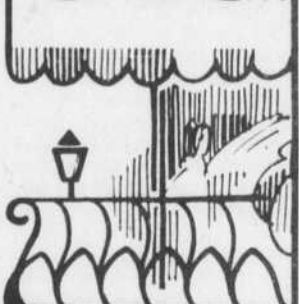
Un cheminement continu, coordonné et structuré de la maternelle à l'Université.

Un projet pédagogique assurant une intégration aisée dans un réseau international d'enseignement.

RENSEIGNEMENTS ET ADMISSIONS

TÉL.: 273-9521
780, boulevard DOLLARD
MONTREAL H2V 3G5

le dernier chic...



...avoir sa maisonnette à LaCité

Nous vous offrons tout le luxe de nos superbes maisonnettes à deux paliers.

Au premier: cuisine avec lave-vaisselle, salle à manger, salon et w.c.

Au deuxième: chambres (2 ou 3 au choix), une ou deux salles de bain et balcons ou terrasses.

À vous de choisir: rester en ville...

...ou vivre LaCité

le complexe d'habitation le plus "in" de Montréal. Pour visiter, prière de prendre rendez-vous en composant

845-4173

350 ouest, rue Prince-Arthur, angle avenue du Parc

c'est la vie rêvée!

LaCité



VOUS ET NOUS

ENSEMBLE... POUR LA VIE

ASSURANCE-VIE

- ✓ Avec ou sans participation
- ✓ Sécurité familiale
- ✓ Éducative
- ✓ Commerciale
- ✓ Hypothécaire

RENTES

- ✓ Viagères
- ✓ Épargne-retraite
- ✓ Econo-rente
- ✓ À versements invariables

ASSURANCE COLLECTIVE

- ✓ Vie
- ✓ Indemnité hebdomadaire
- ✓ Assurance-maladie
- ✓ Dentaire
- ✓ Rente mensuelle d'invalidité

PLANIFICATION SUCCESSORALE — CONVENTION ENTRE ASSOCIÉS

L'ÉCONOMIE MUTUELLE-VIE

SIÈGE SOCIAL

385 est. rue Sherbrooke
Montréal, Qué. H3X 3H3
Tél. 842-8221

AGENCES ET UNITÉS

Drummondville, Granby, Joliette,
Laval, Longueuil, Montréal,
Ottawa, Québec, Rivière du Loup,
Saguenay, Lac-Sépé,
St-Hyacinthe, Sherbrooke,
Thetford Mines

le débat référendaire

Si OUI, M. Trudeau devra négocier

par Gil Rémillard

M. Rémillard est professeur de droit constitutionnel à l'Université Laval.

On s'interroge de plus en plus sur la réelle portée du geste historique que s'approprient à poser les Québécois. Le chef du Parti libéral, M. Ryan a affirmé à quelques reprises qu'il ne se sentirait pas lié par les résultats de ce référendum. Le premier ministre Trudeau pour sa part, déclarait au lendemain du discours du trône qu'il refuserait de négocier la souveraineté-association puisque selon lui il n'en aurait pas le mandat. Pour M. Trudeau le OUI ne peut mener qu'à un cul-de-sac politique et juridique puisque «... l'association ne peut se faire sans associés, il n'y en a pas, et l'indépendance ne peut pas se faire sans l'association, donc elle ne se fera pas...» Si ces propos des deux principaux intervenants fédéralistes se justifient sur le strict plan

juridique, il demeure qu'ils doivent être nuancés quant à l'aspect légitime du référendum. Pour situer dans sa juste perspective le référendum québécois, il importe d'aller au-delà du positivisme juridique basé sur une conception abstraite du droit. Le droit n'existe pas seulement dans l'ordre juridique positif, c'est-à-dire dans l'Etat, mais aussi dans d'innombrables faits qui constituent le contrat social que conclut une société. L'adéquation du pouvoir à l'idée de droit que l'on retrouve dans toute communauté est la condition première du consensus populaire. Le pouvoir doit être consenti. Il sera alors non seulement légal mais aussi et je dirais avant tout, légitime. Le concept de légitimité a été utilisé souvent d'une façon

quelque peu démagogique. Essentiellement, nous pouvons dire qu'une autorité est qualifiée pour son exercice. On admet généralement que le critère de cette qualification est celui de la convergence des aspirations du groupe et des objectifs du pouvoir. Pour illustrer cette distinction entre la légalité et la légitimité nous pouvons nous référer au pouvoir de désaveu du gouvernement fédéral. De par ce pouvoir qu'on retrouve aux articles 56 et 90 de la constitution, le gouvernement canadien peut annuler toute loi provinciale légalement adoptée par la législature de la province. Toutefois, ce pouvoir n'a pas été utilisé par l'autorité fédérale depuis 1943. Malgré cette apparente coutume de ne plus l'utiliser, il

demeure toujours inscrit dans notre constitution. Ainsi monsieur Trudeau aurait pu l'utiliser pour désavouer la Loi sur la consultation populaire (Loi 92) et empêcher ainsi la tenue du référendum. Son geste aurait été constitutionnellement légal mais à mon avis illégitime puisque allant à l'encontre de la volonté démocratique des Québécois. Le référendum est sans conteste un véhicule privilégié des aspirations des Québécois. À ce titre, il apparaît comme un élément fondamental de la légitimité de l'exercice de tout pouvoir québécois qui le suivra. Certes le référendum n'est que consultatif. C'est-à-dire qu'il n'est qu'un instrument de consultation de la population, et par conséquent, sur le strict plan légal, il ne lie pas plus le gouvernement péquiste actuel qu'un éventuel gouvernement libéral. Pour en être autrement la Loi sur la consultation populaire (Loi 92) aurait dû instituer des référendums délibératifs. Cependant, de telles consulta-

tions populaires qui auraient lié le gouvernement posent de très grandes difficultés dans notre droit constitutionnel. Elles pourraient être considérées comme des tentatives de modifier le régime parlementaire de la province et partant le rôle du lieutenant-gouverneur qui fait partie de notre système législatif. En effet, si l'AANB permet aux provinces de par l'article 92(1) de modifier leur constitution dans leur processus législatif, il ne leur permet pas de toucher au rôle du lieutenant-gouverneur. Le Comité judiciaire du Conseil privé anglais qui était alors notre tribunal de dernière instance, a déclaré inconstitutionnel un tel processus référendaire délibératif dans l'affaire «The Initiative and Referendum (Act 1919) A.C. 935» impliquant le gouvernement du Manitoba. D'une certaine façon, le gouvernement Lévesque n'avait donc pas le choix et ne pouvait qu'instituer un référendum simplement consultatif. Toute autre façon de pro-

céder aurait pu soulever une contestation devant les tribunaux et empêcher pratiquement la tenue même du référendum. De plus, le référendum se tient jusqu'à présent dans un contexte de conformité légale et politique remarquable. Sur le plan légal, ni la question, ni la loi référendaire dans ses principaux éléments, n'ont été contestés devant les tribunaux. Sur le plan politique et constitutionnel chaque partie a fait connaître ses propositions. En ce sens, il faut se féliciter que les Québécois aient vraiment un choix à faire entre deux options constitutionnelles bien définies. D'une part, le gouvernement québécois a fait connaître son option constitutionnelle dans son livre blanc en précisant bien qu'il s'agissait de créer un nouveau pays, le Québec, avec une association économique avec le Canada. D'autre part, le Parti libéral dans un geste fort honnête que ne lui commandait certainement pas la stratégie politique, a rendu

public son livre beige sur le fédéralisme renouvelé ne cachant nullement son option fédéraliste. Quoique l'on puisse reprocher au contenu de ces deux documents, il demeure qu'ils sont tous les deux honnêtes, démunis de toute démagogie et pleinement conformes aux idées défendues par chacune des parties. Quant à la question, j'ai déjà eu l'occasion de mentionner qu'elle ne m'apparaissait pas claire. Tout d'abord son libellé dans son sens littéral et grammatical peut tout autant se référer à un fédéralisme renouvelé qu'à la souveraineté-association telle que définie dans le livre blanc. Ensuite, par le deuxième référendum qu'elle introduit, la question fait en sorte que cette première consultation, pour certains, est plus un vote pour un déblocage constitutionnel avec Ottawa qu'une consultation sur la souveraineté-association. De fait un OUI au référendum n'est pas nécessairement un OUI à la souveraineté-association si l'on ne se réfère qu'à la lettre de la question.

Sur le plan politique, la question est fort habile et il faut se réjouir qu'elle permette de se situer en dehors de toute partisanerie politique. On peut même penser, sur le plan légal en tout cas, que M. Ryan aurait pu dire OUI à cette question. Son livre beige propose de donner au Québec le pouvoir exclusif de faire ses lois, de percevoir ses impôts et d'établir ses relations extérieures, ce qui peut être la souveraineté d'une province dans un Etat fédératif tel que le Comité judiciaire du Conseil privé (notre tribunal de dernière instance avant 1949) l'a explicitement énoncé dans plusieurs de ses décisions. De plus, le livre beige établit une association économique basée sur la libre circulation des biens, des personnes et des capitaux, de même qu'il conserve une monnaie commune. Toutefois, M. Ryan ne semble pas s'approprier à dire OUI au référendum et monsieur Lévesque mentionne tous les jours très clairement qu'un OUI au référendum est un OUI à la souveraineté-association. M. Trudeau lui-même a reconnu sans aucune hésitation qu'un OUI au référendum était un OUI à la souveraineté-association. Si on doit interpréter une loi tout d'abord selon son sens littéral et grammatical, il demeure que maintenant, les éléments extrinsèques comme les discours des politiciens et les documents connexes peuvent nous servir à éclaircir ce qui peut apparaître comme obscur à première vue. En ce sens, force nous est de conclure que le sens de la question est perçu clairement par les principaux intervenants. En conséquence, un OUI au référendum est un OUI à la négociation de la souveraineté-association. C'est donc dire que les résultats du référendum seront l'expression de la volonté de la collectivité québécoise librement exprimée en toute connaissance de cause. Ils deviendront par le fait même

Ensemble pour l'avenir

Cette lettre ouverte est signée d'un groupe d'historiens de l'Université Queen's, en Ontario. Ce sont MM. Christopher Crowder, Frederick W. Gibson, Roger Graham, Arthur Keppel-Jones, James A. Leith, James Pritchard, George A. Rawlyk, Donald Swainson et Stewart Webster.

À la veille du référendum, nous aimerions communiquer avec nos concitoyens du Québec dans un esprit de fraternité. Nous sommes un groupe d'historiens de l'Université Queen's, profondément soucieux, en ce moment historique, de l'avenir de notre pays. Le premier ministre Lévesque cherche à faire mandater par le peuple du Québec la souveraineté-association: un tel projet aurait pour résultat de séparer le Québec du reste du Canada et d'en faire un état souverain, pleinement indépendant, qui s'associerait

alors dans un marché commun à un état canadien amputé. Monsieur Lévesque semble croire qu'un pareil arrangement peut se négocier avec le reste du Canada, et il essaie de persuader les Québécois qu'il peut y réussir. Il y a cependant une faille fatale dans ce raisonnement. La faille c'est qu'il fait abstraction des sentiments d'une foule de Canadiens de toutes les provinces, y compris le Québec, à l'égard de leur pays. Pour nous, l'idée du Canada repose sur un sentiment profond et puissant. Le moment

est venu de déclarer ce qui nous tient à cœur. Nous sommes passionnément attachés au Canada, à sa liberté exceptionnelle, à sa beauté sans rivale, à la fructueuse diversité de ses habitants, à leur dévouement et à leur courtoisie constantes. Le pays que nous aimons est un Canada qui va sans interruption d'un océan à l'autre, et du grand fleuve à la pointe la plus boréale des terres. Le Québec en fait partie, joyau précieux et inséparable, avec son peuple et sa culture qui ont contribué à faire de ce pays ce qu'il est. Chicoutimi et Trois Rivières sont à notre

avis partie intégrante de notre pays, au même titre que Kingston et Medicine Hat, que Nanaimo et Lunenburg. Il serait insensé de penser, comme semble le faire M. Lévesque, que les femmes et les hommes animés des mêmes sentiments que nous, sont prêts à autoriser nos gouvernements, qu'ils soient fédéral ou provinciaux, à s'installer pour négocier le démembrement de notre pays, et dans l'attente de constituer une façon d'association économique amiable avec ceux qui cherchent à le détruire. Qu'on ne s'y trompe pas: nous ne voulons pas troquer l'intégrité de notre pays pour le mirage de l'association. C'est pourquoi le projet de souveraineté-association ne peut mener, comme l'a dit le premier ministre Trudeau, qu'à une impasse, une impasse légale et

politique. C'est pourquoi nous exhortons, respectueusement, nos concitoyens du Québec à le rejeter. Cela ne veut pas dire que nous soyons en faveur du statu quo. Ni non plus que nous interprétions — pas plus que la foule des Canadiens animés des mêmes idées — un NON au référendum comme un vote en faveur du statu quo. Nous voulons que le Canada devienne, non pas un pays brisé, mais un pays meilleur pour tous nos concitoyens, francophones et anglophones, ceux de l'ouest comme ceux de l'est. Un Canada meilleur — en vérité un Québec meilleur — ce n'est pas par ce séparatisme déguisé qu'il se réalisera. Il ne pourra se réaliser que par la réforme — une réforme globale, honnête et créatrice de nos institu-

tions, y compris, et c'est là une haute priorité, une réforme constitutionnelle. Le Canada a besoin, à notre avis, d'une nouvelle constitution, entièrement canadienne, une constitution qui consacre certains droits fondamentaux individuels et collectifs, notamment les droits linguistiques, une constitution qui accentue la décentralisation des pouvoirs politique et législatif et qui confère aux autorités centrales les pouvoirs qui leur sont nécessaires pour défendre et promouvoir nos intérêts communs et permettre aux plus riches d'entre nous de partager leurs biens avec les moins fortunés. Les Canadiens en quête de proposition audacieuses et constructives pour une réforme constitutionnelle n'ont pas à chercher bien loin. Le Livre beige, intitulé *Une Nouvelle Fédération canadienne*, conçu par le comité constitutionnel de M. Claude Ryan et adopté par le Parti libéral du Québec est un ensemble de propositions de réforme d'inspiration élevée et hautement diplomatique, qui mérite l'attention la plus sérieuse et sympathique des Canadiens de partout. On peut être plus ou moins favorable à tel ou tel point particulier, mais comme le premier ministre Blakeney de la Saskatchewan, nous considérons que l'ensemble constitue une base de négociations acceptable pour une nouvelle et meilleure union fédérale. En particulier nous convenons qu'il est urgent de trouver des solutions justes et durables à la question des droits linguistiques.

Le premier pas sur le chemin d'une réforme authentique est de voter NON à la souveraineté-association. Nous vous prions de faire ce pas afin que nous marchions ensemble vers un avenir meilleur. Notre héritage culturel, Haïtiens, Haïtiennes du Québec, nous commande, à l'occasion du référendum québécois, le 20 mai prochain, de dire OUI au camp de la Liberté.

Aux Haïtiens du Québec

par Sam. B. Blémur

NONOBTANT les malheurs sans nombre, «la Communauté haïtienne, selon un de nos grands disparus, est restée, à travers les âges, la sentinelle vigilante des détresses des hommes et des peuples. A qui l'ignore par manque de zèle, à qui l'oublie par superbe de l'esprit, les références se multiplient pour enseigner ou rapporter que dans notre hémisphère occidental, il n'est pas un cri de liberté qui puisse se plaindre d'avoir vainement invoqué la

petite nationalité éclose un dimanche de Dieu au soleil de 1804». Haïti, en effet, notre première patrie, la première république noire, a, dans les ténèbres de la civilisation, forgé, le dimanche 1er janvier 1804, son indépendance sans l'aide d'aucune nation. Haïti a largement contribué à l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique dans la bataille désespérée de Savannah. Ne fut-il pas, après la victoire inespérée de cette bataille remportée par la vaillance des soldats haïtiens, le capitaine Savary, haïtien de couleur, promu au grade de colonel dans l'armée américaine? Haïti aida grandement Bolivar à libérer l'Amérique du Sud du joug esclavagiste de l'Espagne. Les lettres pleines de reconnaissance de Simon Bolivar, «El Libertador», à Alexandre Pétion, le président haïtien d'alors, en constituent une preuve éclatante. Haïti n'était pas restée indifférente à la cause de la Grèce luttant pour son émancipation. Le président haïtien, Jean-Pierre Boyer, expédia, en France, une importante cargaison de café haïtien à son ami l'abbé Grégoire. Ce der-

nier vendit ce café haïtien dont l'argent recueilli servit à l'achat d'armes et munitions pour les révolutionnaires grecs qui luttèrent pour la conquête de leur Indépendance. Tout cela est chose du passé, dira-t-on. Cependant, aujourd'hui encore, le nom d'Haïti, réduite à sa plus simple expression par la satrape famille Duvalier, sera inscrit dans les pages d'histoire d'un autre peuple. N'est-ce pas qu'en ce moment où le Québec se trouve à la croisée des chemins, réclamant légitimement son droit à l'autodétermination, un homme de couleur est, pour la première

fois dans l'histoire de ce peuple accueillant, présent comme député au parlement québécois? Qui est-il, donc, cet homme de couleur? L'un des nôtres, le député Jean Alfred que le destin, comme pour perpétuer notre tradition historique, a placé dans le camp du OUI à la souveraineté-association du Québec. Haïtiens, Haïtiennes du Québec, je paraphrase à votre intention l'ordre explicitement donné à la délégation haïtienne participant à une assemblée décisive de l'ONU, par l'un de nos plus grands chefs d'Etat, l'inoubliable président Dumarsais Estimé (1946-1950): «Votez selon la tradition ancestrale, toujours du côté des peuples désireux

d'accéder à leur souveraineté nationale». Cet ordre a été émis à bon escient, au moment où se décidait à l'ONU, le sort de la Lybie: devait-elle, la Lybie, demeurer sous la tutelle de la France ou devait-elle en sortir à jamais? Manquait une voix pour départager le vote. Cette voix prépondérante fut celle de la délégation haïtienne qui, selon l'instruction catégorique du regretté président Estimé, vota en fonction de nos traditions ancestrales. Et, la Lybie devint maîtresse de sa destinée. Notre héritage culturel, Haïtiens, Haïtiennes du Québec, nous commande, à l'occasion du référendum québécois, le 20 mai prochain, de dire OUI au camp de la Liberté.

RÉCUPÉRATION D'ARGENT
Hôpitaux - Cliniques
Industries - Lithographies
Nous installons des appareils électrolytiques récupérant l'argent des solutions hypo/fixateur.
COMETAUX LIMITÉE
Tél.: 481-8191

relations
mai 1980
RÉFÉRENDUM
8100, St-Laurent, Montréal H2P 2L9 - (387-2541)

J'investis avec la COMMUNAUTÉ URBAINE de MONTRÉAL



Je planifie l'avenir
«On a agrandi notre entrepôt d'au-delà de 100,000 pieds carrés. On a toutes les installations voulues pour plusieurs années à venir. Quand des dirigeants d'entreprise font des investissements aussi importants, ça prouve qu'ils sont heureux. Personnellement, j'ai confiance en l'avenir de la Communauté et j'invite les investisseurs à faire comme nous: investir chez nous».

Jean-Guy Deaudelin, président, Hudon et Deaudelin

J'étudie des projets d'expansion
«Je vois beaucoup de possibilités d'expansion pour notre entreprise. Par exemple, un représentant de l'Office de l'expansion économique nous a dernièrement rendu visite. Il propose de nous aider à approcher des compagnies étrangères pour pouvoir négocier des accords industriels. On étudie sérieusement le projet».

Denis Vigeant, président, Les instruments Pitanco (1978) Inc.

J'encourage les autres investisseurs
«Au cours des quatre dernières années, on a investi près de quatre millions de dollars pour l'expansion de notre compagnie sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal. Lorsque ce sera terminé, on aura doublé notre superficie. Montréal a beaucoup de potentiel et j'encourage d'autres investisseurs à faire comme nous».

Maher Ishak, président, Les systèmes de circuits Neco

• L'Office de l'expansion économique de la Communauté urbaine de Montréal offre les services de ses spécialistes à tous les chefs d'entreprise qui veulent développer leur industrie, créer de nouveaux emplois, investir.

• Vous voulez améliorer vos installations? Vous recherchez une main-d'oeuvre spécialisée de qualité? Vous voulez tenter de percer de nouveaux marchés manufacturiers? Vous désirez établir des contacts avec des industriels étrangers afin de négocier des échanges technologiques? Alors les spécialistes de l'Office de l'expansion économique peuvent vous rendre des services inestimables.

• N'hésitez pas à nous consulter. Nos services sont gratuits et diversifiés et vous êtes toujours bienvenus car nous savons que le développement économique de notre communauté nous concerne tous. Composez le 872-6996 ou écrivez à C.P. 55, Montréal, Qué. H4Z 1A8

Office de l'expansion économique
COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL
Un lien essentiel

Le grand coup de Londres

MEME si l'opération des commandos britanniques n'a pu être menée à terme sans faire quelques victimes, c'est avec des sentiments de joie et de soulagement que l'on a accueilli, à Londres et dans le monde, la libération des otages de l'ambassade iranienne. Après avoir tenté d'en venir, mais en vain, à une solution négociée de la prise d'otages, les autorités britanniques devaient agir en recourant à toute la force nécessaire, dès lors qu'il devenait évident que les ravisseurs allaient faire des victimes parmi les otages.

Ce n'est que dans quelques jours, et encore très partiellement, que nous saurons quel a été le déroulement des négociations qui ont avorté entre les occupants de l'ambassade et la police britannique. Une bonne partie des discussions et des événements «militaires» va forcément demeurer secrète et, en conséquence, il ne sera pas possible d'évaluer pleinement les mesures auxquelles ont eu recours le gouvernement et la police de Londres. Mais devant la fermeté de l'Iran, qui préférerait laisser périr ses diplomates plutôt que de négocier avec les ravisseurs, il était inévitable que le drame prenne un cours sanglant.

Si un premier bilan permet de saluer la compétence exceptionnelle avec laquelle Londres et son commando spécial ont dénoué l'affaire, on ne saurait cependant conclure, pour autant, qu'un terme a été mis aux attaques contre les ambassades ou aux affrontements qui continuent entre l'Iran et ses «ennemis».

Le coup audacieux mené par un service spécial de l'armée britannique a pris par surprise non seulement les otages et leurs ravisseurs mais également le public et les gouvernements étrangers. Survenant après le fiasco américain dans un désert de l'Iran, le raid britannique, quoi qu'il ait été mené dans des conditions logistiques plus favorables, ne présentait pas moins des difficultés et des dangers considérables. Il avait été préparé dans les moindres détails. Son exécution s'est déroulée sans délais ni accidents. Le risque pris par les autorités qui ont donné l'ordre de l'assaut était manifestement proportionné avec l'enjeu. Le succès aurait été complet si otages

et ravisseurs avaient pu être dégagés sans qu'on fasse de victime. Mais le bilan justifie largement les remerciements et les félicitations qui affluent à Londres.

Les choses auraient pu, en effet, tourner à la catastrophe, ainsi que l'expérience l'a hélas déjà prouvé, tant dans un pays aussi expérimenté que l'Allemagne fédérale que dans d'autres États où la police, brutale ou incompétente, a provoqué une hécatombe. Plusieurs pays ont entraîné au cours des dernières années des commandos spécialisés de la police ou de l'armée prêts à intervenir dans des circonstances aussi difficiles et délicates. On ne saurait pour autant être certain qu'ils ont atteint à la haute maîtrise technique manifestée par les gens du SAS britannique. Ceux-ci, du reste, ne possèdent pas l'arme absolue, ainsi qu'ils doivent le constater en Irlande du nord où ils sont censés faire échec au terrorisme.

C'est pourquoi le recours à la négociation, à la médiation de tiers doit continuer d'être privilégié, non pas pour simplement gagner du temps et permettre à la police de préparer une intervention, mais pour vraiment tenter d'en venir à un règlement pacifique de ce genre de crise. Quelle que soit en effet la main véritable qui dirigeait les commandos «arabes» qui ont grappé à l'ambassade iranienne à Londres, et qui pourra prendre leçon de cet échec, il se trouvera très probablement d'autres groupes pour continuer à travers le monde de s'en prendre aux représentants diplomatiques de leurs ennemis ou des pays alliés de leurs adversaires.

En s'en prenant aux diplomates américains, l'Iran, avant de devenir victime à son tour de ce genre de pression, avait déjà accredité le recours à cette forme de chantage et de terrorisme. On voit mal, même après le sort auquel viennent d'échapper ses diplomates, comment Téhéran pourrait à son tour libérer sans plus ses propres otages. Mais d'où qu'il vienne, le coup qui vient de frapper l'ambassade iranienne est de nature à faire réfléchir les autorités de Téhéran. Un pays peut bien refuser de négocier avec des «terroristes» mais il ne peut indéfiniment se passer d'ambassadeurs. Eux d'abord, les gouvernements

devront contribuer à rétablir la règle de l'immunité des diplomates.

A cet égard, l'Iran n'est pas le seul pays en cause. Les guérilleros, les rebelles et les dissidents violents qui se sont manifestés ces dernières années, et encore récemment à Bogota, n'ont pas non plus le monopole du mépris du droit international. Plusieurs gouvernements cachent mal l'exploitation qu'ils font du terrorisme, soit qu'ils le financent directement, soit qu'ils le manipulent plus subtilement par leurs services secrets. La presse britannique parle ouvertement de la possibilité que l'Irak, voire les États-Unis, aient pris part à la prise d'otage ourdie contre l'ambassade d'Iran à Londres!

A cet égard, une réserve s'impose à l'endroit de la «performance» britannique. Les as du SAS qui se sont manifestés en plein jour ont, dans d'autres services, des «cousins» spécialisés, eux, dans la subversion et le terrorisme. Le jour où les gouvernements, y compris ceux qui se prétendent démocratiques, réduiront les activités de leurs agents très spéciaux, au profit justement de la diplomatie et de la politique «pacifique», moins de drames comme celui qui vient de prendre fin se produiront sur la scène internationale.

Le terrorisme d'État n'est pas une moindre plaie, une moindre menace pour l'humanité contemporaine que le terrorisme des organisations dissidentes, même s'il a moins droit que celui-ci à la réprobation officielle. Ils prendront l'un et l'autre moins de place dans les conflits politiques pour peu que la communauté internationale apprenne à intervenir dans les foyers de crise les plus menaçants. L'Iran était et demeure un exemple de ces crises où la diplomatie et l'opinion publique ont agi trop tardivement.

A cet égard, une plus grande performance que celle de son SAS vaut d'être mise au crédit de la Grande-Bretagne. Il s'agit du règlement politique réussi par Londres dans la guerre inextricable de la Rhodésie. Ce succès inespéré a paru moins spectaculaire à la presse occidentale que les prouesses des commandos de Londres. Il est plus encourageant pour l'avenir.

Jean-Claude LECLERC

Le départ de M. Kierans

Tout commence par la mystique et tout finit par la politique, a dit Péguy. Certains verront dans la démission de M. Eric Kierans du conseil d'administration de la Caisse de dépôt l'initiative d'un homme aux prises avec sa conscience alors que ce geste sera interprété par d'autres comme une manœuvre purement référendaire. Plutôt que de gratter autour et derrière les intentions présumées, il faut voir de près les raisons invoquées par l'ancien ministre québécois pour expliquer son départ de la Caisse de dépôt.

L'accusation d'ingérence du ministre des Finances dans la gestion de la Caisse doit être prise très au sérieux. On ne saurait accepter en aucun cas l'ingérence du gouvernement dans des opérations reliées à la gestion des fonds qui pourvoient à la retraite des Québécois. Les dirigeants de la Caisse doivent avoir toute la liberté pour atteindre le triple objectif de sécurité du capital, de rendement sur les investissements et de rôle actif de la Caisse dans l'économie québécoise. Malheureusement, les propos de M. Kierans ne sont appuyés sur aucun fait précis à ce sujet. Ni la lettre de démission, ni les commentaires publics ne renferment d'éléments pouvant laisser croire que des mandarins du ministère des Finances aient pris des initiatives obliques par rapport à la caisse.

M. Kierans s'inquiète de l'ampleur des emprunts effectués par le Québec auprès de la Caisse. Selon le dernier rapport annuel, la proportion des titres émis ou garantis par le gouvernement québécois s'établit à 49% de l'ensemble des fonds sous gestion. Bien qu'elle ne devrait pas aller beaucoup plus haut que la barre de la moitié, cette proportion demeure acceptable surtout si l'on tient

compte de la disponibilité limitée des titres obligataires privés actuellement sur le marché. On peut également mentionner que le *Canada Pension Plan* investit la totalité de ses fonds dans des valeurs gouvernementales.

Comme l'a déjà souligné le rapport *Cofidentes*, des décisions difficiles devront un jour être prises pour assurer des rentes convenables à l'ensemble de la population. De même, il faudra régler bientôt les carences dans les régimes privés de retraite. Mais ce n'est pas ce genre de questions fondamentales que soulève cette semaine le professeur montréalais.

Dans une période où les taux d'intérêt atteignent des sommets sans précédent, M. Kierans reproche au ministre des Finances de puiser trop abondamment dans un réservoir à portée de la main. Il ne faut quand même pas pousser le masochisme jusqu'à accroître le volume des emprunts à l'étranger surtout lorsque ceux-ci sont libellés dans des monnaies fortes. Si quelqu'un doit financer le déficit budgétaire du Québec, c'est d'abord les Québécois. Les financiers de New York ou de Londres seraient trop heureux de voir revenir plus souvent les Québécois pour majorer les taux réclamés afin de leur prêter l'argent qui vient souvent de leurs primes d'assurance-vie.

Si M. Kierans n'est pas d'accord avec l'ampleur du déficit du dernier budget de M. Parizeau, il a tout à fait le droit de l'exprimer. L'Opposition a dénoncé la politique budgétaire du ministre des Finances. Les points de vue sont discutables. Mais le conseil d'administration de la Caisse n'est pas l'endroit pour manifester un désaccord sur cette question.

Troisièmement, Québec aurait réclamé un taux

préférentiel en demandant un loyer égal à celui que paie l'Ontario sur ses emprunts. L'argumentation repose sur le fait que l'Heritage Fund de l'Alberta prête à toutes les provinces au même taux que l'Ontario. (Les emprunteurs à coup de \$100 millions sont rares actuellement sur le marché).

Voilà un point intéressant. De par son mandat, la Caisse doit viser le rendement maximum dans sa politique de placements. Donc pas de clients privilégiés! Le rendement affiché — 9,69% l'an dernier — deviendrait un pur artifice comptable. Il appartiendrait donc à la direction de la Caisse de montrer clairement que le taux des titres québécois correspond à celui du marché, en incluant évidemment l'Heritage Fund.

En dépit de ses actifs de \$10 milliards, la Caisse de dépôt et placement demeure un édifice financier extrêmement délicat qui demande une attention constante. L'organisme a besoin d'un climat particulier de fonctionnement où les incartades n'ont pas leur place. Jusqu'à maintenant, le conseil d'administration et les deux présidents, MM. Prieur et Cazavan, ont présenté aux déposants une performance qui fait la fierté des Québécois et l'admiration des milieux financiers anglophones du Canada.

En cette matière, le passé n'est jamais garant de l'avenir. Le départ fracassant de M. Kierans aura eu le mérite d'attirer l'attention sur l'importance de maintenir l'intégrité la plus complète de l'institution. Cependant les faits avancés ne permettent pas de croire que l'indépendance de la Caisse soit en péril.

Michel NADEAU

RÉPONSE

«Mon père, je m'accuse...»

par Doris Lussier

M. Lussier répond ici à une lettre du père Georges-Henri Lévesque, o.p., parue dans notre édition du 2 mai.

Mon cher père Lévesque,

Ca m'a fait tout drôle de recevoir une lettre de vous par l'entremise des journaux, moi qui en ai reçu cent autres de votre belle main ferme et vivante et que je garde affectueusement comme des témoins émuants de nos travaux et de notre amitié.

Durus est hic sermo!.. Vous avez rallumé dans mon âme des remords cuisants en détournant un vieux péché que j'ai commis naguère un jour d'égarement. Pourtant, je m'en étais confessé publiquement, j'en avais eu la contrition parfaite, avec le ferme propos de ne plus recommencer (promesse que j'ai tenue) et j'avais même accompli la pénitence qui m'avait été imposée par ma conscience en me rétractant sans réserves dans un article que j'écrivais

dans la belle grosse *Presse* à Roger, il y a déjà longtemps, et dans deux apparitions à la télévision!

Faudrait-il donc, pour être complètement absous, que j'aie en plus m'agenouiller sur le parvis du temple, un sac de cendres sur la tête comme dans l'ancien temps, et battre ma coule à grands coups de poings dans le ventre jusqu'à ce que le peuple chrétien m'ait vu boire jusqu'à la lie le calice de mon ignominie!..

Je le ferais volontiers à condition qu'on me consente la grâce d'avoir comme compagnons de pénitence les plus illustres parmi les autres publicains qui ont eu, comme moi, le malheur d'échapper des mots de trop par qui le scandale est arrivé. J'apprécierais beaucoup, par exemple, la présence réconfortante de mon vieil ami Trudeau dont l'élégance de pensée et de verbe n'est contestée par personne et qui expierait, avec l'humilité que tout le monde lui reconnaît également, la subtile et bien québécoise apostrophe qu'il adressait jadis aux «gars de Lapalme», ainsi que le poë-

tique «fuddle duddle» par lequel il avait, joignant le geste à la parole, profané un jour la majesté si respectable de la pudique enceinte parlementaire outaouaise.

Je me sentrais moins déshonoré si j'avais aussi à ma gauche, guidé juste là par la main d'un Dieu cette fois justicier, Claude Ryan, se repentant de l'image affreuse et contre-nature que ne manqueraient pas d'évoquer dans l'âme des fideles ses propos concernant le geste innommable qu'il a prêté à l'innocent Claude Morin, à quatre pattes devant le François Rocard. Il y expierait, par la même occasion, les paroles à saveur rababaisement stercorale qu'il a malheureusement eues pour qualifier l'attitude de Jean Paul L'Allier devant son livre beige qui représente, comme chacun sait, rien moins que les Tables de la Loi..

J'aimerais bien qu'y soit aussi — il me semble que ça me dédouanerait un peu — Jean Chrétien, mon exquis bien qu'occasionnel partenaire de golf, pour s'accuser d'avoir traité mes petits camarades de «gangrène méquet»!

Je serais même, en me forçant un peu, presque heureux de la présence de l'ineffable André Ouellet à mes côtés. À condition qu'il laisse son fusil à la maison... Monique Bégin pourrait l'accompagner — sans Biron, naturellement.

Bourgault aussi devrait y être. Pour avoir fait de la peine à notre tendre, inoffensive et si sensible Solange, la douce pieuseuse du Parti, en allant verser du sel sur sa déjà douloureuse «déchirure». Lise Payette également mériterait le châtiement. De plus on devrait exiger d'elle qu'elle fasse une déclaration d'amour à Claude Ryan et une prière à sainte Yvette pour effacer l'horreur des blasphèmes qu'elle a osé proférer.

Je plaisante — vous me connaissez, mon Père — mais c'est juste pour suggérer que, l'erreur étant humaine et l'homme en se retrouvant

partout où il y a des hommes, il faut leur pardonner, les pauvres. Et comprendre que les soldats, quand ils sont au feu, oublient parfois leur vocabulaire de salon pour sombrer inconsciemment dans un «cambronnisme» d'un douteux aloi. La chaleur des échanges, inévitable dans une conjoncture politique un peu énervante, démontre bien plus notre latinité que notre méchanceté. Et si notre folklore référendaire s'émaille quelquefois de certaines verdeurs d'expression, j'aime mieux en sourire doucement — parce qu'au fond, ce n'est que drôle — qu'en faire un drame qui ne saurait qu'inutilement nourrir les tensions.

Je pense que si nous ne mettons pas un peu d'humour dans notre vie politique (humour... humilité... humilité... avez-vous remarqué que tous ces mots ont la même racine?), nous risquons de nous retrouver en mauvaise santé morale et sociale au lendemain de nos chaudes luttes.

C'est précisément dans les occasions où les risques d'excès verbal sont les plus grands qu'il faut le plus faire appel à l'humour, pour détendre les nerfs. Ça n'enlève rien au sérieux de nos débats et ça garde toujours vivantes nos chances de fraternité... quand même.

Moi, en tout cas, malgré les écarts de langage qu'il m'est arrivé comme à d'autres de commettre (et qui une sagesse nouvelle puisée au creuset d'une cruelle épreuve personnelle que vous connaissez m'incite à ne plus jamais recommencer), mes adversaires, je veux absolument les aimer tous. Quelle que soit l'importance des options politiques qui peuvent m'opposer provisoirement à eux. Je pense au beau mot d'Aristote — vous vous rappelez — «La première vertu du citoyen, c'est l'amitié.» Il ne faut absolument pas perdre ça. C'est la garantie indispensable de la fraternité malgrée tout.

Mon cher Père, je vous aime beaucoup, et j'ai hâte de vous revoir. Votre (déjà) vieux secrétaire, Doris.

LETTRES AU DEVOIR

■ Cicéron s'interrogerait !

Il se peut que les raisons qui m'incitent à voter OUI soient valables pour les indices que la question retient. Je n'appartiens à aucune formation politique, je n'ai aucun lien avec les grands intérêts qui dominent la scène; je connais bien les deux cultures par la formation universitaire et l'expérience; un citoyen qui se penche sur le problème.

J'ai lu les livres blanc et beige, des arguments pour et contre, des rapports de la presse, certes pas tout, mais assez pour me former une bonne idée.

Dire que j'ai été écœuré en cours de route n'est en rien imaginaire: certains voyages de la raison ressemblent hélas aux montagnes russes.

La conclusion à laquelle je suis venu: l'absence de bonne foi chez les défenseurs du NON.

L'évidente argutie du premier ministre canadien qui ne sait cacher ni son refus inadmissible de la démocratie par cet exécrable refus de négocier, ni son rejet du principe de l'autodétermination que ce refus voile, la bassesse des arguments qui pleuvent du côté du comité du NON, le recours à des motifs qui n'ont aucun rapport avec la question, l'illuminisme de la position fondamentale pour le NON ne me laissent aucune doute sur l'erreur que cette option représente. Ni les courants de la vie, ni ceux du bien, ni ceux de l'idéal, ni ceux de la droiture ne se trouvent de ce côté. Ils ne possèdent même pas la carte du pragmatisme car ils ne comprennent pas certains avantages très pratiques des mécanismes d'un marché commun.

L'impolitesse de chefs provinciaux qui préconisent un refus de négocier m'agace; je sais bien que la politesse est

française, je peux bien pardonner; mais je trouve excessif ce mépris des conventions les plus fondamentales qui incite des personnes dont il est possible de douter qu'elles représentent bien leur population, à refuser un vœu démocratiquement exprimé et à ne pas même vouloir entendre ce que les représentants de ce vœu pourraient avoir à dire. Je trouve aberrant que l'on reproche à un peuple ou à ses chefs actuels des intentions anti-démocratiques, de l'intolérance, du racisme même, lorsque les exemples de l'intolérance linguistique et culturelle se trouvent effectivement hors Québec et au sein même de la question publique fédérale. Ce genre de tactique ne saurait tromper l'observateur objectif. Tartuffe n'a pas mieux fait.

Je considère inacceptable que l'on attaque une question nette et précise, laquelle demande l'autorisation de négocier une entreprise bien déterminée, une union monétaire avec le reste du Canada, et engage le gouvernement à ne pas effectuer les changements institutionnels que requerraient les résultats de la négociation sans consulter à nouveau la population. Cette basse tactique de jeter un doute sur la question même prouve à mes yeux que les partisans du NON évitent d'affronter les vrais problèmes en jetant du discrédit sur ce qui mérite des louanges pour sa netteté et sa compréhension. Cicéron qui regarderait ceci dirait: «juste à quand abusera-t-on de votre patience». Bref, à mes yeux, les fédéralistes se perdent par eux-mêmes.

Pour plusieurs raisons l'option qui favorise l'établissement d'une union monétaire me sourit: je considère cette institution comme supérieure

■ Des demandes justes

(Lettre adressée à M. René Lévesque)

Depuis plusieurs jours déjà, nous (médecins internes et résidents) sommes en grève générale. Il aura fallu que nous brandissions cet ultime moyen de pression pour qu'enfin des négociations s'amorcent.

Alors qu'en mai 1979 le projet d'entente réalisé par nos représentants était confié à vos fonctionnaires, les premières offres complètes déposées par ces derniers l'ont été en mars 1980, soit 11 mois tard, 9 mois après la fin de la dernière convention collective.

Il semble que la grève constitue le seul et unique moyen efficace pour que vos représentants daignent entamer une discussion. Ces délais exaspérants et ce refus apparent de négocier résultent-ils d'une négligence irresponsable ou bien d'une attitude

stratégique froidement préméditée de la part de vos fonctionnaires? S'il s'agit d'une stratégie planifiée de longue date, il y a lieu de s'interroger sérieusement. Tout d'abord, les demandes concernant les salaires et les horaires de travail n'ont rien d'exorbitant et sont tout à fait justifiées. Ensuite, contrairement à ce que voudraient faire croire certains, la discussion actuelle ne porte pas exclusivement sur les horaires ou les salaires.

L'un des points majeurs en litige actuellement concerne l'établissement d'unités d'enseignement clinique dans les hôpitaux universitaires. Ces unités, de l'avis de tous les organismes professionnels ou universitaires concernés, constituent non seulement le meilleur mode de formation clinique, mais contribuent également à la qualité des soins offerts aux patients.

■ Un appel à Radio-Canada

Radio-Canada s'ajoutant aux remous qui agitent depuis quelque temps certains autres médias d'information, tant anglophones que francophones, relatifs ou non au débat référendaire, n'est peut-être qu'une tempête dans un verre d'eau, mais la venue d'une vague de fond n'est peut-être pas non plus à exclure.

Bref, même si la voix d'un simple citoyen a bien peu de chance d'être entendue par ceux qui ont reçu le mandat de diriger en notre nom la société d'État, il serait quand même opportun de leur rappeler «leurs» devoir et «notre» droit à l'information.

Normand PAQUIN

Gatineau, 29 avril

■ Un nouveau scoutisme

La fin des années 60 marqua un tournant pour le scoutisme québécois: cette vieille école de formation ne pouvait résister à la «révolution tranquille» qui balayait tout le Québec d'alors; on assista à une refonte en profondeur de la pédagogie et de la méthodologie traditionnellement acceptées par le scoutisme depuis ses origines. La résistance ne tarda pas à se manifester et donna bientôt naissance à d'autres associations, dont les Éclaireurs de Baden-Powell et les Scouts de Bayard qui survécurent à la guerre qu'on leur livra et continuèrent à se porter garant du dépôt originel de la pensée scout de Baden-Powell.

Nos messianiques réformateurs firent preuve d'un peu trop de zèle et de précipitation dans l'instauration de leur nouvelle méthode et provoquèrent l'exode de nombreux chefs émérites; l'hémorragie n'a pas cessé depuis et on continue à faire la sourde oreille aux revendications de ceux qui soutiennent qu'un retour aux sources s'impose, qu'il est urgent de marquer un point d'arrêt et de réévaluer cette nouvelle méthode à la lumière des piètres résultats obtenus. La stérile bataille entre «tradi-

tionalistes» et «modernes» ne peut que blesser ceux qui persistent à croire en la noble fraternité scout que son fondateur souhaita unifiée et harmonieuse.

Il est navrant de constater les faiblesses que recèle ce «néo-scoutisme» et l'imbroglio des concepts et des opinions qui y ont cours. La confusion règne et bien malin qui pourrait répondre adéquatement du bien-fondé des motifs qui ont mené à la mise en oeuvre de ces nouvelles méthodes.

Faute de racines, de prise sur une évolution nébuleuse, nos animateurs parviennent difficilement à se situer, à se stabiliser, à assurer une permanence fructueuse. Le sens de l'appartenance s'effrite, les bonnes volontés se lassent, les énergies s'éparpillent. En cherchant trop à s'adapter à la mentalité moderne, à se démythifier, le scoutisme se trouve dépouillé de son originalité; la banalité germe dans ce sol médiocre. Notre mouvement s'apparente de plus en plus à une garderie d'enfants. Ce n'est sûrement pas en jonglant avec les organigrammes et en s'empressant dans les structures que l'on réussira à redorer le blason du scoutisme dont l'attrait se fane et

au fédéralisme en tant que moyen, au niveau de l'état, de faire naître les meilleures décisions qui concernent son territoire associé à un plus vaste ensemble; cette formule propose aux partenaires éventuels une institution qui est tout aussi bien à leur avantage qu'au nôtre; l'Union monétaire ou le Marché commun sont des institutions modernes très efficaces, qui donneraient non seulement au Québec mais au Canada tout entier une structure politique adaptée à ce siècle, et un visage nouveau au sujet duquel les adhérents à ce système, en songeant à leur image dans le concert des nations, pourraient à juste titre être fiers. Cela créerait de fait une certaine identité des habitants d'un vaste territoire qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique au Nord des USA comme aujourd'hui le terme européen implique une certaine identité qui se distingue dans la Société des nations. Mais surtout ce système dote l'État québécois des pouvoirs compréhensifs qu'exige sa survie, garantie de la survivance d'une culture française en Amérique.

Les arguments des partisans du OUI à l'Assemblée nationale vont dans ce sens. Peut-être peut-on leur reprocher un son de cloche un peu étroit, un peu «provincial», un peu trop concentré sur soi et pas assez ouvert sur la psychologie du voisin. On s'y plaint certes beaucoup et de beaucoup de choses. Mais au moins c'est honnête, c'est sincère, et l'ouverture d'esprit est loin d'être absente.

Alors, évidemment je vote OUI.

Pierre LEBEAU

Outremont, 30 avril

Nous voudrions que nos hôpitaux universitaires disposent de moyens susceptibles d'offrir à leurs futurs professionnels un cadre de formation d'une qualité au moins équivalente à celle des autres centres universitaires au Canada.

En fait, si l'on considère l'ensemble des demandes présentées à vos fonctionnaires, on comprend difficilement ce qu'ils avaient à gagner à nous acculer à une grève, si ce n'est de nous attribuer tout l'odieux de cette situation.

Une grève est et continuera d'être le symbole d'une société malade, particulièrement lorsqu'il s'agit du secteur public. C'est un moyen injuste, brutal, dépourvu de toute imagination. Mais c'est aussi le moyen vers lequel nous ont systématiquement orienté vos fonctionnaires; s'ils avaient agi en temps opportun, nous n'en serions pas là. Nos demandes auraient dû être prises en considération depuis belle lurette déjà.

Lors de l'accession de votre gouvernement au pouvoir, vous parliez de la nécessité d'établir la paix sociale; vous exhortiez les intervenants dans les diverses sphères d'activités de la société québécoise à un dialogue constant et productif. Alors votre gouvernement devrait donner l'exemple; ce n'est certes pas en affichant une indifférence nonchalante ou arrogante à l'égard de vos employés que vous convaincrez qui que ce soit des bonnes intentions du gouvernement. Faites en sorte que les notions de négociation permanente et de paix sociale ne représentent pas seulement un idéal ambitieux, mais aussi une réalité.

François RAYMOND

Montréal, 1er mai

le rayonnement s'assombrir.

C'est un lieu commun d'affirmer que la société contemporaine a une propension naturelle à laisser-aller; le scoutisme n'y échappe pas. On ne peut qu'espérer qu'il se trouvera des adultes vaillants et enthousiastes, à l'esprit de discernement cultivé, qui réagiront et militeront pour que le scoutisme authentique recouvre ses lettres de noblesse et de créance.

Pierre BISSON

Sherbrooke, le 1er mai

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1K1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incopree dont les ateliers sont situés à Québec, 9130, rue Beauport. Vite LaSalle, Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne, \$70,00 par année ou \$6,66 par mois. Édition hebdomadaire, \$27,00 à l'étranger, \$25,00 par année ou \$2,50 par mois. Édition du samedi, \$19 par année. Édition quotidienne, tirée à domicile par porteur, \$1,50 par semaine. Tarif de l'abonnement: 100% de réduction sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

Les sondages sont un service public

par
Jean-Pierre Nadeau et Grégoire Collin

M. Nadeau est président de l'Institut québécois d'opinion publique, et M. Collin y est consultant en recherche sociale et directeur des études-médias.

JAMAIS dans l'histoire du Québec une campagne électorale ou référendaire n'aura vu la publication d'un si grand nombre de sondages d'opinion. Depuis la mi-mars les sondages se suivent apportant leur évaluation de l'état de l'opinion sur la popularité de la question soumise au peuple québécois par le premier ministre, M. Lévesque. Certains s'émouvent de cette prolifération de sondages; certains hommes politiques s'en montrent agacés. C'est mal comprendre le rôle social important que jouent ces instruments de mesure de l'opinion dans le grand débat référendaire que vivent intensément les Québécois.

L'argumentation des détracteurs des sondages en période référendaire repose sur les effets que ceux-ci peuvent avoir sur l'opinion publique. Selon eux, les sondages non seulement mesurent mais fabriquent l'opinion et influencent indûment le public; certains d'entre eux redoutent que les sondages poussent les indécis à se porter du côté de ceux que des sondages éventuels pourraient donner en avance; d'autres craignent plutôt que ces indécis aillent au secours du camp dont les sondages présument le retard.

Il n'est pas question ici de passer en revue les études théoriques américaines de Klineberg, Hennessy et Crespi qui dé-

montrent que si de tels effets existent dans une période électorale, ils ont presque toujours tendance à s'annuler et que s'il y a influence c'est sur les leaders d'opinion — ces individus qui manifestent un intérêt et une certaine compétence pour le domaine politique — qu'elle agit.

Mais d'un point de vue plus empirique, dans une lettre aussi serrée que celle qui apparaît à la lumière des derniers sondages, devant le nombre d'indécis qui oscille entre 10% et 20% selon les périodes de recueil, devant le caractère volatile ou fragile de l'opinion de près de 30% de l'électorat quant aux choix référendaires, on peut sérieusement supposer que les sondages constituent une source d'information originale et influencent le processus de décision du citoyen.

Ce qui auparavant était un préjugé déterminant dans le choix, se retrouve soit reconsidéré, soit perçu avec plus de clarté et, en conséquence, de nouvelles implications de toutes sortes émergent faisant avancer la réflexion individuelle vers le consensus. Dans ce sens, la qualité du consensus social et le progrès de la conscientisation collective sont favorisés par la publication des sondages.

Et pourquoi s'alarmerait-on de cette situation? Les sondages d'opinion sont comme un miroir qui renvoie à l'électo-

rat sa propre image. Lui enlever ce miroir — même à la toute veille de la tenue du scrutin — ce serait risquer qu'il soit plus influencé par des campagnes de propagandes et des analyses journalistiques partielles. La connaissance de l'opinion publique est vitale dans le vécu politique des citoyens du moins dans une société démocratique parce qu'ils n'ont pas abdiqué leur faculté d'approuver et de rejeter au profit de leur gouvernement. Interdire la publication des sondages c'est en partie exiger l'abnégation de l'électorat. L'interdiction de la publication des sondages pose le problème du fondement démocratique de notre société.

S'il est vrai que la gouvernance repose sur l'opinion même lorsque les sondages n'existaient pas, il est tout aussi vrai que l'intensité de l'opinion individuelle et son influence sur le comportement, dépend beaucoup de l'idée que se fait un individu du nombre de ses semblables qui la partage. La fermeté et la confiance de l'opinion individuelle sont directement proportionnelles au nombre supposé qui la partage. Plusieurs auteurs ont démontré que l'homme a une tendance naturelle à percevoir l'opinion, sa dynamique dans l'environnement, et à la suivre. L'individu moyen a peur d'être isolé par son opinion personnelle et cette peur

déclenche ce que les auteurs appellent la spirale du silence, mécanisme qui expliquerait comment l'opinion publique naît ou disparaît. Ainsi, la publication des sondages favoriserait l'intégration sociale: les individus ont naturellement peur d'être isolés et sont prêts au compromis, ce qui fournit la base commune, source de la survie. Certains font valoir que les sondages d'opinion ne devraient pas être publiés dans la semaine précédant le référendum, sous prétexte qu'on doit laisser la population réfléchir sur son choix final. Ce désir est louable. Mais si les politiciens, les éditeurs et autres peuvent intervenir jusqu'au dernier moment pour influencer en leur faveur l'opinion des électeurs, au nom de quoi empêcherait-on jusqu'à la toute fin de la campagne la publication des sondages d'opinion qui permettent à la population de penser ensemble sur son avenir collectif. Interdire les sondages, même partiellement, c'est en plus ni moins que de l'impartialité sociale car les citoyens ont le droit le plus strict de savoir jusqu'à la fin ce que les autres pensent de l'avenir collectif du Québec; leur interdire ce droit, empêcher que soit publiée au cours ou à la fin de la campagne référendaire une information comme celle que fournit le sondage d'opinion, c'est manipuler cette opinion par omission et la rendre plus vulnérable à l'intoxication des propagandes.

Ainsi, la publication d'un sondage en période référendaire fournit à la population des éléments d'information qui lui permettent d'évaluer les forces en présence. Également les sondages existent pour protéger les journalistes politiques; en période référendaire, le journaliste est

assailli par une foule d'informations et d'éléments à diffuser. Celui-ci est le véhicule entre l'homme politique qui l'assaille de sa propagande et le grand public qui s'attend à un décodage objectif des éléments d'information transmis. Le sondage vient alors remettre les forces réelles en place. Il est pour l'homme de presse une espèce de contrepoison aux intoxications abusives de la publicité électorale et empêche certains politiciens de dire n'importe quoi sur la force de leur option. Il est évident qu'interdire les sondages, ce serait donner libre cours à l'expression de tout genre de pronostics de certains politiciens qui alors rivaliseraient d'audace pour tenter de faire croire à un mouvement en leur faveur, et cela sans qu'on puisse vérifier le bien-fondé de leur analyse.

Le référendum est peut-être un événement trop sérieux pour qu'on le laisse seulement aux mains des politiciens. Au nom de la liberté d'information, l'information contenue dans un sondage doit jouir de la liberté d'aller et venir, d'être transmise et diffusée dans le public en tout temps au cours de la période référendaire. C'est le droit du public en cette période d'être informé en toute objectivité sur la force du OUI et du NON.

Qui oserait prétendre que savoir ce que les autres pensent, c'est dangereux? Au nom de quoi interdirait-on à des observateurs impartiaux d'éclairer le grand public? Au nom de quoi, au Québec, la rigueur scientifique aurait-elle en période référendaire moins de crédit que les déclarations et les informations subjectives?

À cause de la lutte serrée que se livrent

les tenants du OUI et du NON, de la volatilité de l'opinion publique et de la vitesse des événements il est fondamental que la publication des sondages se rapproche le plus possible du moment où les données sont recueillies.

En cette période référendaire, les sondages doivent exiger de leurs clients médias la reproduction des éléments méthodologiques de leurs enquêtes pour une bonne compréhension des résultats présentés. La plupart des sondages souscrivent à cette éthique. Ils expliquent leurs méthodes et distribuent généralement aux journalistes et chercheurs universitaires le rapport officiel de leurs études. La prudence dictée par les lois de la concurrence, l'autodiscipline qui en découle, et dans une certaine mesure, les interventions du Comité de Surveillance des Sondages obligent les sondages à garantir la valeur scientifique et l'objectivité des études qu'ils réalisent.

Quant à la pluralité des sondages, elle est nécessaire. Aucune firme ne devrait en avoir le monopole, car, comme en matière de presse, ce serait là créer une des conditions idéales de la manipulation. Cependant, nous aimerions attirer l'attention du public, des médias et des journalistes sur le phénomène des «mini-sondages-maison» contre lequel il faut lutter. Les apprentis sorciers sont dangereux, quelle que soit la discipline.

Les sondages existent et ils sont la manifestation de la liberté d'information. Si le public doit y prêter attention, il ne doit pas en faire des idoles. Les sondages en tant que service public doivent servir le processus de la décision démocratique en étant des garde-fous à la manipulation électorale.

Dire NON serait une honte éternelle

par **François-Albert Angers**

M. Angers est président de la Ligue d'Action nationale et c'est en son nom qu'il émet la déclaration suivante.

LA Ligue d'Action nationale ne fait pas souvent de déclarations publiques. Mais elle a de longs états de services dans la lutte pour la libération du Québec de toute sujétion étrangère. Fidèle à ses trois grands animateurs initiaux, à des moments décisifs, Joseph Papin Archambault, Lionel Groulx et Esdras Minville, elle a constitué, à peu près sans discontinuité depuis 1917, le laboratoire où se sont élaborées les idées, les doctrines nationales, puis les programmes politiques qui ont toujours été à l'avant-garde du Québec français, et aussi bien de celui d'aujourd'hui. Son travail, c'est par sa revue *L'Action nationale* qu'elle l'a poursuivi sans relâche.

Quand des circonstances particulièrement critiques pour l'avenir du Québec sont survenues, la Ligue a cependant toujours tenu à élever la voix, souvent en invitant à y mettre encore plus de cœur et de force, nos seuls vrais combattants, les groupements comme les Sociétés nationales et le journal *Le Devoir* qui, avant

Claude Ryan, s'était toujours tenu aux avant-postes. Nos partis traditionnels ne nous ont servis que dans la mesure où on parvenait à leur mettre l'épée électorale dans les reins.

Le moment du référendum est une de ces heures graves. En un sens même la plus grave que nous ayons connue depuis 1760, parce que pour la première fois depuis la Conquête, l'occasion nous étant fournie de décider nous-mêmes de notre propre sort, nous porterons le poids entier de notre destin.

L'Action nationale se croit bien placée, parmi bien d'autres à qui nous devons tant mais que l'on soupçonne d'extrémisme, pour en appeler à toute la population québécoise, directement, par-dessus la tête de tous les partis, comme de tous les groupes qui incarnent des engagements pré définis. Car nous sommes les témoins vivants de trois quarts de siècle de luttes, d'études, de mémoires, de propositions de tous ordres, de conférences politiques, sociales et constitutionnelles

incessantes, non pas pour séparer le Québec du reste du Canada mais pour faire tout simplement transposer dans la pratique les promesses et les virtualités de ce que tout le monde, en ces temps-là, appelait «le pacte entre les deux peuples fondateurs», entre les deux «nations fondatrices» mêmes, car Lord Durham dès 1840 n'avait pas hésité à parler de «deux nations en guerre dans le même État».

Notre expérience, notre vie même, les reculs incessants qui sont sortis de ces luttes, au lieu des véritables progrès espérés, constituent la preuve vivante que nous ne pouvons plus, par un NON, nous rembarquer dans ce processus de toute évidence sans issue.

Aujourd'hui, nous ne discutons plus avec les Pères de la Confédération et leurs descendants immédiats, qui avaient encore quelque sens de l'histoire des années 1760 à 1860, et dans des conditions où nous étions encore ou majoritaires, ou presque égaux en nombre. Si même avec ceux-là, rien ne s'est vraiment réglé, parce que dans l'état colonial où nous

étions le peuple ne pouvait pas se manifester, que pense-t-on pouvoir tirer aujourd'hui de discussions sans fin avec des gens dont la plupart, d'origine européenne variée, sont des étrangers à notre histoire et voient clairement venir le temps, le supplant même, où nous ne comptons plus que pour 6% du Canada d'ici un siècle?

La valeur du OUI dans un référendum de tout le peuple, c'est aujourd'hui qu'il exprimerait une volonté démocratique claire — la seule chose qui peut encore compter aujourd'hui à la fois pour des Anglo-Canadiens comme pour l'opinion internationale tout entière. Et c'est bien pourquoi tout le Canada s'ingénie à nous amadouer au NON à l'heure actuelle, afin, de pouvoir continuer à n'avoir affaire qu'à des politiciens sans mandats clairs et prêts à bien des compromis, comme toujours depuis 200 ans, pour gager des avantages personnels et monter dans les sphères où c'est payant de réussir en politique, quand on est du côté de ceux qui contrôlent la finance et les partis canadiens, où se trouve inclus le Parti libéral du Québec.

Bien sûr, nous dira-t-on, on ne dit quand même pas OUI à n'importe quoi. Mais justement, ce à quoi il nous est actuellement demandé de dire OUI est tellement fondamental, tellement liminaire, limité à l'essentiel, que l'erreur de s'y

tromper et de se laisser prendre aux jeux politiques des partisans du NON prendrait l'allure d'une véritable catastrophe nationale. Tout ce qui nous est demandé, finalement, dans la question actuelle, c'est de dire à notre gouvernement un OUI d'aller vérifier, par des négociations bien appuyées sur la volonté populaire clairement exprimée, si nos partenaires dans la Fédération actuelle nous reconnaissent au moins le droit à la liberté, en leur offrant, au surplus, une association économique qui les dérangera le moins possible dans leurs habitudes commerciales et financières au Québec. Comment peut-on concevoir qu'il soit possible d'opposer un NON à ce test fondamental qui décidera enfin si nos partenaires canadiens actuels nous considèrent comme d'éternels conquies, ou s'ils sont enfin prêts à reconnaître ce que la Confédération nous avait promis, mais n'a jamais tenu: «qu'il n'y a plus dorénavant ni vainqueurs, ni vaincus».

Certes, le gouvernement actuel nous dit qu'avec ce mandat, il va offrir au reste du Canada une formule qu'il appelle de «souveraineté-association», où nous gagnerions la pleine souveraineté de faire nos propres lois et de lever nos propres impôts. Et si d'aventure, le Canada allait trouver que ce n'est pas si mal pour mettre une fin à 113 ans de difficultés qui se sont révélées si paralysantes pour le

Canada même, ne serions-nous pas tous, au fond de nous-mêmes, fort heureux de la solution? N'est-ce pas encore une fois notre mentalité défaitiste, notre mentalité du «petit pain qui est notre lot» qui nous empêcherait de vouloir qu'on aille même oser en parler? Et si le Canada refuse de négocier, même malgré la volonté populaire, qu'avons-nous perdu d'autre que de nous retrouver dans le statu quo?

Car il faut bien le voir, dans la question qui nous est posée au référendum, il ne s'agit bien que de cela: d'aller oser en parler. En effet, le gouvernement prend en même temps l'engagement que, même s'il la gagnait la formule, il ne s'aventurerait même pas à l'appliquer sans soumettre de nouveau la question au peuple dans un nouveau référendum. Contrairement à ce que prétendent les adeptes du NON, le OUI ne comporte effectivement aucun risque.

L'Action nationale dit donc au peuple du Québec: il n'est pas possible de refuser le OUI à la question référendaire actuelle sans au contraire risquer gravement de mettre une fin tragique et stupide à la grande aventure de nos Pères! À toutes les luttes de Champlain, de Frontenac, d'Iberville, de Montcalm et Lévis, de Charlier de Lotbinière en 1774, de Papineau dans les années 1830, de Lafontaine dans les années 1840, de Cartier et de Laurier, malgré leurs erreurs, comme de leur contrepartie Dorion et Bourassa, de Lionel Groulx et Duplessis chacun à leur façon, en passant ensuite par Ernest Lapointe, Paul Gouin, Philippe Hamel et l'Action libérale nationale, Le Bloc Populaire, René Chaloult et le drapeau du Québec, Jean Lesage, Daniel Johnson, et même du Robert Bourassa premier ministre, qui, comme Jean Lesage d'ailleurs, fait pitié de militer pour le NON après toutes les rebuffades et les humiliations que lui a imposées le fédéralisme actuel, dont rien n'indique la moindre volonté de réforme sérieuse.

Encore une fois, dans toute notre histoire, il nous est offert pour la première fois de dire: «OUI, nous voulons disposer de nous-mêmes comme des hommes libres». Jamais un de nos chefs politiques n'a eu, depuis plus de deux cents ans, le courage d'aller jusqu'à nous donner cette chance, parce que cette volonté populaire, la chose est claire, nos conquérants et leurs descendants ne veulent pas qu'elle s'exprime. Pourtant, ce serait, c'eût été si élémentaire qu'on se préoccupât de savoir ce que nous voulons! Au surplus, en nous demandant cet acte de courage, enfin, le gouvernement actuel s'esquinte pour nous assurer qu'il n'en fera rien que nous n'aurons pas d'abord discuté à fond et approuvé par un autre référendum.

Il faut donc que le peuple du Québec lance un OUI retentissant à la face du monde comme du Canada le 20 mai prochain. Dire NON en pareille circonstance nous marquerait d'une honte éternelle dans l'histoire.

Le référendum vu de l'Ouest

par
Gérald Doucet

EN tant que Canadien originaire de l'Ouest et de descendance française, je suis depuis quelque temps à la recherche de cette lueur évasive d'espoir concernant notre avenir, mais mes pensées trébuchent sur deux députés conservateurs renommés de l'assemblée législative de la Saskatchewan qui démissionnent du Parti pour se rallier à la cause de l'intégration de l'Ouest canadien aux États-Unis; sur certains groupements de francophones hors du Québec qui encouragent un vote affirmatif au référendum; et sur le débat référendaire, événement vraiment phénoménal dans l'histoire de la démocratie moderne, où l'avenir d'un grand pays est débattu par l'une de ses parties constituantes. Je commence à m'imaginer un casino où les divers joueurs regroupés autour d'une table plaident leur stratégie, et où le Parti québécois, jouant le rôle de croupier, est prêt à encaisser la part de la banque, peu importe qui gagne ou perd.

A mon avis, rien ne serait pire pour le Canada qu'un climat d'incertitude face au besoin de résoudre ses problèmes politiques et économiques au cours des années 80. Les prétendus groupements «féderalistes» qui espèrent qu'un OUI massif au référendum influera sur le reste du Canada se leurrent s'ils pensent qu'ils pourront survivre et s'épanouir dans le Canada affaibli et instable qui s'ensuivra. Ce dont le Québec, l'Ouest, l'Est et le Canada dans son ensemble ont besoin est un vote de confiance manifeste à l'égard de la fédération canadienne, lui reconnaissant la capacité et lui donnant le mandat de protéger les droits fondamentaux de la population et de répondre aux préoccupations régionales.

En tant que Canadien dont la «francité» a été assimilée par une existence et une instruction au sein de sociétés anglophones dans l'Ouest canadien, je ne suis peut-être pas très bien placé pour demander aux Québécois de s'abstenir de voter OUI au référendum de façon à se tailler une meilleure place au sein de la fédération canadienne. Toutefois, après avoir consacré beaucoup d'efforts dans les écoles de langues de M. Trudeau à recouvrir mon aïeule en français et après avoir mené une chaude lutte en Ontario pour faire respecter les droits des Canadiens français fréquentant les écoles primaires, je sais que le progrès et la compréhension dans ce Canada si complexe sont à la portée de notre volonté. Il est clair que les Canadiens de langue anglaise se sont comportés pendant des années comme si le Canada français et son peuple étaient en voie de disparition. Mais, depuis les années 60, le

débat a outrepassé les frontières du Québec pour rejoindre tous les Canadiens. Je perçois une prise de conscience chez les Canadiens de langue anglaise des droits fondamentaux de la personne et une sensibilisation à la valeur et à l'endurance des deux peuples fondateurs du Canada. Les Canadiens sont plus ouverts qu'ils ne l'étaient. Il nous reste évidemment beaucoup de travail à accomplir et certains auraient tendance à s'impatienter de la lenteur des progrès; toutefois, nos multiples cultures et destinées s'entrelacent de plus en plus.

Ce sont là des faits, et non des sentiments; ils sont, d'ailleurs, à la source du résumé suivant dont, je l'espère, les Québécois s'inspireront en prenant leur décision au moment du référendum:

Le Québec a, à toutes fins pratiques, le droit à l'auto-détermination. Si le peuple

québécois n'a pas la volonté de demeurer canadien, c'est son choix.

Un OUI au référendum sera pris au pied de la lettre par la plupart des Canadiens et sera considéré comme l'expression du désir des Québécois de devenir souverains et de ne plus être Canadiens. Ce phénomène découle, d'une part, des émotions en cause et, d'autre part, du fait qu'il faudrait remodeler et légitimer ce qui reste du Canada et de ses institutions avant que le nouveau Québec et le nouveau Canada ne puisse déterminer, selon leurs intérêts respectifs, quelle association, le cas échéant, pourrait s'établir entre eux.

Les Québécois jouissent actuellement de pouvoirs souverains leur permettant d'être «maîtres chez eux», mais «le barbouillage» des responsabilités fédérales et provinciales au cours des dernières décennies exige que la constitution soit précisée et remise à jour de façon à assurer le contrôle absolu par les Canadiens. Certains droits fondamentaux peuvent être rendus inviolables. Le fédéralisme est un compromis actif, une entité

vivante qui doit être en mesure d'engendrer une image nationale dans le contexte des objectifs et des besoins des régions. Pour ce faire, des mécanismes peuvent être établis. Toutefois, le Québec n'est pas, au même titre que n'importe quelle autre province, l'égal du Canada. Les droits et mécanismes de la nouvelle fédération ne peuvent aller jusqu'à accorder au Québec une influence ou un pouvoir particulier sur les autres régions ou sur le Canada lui-même.

Les Canadiens français, au Québec et ailleurs, tout comme les autres Canadiens, ont le droit de se sentir chez eux dans toutes les régions du Canada. En raison de son histoire et de son importance, le peuple canadien-français doit jouir de mesures de protection spéciales ayant trait à sa langue, son éducation et sa culture. D'énormes progrès ont déjà été faits. Il en reste encore beaucoup à faire.

Les attitudes sont aussi importantes que les lois et les accords. Un vent nouveau d'optimisme et d'engagement souffle sur le Canada et sur les besoins et préoccupations de ces régions très diver-

sifiées. Cela est tout aussi important pour l'Ouest maintenant que pour le Québec et la région de l'Atlantique auparavant. Le bien-être économique et spirituel du Canada dépend d'un engagement clair de la part de toutes les régions, particulièrement du Québec en ce moment, et cet engagement doit être de nature individuelle et publique. La prospérité des régions dépend de la santé de l'ensemble du pays et de leur aptitude à concentrer leurs énergies sur des stratégies de développement stable et à long terme dans toutes les régions du pays.

Les Canadiens de langue anglaise sont plus conscients que jamais de la valeur de maintenir le Québec au sein du Canada, mais il n'appartient pas aux autres Canadiens de rendre le Québec indispensable à l'avenir du Canada, ou d'interpréter les intentions du Québec. Les Canadiens sont désireux d'apprendre à mieux comprendre le Canada et les besoins particuliers des régions. Si le Québec devait déclarer sa foi en l'unité canadienne, le désir de construire serait réciproque et produirait une force formidable en vue d'apporter des changements constructifs à la fédération canadienne.

Que René Lévesque essaie d'épuiser mes forces pour que je dise, d'un commun accord avec les députés provinciaux de la Saskatchewan, que la situation est désespérée. Que le Parti québécois tente de me coïncier pour que je dise, d'un commun accord avec nombre de francophones et d'autres groupements hors du Québec, qu'un OUI majoritaire ne constituerait «qu'une démarche stratégique» en vue de donner au Québec le pouvoir de négocier une meilleure entente que celle dont il jouit déjà.

Toutefois, suite à la déclaration sans équivoque du peuple québécois, il n'y a que quelques semaines, en faveur d'un premier ministre qui a consacré sa vie à la cause du Québec au sein du Canada, je ne comprendrai jamais si ce même peuple québécois ne fait que jouer avec moi et les autres Canadiens, en reportant à la prochaine élection provinciale, ou au prochain référendum, sa décision quant à son engagement au Canada et aux changements à apporter au sein de notre grande fédération. Qu'on ne crie pas au loup parce qu'on aura eu de tactique dans le cadre du référendum. Qu'on n'institutionnalise pas la réponse raisonnée et individuelle du Québécois moyen à l'égard des faits. Qu'on mette fin à la polarisation continue du Canada par un vote majoritaire de confiance en notre avenir, un vote qui nous permettra de consacrer nos rares énergies aux changements qui sont possibles et aux problèmes économiques régionaux et nationaux qui nous confrontent. C'est à vous, Québécois, de faire vos jeux, et quelles que soient vos cartes, je me sens obligé de vous inviter à les déclarer.

BIBLIOGRAPHIE

Chatouille à la Détente

Le Canada propose — c'est inscrit dans le discours du Trône — la création d'un poste d'ambassadeur au désarmement qui oeuvrerait au sein du ministère des Affaires extérieures. L'idée est noble et il convient de l'applaudir même si (lucidité oblige) cette prestigieuse fonction sera plus symbolique que véritablement efficace.

A titre d'étrangère aux Affaires extérieures, je me permets d'y aller d'une modeste suggestion pour la nomination du futur ambassadeur au désarmement. Puisque le poste est symbolique, on songera sans doute à l'offrir à une femme. En ce temps de référendum ne serait-il pas habile d'être une Québécoise, francophone et politisée par surcroît? Cette

femme pourrait être Mme Sonia Côté, mieux connue sous le nom de Chatouille (un nom qui, en soi, évoque déjà la Détente) clown de son métier et candidate défaite du Parti rhinocéros évincé lors des dernières élections.

Le Parti rhinocéros n'est pas représenté à la Chambre des communes même s'il a récolté 74,000 voix au récent scrutin fédéral. Non seulement ce nombre n'est pas négligeable mais il est également hautement symbolique: 74,000 voix, cela représente exactement mille voix pour chacun des 74 députés libéraux fédéraux élus au Québec. La nomination de Chatouille frapperait donc en plein dans le mille! Le poste de préposée au désarmement irait d'ailleurs bien à cette

jeune femme qui déclarait justement la semaine dernière au cours d'une entrevue à Radio-Canada: «Le rire, c'est désarmant.»

Le rire est une richesse naturelle inépuisable, une énergie douce renouvelable comme l'air du temps. Les explosions de rire sont pacifiques et rarement dévastatrices. Pour tout dire, le rire est l'arme suprême contre la bêtise. Ailleurs on a l'OPEP, ici on aurait le PEP. Et même si Sonia Côté ne le sait peut-être pas encore, en raison de son âge presque tendre, la vie lui apprendra que le rire, en plus d'être désarmant, est aussi (ô double symbole!) un constat d'impuissance.

Rolande ALLARD-LACERTE

LES PROTESTANTS

entre le OUI et le NON SOIRÉE-DÉBAT organisée par le mensuel CREDO

Exposés d'introduction par:
Michel Despland,
professeur à l'Université
Concordia
Guy Deschamps,
pasteur, Église unie
Denis Fortin,
pasteur, Église luthérienne
Jean Porret,
pasteur, Église presbytérienne

Animateur:
Gérard Gautier
**Jeudi le 8 mai 1980
à 19h30**
à l'Église unie Saint-Jean
(sous-sol)
110 est, rue Sainte-Catherine,
Montréal
(coin de Bullion)
**ENTRÉE LIBRE.
BIENVENUE À TOUS.**



Les réfugiés de Cuba qui viennent d'arriver en Floride mettent la main à la pâte et installent dans leur village de toile les couchettes de fortune sur lesquelles ils passeront les prochaines nuits. (Photolaser AP)

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Pape

ques représentent un peu plus de 18 pour cent de la population.

«Je suis heureux de saluer tous les hommes et toutes les femmes de ce pays où règnent la paix et la concorde des habitants dans leurs efforts en vue de promouvoir le progrès pour tous, tout en préservant une riche identité culturelle», a déclaré le pape à sa descente d'avion.

Après avoir remercié le président Daniel Arap Moi, les membres du gouvernement, les représentants des Eglises, le pape s'est longuement adressé aux jeunes: «On m'a dit que vous représentez au moins la moitié de la population de ce pays, leur a-t-il dit. Soyez vous-mêmes, enfants de Dieu, soyez de bons citoyens de votre pays, bons Kényans. Soyez jeunes entre vous, toujours prêts à être généreux et à vous rendre service. Soyez jeunes et ne laissez pas vos coeurs se fermer par l'égoïsme et l'envie. Soyez jeunes et que vos chansons soient l'expression de votre audace et de votre espérance pour l'avenir».

Après la présentation du Kenya officiel, encore tout empreint de la dignité victorienne, le pape a eu droit au folklore: danseurs et danseuses des différentes tribus ou régions du Kenya. Il a pu faire, là encore, la différence avec la joyeuse exubérance des Congolais de Brazzaville et le déchaînement débordant des Zaïrois venus le saluer à son départ de Kisangani.

Le cortège officiel a gagné ensuite la capitale, non pas par l'autoroute directe, mais en traversant la zone industrielle avec ses innombrables franges de taudis et sa population misérable agitant des branches de feuillages et des fleurs.

Puis les beaux quartiers, ratissés, fleuris, nets, le terrain de golf, les belles villas avant d'arriver à la cathédrale de la Sainte-Famille, dont le clocher n'arrive pas à la hauteur de la douzaine de tours modernes en acier et verre qui se dressent orgueilleusement au centre de la capitale.

A la cathédrale, le pape s'est adressé tout à tour aux évêques, aux prêtres, aux religieux et religieuses pour leur expliquer le sens de la visite pastorale: rappeler à tous et à chacun que l'Eglise est une, au Kenya aussi bien que dans toute l'Afrique et dans le monde entier, que l'Evangile ne se préche pas seulement en paroles, mais en actes qu'on doit renouveler jour après jour. «Jésus lui-même nous demande d'être, par l'exemple de nos vies, le sel de la Terre et la lumière du monde», a-t-il conclu.

Dans la soirée, le pape a reçu le corps diplomatique accrédité à Nairobi. Ce matin, il commence la journée par la célébration d'une messe en plein air dans le parc Uhuru (indépendance en Kiswahili), face à la cathédrale, dans le centre de la ville.

Sachant que si 60 pour cent des Kényans sont chrétiens (contre 6,4% de musulmans et 26% d'animistes), ce christianisme est fragmenté à l'extrême, puis-

qu'on y compte quelque 200 Eglises d'inspiration protestante, Jean-Paul II a tenu à recevoir dans la soirée les représentants de ces Eglises en même temps qu'une délégation de musulmans. Ce sera la première grande rencontre oecuménique de sa tournée africaine. La deuxième est prévue à Accra, au Ghana.

◆ Indiana

légues du chiffre fatidique de 998, nécessaires pour obtenir l'investiture républicaine, ne sont pas non plus décisives. Les sondages montrent qu'une partie des électeurs républicains n'ont voté pour lui que comme un «pis-aller».

Reagan doit compter en outre avec la ténacité de George Bush, son seul adversaire dans la course à l'investiture qui a réaffirmé lundi sa volonté de se battre jusqu'au bout.

Bush s'attendait à ce «mardi noir». Il a cependant raflé à Washington, la capitale fédérale où Reagan ne se présentait pas, 14 délégués.

Comme Kennedy le fera pour Carter, Bush est bien décidé à défier Reagan en Californie, l'Etat où se déroule l'élection primaire la plus importante pour le nombre de délégués en jeu. Il aura cependant fort à faire, car Reagan a été deux fois gouverneur de cet Etat où il est très populaire.

Enfin, les élections d'hier ont confirmé la popularité du représentant de l'Illinois, John Anderson. Alors que celui-ci a décidé de se retirer de la course à l'investiture républicaine pour se présenter en indépendant à l'élection présidentielle de novembre, son nom restait inscrit sur les bulletins de vote dans les quatre premiers d'hier soir. Il a recueilli partout une proportion appréciable des suffrages, prouvant ainsi qu'il peut mordre sur l'électorat républicain dans l'élection générale.

Ni Carter ni Reagan ne s'y trompent. Dans leur entourage, on s'inquiète déjà de voir l'élection du futur président des Etats-Unis renvoyée devant la Chambre des représentants si Anderson empêche au mois de novembre les candidats démocrate et républicain d'obtenir la majorité des suffrages.

◆ Ryan

James malgré les critiques du Parti québécois, alors dans l'opposition.

Le but apparent de cette visite était de contrer les effets de la présence, il y a une semaine, de M. Lévesque sur le vaste chantier. Le chef du gouvernement en avait profité pour souligner que le projet ambitieux de la Baie James démontrait que le Québec est suffisamment fort économiquement pour gérer ses propres affaires.

M. Lévesque avait qualifié les travailleurs de «champions du monde dans le domaine du développement hydroélectrique». Dans les jours qui suivront, il avait comparé les partisans du NON à ceux qui s'étaient opposés à la nationalisation de l'électricité en 1962.

Au cours d'une conférence de presse tenue dans la localité de Radisson, M. Bourassa a tenté de démolir les arguments du premier ministre, reprochant notamment au PQ de chercher à utiliser la Baie James pour faire mousser la thèse de la souveraineté du Québec. Il ne faut pas oublier, a dit M. Bourassa, que ce projet a été mené à bien sous le régime fédéral canadien.

Plus tôt, MM. Ryan et Bourassa avaient visité un centre communautaire

dans cette localité de 1.200 âmes, après avoir été accueillis à l'aéroport par un garçon et une fille portant des chapeaux improvisés sur lesquels on pouvait lire «Claude» et «Yvette».

À la Baie James, M. Ryan s'en est tenu à sa tactique favorite, celle qui consiste à rencontrer personnellement le plus d'électeurs possible. Au centre communautaire, on n'a vu aucune foule animée comme ce fut le cas ailleurs au Québec. Un petit groupe d'étudiants au secondaire a bien tenté sans succès de scander OUI, pour le simple plaisir de la chose.

De porte en porte, le leader libéral a visité Radisson, accompagné d'écoliers qui réclamaient des macarons et s'efforçaient d'attirer sur eux l'attention des cameramen.

À la cafétéria, M. Ryan a participé à des discussions animées avec des partisans du OUI, dont plusieurs lui ont servi les arguments favoris du Parti québécois au cours de cette campagne, y compris l'affirmation que le Canada anglais sera bien obligé de négocier si le OUI l'emporte.

M. Ryan a répondu qu'il avait «des têtes de pont» dans les autres provinces puisqu'il avait déjà rencontré les premiers ministres concernés et qu'ils préféraient tous les propositions soumises par les libéraux québécois au chapitre du fédéralisme renouvelé.

◆ Lévesque

«C'est par fidélité aux convictions et aux objectifs fondamentaux qui ont toujours été la raison d'être de notre parti, que nous avons pris la décision de constituer un Regroupement des unionistes pour le OUI, a affirmé leur porte-parole, Mme Madeleine Barette, vice-présidente du Conseil exécutif national de l'Union nationale de 1977 jusqu'à récemment.

La liste des adhérents comprend, outre les 17 ex-députés, une centaine de noms d'organiseurs, de permanents et d'anciens candidats du parti.

On y retrouve notamment les noms de MM. Yves Prévost, François Gagnon, Fernand Lizotte, Armand Maltais, François-Eugène Mathieu et Gérard Thibault, tous d'anciens ministres sous les gouvernements unionistes.

La liste comprend également les noms de M. André Bellerose, chef de cabinet de M. Rodrigue Biron et directeur du parti jusqu'en octobre dernier, et de Mlle Louise Bertrand, fille de l'ancien premier ministre et sœur du député de Vanier, M. Jean-François Bertrand.

Dans la déclaration conjointe, ces anciens unionistes s'appuient sur l'histoire de leur parti pour justifier leur adhésion au OUI.

L'Union nationale fondée par M. Maurice Duplessis a toujours été un parti foncièrement québécois, pas une succursale d'un parti fédéral, a dit Mme Barette.

Cédant aux exigences de M. Duplessis, Ottawa a fini par remettre au Québec en 1954 la déductibilité des impôts, ce que Mme Barette a décrit comme «la première victoire de la solidarité québécoise».

C'est un ancien premier ministre unioniste, M. Daniel Johnson, qui, en 1965, a mis de l'avant le concept d'égalité des Québécois face aux Anglo-Canadiens.

Mme Barette a invité les unionistes de souche à se joindre au parapluie du OUI. «C'est là qu'ils y trouveront l'union vraiment nationale», a-t-elle dit.

Le chef jusqu'à tout récemment de cette formation, le député de Lotbinière, M. Rodrigue Biron, a soutenu pour sa part que «chaque fois que l'Union nationale s'est éloignée de la lutte autonomiste de Duplessis, le peuple québécois lui a donné une leçon, comme à l'élection de 1973».

À cette élection, le parti n'avait recueilli que 5% des suffrages et n'avait fait élire aucun député.

Quant au premier ministre, M. René Lévesque, il a rappelé qu'à titre d'ancien libéral, il avait eu souvent avec les ténors unionistes «des accrochages virils».

«Mais ce n'est jamais arrivé lorsqu'il a été question de défendre l'identité nationale», a-t-il dit.

M. Lévesque a rappelé que d'autres anciens unionistes qui ont adhéré depuis au Parti québécois, militent, eux aussi, pour le OUI. Il a nommé l'ancien ministre, M. Robert Lussier, et l'ancien vice-président de l'Assemblée nationale, M. Raynald Fréchette.

«Lorsque l'Union nationale s'est éloignée de ses racines, le peuple québécois s'est éloigné d'elle», a dit M. Lévesque. Mais quand vous avez retrouvé vos racines, il y a toujours eu identité entre l'Union nationale et le peuple».

M. Lévesque a rappelé les grands moments du parti, notamment lorsque M. Maurice Duplessis a donné un drapeau au Québec en 1948.

Il a souligné que le référendum se situait au-dessus des lignes traditionnelles de partisanerie et a rendu hommage à ces anciens unionistes qui, selon lui, ont

compris ce message.

Plus tôt dans la journée, M. Lévesque avait affronté des interlocuteurs hostiles au cours d'une émission de radio. Ces derniers l'ont surtout interrogé sur les conséquences d'une éventuelle indépendance du Québec sur le prix du pétrole et sur l'approvisionnement en or noir.

«Si nous faisons partie du Canada, nous sommes au moins assurés d'avoir du pétrole provenant des autres provinces», a souligné une de ces interlocutrices.

M. Lévesque lui a répliqué que l'Alberta avait besoin du Québec comme marché pour écouler ses produits, tout comme la Nouvelle-Écosse comptait vendre ses pommes de terre au Québec.

Un autre interlocuteur a manifesté sa colère devant le fait que les prisonniers n'étaient pas privés de leur droit de vote tandis que les personnes qui se trouveraient dans des hôpitaux le jour du référendum ne pourraient pas exercer leur devoir de citoyen.

Ces patients, a expliqué M. Lévesque, ont droit de vote comme tous les Québécois et c'est le directeur général des élections qui vient de décider de ne pas leur offrir des postes de scrutin spéciaux.

Puis, résumant sa campagne, M. Lévesque a noté que tout indiquait une victoire prochaine du OUI. C'est une lutte serrée et ce le sera jusqu'à la dernière minute, mais tout indique que nous sommes sur le chemin de la victoire, a-t-il prédit.

Aujourd'hui, M. Lévesque sera dans les Cantons de l'Est.

Il rencontrera des groupes de «citoyens» et ira à l'université de Sherbrooke avant de se rendre en soirée dans la capitale de l'amiante, Thetford-Mines, où il tiendra une assemblée publique.

◆ Voyage

OUI ou NON la séparation du Québec du reste du Canada.

«C'est ainsi, écrivent-ils, que le PQ espère, d'étape en étape, amener le peuple québécois vers l'indépendance à son insu.»

Mais que les troupes de M. Ryan ne se réjouissent pas trop vite en croyant avoir trouvé de nouveaux appuis du côté de la revue *Octobre*. Le chapitre sur le NON n'est guère plus élogieux. «La proposition constitutionnelle de Ryan ne reconnaît même pas l'existence d'une nation au Québec», se plaignent-ils amèrement.

A première vue, ces critiques paraissent contradictoires puisqu'on reproche à l'un de vouloir faire l'indépendance et à l'autre de ne pas vouloir la faire mais les gars nous expliquent qu'ils veulent quelque chose comme une nation québécoise reconnue comme telle dans un Canada socialiste.

Eux, le travail à faire ne leur fait pas peur. Ils s'emploient tranquillement à faire reconnaître par le reste du Canada un Québec ayant un statut de République, exclusivement française, socialiste et consacrée à la classe ouvrière et, en même temps, instaurer au Canada, dont le Québec ferait partie, un beau système sans classes, sans inégalités «en bâtissant, enseignant, un large front de la classe ouvrière multinationale canadienne et des nationalités opprimées de notre pays pour venir à bout du capitalisme».

Pour s'abonner à la revue ça coûte \$10,50, mais elle repose de la campagne actuelle. Voilà des gens qui nous disent d'annuler notre bulletin de vote. Des anti-NON et des anti-OUI, des neutres complets en attendant le socialisme intégral, des gens qui ne jouent pas le jeu, qui sont visionnaires, qui ne tombent pas dans le panneau bourgeois et qui avertissent par des textes très forts les masses laborieuses du pays. Il y a seulement 34 pages pour nous expliquer tout cela mais il y a quelques photos pour égayer le tout. Par exemple une photo des délégués au premier congrès des peuples d'Orient tenu à Bakou en 1920. On nous informe que «dans l'Etat socialiste d'Union soviétique à l'époque de Lénine et de Staline les nationalités participaient activement à la vie politique de l'ensemble du pays».

Plus loin il y a une belle photo des étudiants de l'université de Kichéou, chef-lieu du département autonome toukia et miao du Hounan de l'Ouest.

Bref, des gens sans complexe, qui ne vont pas puiser leurs exemples n'importe où, qui vont plus loin qu'Haiti et Cuba et qui ne reculent ni devant Bakou ou le Hounan de l'Ouest pour appuyer leurs thèses. Je ne déteste pas tellement ça au fond. C'est une trêve en quelque sorte dans la guerre des OUI et des NON; c'est un voyage dans l'annulation, loin de la question et sans réponse sauf l'abolition du capitalisme bourgeois et véreux qui caractérise notre société corrompue. C'est la paisible tranquillité des clichés, la voie médiane, le «trip» géant.

Continuez mes bons amis! Moi j'achète. Je commence déjà à en avoir marre des slogans, des proverbes, des NON et des OUI. Ça faisait longtemps qu'on n'avait pas parlé de «nos peuples opprimés», de la «classe ouvrière», de la «lutte pour le pouvoir des masses» et de la «voie vers la victoire totale». Il faudra bien y revenir une fois passée la passion référendaire alors que le peuple fera le compte de ses éléments négatifs et de ses éléments positifs. Alors peut-être voudra-t-il en savoir davantage sur la démocratie soviétique, les propos de Bakou et les expériences du Hounan de l'Ouest.

◆ L'Exode

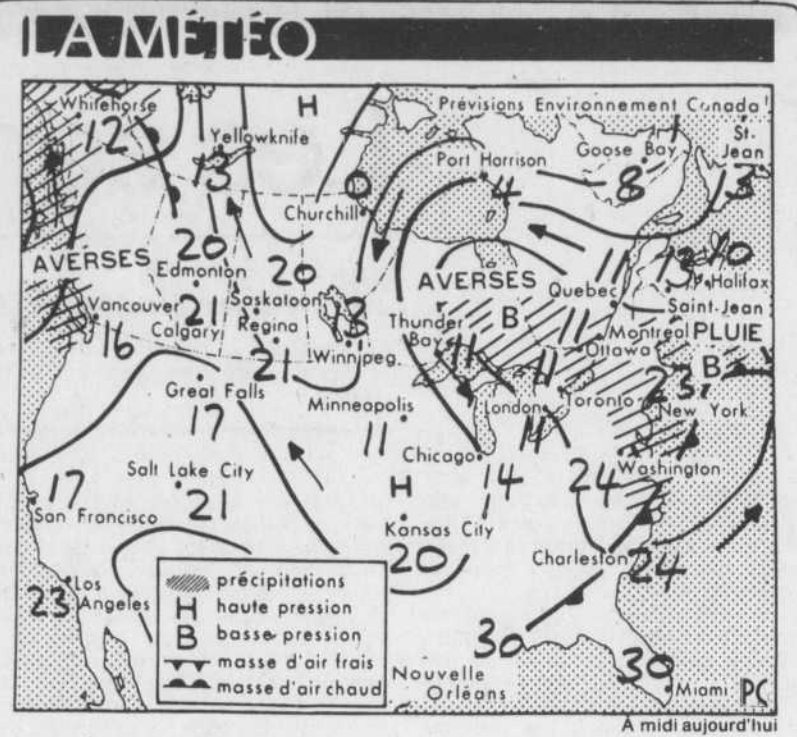
dans le détroit de Floride.

Comme l'a dit hier, un parlementaire de Floride en sortant de la Maison-Blanche, le président Carter et les Etats-Unis sont devenus «otages de Castro». Un autre parlementaire a estimé que si rien n'était fait, on verrait déferler sur les Etats-Unis non seulement 250.000 Cubains, mais en outre autant de Haïtiens.

Entre-temps, 2.300 réfugiés cubains attendaient hier dans un camp de toile établi sur un champ de foire près de la base aérienne d'Eglin (Floride) de trouver un foyer dans la «terre promise» qu'est devenue pour eux les Etats-Unis.

Après la traversée des 140 kilomètres du détroit de Floride, ils ont été amenés ici par avion depuis Key West, où d'autres réfugiés continuent d'affluer au rythme de 300 par heure en moyenne. 700 autres réfugiés sont regroupés dans un gigantesque hangar de la base. Le camp de toile était déjà trop petit pour les accueillir.

Des centaines d'entre eux sont arrivés avec littéralement une chemise sur le dos, ou pas de chemise du tout. Des nouveaux-nés cotoient des vieillards, telle Juanita Cugat, 71 ans, sœur du fameux



Abitibi, Témiscamingue, réservoirs Cabonga, Gouin: nuageux avec possibilité d'averses mêlées de neige. Maximum 6. Aperçu pour jeudi: peu de changement.

Pontiac-Gatineau, vallée du Lièvre, Laurentides, Montréal, Outaouais: ciel variable avec possibilité d'averses. Maximum 8. Aperçu pour jeudi: peu de changement.

Estrie-Beauce: ciel variable, possibilité d'averses. Maximum 12. Aperçu pour jeudi: peu de changement.

pour jeudi: peu de changement.

Trois-Rivières, Drummondville, Québec, Mauricie, Parc des Laurentides: nuageux avec averses. Maximum 10. Aperçu pour jeudi: quelques averses.

Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie, Gaspé, Baie-Comeau, Sept-Îles, Basse-Côte-Nord, Anticosti: nuageux avec averses, brumeux le long des côtes. Vent modéré. Maximum 8. Aperçu pour jeudi: peu de changement.

Autre suicide à la GRC

TORONTO (PC) — L'inspecteur James Worrell, de la Gendarmerie canadienne, qui a comparu le mois dernier devant la commission McDonald, s'est enlevé la vie samedi dernier, dans sa demeure de Winnipeg, a-t-on appris de source officielle.

L'inspecteur Worrell avait témoigné le 29 avril à l'enquête McDonald sur les agissements reprehensibles de la GRC au sujet de sa façon d'agir avec Warren Hart, ce citoyen américain âgé de 51 ans qui avait été recruté par la Gendarmerie canadienne comme agent double.

L'inspecteur Worrell, qui était âgé de 50 ans, était le principal responsable du congédiement de Hart, qui infiltrait les groupes de radicaux au Canada depuis 1971.

Worrell est le second membre de la police fédérale à s'enlever la vie en moins d'un mois. En effet, un caporal qui comptait 24 ans de service au sein de ce même corps policier, s'est enlevé la vie dans une salle de bain du quartier général de la GRC à Toronto.

Découverte d'un 15e satellite de Jupiter

WASHINGTON (AFP) — Une mystérieuse ombre sur un cliché pris par le satellite artificiel américain Voyager 1 a permis d'identifier un quinzième satellite de Jupiter, a annoncé mardi à Washington l'Agence spatiale américaine (NASA).

C'est le deuxième satellite de Jupiter identifié par Voyager 1 et 2 lors de leur passage l'année dernière près de cette planète. Baptisé provisoirement «1979 J2», ce satellite mesure de 70 à 80 km de diamètre et effectue une révolution autour de Jupiter en 16 heures. Il est situé entre les orbites Amalthea et Io.

La détection d'une quinziesme lune autour de Jupiter vient s'ajouter à une liste impressionnante de découvertes faites par les deux Voyager, notamment la présence d'un anneau de particules entourant Jupiter, une activité volcanique considérable sur le satellite Io et la fréquence d'éclairs dans l'atmosphère de la planète.

Voyager 1 et 2 poursuivent leur voyage dans le système solaire vers Saturne et doivent passer à proximité de cette planète, en novembre 1980 pour le premier satellite et en août 1981 pour le second. Voyager 2 doit ensuite pousser en direction d'Uranus, puis d'un milliard et demi de kilomètres plus loin, qu'il doit approcher en janvier 1986.

7 mai

par la PC et l'AP

1978: arrestation de 36 sympathisants présumés des Brigades rouges en Italie alors que la police recherche toujours M. Aldo Moro.

1974: M. Helmut Schmidt, ministre des Finances, prend la succession du chancelier Willy Brandt, démissionnaire à la suite d'une affaire d'espionnage.

1970: nationalisation de toutes les banques et sociétés pétrolières en Somalie.

1960: l'Union soviétique annonce que Garry Powers, le pilote de l'U-2 qui a été abattu au-dessus de l'URSS, sera traduit en justice pour espionnage.

1954: défaite des forces françaises à Dien Bien Phu.

1945: le général Jodl signe la capitulation de l'Allemagne devant le général Eisenhower à Reims.

1939: fondation de l'Axe Berlin-Rome.

1915: les Allemands coulent le paquebot Lusitania au large de l'Irlande. Plus de 1.100 personnes périssent.

Ils sont nés 7 mai: Johannes Brahms, compositeur allemand (1833-1897), Peter Ilitch Tchaïkovsky, compositeur russe (1840-1898).

AUJOURD'HUI

À 12 h 30, déjeuner de la Société pour le progrès de la Rive-Sud en compagnie de M. Roch LaSalle, député fédéral de Joliette, à la Rotisserie Saint-Hubert, 1435 ouest, rue Saint-Charles à Longueuil.

À 19 h 30, projection du film *Baqra* du Mali dans le cadre de la semaine africaine de l'Université de Montréal, au Centre communautaire de l'U de M.

À 19 h, «Grande fête annuelle des malades» organisée par le Comité provincial des malades, sur la place du Complexe Desjardins.

À 19 h, dégustation de vins et fromages de l'Amicale des sommeliers du Québec, à l'hôtel Sheraton Le Saint-Laurent de l'Île Charron.

À 19 h 30, conférence de M. Gilles Rossignol, professeur au département d'Études arabes de l'Université de Montréal sur l'Iran et l'Afghanistan, au 3200, rue Jean-Brillant.

À 19 h 30, présentation de montage audiovisuelle sur l'environnement par des moniteurs de la Société, au Café la vie douce, 4473, rue Saint-Denis.

À 19 h 30, conférence de M. Bob Rae, député de la circonscription Broadview-Greenwood et

critique financier du Nouveau Parti démocratique à l'Assemblée d'investiture pour la circonscription de Notre-Dame-de-Grâce, au Centre United Church Hall, 6870, rue Terrence.

À 20 h 30, conférence de M. Guillermo Lora sur la situation actuelle en Bolivie, à la Maison de la culture Québec-Amérique latine, 4169, rue Saint-Hubert, 2e étage.

À 20 h, réunion mensuelle de la Société d'horticulture et d'écologie du Nord de Montréal, au Centre Saint-Odile, 12055, rue Dépatie sous le thème «Floraisons nos demeures».

A compter d'aujourd'hui et jusqu'à vendredi, journées nationales de l'Académie de gérontologie de l'Outaouais, au Cégep de l'Outaouais, 333, boul. Cité des Jeunes, à Hull.

Un colloque pour les petites et moyennes entreprises innovatrices de la région de l'Estrie se tient à l'Auberge des Gouverneurs de Sherbrooke.

Il y a collecte de sang de la Croix-Rouge au sous-sol de la cathédrale de Joliette, de 14 h à 20 h 30, et à Radio-Québec, 1000 rue Fullum, de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

Regardez autour de vous...

c'est le mois de l'Environnement

Environnement
Québec

La relance économique de Montréal est désormais solidement amorcée (Shooner)

Après des années de déclin, la renaissance économique de Montréal est désormais solidement amorcée, a déclaré hier M. Pierre Shooner, directeur-commissaire général de la Commission d'initiative et de développement économiques de Montréal (CIDEM).

La Ville examine présentement, a-t-il dit, plus de 300 dossiers relatifs à des expansions ou des implantations d'entreprises à l'intérieur de ses limites.

«New York est relancée, Montréal aussi!», a-t-il affirmé à l'occasion du déjeuner-causerie hebdomadaire de la Chambre de commerce du district de Montréal. Quelques

heures plus tôt, un sous-comité du Comité de promotion économique de Montréal, formé par la Chambre de commerce et le Board of Trade, avait publié un rapport sur l'avenir de la recherche et de l'industrie de haute technologie à Montréal.

Dans son allocution, M. Shooner a rappelé les résultats de nombreuses études selon lesquelles les revenus et la productivité de la population d'une ville varient en proportion directe de la taille de cette ville.

«Montréal, avec son million de population, est la seule ville au Québec qui remplit ces conditions de développe-

ment et qui peut donc situer son économie sur le plan international», a souligné le directeur de la CIDEM.

Selon M. Shooner, Montréal doit «trouver sa niche» dans le réseau des grandes villes qui l'entourent: Toronto, Chicago, Philadelphie, Boston et New York. A son avis, cette «niche» qui lui est propre favorise au maximum l'esprit d'entreprise et d'innovation en augmentant le niveau de technicité de ses entreprises.

«Dans la mesure où l'on veut que Montréal conserve et même améliore son statut de métropole nord-américaine, a ajouté M. Shooner, l'agenda

du développement doit porter surtout sur l'entreprise dont le rayonnement est extra-québécois et dont la localisation ne dépend pas de la disponibilité des matières premières.»

M. Shooner a présenté à son auditoire les grandes lignes du programme d'action de la CIDEM destiné à attirer ou retenir ce genre d'entreprise innovatrice. Créée par la Ville de Montréal en juin 1979, la CIDEM a reçu pour mission de coordonner toutes les actions de la Ville en matière économique et de prendre en main les dossiers touchant à six secteurs particuliers: le cinéma, le commerce, l'habita-

tion, l'industrie, le tourisme et le transport.

Le programme d'action doit d'abord promouvoir l'éclosion d'un climat d'entrepreneuriat favorable. «Il suffit que quelques PME technologiques réussissent en un milieu donné, a-t-il expliqué, pour que se crée un climat propice à l'éclosion de nouvelles entreprises de pointe.»

Selon M. Shooner, il faut aussi favoriser l'amélioration des conditions de financement privé et public des entreprises technologiques.

«Il me semble qu'une grande part de l'incertitude associée à la création d'entreprises technologiques à Montréal se manifeste par les difficultés rencontrées dans l'obtention des ressources financières et cet obstacle serait étroitement relié à la méconnaissance de ce type d'entreprise.»

Selon M. Shooner, il importe en troisième lieu de favoriser l'intégration des grandes entreprises à l'économie locale, notamment en stimulant la sous-traitance locale.

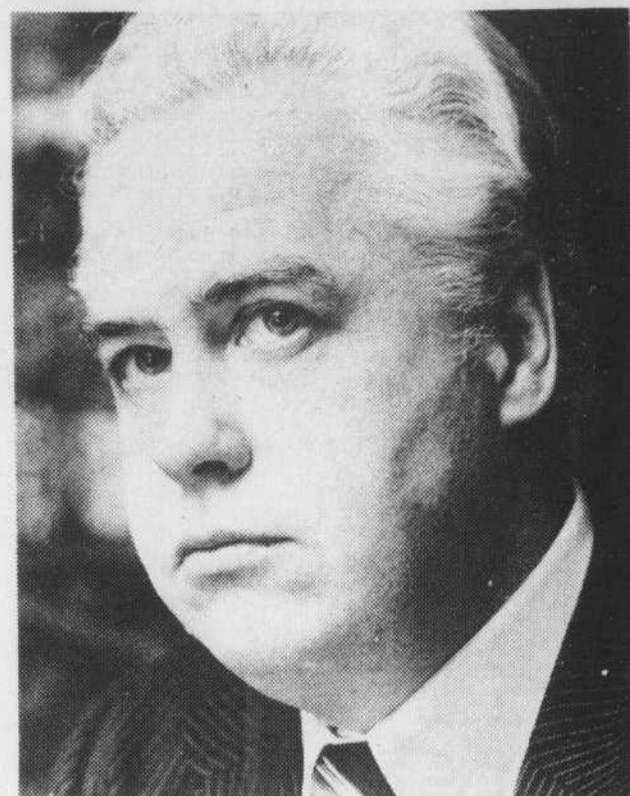
D'autre part, les programmes d'assistance gouvernementale devraient, en plus de réduire le coût des capitaux des entreprises à technologie avancée, créer ou consolider la demande pour les biens de haute technicité et minimiser les risques technologiques et commerciaux. Il reste encore du travail à faire pour améliorer ces deux derniers points, a signalé M. Shooner.

Enfin, le directeur de la CIDEM estime que Montréal devrait se doter d'un parc de recherche et développement industriels, à l'exemple de la Colombie-Britannique, qui a établi quatre «parcs de la découverte» dont l'objectif est de favoriser la concentration des activités de recherche et développement et d'offrir des espaces de location aux petits

centres de recherche et développement et aux entreprises à haute technologie.

M. Shooner a également fait ressortir, dans son allocution, l'importance de la qualité de la vie en tant que levier économique pour une métropole comme Montréal. Si les conditions de vie deviennent intolérables dans une ville, a-t-il dit, la population finira par la fuir, puis les entreprises, et sa structure économique s'effondrera.

C'est justement pour contrer ce genre de phénomène que la Ville de Montréal a entrepris une série d'actions pour améliorer la qualité de la vie sur son territoire. M. Shooner a cité à ce propos la revitalisation des artères commerciales principales, l'accroissement des espaces de stationnement, l'organisation des Floralies et le lancement de l'opération Tournesol, visant à détruire les vieux hangars.



M. Pierre Shooner, directeur-commissaire général de la CIDEM, est convaincu que Montréal est en pleine période de «renaissance», et même de «révolution», économique.

Afin d'attirer des industries de pointe

Montréal devra éliminer certains obstacles linguistiques et fiscaux

Montréal possède déjà de nombreux atouts qui lui permettent d'attirer et de retenir des industries de recherche et de haute technologie, mais il faudra éliminer certains «obstacles importants» — d'ordre linguistique et fiscal, notamment — pour qu'elle maintienne ses avantages par rapport aux autres grands centres urbains d'Amérique du Nord.

Telle est la grande conclusion d'un rapport publié hier par le sous-comité sur la recherche et la haute technologie, émanation du Comité de promotion économique de Montréal créé il y a quelques mois par la Chambre de commerce du district de Montréal et le Montreal Board of Trade.

Le président du sous-comité, M. André Boutin, vice-président chez Northern Telecom, assisté de M. Charles Terreault, vice-président adjoint chez Bell Canada, et Mme Micheline Bouchard, présidente de l'Ordre des ingénieurs du Québec, a expliqué en conférence de presse que de nombreux organismes publics et privés s'étaient déjà penchés au cours des derniers mois sur l'avenir de la recherche et de la haute technologie à Montréal.

Le sous-comité s'est donc borné à faire une synthèse de ces travaux en termes très généraux et à en reprendre les recommandations qui lui paraissent les plus importantes.

Comme pôle d'attraction de la haute technologie, les avantages de Montréal sont nombreux, soulignent les auteurs du rapport, qui citent notamment la présence de bonnes universités, d'écoles spécialisées et de nombreux centres de recherche déjà établis depuis longtemps ainsi que la disponibilité de ressources humaines hautement

qualifiées. A cela s'ajoute le fait que Montréal est une métropole cosmopolite, à la vie culturelle et récréative intense.

Le sous-comité déplore cependant que la loi 101, entre autres par ses restrictions relatives à la langue d'enseignement des enfants, projette une image négative du Québec et nuit au recrutement de chercheurs professionnels.

«À cet égard, le projet d'implantation d'une école internationale dans la région de Montréal réunit les conditions nécessaires à la création d'un climat accueillant et favorable à la venue de diverses ethnies, note le rapport. En plus d'offrir à ses étudiants un enrichissement collectif en milieu multiculturel, l'école internationale aura aussi pour effet de mettre les chercheurs à l'abri des chicanes administratives qu'ils redoutent à l'heure actuelle.» L'idée d'un tel établissement d'enseignement avait été mise de l'avant il y a quelques mois par la Chambre de commerce et le Board of Trade.

Les auteurs du rapport reprennent par ailleurs la doléance maintes fois exprimée par les milieux d'affaires montréalais, selon laquelle les entrepreneurs et les cadres de l'extérieur hésitent à s'installer au Québec parce qu'ils «sont découragés par les droits successoraux et la forte taxation que doivent supporter les cadres».

Le sous-comité appuie également une suggestion de l'Ordre des ingénieurs du Québec selon laquelle les municipalités, avec l'aide du gouvernement provincial, devraient faciliter l'établissement des PME de recherche et haute

technologie en mettant à leur disposition pendant quelques années, et à des prix symboliques, des locaux qui autrement seraient désaffectés.

M. Boutin, M. Terreault et Mme Bouchard souhaitent enfin que le gouvernement fédéral augmente nettement son aide financière à la recherche et à la haute technologie au moyen de subventions ou de stimulants fiscaux.

«Il nous faut reconnaître, écrivent les auteurs, la grande déficience dans les subventions accordées par nos gouvernements à la recherche dans l'industrie. Au Canada, ces subventions ne représentent qu'environ 12% des dépenses annuelles en recherche industrielle, comparativement à des sommes variant entre 45% et 90% dans des pays comme le Japon, la Suède et les États-Unis.»

Le coefficient d'occupation des vols réguliers a fait un bond de 4 points, à 66%, mais le coefficient d'occupation correspondant au seuil de rentabilité a également augmenté, passant de 58 à 61%.

Les recettes d'exploitation ont progressé de 21% sur 1978, se chiffrant à \$1.595.2 millions. De cette somme, les recettes de transport — passagers et fret — ont produit \$1.553 millions. Les recettes passages des services réguliers, atteignant \$1.351.9 millions, ont augmenté de 22% par suite de la croissance de 20% du trafic.

La vente de service et de technologie à d'autres compagnies aériennes, particulièrement dans les domaines de la maintenance avions, de l'assistance au sol et de l'information, a rapporté \$42.2 millions, contre \$38 millions l'année précédente.

Le compte hors exploitation est en avance de \$1.8 million sur le résultat de 1978 et comprend des revenus de \$1.3 million résultant du placement d'Air Canada dans Nordair.

Les profits d'Air Canada ont monté de 17% en 1979

Air Canada a déclaré un bénéfice net record de \$55.4 millions pour l'année 1979, ce qui représente un progrès de 17% sur 1978. De plus, pour la deuxième année consécutive, le transporteur national a versé un dividende de \$13.2 millions à son seul et unique actionnaire, le gouvernement du Canada.

Le bénéfice avant impôts a été de \$102.3 millions, comparativement à \$84.1 millions en 1978.

Dans le rapport annuel de la compagnie aérienne, rendu public hier, le président-directeur général Claude I. Taylor a déclaré que l'année

1980 offre peu d'espoir d'être aussi fructueuse que 1979. «Les coûts subissent une forte pression, a-t-il expliqué, et c'est l'escalade des prix du carburant qui en est surtout responsable. L'augmentation des coûts provoque des hausses de tarifs, lesquelles engendrent à leur tour une attitude réfractaire du public. Tout cela affecte les bénéfices. Étant donné les tarifs actuels, les recettes de la compagnie n'évoluent pas aussi rapidement que les prix de revient», a souligné M. Taylor.

Il a ajouté que le programme d'immobilisations de \$5 milliards d'Air Canada n'avait pas encore été menacé, mais que la faiblesse de l'économie nord-américaine, l'augmentation des coûts et la baisse du trafic qui en résulte se refléteront dans les bénéfices du premier trimestre de 1980, dont le rapport sera bientôt rendu public.

Au cours de 1979, la compagnie a transporté 12.8 millions de passagers et 158.950 tonnes de fret. Elle a également innové en lançant les soldes de places saisonniers, ces ventes à fort rabais de places excédentaires, qui ont attiré près de 400.000 voyageurs sur les liaisons régulières de la compagnie en 1979.

Bien que les hausses tarifaires d'Air Canada soient demeurées nettement inférieures à celles que l'industrie déréglementée des États-Unis a appliquées, le transporteur canadien a conservé la haute qualité de son service, a souligné M. Taylor.

Le rapport annuel fait toute-

fois une mise en garde à l'effet que «les interventions visant à atténuer l'incidence de la hausse des coûts sur les tarifs ont leur limite et, en dépit des efforts qu'Air Canada continuera de déployer dans ce sens, la majoration du prix du transport aérien apparaît inévitable face à l'inflation qui se poursuit.»

Le coefficient d'occupation des vols réguliers a fait un bond de 4 points, à 66%, mais le coefficient d'occupation correspondant au seuil de rentabilité a également augmenté, passant de 58 à 61%.

Les recettes d'exploitation ont progressé de 21% sur 1978, se chiffrant à \$1.595.2 millions. De cette somme, les recettes de transport — passagers et fret — ont produit \$1.553 millions. Les recettes passages des services réguliers, atteignant \$1.351.9 millions, ont augmenté de 22% par suite de la croissance de 20% du trafic.

La vente de service et de technologie à d'autres compagnies aériennes, particulièrement dans les domaines de la maintenance avions, de l'assistance au sol et de l'information, a rapporté \$42.2 millions, contre \$38 millions l'année précédente.

Le compte hors exploitation est en avance de \$1.8 million sur le résultat de 1978 et comprend des revenus de \$1.3 million résultant du placement d'Air Canada dans Nordair.

Un mode d'épargne supérieur

Les certificats de dépôt garanti du Trust Général

- Sécurité du capital et des intérêts
- Taux d'intérêt garanti
- Taux d'intérêt élevé
- Souplesse dans le paiement des intérêts
- Aucun coût

14 1/8 %

Intérêts versés annuellement. Période de 1 an. Dépôt minimum \$500.

Autres certificats à autres taux pour des périodes allant de 30 jours à 5 ans.

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Demandez le poste 2000

Sept.-Iles: 968-1830	Rivière-du-loup: 862-7286	Montréal: 866-9641
Chicoutimi: 549-6490	Québec: 688-0630	Outremont: 739-3265
Alma: 668-3391	Levis: 833-4450	Hull: 771-3227
Rimouski: 724-4106	Trois-Rivières: 379-7230	Ottawa: 238-4900

Une compagnie du groupe Prenor.

FIDUCIE NORD-AMÉRIQUE

85, rue St-Catherine, Montréal, Qué. H2X 3P4 (514) 281-1818

CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTI

5 ANS

13 3/4 % INTÉRÊTS ANNUELS

- Intérêts semestriels: 13 1/2 %
- Intérêts trimestriels: 13 1/4 %
- Intérêts composés: 13 1/4 %
- Intérêts mensuels: 13 %

Termes de 1 an

- Intérêts annuels: 13 1/4 %
- Intérêts semi-annuels: 13 1/2 %

- Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec et membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada
- Taux sujets à changements sans préavis

Mise-au-point PRINTEMPS-ÉTÉ \$29.95 Moteur 4 cyl.

SPÉCIAL D'OUVERTURE Valable durant le mois de mai

\$300 en boni sur la R5 1980

2 OFFRES ANTI-INFLATION!

- changement d'huile moteur
- vérification des vis platines (pointes)
- changement d'huile boîte de vitesse
- ajustement du carburateur et point d'avance
- changement du filtre à l'huile
- contrôle du système électrique
- vérification des bougies

La Cinq

RENAULT

AUTO MONTRÉAL-SUD INC.
2066, Chemin Chambly
Longueuil (Québec) J4J 3Y7
Tel.: 670-8410

AUTO MONTRÉAL SUD

Pour favoriser la consultation
Pour recueillir de l'information
Pour accélérer les prises de décisions
Pour encourager la participation
Pour échanger des opinions
Pour planifier des réunions
Pour coordonner des plans d'action
Pour compléter vos réunions...
Pour bien d'autres raisons

La Conférence téléphonique, une solution-action avec l'interurbain.

Demandez notre brochure. Elle vous rappellera comment planifier, presider et tirer le maximum d'une conférence téléphonique. Composez 1-800-267-8333 ou postez ce coupon à:

Hélène Tellier
Conférence téléphonique
Bell Canada
2020, rue University, 7^e étage
Montréal (Québec) H3A 2A5

Vous qui recherchez constamment des moyens d'action efficaces et économiques, essayez la conférence téléphonique. Faites le 0 et demandez le service de conférence de Bell Canada.

Conférence téléphonique
Réseau téléphonique transcanadien

Bell 1980

nom _____
titre _____
compagnie _____
genre d'entreprise _____
adresse _____
ville _____ province _____
code postal _____ téléphone _____

indical régional D-705805

MACQUILITÉ ÉCONOMIQUE

Chute des cours

Chute des cours à la Bourse de Toronto, où l'indice composé clôture en baisse de 18,65 à 1860,26. Dix des 14 secteurs du marché ont battu en retraite, les pétroles subissant une défaite de 72,68 à 418,9.

Aut total les pertes l'emportent sur les gains par 253 contre 192 et 182 valeurs sont stables. Le volume est de 3,88 millions d'actions et la valeur chiffrée 866,19 millions.

Falconbridge Nickel cède 6 à 90, Husky Oil 3 1-4 à 93 3-4, Dome Petroleum 2 3-4 à 71, Hudson's Bay Oil et Gas 1 7-8 à 28 7-8 et Comstock 1 3-4 à 53 1-4.

Newsco Well Service cède 1,25 à 24,25, Imperial Oil A 0,50 à 40,38, Bell 1-8 à 19 3-8, Simcoe Erie 30 cents à 3,20 et Westmills 2,75 à 70 cents.

Dans le secteur minier, Vestron Mines cède 2,75 à 17,25, Cyprus Anvil 0,75 à 18 et Northgate Explorations 5-8 à 9. Camflo monte de 0,75 à 17,50 et Teck B de 0,25 à 1,4.

Parmi les pétroles, Ranger Oil perd 1,50 à 26,50, Oakwood 1 à 18 3-8 et Sulpetro B 7-8 à 13 3-8. Mountain States progresse de 0,75 à 12 et Basic de 0,25 à 11,25.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.	Ventes Haut Bas Ferm. Ch.
AbyGlnw 200 57 1/2 7 1/4 7 1/4 + 1/2	AngDev 4000 289 289 + 9
ActiPrce 12220 18 1/4 18 1/4 - 1/2	Aquiline 18910 55 1/4 55 1/4 - 1/2
Adm 1110 11 1/2 11 1/2 + 1/2	Argosy 1000 48 48 + 1/2
AdmPrce 12220 18 1/4 18 1/4 - 1/2	Argosy 1000 48 48 + 1/2
AdmPrce 12220 18 1/4 18 1/4 - 1/2	Argosy 1000 48 48 + 1/2
AdmPrce 12220 18 1/4 18 1/4 - 1/2	Argosy 1000 48 48 + 1/2
AdmPrce 12220 18 1/4 18 1/4 - 1/2	Argosy 1000 48 48 + 1/2
AdmPrce 12220 18 1/4 18 1/4 - 1/2	Argosy 1000 48 48 + 1/2
AdmPrce 12220 18 1/4 18 1/4 - 1/2	Argosy 1000 48 48 + 1/2
AdmPrce 12220 18 1/4 18 1/4 - 1/2	Argosy 1000 48 48 + 1/2
AdmPrce 12220 18 1/4 18 1/4 - 1/2	Argosy 1000 48 48 + 1/2

Activité moyenne

Les cours étaient irréguliers et le marché modéré, hier, à la Bourse de Montréal. L'indice composé termine la séance en baisse de 2,54 à 321,75. Le volume s'inscrit à 670,436 actions et 1,465 contrats d'option.

Les industriels reculent de 3,79 à 347,90 et les services publics de 1,33 à 238,42. Les bancaires montent de 2,78 à 312,95 et les papeteries de 0,27 à 168,40.

Les pertes l'emportent sur les gains par 55 contre 44 et 40 valeurs sont stables.

Dome Petroleum perd 2-8 à \$71, Husky Oil 3-1/4 à \$95, Inco \$1 à \$23 5-8 et Noranda Mines 5-8 à \$23. Par contre, Banque Toronto-Dominion gagne 3-4 à \$27 et Banque Royale 3-8 à \$42 3-8.

Dans la spéculation, Talcum Mines perd 30 cents à \$2,10 et Ladubro Oil 10 cents à \$1,55. Bateman Bay Mining perd un cent et termine à 26 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.	Ventes Haut Bas Ferm. Ch.
ZABPrce 2662 18 1/4 18 1/4 - 1/2	FCAinter 1800 286 286 - 1/2
AbiPrce 12220 18 1/4 18 1/4 - 1/2	GazMet 200 170 170 - 1/2
AbiPrce 12220 18 1/4 18 1/4 - 1/2	GazMet 200 170 170 - 1/2
AbiPrce 12220 18 1/4 18 1/4 - 1/2	GazMet 200 170 170 - 1/2
AbiPrce 12220 18 1/4 18 1/4 - 1/2	GazMet 200 170 170 - 1/2
AbiPrce 12220 18 1/4 18 1/4 - 1/2	GazMet 200 170 170 - 1/2
AbiPrce 12220 18 1/4 18 1/4 - 1/2	GazMet 200 170 170 - 1/2
AbiPrce 12220 18 1/4 18 1/4 - 1/2	GazMet 200 170 170 - 1/2
AbiPrce 12220 18 1/4 18 1/4 - 1/2	GazMet 200 170 170 - 1/2
AbiPrce 12220 18 1/4 18 1/4 - 1/2	GazMet 200 170 170 - 1/2

OBIGATIONS

Les cours étaient généralement stables dans le marché canadien des obligations, hier.

Le cours terme est inchangé. Les moyennes longues restent à 10,50, les moyennes courtes à 10,25.

Voici les taux des devises tel que fournis par la Banque Nationale du Canada. Les taux sont en monnaie canadienne.

L'argent au jour le jour commandait un intérêt de 16%.

Le dollar canadien

Le dollar américain a clôturé, hier, en baisse de 51-100 et cotait \$1,1833 face à la devise canadienne. La livre sterling termine en baisse de 1,16 à \$2,7015.

A New York, le dollar canadien a monté de 9,25 à \$0,8451 et la livre est stable à \$2,2830.

Cours de clôture de l'or, en devises américaines, sur les principaux marchés mondiaux avec, entre parenthèses, les cours de la journée précédente.

Londres — \$512,00 (ferme); Paris — \$542,21 (537,46); Francfort — \$519,33 (516,03); Zurich — \$512,50 (515,25); Hong Kong — \$515,69 (516,15).

Cours de clôture de l'or, en devises américaines, sur les principaux marchés mondiaux avec, entre parenthèses, les cours de la journée précédente.

Londres — \$512,00 (ferme); Paris — \$542,21 (537,46); Francfort — \$519,33 (516,03); Zurich — \$512,50 (515,25); Hong Kong — \$515,69 (516,15).

Cours de clôture de l'or, en devises américaines, sur les principaux marchés mondiaux avec, entre parenthèses, les cours de la journée précédente.

Londres — \$512,00 (ferme); Paris — \$542,21 (537,46); Francfort — \$519,33 (516,03); Zurich — \$512,50 (515,25); Hong Kong — \$515,69 (516,15).

Cours de clôture de l'or, en devises américaines, sur les principaux marchés mondiaux avec, entre parenthèses, les cours de la journée précédente.

Londres — \$512,00 (ferme); Paris — \$542,21 (537,46); Francfort — \$519,33 (516,03); Zurich — \$512,50 (515,25); Hong Kong — \$515,69 (516,15).

Cours de clôture de l'or, en devises américaines, sur les principaux marchés mondiaux avec, entre parenthèses, les cours de la journée précédente.

Londres — \$512,00 (ferme); Paris — \$542,21 (537,46); Francfort — \$519,33 (516,03); Zurich — \$512,50 (515,25); Hong Kong — \$515,69 (516,15).

Cours de clôture de l'or, en devises américaines, sur les principaux marchés mondiaux avec, entre parenthèses, les cours de la journée précédente.

Londres — \$512,00 (ferme); Paris — \$542,21 (537,46); Francfort — \$519,33 (516,03); Zurich — \$512,50 (515,25); Hong Kong — \$515,69 (516,15).

Cours de clôture de l'or, en devises américaines, sur les principaux marchés mondiaux avec, entre parenthèses, les cours de la journée précédente.

Londres — \$512,00 (ferme); Paris — \$542,21 (537,46); Francfort — \$519,33 (516,03); Zurich — \$512,50 (515,25); Hong Kong — \$515,69 (516,15).

Cours de clôture de l'or, en devises américaines, sur les principaux marchés mondiaux avec, entre parenthèses, les cours de la journée précédente.

Londres — \$512,00 (ferme); Paris — \$542,21 (537,46); Francfort — \$519,33 (516,03); Zurich — \$512,50 (515,25); Hong Kong — \$515,69 (516,15).

Cours de clôture de l'or, en devises américaines, sur les principaux marchés mondiaux avec, entre parenthèses, les cours de la journée précédente.

Londres — \$512,00 (ferme); Paris — \$542,21 (537,46); Francfort — \$519,33 (516,03); Zurich — \$512,50 (515,25); Hong Kong — \$515,69 (516,15).

Cours de clôture de l'or, en devises américaines, sur les principaux marchés mondiaux avec, entre parenthèses, les cours de la journée précédente.

Londres — \$512,00 (ferme); Paris — \$542,21 (537,46); Francfort — \$519,33 (516,03); Zurich — \$512,50 (515,25); Hong Kong — \$515,69 (516,15).

Cours de clôture de l'or, en devises américaines, sur les principaux marchés mondiaux avec, entre parenthèses, les cours de la journée précédente.

Londres — \$512,00 (ferme); Paris — \$542,21 (537,46); Francfort — \$519,33 (516,03); Zurich — \$512,50 (515,25); Hong Kong — \$515,69 (516,15).

Cours de clôture de l'or, en devises américaines, sur les principaux marchés mondiaux avec, entre parenthèses, les cours de la journée précédente.

Londres — \$512,00 (ferme); Paris — \$542,21 (537,46); Francfort — \$519,33 (516,03); Zurich — \$512,50 (515,25); Hong Kong — \$515,69 (516,15).

Cours de clôture de l'or, en devises américaines, sur les principaux marchés mondiaux avec, entre parenthèses, les cours de la journée précédente.

Londres — \$512,00 (ferme); Paris — \$542,21 (537,46); Francfort — \$519,33 (516,03); Zurich — \$512,50 (515,25); Hong Kong — \$515,69 (516,15).

Cours de clôture de l'or, en devises américaines, sur les principaux marchés mondiaux avec, entre parenthèses, les cours de la journée précédente.

Londres — \$512,00 (ferme); Paris — \$542,21 (537,46); Francfort — \$519,33 (516,03); Zurich — \$512,50 (515,25); Hong Kong — \$515,69 (516,15).

Cours de clôture de l'or, en devises américaines, sur les principaux marchés mondiaux avec, entre parenthèses, les cours de la journée précédente.

Londres — \$512,00 (ferme); Paris — \$542,21 (537,46); Francfort — \$519,33 (516,03); Zurich — \$512,50 (515,25); Hong Kong — \$515,69 (516,15).

Cours de clôture de l'or, en devises américaines, sur les principaux marchés mondiaux avec, entre parenthèses, les cours de la journée précédente.

Londres — \$512,00 (ferme); Paris — \$542,21 (537,46); Francfort — \$519,33 (516,03); Zurich — \$512,50 (515,25); Hong Kong — \$515,69 (516,15).

Cours de clôture de l'or, en devises américaines, sur les principaux marchés mondiaux avec, entre parenthèses, les cours de la journée précédente.

Londres — \$512,00 (ferme); Paris — \$542,21 (537,46); Francfort — \$519,33 (516,03); Zurich — \$512,50 (515,25); Hong Kong — \$515,69 (516,15).

Cours de clôture de l'or, en devises américaines, sur les principaux marchés mondiaux avec, entre parenthèses, les cours de la journée précédente.

Londres — \$512,00 (ferme); Paris — \$542,21 (537,46); Francfort — \$519,33 (516,03); Zurich — \$512,50 (515,25); Hong Kong — \$515,69 (516,15).

Voyageur

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.	Ventes Haut Bas Ferm. Ch.
Bomaca 200 57 1/2 7 1/4 7 1/4 + 1/2	Kaiser Re 9198 28 1/2 28 1/2 - 1/2
Bomaca 200 57 1/2 7 1/4 7 1/4 + 1/2	Kaiser Re 9198 28 1/2 28 1/2 - 1/2
Bomaca 200 57 1/2 7 1/4 7 1/4 + 1/2	Kaiser Re 9198 28 1/2 28 1/2 - 1/2
Bomaca 200 57 1/2 7 1/4 7 1/4 + 1/2	Kaiser Re 9198 28 1/2 28 1/2 - 1/2
Bomaca 200 57 1/2 7 1/4 7 1/4 + 1/2	Kaiser Re 9198 28 1/2 28 1/2 - 1/2
Bomaca 200 57 1/2 7 1/4 7 1/4 + 1/2	Kaiser Re 9198 28 1/2 28 1/2 - 1/2
Bomaca 200 57 1/2 7 1/4 7 1/4 + 1/2	Kaiser Re 9198 28 1/2 28 1/2 - 1/2
Bomaca 200 57 1/2 7 1/4 7 1/4 + 1/2	Kaiser Re 9198 28 1/2 28 1/2 - 1/2
Bomaca 200 57 1/2 7 1/4 7 1/4 + 1/2	Kaiser Re 9198 28 1/2 28 1/2 - 1/2
Bomaca 200 57 1/2 7 1/4 7 1/4 + 1/2	Kaiser Re 9198 28 1/2 28 1/2 - 1/2

Pierre Dalgé

Les Entreprises Voyageur

Limitée annonce la nomination de M. Pierre Dalgé au poste de président et directeur général.

La nomination prend effet immédiatement. M. Dalgé est diplômé de l'Université de Montréal et du Ryerson Institute of Business.

Avant de se joindre à M. Dalgé avait occupé des fonctions de directeur général, pour le Québec, d'une grande entreprise canadienne.

Les Entreprises Voyageur Limitée, société affiliée du Groupe CSI Inc., est la plus grande entreprise de transport interurbain par autobus dans l'est du Canada.

Parmi les autres sociétés affiliées du Groupe CSI Inc., mentionnons: Canada Steamship Lines Inc., qui possède la plus grande flotte de grands Lacs, y compris Distribution SNE Inc. qui offre des services de livraison de fret partout dans l'est canadien.

Canadian Shipbuilding & Engineering Limited, avec chantiers maritimes à Collingwood et Thunder Bay en Ontario.

Kingsway Transports Limited, des grands transporteurs publics au Canada; et la Société Interac Limitée, conseillers en logistique, distribution et entreposage.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.	Ventes Haut Bas Ferm. Ch.
Qasar Pet 1700 55 1/2 5 1/2 - 1/2	Qasar Pet 1700 55 1/2 5 1/2 - 1/2
Qasar Pet 1700 55 1/2 5 1/2 - 1/2	Qasar Pet 1700 55 1/2 5 1/2 - 1/2
Qasar Pet 1700 55 1/2 5 1/2 - 1/2	Qasar Pet 1700 55 1/2 5 1/2 - 1/2
Qasar Pet 1700 55 1/2 5 1/2 - 1/2	Qasar Pet 1700 55 1/2 5 1/2 - 1/2
Qasar Pet 1700 55 1/2 5 1/2 - 1/2	Qasar Pet 1700 55 1/2 5 1/2 - 1/2
Qasar Pet 1700 55 1/2 5 1/2 - 1/2	Qasar Pet 1700 55 1/2 5 1/2 - 1/2
Qasar Pet 1700 55 1/2 5 1/2 - 1/2	Qasar Pet 1700 55 1/2 5 1/2 - 1/2
Qasar Pet 1700 55 1/2 5 1/2 - 1/2	Qasar Pet 1700 55 1/2 5 1/2 - 1/2
Qasar Pet 1700 55 1/2 5 1/2 - 1/2	Qasar Pet 1700 55 1/2 5 1/2 - 1/2
Qasar Pet 1700 55 1/2 5 1/2 - 1/2	Qasar Pet 1700 55 1/2 5 1/2 - 1/2

GM en marche arrière

Les cours étaient irréguliers hier à Wall Street. L'indice des actions, en hausse de près de sept points dans le courant de l'après-midi, clôture en baisse de 0,26 à 816,04.

Les gains l'emportent sur les pertes par 971 contre 564 et 370 titres sont stationnaires.

GM est le valeur la plus traitée: elle termine en baisse de 3-1/8 à 41,50 dans un échange de plus de 950,000 actions. Ford Motor cède 0,50 à 21,50, Chrysler 1-8 à 6 5-8 et American Motors 1-8 à 5,25.

Autres valeurs à la baisse: McDonnell Douglas perd 1-3/8 à 27, Bausch et Lomb 4 à 41.

Parmi les canadiennes cotées à la Bourse de New York, Seagram recule de 1 à 53, Inco de 0,75 à 20, Campbell Red Lake Mines de 5-8 à 30-18, Genstar de 5-8 à 21-58 et Canadian Pacific de 3-8 à 31. Ashland Oil monte de 5-8 et termine à 13-18.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.	Ventes Haut Bas Ferm. Ch.
ACFIN 6 1/2 1/2 1/2 - 1/2	ACFIN 6 1/2 1/2 1/2 - 1/2
ACFIN 6 1/2 1/2 1/2 - 1/2	ACFIN 6 1/2 1/2 1/2 - 1/2
ACFIN 6 1/2 1/2 1/2 - 1/2	ACFIN 6 1/2 1/2 1/2 - 1/2
ACFIN 6 1/2 1/2 1/2 - 1/2	ACFIN 6 1/2 1/2 1/2 - 1/2
ACFIN 6 1/2 1/2 1/2 - 1/2	ACFIN 6 1/2 1/2 1/2 - 1/2
ACFIN 6 1/2 1/2 1/2 - 1/2	ACFIN 6 1/2 1/2 1/2 - 1/2
ACFIN 6 1/2 1/2 1/2 - 1/2	ACFIN 6 1/2 1/2 1/2 - 1/2
ACFIN 6 1/2 1/2 1/2 - 1/2	ACFIN 6 1/2 1/2 1/2 - 1/2
ACFIN 6 1/2 1/2 1/2 - 1/2	ACFIN 6 1/2 1/2 1/2 - 1/2
ACFIN 6 1/2 1/2 1/2 - 1/2	ACFIN 6 1/2 1/2 1/2 - 1/2

OBIGATIONS

Les cours étaient généralement stables dans le marché canadien des obligations, hier.

Le cours terme est inchangé. Les moyennes longues restent à 10,50, les moyennes courtes à 10,25.

Voici les taux des devises tel que fournis par la Banque Nationale du Canada. Les taux sont en monnaie canadienne.

L'argent au jour le jour commandait un intérêt de 16%.

Le dollar canadien

Le dollar américain a clôturé, hier, en baisse de 51-100 et cotait \$1,1833 face à la devise canadienne. La livre sterling termine en baisse de 1,16 à \$2,7015.

A New York, le dollar canadien a monté de 9,25 à \$0,8451 et la livre est stable à \$2,2830.

Cours de clôture de l'or, en devises américaines, sur les principaux marchés mondiaux avec, entre parenthèses, les cours de la journée précédente.

Londres — \$512,00 (ferme); Paris — \$542,21 (537,46); Francfort — \$519,33 (516,03); Zurich — \$512,50 (515,25); Hong Kong — \$515,69 (516,15).

Cours de clôture de l'or, en devises américaines, sur les principaux marchés mondiaux avec, entre parenthèses, les cours de la journée précédente.

Londres — \$512,00 (ferme); Paris — \$542,21 (537,46); Francfort — \$519,33 (516,03); Zurich — \$512,50 (515,25); Hong Kong — \$515,69 (516,15).

Cours de clôture de l'or, en devises américaines, sur les principaux marchés mondiaux avec, entre parenthèses, les cours de la journée précédente.

Londres — \$512,00 (ferme); Paris — \$542,21 (537,46); Francfort — \$519,33 (516,03); Zurich — \$512,50 (515,25); Hong Kong — \$515,69 (516,15).

Cours de clôture de l'or, en devises américaines, sur les principaux marchés mondiaux avec, entre parenthèses, les cours de la journée précédente.

Londres — \$512,00 (ferme); Paris — \$542,21 (537,46); Francfort — \$519,33 (516,03); Zurich — \$512,50 (515,25); Hong Kong — \$515,69 (516,15).

Cours de clôture de l'or, en devises américaines, sur les principaux marchés mondiaux avec, entre parenthèses, les cours de la journée précédente.

Londres — \$512,00 (ferme); Paris — \$542,21 (537,46); Francfort — \$519,33 (516,03); Zurich — \$512,50 (515,25); Hong Kong — \$515,69 (516,15).

Cours de clôture de l'or, en devises américaines, sur les principaux marchés mondiaux avec, entre parenthèses, les cours de la journée précédente.

Londres — \$512,00 (ferme); Paris — \$542,21 (537,46); Francfort — \$519,33 (516,03); Zurich — \$512,50 (515,25); Hong Kong — \$515,69 (516,15).

Cours de clôture de l'or, en devises américaines, sur les principaux marchés mondiaux avec, entre parenthèses, les cours de la journée précédente.

Londres — \$512,00 (ferme); Paris — \$542,21 (537,46); Francfort — \$519,33 (516,03); Zurich — \$512,50 (515,25); Hong Kong — \$515,69 (516,15).

Cours de clôture de l'or, en devises américaines, sur les principaux marchés mondiaux avec, entre parenthèses, les cours de la journée précédente.

Londres — \$512,00 (ferme); Paris — \$542,21 (537,46); Francfort — \$519,33 (516,03); Zurich — \$512,50 (515,25); Hong Kong — \$515,69 (516,15).

Cours de clôture de l'or, en devises américaines, sur les principaux marchés mondiaux avec, entre parenthèses, les cours de la journée précédente.

Londres — \$512,00 (ferme); Paris — \$542,21 (537,46); Francfort — \$519,33 (516,03); Zurich — \$512,50 (5

Désaccord sur la politique de placement de la Caisse de dépôt

Parizeau associe la démission de Kierans au référendum

Le premier ministre, M. René Lévesque, et le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, n'ont pas tardé à réagir à l'annonce de la démission de M. Eric Kierans du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Dans une lettre adressée à son ancien collègue dans le cabinet Lesage, M. Lévesque dit mal comprendre le fait que M. Kierans ait voté, en mars dernier, en faveur du programme d'investissement de la Caisse pour remettre sa démission sur ce même sujet un mois et demi plus tard, à moins de deux semaines du référendum.

Membre du comité du NON, l'ancien ministre libéral fait allusion dans sa lettre de départ aux «aventures constitutionnelles» du gouvernement actuel.

M. Kierans, maintenant

professeur de sciences économiques à l'université McGill, dénonce «l'ingérence toujours croissante des Finances auprès de la Caisse de dépôt qui est devenue intolérable».

Selon lui, «la haute direction (de la Caisse) ne peut plus établir des politiques d'investissement équilibrées et diversifiées ni même assurer le meilleur rendement possible de ses actifs de plus de \$10 milliards».

M. Kierans se demande comment on «garantit la sécurité des sommes des cotisants pour leur retraite?».

«M. Parizeau attend de la Caisse de dépôt qu'elle prête \$1,5 milliard au gouvernement et à l'Hydro-Québec en 1980, soit 83% de l'accroissement des fonds prévu de \$1,8 milliard et il exigera des taux d'intérêt préférentiels.

«La Caisse est appelée à subventionner l'État. C'est

une exploitation flagrante des cotisants. Si l'on dépense les fonds pour des aventures constitutionnelles», selon M. Kierans, il faut s'attendre à ce que la retraite confortable des cotisants ne devienne possible «que par la bonté des contribuables dans les années à venir. Les dépôts ne pourront servir à la croissance économique.»

M. Kierans a tenu à dissocier sa démission de la présente campagne référendaire.

Selon lui, il a pris la décision de résigner ses fonctions lors du discours du budget du 25 mars dernier. Il a différé l'annonce de sa décision du fait qu'il était occupé, depuis lors, par des conférences et des colloques en Nouvelle-Écosse.

Il n'associe pas non plus sa démission à celle de son «ami» Marcel Casavan de la présidence de la Caisse, auquel a succédé en mars dernier l'ex-

sous ministre adjoint des Finances Jean Campeau.

M. Kierans proteste contre le fait que la Caisse ait à accorder des taux préférentiels aux obligations québécoises. Selon lui, cette politique est inacceptable car le produit intérieur brut du Québec atteint \$61 milliards, contre \$102 milliards en Ontario dont le déficit budgétaire s'élève à moins de \$1 milliard, contre \$2,3 milliards du côté québécois.

Le président, M. Jean Campeau a dit respecter pour sa part «l'honnêteté dont fait preuve M. Kierans», mais a ajouté que ce dernier s'est trompé sur l'influence du dernier budget Parizeau sur les décisions de la Caisse: «Les achats éventuels de \$1,5 milliard d'obligations québécoises en 1980, contre \$1,2 milliard l'an dernier, avaient été approuvées par le conseil d'administration de la Caisse

de dépôt avant le budget de M. Parizeau.»

«M. Kierans n'a pas compris la réorientation de la Caisse de dépôt qui respectera ses trois mandats traditionnels de rendement (meilleur que le Canada Pension Plan), de protection du capital et de levier économique.»

Selon M. Campeau, l'éminent économiste montréalais «était en désaccord avec le conseil d'administration de la Caisse de dépôt et non pas avec le ministre des Finances: il n'a pas accepté de se retrouver en minorité au conseil d'administration.»

Pour sa part, M. Parizeau a défendu la Caisse de dépôt pour ses achats massifs d'obligations québécoises, émettant même l'espoir que M. Kierans «ait confiance dans les titres d'Hydro-Québec». M. Parizeau, par ailleurs, n'a pas contesté les affirmations de M.

Kierans qui prétend que la Caisse de dépôt devra vendre des centaines de millions de ses actifs pour réaliser ses achats prévus d'obligations québécoises.

Le ministre des Finances croit toutefois que la démission de M. Kierans, valable à compter du 12 mai, «s'insère très nettement dans le contexte référendaire.»

«Il est pour le moins curieux», a souligné le ministre des Finances, que le plan annuel d'affectation de fonds disponibles pour le placement à long terme, ait été accepté par le conseil d'administration de la Caisse, sauf erreur à l'unanimité, avant le discours sur le budget et qu'il ait fallu plus d'un mois et demi, à M. Kierans pour trouver que la part du gouvernement et d'Hydro-Québec dans l'affectation des fonds était à son avis, trop élevée.

Le ministre a rappelé, à ce sujet, que dans les autres provinces canadiennes, la totalité des fonds provenant du Régime des rentes est prêtée au gouvernement.

En second lieu, M. Parizeau s'est élevé avec vigueur contre la façon dont M. Kierans souligne que les emprunts du gouvernement du Québec et d'Hydro-Québec qui seraient achetés par la Caisse se seraient pas payés au prix courant et porteraient en somme, un intérêt inférieur à celui du marché. Cette accusation, selon M. Parizeau, est inqualifiable en raison même de son manque d'explication élémentaire. Traditionnellement, les obligations de l'Ontario et d'Hydro-Québec sont, de toutes les obligations des provinces, celles qui portent le plus bas taux d'intérêt. Les autres provinces paient habituellement un peu plus, a dit le ministre.

«Depuis quelques mois, le «Heritage Fund» de l'Alberta, qui place les sommes provenant des revenus pétroliers du gouvernement de l'Alberta, a commencé à prêter à toutes les provinces canadiennes ou plutôt à leurs compagnies d'Hydro-électricité au taux du marché payé par l'Ontario.»

«C'est en reconnaissant que la Caisse de dépôt et placement ne pouvait tout de même pas prêter à Hydro-Québec à des conditions moins bonnes que «Heritage Fund», que le conseil d'administration de la caisse a décidé d'adopter la même ligne de conduite que «Heritage Fund». En ne mentionnant rien à ce sujet, en accusant simplement le ministre des Finances de demander que la caisse subventionne le gouvernement, M. Kierans sort du champ de la discussion financière correcte pour se situer qu'au niveau d'accusations, à ses yeux probablement utiles dans le débat politique actuel.»

Le ministre a rappelé enfin que son seul représentant au conseil d'administration, c'est-à-dire le sous-ministre des Finances, n'a pas droit de vote et que le seul pouvoir du ministre, en vertu de la loi, est de demander des renseignements.



Eric Kierans a quitté avec fracas la Caisse de dépôt et placement du Québec.

L'OPEP fixerait un plafond de production

TAIEF (Arabie saoudite) (AFP) — Les treize pays de l'OPEP pourraient tomber d'accord sur un plafond de production d'environ trente millions de barils de pétrole par jour, a déclaré hier soir à Taief le ministre vénézien de l'énergie, M. Umberto Calderon Berti.

À la veille de l'ouverture de la conférence extraordinaire de l'OPEP sur la stratégie à long terme de l'organisation, M. Calderon Berti a indiqué aux journalistes qu'il pensait qu'un «gentlemen's agreement» se dégage-

rait sur un niveau maximum de production de pétrole pour les années à venir.

«Je ne sais pas si les ministres prendront une décision précise d'engagement sur un tel niveau plafond, a-t-il ajouté, car certains pays considèrent que ce sujet relève de leur souveraineté nationale».

Aucun accord n'a pu se faire depuis la création de l'OPEP, il y a près de vingt ans, sur un plafonnement commun de la production, en raison no-

tamment de l'opposition du principal producteur, l'Arabie saoudite, mais depuis le début de l'année plusieurs pays (Koweït, Venezuela, Libye, Algérie) ont annoncé des baisses de production pour épargner leurs réserves de pétrole.

«Dans l'avenir, a estimé M. Calderon Berti, la question principale pour l'OPEP ne sera pas le prix du pétrole, mais le niveau de production».

M. Calderon Berti a déclaré également que la question de la réunifica-

tion des prix du pétrole au sein de l'OPEP ne serait pas abordée à Taief mais lors de la conférence ordinaire de l'OPEP à Alger le 9 juin prochain.

«Nous ne sommes pas parvenus à un accord sur les prix à Caracas en décembre dernier, mais l'OPEP n'a pas été détruit pour autant», a-t-il estimé.

Se déclarant opposé à toute augmentation «abrupte» du prix du pétrole, le ministre vénézien a affirmé que «les pays de l'OPEP ne sont pas des compagnies pétrolières, et leur seul objectif n'est pas le profit».

... et nouveau mécanisme d'indexation

TAIF, (AFP) — Les treize ministres du pétrole de l'OPEP vont tenter, aujourd'hui en Arabie saoudite, de tomber d'accord sur un mécanisme d'ajustement trimestriel automatique du pris du baril de brut, qui constitue

le point central de leur stratégie à long terme.

La conférence extraordinaire de l'Organisation, qui s'ouvre à 07 h 00 (GMT) dans un hôtel isolé en plein désert à 25 kilomètres de Taief, doit se prononcer sur les modalités de cette indexation dont le principe avait été arrêté le 22 février par le comité stratégique, instance restreinte de l'OPEP.

Aucun des 13 pays membres ne s'oppose plus à l'instauration d'une sorte de «smic» pour le prix du pétrole, selon

l'expression du ministre algérien, M. Belkacem Nabi. Mais les divergences ne sont pas minces sur les bases de calcul et aucune date n'a encore été arrêtée pour son entrée en vigueur.

Les problèmes immédiats de la situation du marché du pétrole seront également évoqués, mais un porte-parole de l'OPEP a indiqué que la réunion n'avait pas pour objet de fixer des nouveaux prix.

De surcroît, l'annonce d'un relèvement du tarif du pétrole d'Arabie saoudite, premier producteur de l'Organisation, a été catégoriquement démentie par une source très bien informée.

Le débat de fond sur l'avenir de l'OPEP, qui inclut naturellement la question du niveau de production de pétrole, devrait se poursuivre lors de la conférence ordinaire convoquée à Alger le 7 juin et trouver seulement une conclusion en novembre à Bagdad, au sommet des chefs d'État de l'OPEP.

Les principales divergences sur le mécanisme d'indexation futur du prix du pétrole portent sur les indicateurs retenus pour déterminer ce prix. Le comité stratégique, présidé par le ministre saoudien Zaki Yamani, préconise dans son rapport de réajuster le prix du pétrole en se basant sur des indicateurs d'inflation et de croissance des pays occidentaux.

Ce système ne constitue pas une garantie pour les pays exportateurs de pétrole, rétor-

quent certains pays comme l'Algérie, la Libye ou l'Iran, pour lesquels il faut également tenir compte de l'évolution économique des pays de l'OPEP et du tiers monde.

Mais sur le fond, un consensus s'est déjà établi au sein de l'OPEP: le pétrole sera de plus en plus une denrée rare et chère.

Le ministre algérien Nabi a affirmé que les hausses de prix constituaient «l'expression logique de la crise mondiale de l'énergie».

Quant au cheik Yamani, il vient de préciser que l'Arabie saoudite comptait désormais poursuivre une politique pétrolière «conforme à ses besoins de développement», ce qui semble prévoir une réduction future de sa production.

Actuellement les Saoudiens produisent 9,5 millions de barils par jour, alors qu'un niveau de moitié inférieur serait tout à fait suffisant pour répondre à leur plan économique.

La consommation mondiale de pétrole a atteint l'an dernier un record de 3,1 milliards de tonnes et, à ce rythme, les réserves ne pourront durer que vingt-sept ans. En 1978, la consommation avait été de 3,05 milliards de tonnes, contre 2,9 milliards l'année précédente.

Les réserves prouvées, qui étaient de 88,9 milliards de tonnes en 1978, sont tombées en 1979 à 87,3 milliards de tonnes, soit un niveau inférieur à celui de 1977.

D'autre part, la situation du marché mondial pétrolier apparaît «un peu plus tendue» qu'en 1979, a estimé le directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), M. Ulf Lantzke.

Pour M. Lantzke, la demande de pétrole semble «en

declin» par rapport à l'an dernier, notamment sous la pression des mesures d'économies d'énergie, et le niveau des stocks des pays occidentaux est «très élevé».

Abolition du double taux d'escompte US

La Réserve fédérale a décidé de supprimer hier le double taux d'escompte.

La création d'un double taux d'escompte avait été l'une des mesures prises par la «FED» pour resserrer le crédit dans le cadre du programme anti-inflationniste annoncé par le président Carter.

Ce double taux d'escompte avait pour but, en créant un taux plus élevé pour les grandes banques, de décourager ces dernières à emprunter auprès de la «FED».

Sa suppression, indique-t-on dans les milieux financiers, a lieu à un moment où l'économie américaine est entrée en récession. Elle devrait quelque peu favoriser la désescalade actuelle des taux d'intérêt bancaires.

Le programme anti-inflation annoncé à la mi-mars par le président Carter, rappelle-t-on, comporte deux volets: d'une part une réduction des dépenses budgétaires, de l'autre un nouveau resserrement du crédit, en particulier du crédit à la consommation.

ABITIBI-PRICE INC.

Actions privilégiées remboursables, série B, à dividende cumulatif de 10%

Abitibi-Price Inc., conformément aux dispositions de ses statuts de continuation, remboursera le 15 juin 1980 aux fins de son fonds d'amortissement, 40,000 de ses actions privilégiées remboursables, série B, à dividende cumulatif de 10%, au prix de 50\$ l'action. Les actions privilégiées qui seront remboursées seront choisies au pro rata (abstraction faite des fractions) des actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 5 mai 1980.

Le montant de remboursement des actions privilégiées sera versé à partir du 15 juin 1980 sur présentation et cession à la Compagnie Montréal Trust des certificats relatifs à ces actions. Sur présentation et cession d'un certificat représentant plus d'actions que celles qui sont remboursées, la Compagnie Montréal Trust émettra un nouveau certificat pour les actions qui n'ont pas été remboursées.

Les actions qui ont été rappelées pour fins de remboursement ne pourront plus être transférées. À partir du 15 juin 1980, ces actions ne donneront plus droit à des dividendes et les détenteurs de ces actions ne pourront exercer aucun des droits qui leur sont attachés, à l'exception de celui de recevoir le prix du remboursement sur présentation et cession des certificats de ces actions.

ABITIBI-PRICE
ABITIBI-PRICE INC.,
Toronto, Canada

La fiscalité corporative au Québec
Bilan et propositions

Conférence organisée par
Le Conseil du Patronat du Québec
en collaboration avec ses
membres affiliés.

Vendredi, 23 mai 1980
Hôtel Bonaventure
Montréal, Qué.

Programme

8h15 à 9h:	Inscription et café	
9h:	Ouverture du colloque	M. Pierre Côté, Président Conseil du Patronat du Québec
9h05:	La fiscalité corporative en général La fiscalité des individus. Ses effets sur l'entreprise.	M. Charles Pelletier, Associé principal Bélanger, Dallaire, Gagnon & Associés M. Bruce Verchère, Associé principal Verchère, Noël & Eddy
10h15:	Pause-café	
10h30:	Le poids de diverses mesures fiscales sur l'entreprise La fiscalité et la concurrence	M. Marc Leduc, Vice-président adjoint, fiscalité Northern Telecom Limitée M. Gilles Proulx, chef économiste — Planification et expansion commerciales Alcan
11h30:	Panel et échanges avec l'auditoire	M. Charles Pelletier — M. Bruce Verchère M. Marc Leduc — M. Gilles Proulx
12h:	Bar et déjeuner Conférencier "La fiscalité québécoise: propositions de réforme"	M. H. Heward Stikeman, c.r. Associé principal Stikeman, Elliott, Tamaki, Mercier & Associés
14h15:	Ajournement	(N.B.: Il y aura traduction simultanée)

Inscription

Conseil du Patronat du Québec
2075, rue Université
Suite 606
Montréal, Qué. H3A 2L1
Tél.: 288-5161

Coût: \$65.00
(incluant repas et consommation)

Nouvelle émission

\$27,000,000

**AURORA-CZAR 80-81
ENERGY PROGRAM**

Prix de souscription: \$10,000 par Unité

ÉMISSION DE 2,700 UNITÉS

DE PARTICIPATION EN COMMANDITE

UN PROGRAMME D'EXPLORATION ET DE MISE EN VALEUR
DE PÉTROLE ET DE GAZ

Pour de plus amples informations
veuillez communiquer avec les soussignés.

Mercier/Ouimet/Masse/Inc.

2015 rue Peel
Bureau 1114, Montréal
Québec, H3A 1T8

Téléphone 514 284 1838

Cette annonce ne doit pas s'interpréter comme étant une offre des valeurs ci-dessous mentionnées dans les provinces du Canada. Une telle offre sera faite par voie de prospectus seulement dans les provinces où une Commission des Valeurs Mobilières aura accepté le dépôt dudit prospectus.

Errance à travers livres et auteurs, au Festival national

par Clément Trudel

Errer de Gudule en Sol; se frotter à Nos racines et apercevoir en passant la Compagnie du Nord-Ouest, après avoir espionné Les complices et Les sacrifiés qui logent vers L'Eden retrouvé. Trajectoire inusitée qui pouvait être, celle de n'importe quel passant sur la place du Complexe Desjardins. On y signalait par un cocktail-lancement les parutions les plus fraîches d'une douzaine d'éditeurs, en présence de 45 écrivains: auteurs de dossiers, d'œuvres pour jeunes, d'écrits humoristiques, de poésie, ou d'une prose esotérique s'étaient donné rendez-vous. Il ne s'agissait là que d'une manifestation, sur 63 qui avaient cours au Québec pour le Festival national du livre. On livre ainsi le livre aux livres instincts d'explorateurs de tous types.

Voici quelques impressions glanées sur cette agora: la poétesse Ionela Manolesco, dont l'éditeur Guérin publie «une savante tentative de mise en français moderne» de balades de François Villon — et qui a su s'attirer des éloges du très docte Mircea Eliade — me parle des gitans de sa Roumanie natale mais davantage de ces Coquillards, secte exis-

tant au 15e siècle, pourchassée par l'Inquisition et regroupant des «hérétiques»... ou gens très avancés pour leur époque, suivant les sympathies que l'on peut avoir, consciemment ou pas.

Tout à côté, Jacques Guay, auteur de Gudule, ou le temps béni des collèges classiques (Québec/Amérique), évoque l'époque d'une «religion monolithique autoritaire»; il croit que Gudule, né autour de 1960, peut apprendre beaucoup aux cégépiens sur un temps où l'université pouvait encore rimer avec «libéré».

Entre-temps, au micro, Paul Saint-Onge (La vie défigurée, éditions La Presse) évite de paraître vexée que l'intervieweur connaisse si peu son œuvre... et ses chroniques percutantes dans Châtelaine. Comment ne pas compatir avec l'écrivain méconnu dont le témoignage est pourtant bouleversant?

Je peux ensuite converser quelque temps avec les trois frères Martin: le Père P.-A. Martin, fondateur de Fides, et ses deux frères, dont l'un est toujours actif comme gérant des ventes de cette maison bien ancrée dans notre réalité culturelle. Et soudainement, ce prolifique Robert Rumilly explique au public clairement l'essentiel de ses recherches

sur La compagnie du Nord-Ouest (en deux tomes, chez Fides).

Marc Favreau, sans son déguisement de clown, le fameux Sol, acquiesce poliment aux compliments, rappelle le très bon accueil réservé à ses monologues par les Français. Il attend, comme tous les autres, le moment de consacrer les Oeufs limpides (chez Stanké) et risque une explication au peu d'affluence: a-t-on suffisamment «publicisé» la chose? Il est vrai que pour quiconque a connu l'allure d'éclat d'un Salon du livre à Québec, le Complexe Desjardins fait fonction d'abysse.

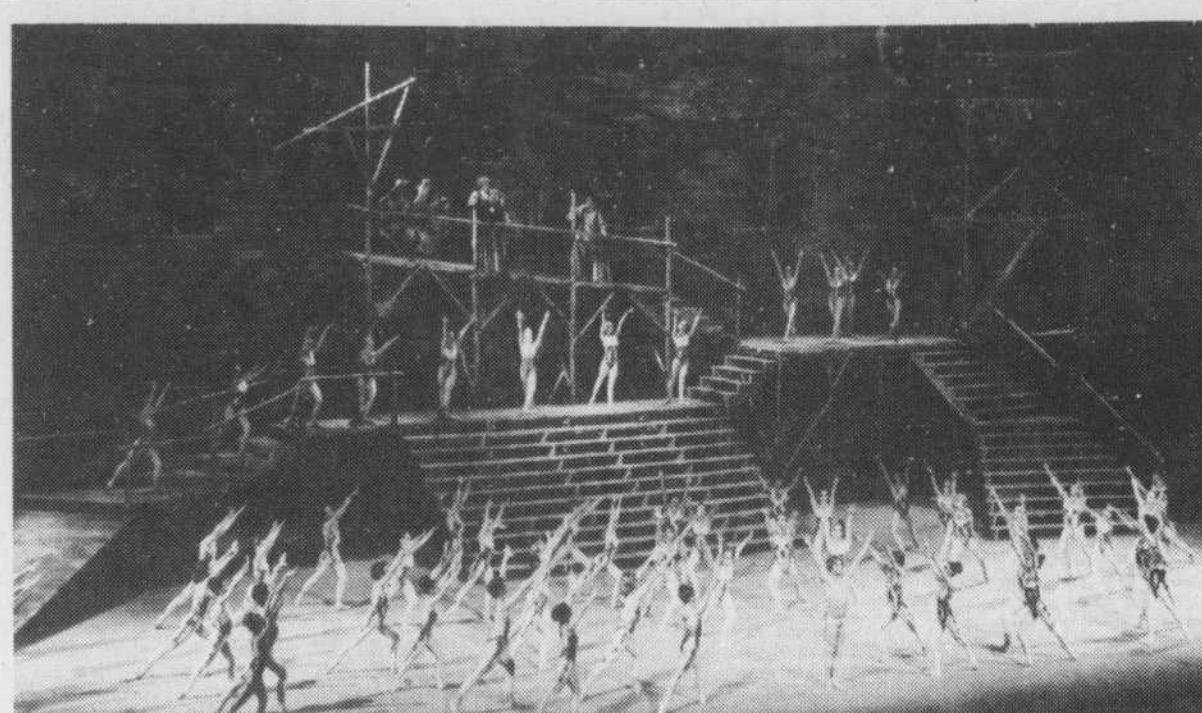
Soudain, le courant des passants se fait plus dense; le public suspend sa promenade, juste pour entendre Paule Davely décrire la nouvelle collection «Deux solitudes, jeunesse» que Pierre Tisseyre a pensé pour le public jeune, donnant ainsi sa chance à un illustrateur, Robert Bigras, et se montrant fidèle à une mission de faire connaître les auteurs du Canada anglais, des écrivains aussi célèbres que Mordecai Richler, Margaret Atwood et Farley Mowat.

Les quinze, éditeur, récemment intégré au groupe Sogides, font oeuvre compensatoire pour une trentaine d'écrivains d'ici, par leur collection «Présence» laisse en-

tendre Pierre Turgeon, goûtant la satisfaction, à 10 ans d'intervalle, d'une édition sans coquilles de Faire sa mort, comme faire l'amour, son tout premier roman (édition originale: au moins 135 coquilles... c'est bien celle que j'avais crayonnée, perplexe sur l'absence de correcteurs d'épreuves au temps des pionniers du «Jour»).

Et puisque m'avait effleuré l'idée que des cancras accédaient, par erreur, aux maisons d'édition, je me suis aussi intéressé aux «sacrifiés», de Jean Gaudreau (De l'échec scolaire à l'échec de l'école: les sacrifiés). Le professeur Gaudreau m'a parlé, sans jargon universitaire, de ces «orthos», de ces classes spéciales qui mettent pour ainsi dire sur une voie de garage environ 100.000 jeunes Québécois. Et je me réjouis que sur une telle place publique, on ose dénoncer les vils imitateurs de recettes, perimées aux yeux de leurs «concocteurs» américains et britanniques.

J'ai grands remords de ne point parler ici des «autres». Je crois l'avoir dit; j'ai erré, ratant Le train bulgare (édition du Noroit) et boudant Octave Crémazie tandis que s'accomplissait L'agorie d'une salamandre.



L'opéra «Faust» joué à Montréal

Les amateurs d'opéra verront bientôt à Montréal une production grandiose du metteur en scène français Gérard Boireau — Palais des Papes d'Avignon — de l'oeuvre de Gounod, Faust et de son ballet également en version intégrale, La Nuit de Walpurgis réglé par Jacques Fabre avec la participation du danseur étoile des Ballets de Marseille de Roland-Petit, Denys Gano. Cette gigantesque production mettant en scène quelque 180 participants se déroulera à l'Oratoire Saint-Joseph les 29 et 31 mai ainsi que les 2 et 4 juin.

D'excellents billets sont encore disponibles pour ces représentations et un aménagement spécial a été conçu à

l'Oratoire pour accueillir jusqu'à 2.300 personnes par représentation. Une scène surélevée en forme de croix sera aménagée à l'avant et des estrades en gradins sont prévus pour les côtés de la nef; d'excellents sièges sont aussi disponibles au jubé ainsi que dans une immense loge placée sous le jubé.

Huit solistes, 60 chanteurs dirigés par René Lacourse, 60 musiciens et 40 danseurs composeront cette production qui s'inspire des «mystères» du Moyen-Âge célébrés anciennement sur les parvis des églises et cathédrales. Les musiciens seront dirigés par Yvon Leenart et le chorégraphe Jacques Fabre procédera à des auditions le 17 mai pour recruter plus d'une

vingtaine de danseurs en plus de ceux de la compagnie Eddy Toussaint pour exécuter le ballet La Nuit de Walpurgis. Le dispositif scénique sera construit à Montréal d'après les plans précis de la production du Palais des Papes (Avignon) et les éclairages seront réglés par le montréalais Daniel Desjardins.

Les billets sont en vente chez Archambault, au Montréal Trust PVM, aux quatre magasins Sauvé Frères, par commande postale (2090 rue Sherbrooke ouest, suite 2, H3H 1G5) et par commande téléphonique Charex et Master Charge au 935-0678, auprès de Concerts et Artistes Canadiens Inc.

L'industrie du disque et du spectacle est en état de crise

par Nathalie Petrowski

La semaine dernière, Guy Latraverse et Madeleine Carreau, deux porte-parole de l'Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois l'ADISQ, dressaient le bilan de leurs activités tout en soulignant l'état de crise qui prévaut au sein d'une industrie fragile et peu rentable. En dépit de certaines améliorations dans le domaine de l'exportation, l'ADISQ déplore l'indifférence des gouvernements et la méfiance des banquiers.

Depuis la formation de son conseil d'administration en octobre 79, l'ADISQ a entrepris de son propre chef plusieurs projets visant le développement de l'industrie et la croissance de son exportation. Au mois de décembre dernier, l'ADISQ était invitée à Paris par le Secrétariat d'État canadien à titre d'observateur du milieu du disque et du spectacle français. La mission

diplomatique visait un double objectif consultatif en vue de la création prochaine d'une SODIC fédérale, en vue également d'une réforme du droit d'auteur dont il est question depuis un certain temps et qui fait les frais d'une dispute constitutionnelle entre Québec et Ottawa. Madeleine Carreau qui fut du voyage raconte que l'industrie du disque et du spectacle français n'est guère plus avancée que son homologue québécoise. Outre l'efficacité de la SACEM, une société d'état qui perçoit les droits d'auteurs aussi bien dans les ascenseurs, les bals-musettes que les «juke-box», la France subit comme le Québec l'emprise des multinationales. Toutes les sociétés de disques françaises appartiennent aujourd'hui à des capitaux étrangers et le disque français en magasin coûte encore plus cher que le disque étranger.

Pour contrecarrer l'invasion des multinationales, la France n'a pas de solution. La situation est différente au Québec dans la mesure où les producteurs se disent prêts à accepter toute forme d'aide gouvernementale, du fédéral comme du provincial. Constatant que les gouvernements sont en général mal informés sur le milieu, l'ADISQ entend devenir l'interlocuteur principal de l'industrie du disque et du spectacle face aux gouvernements pour leur faire comprendre son rayonnement tout en soulignant la nature particulière de son statut culturel. L'ADISQ déplore par ailleurs l'absence de statistiques qui pourraient mieux faire comprendre la situation aux gouvernements. Les seuls statistiques existantes classent le Québec avec le Nouveau-Brunswick et Toronto, une classification que l'ADISQ juge erronée dans la mesure où elle ne tient pas compte des disparités culturelles et linguistiques. Selon Guy Latraverse, si le gouvernement fédéral doit créer une banque pour le développement culturel canadien, il ne doit pas confondre les besoins des francophones avec ceux des anglophones qui ont l'avantage de pouvoir se trouver d'importants débouchés sur le marché américain. «Le Québec, lui ne peut compter que sur le marché rétréci de l'Europe», dit-il.

C'est d'ailleurs à cause de ces éventuels débouchés européens que des représentants de 19 sociétés du disque et du spectacle québécois se rendaient cette année à Cannes au MIDEM. Si le Québec fut à l'honneur, c'est à cause du

producteur montréalais Tony Green et de sa protégée France Joli qui vient de remporter un immense succès sur le marché international du disco. «Il ne faut pas se faire d'illusions; le MIDEM est un marché du disque anglophone. L'anglais reste encore la langue d'exportation mondiale. Le seul avantage de produire en anglais au Québec, c'est d'alimenter un roulement de capitaux qui pourront être réinvestis ici», dit Careau.

Des représentants d'une dizaine de jeunes maisons de productions québécoises se rendaient par la suite à Washington à la convention nationale des programmeurs culturels des collèges et universités américaines afin d'y faire la promotion d'artistes québécois susceptibles d'intéresser le marché étudiant américain. Quelques artistes, notamment les Mimes électriques et Manège, ont réussi à décrocher des contrats mais dans le cadre d'une programmation socio-culturelle pour des étudiants américains qui étudient le français comme langue seconde. «Il faut y aller petit à petit, dit Madeleine Carreau. On ne peut jouer sur Broadway comme ça du jour au lendemain.»

Les réalisateurs de télévision en colloque

Les associations de réalisateurs de Radio-Canada, de Télé-Métropole, de Radio-Québec et l'Association canadienne des réalisateurs de télévision (CBC) organisent un colloque les 9, 10 et 11 mai à Montréal.

Ce colloque a pour objectif une réflexion en profondeur sur la télévision des années 80 selon les thèmes suivants: philosophie, «image-maker», responsabilité sociale, impact de la cote d'écoute sur la programmation, rôle de la programmation régionale, etc.

On analysera également la place du réalisateur proprement dit dans la télévision des années 80, aspect création, son influence, l'influence de la technologie nouvelle sur son métier, etc.

Parmi les personnalités qui traiteront de ces questions, on note Pierre Desroches, vice-président exécutif de Radio-Canada, G.W. Bélanger, pdg de Télé-Métropole, Gérard Barbin, pdg de Radio-Québec, Jean-Paul Fugère, réalisateur de R.-C., Mme Trena McQuinn et Peter Herndorf du réseau anglais de Radio-

Canada. L'allocation de clôture sera prononcée par M. John Meisel président du CRTC lors d'un banquet à l'hôtel de l'Institut le 11 mai.

Les travaux du colloque se dérouleront à la Maison de Radio-Canada au studio 42 et à la salle Multi-média. Une exposition permanente des technologies nouvelles, des visionnements d'émissions primées ainsi qu'une exposition d'œuvres d'art de réalisateurs de Montréal compléteront ce colloque des réalisateurs de télévision du pays. Renseignements, 524-3011.

Michel Brault, lauréat du prix Molson du Conseil des arts du Canada, recevra son prix le 10 mai à 17 h à la Cinéma québécoise où se tient présentement une rétrospective de ses œuvres (Bibliothèque nationale, 1700 Saint-Denis). Ces prix d'une valeur de \$20.000 ont été décernés également à la cantatrice Lois Marshall de Toronto et à Robert Weaver, homme de lettres et réalisateur d'émissions radiophoniques de Toronto.

par Gilles Potvin

À cause des circonstances bien connues maintenant, la salle Claude-Champagne a été lundi soir le théâtre du dernier concert de la saison de l'Orchestre de chambre McGill sous la direction d'Alexander Brott. Pour l'occasion, l'ensemble avait grossi ses effectifs afin de pouvoir aborder deux oeuvres du répertoire symphonique à savoir l'ouverture pour Egmont de Beethoven et le Double concerto en la mineur, pour violon et violoncelle de Brahms.

Cette dernière oeuvre, qui doit compter parmi les meilleures du compositeur, figure cependant assez rarement aux programmes et l'une des raisons pourrait être la difficulté de réunir deux solistes d'envergure. McGill a eu la main heureuse en retenant les services d'Ida Haendel, cette remarquable violoniste qui vit dans nos murs tout en poursuivant sa carrière internationale, et de Denis Brott, un violoncelliste encore jeune mais qui possède le métier suffisant pour aborder une telle oeuvre.

Cette équipe s'est montrée tout à fait à la hauteur des redoutables exigences du concert, chacun des deux instrumentistes s'efforçant d'adapter son jeu à celui de l'autre, écartant soigneusement toute tentation de briller à titre individuel. Cette collaboration a été particulièrement efficace dans le mouvement lent dont le caractère rêveur et mystérieux a été magnifiquement traduit. Il y a eu de légers flottements dans les allegros alors qu'Alexander Brott cherchait, sans toujours y réussir, à

maintenir une synchronisation essentielle entre les solistes et l'orchestre.

Denis Brott a aussi exécuté les Variations sur un thème rococo de Tchaïkovsky avec une sonorité large et un jeu brillant et expressif, montrant qu'il est maintenant un soliste accompli et arrivé à maturité. Sa carrière prendra bientôt une orientation différente car une rumeur persistante veut qu'il ait accepté de faire partie du Quatuor à cordes Orford, succédant à Marcel St-Cyr.

Plusieurs s'étonnaient de ne pas voir le nom d'Ida Haendel figurer au programme à titre de soliste. C'est avec satisfaction qu'ils ont vu la violoniste, après l'entracte, s'avancer seule sur un plateau vide. Pour rendre hommage à l'orchestre et à son chef à la fin de cette saison anniversaire, elle se fit l'interprète de la célèbre Chaconne de Bach avec cet art consommé et

cette prodigieuse technique qui sont siens. Le concert avait débuté par l'ouverture Egmont de Beethoven.

D'ici le début de la saison prochaine, l'Orchestre de chambre McGill donnera quelques concerts à l'extérieur de Montréal, notamment à St-Hyacinthe (28 mai), à Québec (12 juillet) et au Festival de Bromont (16 et 17 août) alors que les solistes seront Maureen Forrester et Jean-Pierre Rampal.

Au dernier concert de la saison de l'Orchestre de McGill

Une équipe tout à fait à la hauteur

maintenir une synchronisation essentielle entre les solistes et l'orchestre. Denis Brott a aussi exécuté les Variations sur un thème rococo de Tchaïkovsky avec une sonorité large et un jeu brillant et expressif, montrant qu'il est maintenant un soliste accompli et arrivé à maturité. Sa carrière prendra bientôt une orientation différente car une rumeur persistante veut qu'il ait accepté de faire partie du Quatuor à cordes Orford, succédant à Marcel St-Cyr. Plusieurs s'étonnaient de ne pas voir le nom d'Ida Haendel figurer au programme à titre de soliste. C'est avec satisfaction qu'ils ont vu la violoniste, après l'entracte, s'avancer seule sur un plateau vide. Pour rendre hommage à l'orchestre et à son chef à la fin de cette saison anniversaire, elle se fit l'interprète de la célèbre Chaconne de Bach avec cet art consommé et

Rien de neuf à la PdA

Rien ne laisse présager que le conflit qui oppose la Place des Arts au Syndicat des techniciens (IATSE-local 56) puisse vraisemblablement se dénouer cette semaine. En effet, aucune rencontre formelle à la table de négociation n'est prévue bien que les parties s'activent à chercher des solutions au conflit.

La Place des Arts accuse des pertes de \$10.000 par jour en revenus de location de salles et profits des bars et garages lorsque les trois salles sont ouvertes. Or, la compagnie Jean Duceppe qui occupe à l'année le Théâtre Port-Royal a mis fin prématurément le 1er mai dernier — jour de déclenchement de la grève des techniciens — sa saison qui devait normalement se terminer le 10 mai. Le Théâtre Maisonneuve annonce «relâche» jusqu'au 21 mai mis à part le spectacle des Sortilèges, troupe de danse folklorique, qui sera donné à la salle Marie-Gérin Lajoie de

jeudi et vendredi (8 et 9 mai) à 21 h ainsi que le 11 mai, les détenteurs de billets du 10 mai doivent se présenter le lendemain à 21 h au lieu de 20 h 30.

Pour ce qui est de la semaine du 19 mai aucun plan n'est encore arrêté notamment à l'Orchestre symphonique de Montréal qui doit présenter du 19 au 21 mai la Symphonie No 8 dite «des 1000» de Gustav Mahler avec une distribution de 800 instrumentistes et voix.

CE SOIR

les grands enfants

un film de paul tana avec gilbert sciotte et julie vincent

production: a.c.p.a.v. distribution: cinéma libre

Quimetoscope

1204 EST SAINTE CATHERINE 525-8600

Dim. 7.00, 9.00
Sam. dim. 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00

Oscar du Meilleur Film Étranger

le Tambour

Le PARISIEN 1 1.00, 3.30, 6.15, 9.00

480 STE CATHERINE 0. 866 3856

Semaine des films de Bergmandemain

AUJOURD'HUI 7 mai

Sonate d'Automne

La Flûte Enchantée

desjardins 2

BASILAIRE 1 288 3141

41ÈME SEMAINE AVOIR 16 ANS

Un film de Jean Pierre Lefebvre

Musique de Paul Piché, Alain Lamontagne, Gilles Bélanger

«Un témoignage chaleureux et émouvant qui retracerait douze mois de la vie d'un adolescent en lutte à l'ordre scolaire établi.» — Gérard Vaugouin, Humanité (Dorval)

BM, LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI, SEULEMENT PLACE LAURIER 1371 EST RUE LAURIER 526-4423/524-1179

GRATUIT CHAQUE JEUNE AVEC POLICIER OU AUTRE ADULTE

UN FILM DE TAHANI RACHED

LES VOLEURS DE JOB

LES IMMIGRANT(E)S AU QUÉBEC

AU CINÉMA RIALTO 5723 Avenue du Parc (coin Bernard) les 7 et 8 mai: Version Française 20H00 le 9 mai: Version Anglaise \$2.50

KÉBEC SPEC - GUY LATRVERSE présente UNE PRODUCTION DU THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI

Les Nuits de l'Indiva

Une mascarade de Jean-Claude Germain

avec **NICOLE LEBLANC**

MARCEL ROUSSEAU FRANÇOIS DUBÉ

du 11 au 29 juin du mardi au dimanche 21 heures

Billets en vente au Théâtre d'Aujourd'hui 1297 rue Papineau, tel. 523-0211 Théâtre du Nouveau Monde 84 ouest, rue Ste Catherine et au Montréal Trust, tel. 861-8267

tnm Réservations: 861-0563

Place des Arts 67 St-Laurent 5-5

et la tendresse? Cordel!

Un film de Patrick SCHULMANN avec Jean-Luc BIDEAU Evelyn DALLS Bernard GRAUDEAU

Le PARISIEN 5 480 STE CATHERINE 0. 866 3856 12.20, 2.05, 4.00, 5.50, 7.45, 9.35

ALYSÉE 1 38 MILTON/848-8083 **ALYSÉE 2** 35 MILTON/848-8083

UN SECOND SOUFFLE 7.30 ROBERT STACK 9.30 \$2.50 ETUDIANTS avec carte

la femme flic 7.15 9.30 Miou-Miou

L'Express de Minuit 2e FILM

Le Syndrome Chinois 122 0302 3180 rue BELANGER

Syndrome 7.15 - Express 9.30

JE SUIS L'ASSASSIN DE VOTRE FEMME

GERARD DEPARDIEU - BERNARD BLIER - JEAN CARMET

Bufferet Froid

GENEVIEVE PAGE

PARISIEN: 12.50, 2.30, 4.15, 6.00, 7.45, 9.30 RIVOLI: 1.25, 3.05, 4.45, 6.25, 8.05, 9.45 LAVAL & GREENFIELD: 6.00, 7.40, 9.25 VERSAILLES: 6.05, 7.50, 9.30

Le PARISIEN 3 486 STE CATHERINE 0. 866 3856 **RIVOLI 2** ST DENIS ET BELANGER 277 3125

GREENFIELD PARK 3 671 6129 **VERSAILLES 3** 353 7880

Les Floriales de Montréal seront le théâtre de vingt colloques scientifiques

Une série de 20 colloques scientifiques, auxquels participeront quelque 200 chercheurs venant de tous les continents, marqueront la tenue des Floriales internationales de Montréal, lesquelles auront lieu du 19 mai au 1er septembre prochain.

Ces colloques, qui porteront sur tous les aspects de la biologie végétale et de l'horticulture, sont présentés dans le but de maximiser les retombées technologiques et scientifi-

ques sur l'horticulture québécoise. Ils sont organisés conjointement par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et le Jardin botanique de Montréal.

Sept de ces colloques auront lieu au Jardin botanique durant les Floriales intérieures, qui auront lieu du 17 au 29 mai au Vélodrome olympique. Les 13 autres auront lieu, à comp-

ter du 3 juin, au pavillon des Floriales sur l'île Notre-Dame, scène des Floriales extérieures à compter du 31 mai.

«Tant par leur nombre, leur qualité et leur diversité, ces colloques constituent un événement aussi important que les Floriales elles-mêmes, du moins dans une perspective à long terme», a souligné hier, lors d'une conférence de presse, le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon.

«À court terme, les retombées des Floriales les plus importantes et les plus visibles sont les investissements et les emplois liés à l'aménagement des deux sites et à leur tenue proprement dite, de même que le surplus d'activités générées dans l'industrie touristique», a-t-il dit.

«À plus long terme toutefois, la tenue dans la métropole des Floriales aura comme principales retom-

bées, outre l'apparition sur l'île Notre-Dame d'un jardin floral permanent, un regain de dynamisme, une flambée de nouvelles idées et de nouveaux produits, et une efficacité accrue dans l'industrie horticulture québécoise, a-t-il ajouté en invitant les producteurs québécois à participer au moins aux colloques qui touchent leur spécialité.

Déjà à l'origine de \$6.689.000 en subventions et avances à la ville de Montréal, le ministère de M. Garon consacre une somme additionnelle spéciale de \$150.000 à la tenue des colloques, lesquels seront la responsabilité de M. Pierre Bourque, horticulteur en chef au Jardin botanique et responsable de tout l'aspect horticole lors des Floriales.



Bouquer ou booker

par Louis-Paul Béguin

Les artistes que j'entends parler de leurs engagements présents et futurs emploient un bien mauvais mot pour les désigner: booking, et même le verbe booker, prononcé «bou-quer», qui est un barbarisme plus odieux.

On dira, par exemple: «J'ai été bouqué (sic) pour la fin de semaine. N'entrant point cette fois dans la controverse de «fin de semaine», je m'élève toutefois contre le verbe «bouquer». Il est vrai qu'il est difficile de s'en sortir avec un mot plus correct. Dira-t-on: «J'ai été engagé»? C'est douteux, quand il s'agit de donner à l'interlocuteur l'idée que «l'agent» le fameux «gérant» qui est dans le fond un imprésario, a trouvé pour son poulain, un engagement pour deux ou trois jours, ou pour quelques semaines. Dans la phrase «Mon agent m'a bouqué (sic) dans les Laurentides, le verbe bouquer (sic) peut être remplacé par... placer. «Mon agent m'a placé (ou m'a fait engager ou m'a trouvé un engagement) dans les Laurentides.

Il sera difficile d'enlever ce mauvais verbe du vocabulaire des jeunes musiciens et chanteurs du Québec, verbe calqué sur «to book», placer, (faire) engager.

Mais savent-ils, par exemple, que le verbe bouquer a existé. On le trouve dans certains textes du XVII^e siècle: «Il fera bouquer les Romains, eux qui font enragier les autres», écrit Scarron dans son «virgile travesti en vers burlesques». Le verbe bouquer signifiait alors: céder sous la contrainte. En 1964, l'Académie l'entérine et donne l'exemple suivant: «Il a longtemps résisté, mais à la fin il a bouqué.» Nous dirions aujourd'hui, simplement: «Il a cédé».

Le service des petites annonces du DEVOIR m'a demandé que je fasse part de mon opinion: doit-on dire petites annonces ou annonces classées? J'avoue que «petites annonces» est l'expression traditionnelle. Cependant, de plus en plus, et parce que le nombre des annonces est tel qu'il faut les classer soigneusement en catégories, on a tendance à parler d'annonces classées. On trouve annonces classées dans de nombreux journaux français et dans les grands magazines, comme *Le Nouvel Observateur*.

Dans le quotidien français *Le Figaro*, il y a plusieurs pages d'annonces classées. Dans un encadré intitulé «Lexique des abréviations», on explique que les abréviations doivent être commentées, «pour respecter le lecteur, car une petite annonce ne doit pas prendre l'allure d'un rébus et (ce lexique) doit permettre la lecture facile du message». C'est la même chose dans notre presse. Dans les journaux, on trouve à la fois «annonces classées» comme grand titre, en haut de la page, mais on continue à considérer chaque insertion comme une petite annonce. On peut donc «départager» les avis contraires. Le message passé dans un journal est une petite annonce qui peut être encadrée, n'occuper qu'une colonne, être composée de deux ou trois lignes, le prix en étant fixé à la ligne la plupart du temps. Toutes ces petites annonces sont classées selon leur objet dans des catégories bien établies: offres d'emploi, demandes d'emploi, immobilier, appartements à louer, etc. LE DEVOIR a donc raison d'imprimer «annonces classées» pour englober toutes ces petites annonces. La langue française n'en souffre aucunement.

L'ÉLÉVISION

2 CBFT

- 8.55 Ouverture et horaire
- 9.00 En mouvement
- 9.10 L'évangile en papier
- 9.30 Animagie
- 9.40 Tam Tam
- 10.00 Passe-partout
- 10.30 Magazine Express: A votre santé: Inv. Louise Lambert-Lagacé. Trucs à faire chez-soi avec Jacques Elliott.
- 11.00 Au fil de la semaine
- 11.20 Madame et son fantôme
- 12.00 Action-Santé: L'obésité: Qu'est-ce que l'obésité? Quels en sont les causes, les symptômes, les conséquences, les remèdes? Les coqueluches: Inv. Dwight Dwyer et Monique Brousseau.
- 13.30 Le téléjournal
- 13.35 Femme d'aujourd'hui
- 14.30 Le temps de vivre: Inv. un groupe de La Pocatière. Information: Via Rail.
- 16.00 Bobino
- 16.30 Place du fondateur: Texte: Pierre Guénette
- 17.00 Cosmos 1999
- 17.54 Période gratuite Référendum
- 18.00 Ce soir
- 19.00 Quelle famille: Téléroman écrit et interprété par Janette Bertrand et Jean Lajoussie.
- 19.30 Consommateurs plus: «Les chauffeurs de taxi: Que signifie conduire un taxi dans une métropole comme Montréal? Quel genre de problèmes doivent résoudre les chauffeurs de taxi montréalais? — L'équipement de pêche: Comment s'équiper à bon compte? — Les souliers: Comment se chausser correctement pour pratiquer un sport?»

- 20.00 Téléroman de Victor-Lévy Beaulieu: Jamais deux sans toi
- 21.30 Débat: Le son des Français d'Amérique
- 22.00 «Le Québec Tremblant: Documentaire réalisé par Michel Brault
- 23.00 Le téléjournal
- 23.30 L'opinion
- 24.00 Le téléjournal régional
- 24.15 Nouvelles du sport
- 24.25 Reflets d'un pays: De Sherbrooke: «Les organes Casavant et témoins: — Les jeunes entreprises des Cantons de l'Est»
- 24.25 Cinéma: «Le mépris» (Franco-italien 1963) Drame réalisé par Jean-Luc Godard, avec Brigitte Bardot, Michel Piccoli, Jack Palance

10 CFTM

- 6.55 Horaire
- 7.00 Les p'tits bonshommes
- 7.30 Fanfan Dédé
- 8.00 Grinco & Cie
- 8.30 Le 10 vous informe
- 8.35 Bonjour le monde
- 10.00 Votre amie Suzanne: «Notre langue: Comprendre l'actualité: Mode-beauté»
- 11.10 Saturnin, le petit canard
- 11.30 Les p'tits bonshommes
- 12.10 Le 10 vous informe
- 12.30 Cinq-Quin: «Un candidat pour un crime» (Américain 1973) Drame policier avec James Stewart, Strother Martin, Diana Hyland et John Ericson.
- 14.30 Janette veut savoir: «Du est-ce que la réincarnation?» Les services à la communauté
- 15.30 Les Sateilipettes
- 16.30 Ma sorcière bien-aimée
- 17.00 Jasek le brigand
- 18.00 Le 10 vous informe
- 18.30 Les Tannants
- 19.30 Les Brillant
- 20.00 Textes de Marcel Gauthier: La petite maison dans la prairie
- 21.00 Mini-série: «La fille»
- 22.00 Référendum 80
- 23.00 Le comité du «Non»
- 23.30 Les nouvelles TVA
- 24.00 Sports au 10
- 24.25 Film-Q-Box: «Le Village des damnés» (Britannique 1960) Film de science-fiction réalisé par Wolf Rilla, avec George Sanders et Barbara Shelley.
- 1.00 Dernière édition

17 RADIO-IMAGÉ

- 10.00 Le marché aux images: Films documentaires
- 11.00 Readalong, Think About, Write On: Émission du ministère de l'Éducation destinée à favoriser l'apprentissage de la langue anglaise chez les jeunes
- 11.30 Parlez-vous: Avec l'ami Soli: Les jeunes anglophones apprennent le français
- 13.30 Mon ami Pierrot: Les 100 tours de Centour
- 14.00 Passe-partout: Une émission divertissante pour les petits de trois à six ans
- 14.30 Le marché aux images: Justice pour moi
- 15.30 «L'entêtement» Me Louis-Paul Allard et son invité Me Guy Morin nous décrivent la loi du dépôt volontaire et de la faillite personnelle qui permettent d'éviter la saisie
- 16.00 Des arts et des hommes: «La fête des morts» Série qui nous propose un panorama de l'art à travers le monde. Au Mexique, la célébration de la fête des morts

- 16.30 donne lieu à des manifestations d'art populaire fort colorées
- 17.00 «Louise Pommerville»: Auteur de contes pour enfants, Louise Pommerville évoque son adolescence et ses études.
- 17.30 Recours: Série d'émissions qui renseignent le citoyen sur les mécanismes administratifs de l'État et sur les moyens dont nous disposons pour nous tirer des impasses administratives. Ce soir, le harcèlement policier et les moyens d'y mettre fin.
- 18.00 La petite Lulu
- 18.30 Les amis de mes amis: Série d'émissions qui fait partager la vie quotidienne de quelques enfants à travers le monde. «Les enfants du Pérou»
- 19.00 Émission spéciale du Comité du «Oui»
- 20.00 Droit de parole
- 21.00 Pricé: Une émission qui nous fait connaître de jeunes cinéastes québécois. Cette semaine: René Brodeur.

99 TVFQ (Câble)

- 9.30 Pour les jeunes: «Sibor et Bosa»: «Tableau bleu»
- 10.15 Société d'aujourd'hui: Évaluation de Douglas Fairbanks. Des talents pour demain: France Fanel.
- 11.30 Midi première (variété): Mireille Mathieu
- 12.00 Match International: extrait de la rencontre France/Hollande. Championnat de France: extraits de rencontres importantes
- 13.00 «Dossier à charge» avec Catriona MacColl, Henri Deuss, Michel Bedetti et Remi Dany
- 14.30 Fénêtre sur: «L'opéra» (1ère partie)
- 15.00 Des chiffres et des lettres
- 15.20 Passez donc me voir
- 15.40 Actualités régionales: «Le sud-ouest de la France»
- 17.00 Pour les jeunes: «Truc en truc»
- 17.45 Société d'aujourd'hui: Inv. Fernand Roy, Henri Tisot, Francis Perrin et Michèle Bernard
- 18.00 Midi première (variété): Inv. Enrico Macias
- 19.30 Télé-foot: Tournoi juniors de Cannes: France-Irlande. Tournoi de Montagu: Championnat de France: extraits de deux rencontres: Saint-Etienne-Monaco et Nice-Souchaux
- 20.30 Télé-Film: «Nous entrerons dans la carrière» de Jean Cosmas, avec Jacques Debary, Marc Eyraud, Michelle Brule et Marc Chapleau
- 22.00 Fénêtre sur: «L'opéra» (2ème partie)

- 22.30 Des chiffres et des lettres
- 22.50 Passez donc me voir
- 23.10 Actualités régionales: «Le sud-ouest de la France»

6 CBMT

- 9.00 A Thought for Today
- 9.05 CBC 5 Good Morning
- 9.10 The Friendly Giant
- 10.00 Quebec School Telecast
- 10.30 Mr. Dressup
- 11.00 Sasame Street
- 11.30 Weather Report
- 12.00 From Now On
- 12.30 Wicks
- 13.00 Today From Ontario
- 14.00 The Edge of Night
- 14.30 Take Thirty
- 15.00 The Bob McLean Show
- 16.00 Beyond Reason
- 16.30 All In the Family
- 17.00 The Beachcombers
- 17.30 The Mary Tyler Moore Show
- 18.00 The City at Six
- 19.00 Happy Days
- 19.25 Free-time referendum broadcast
- 19.30 In the Public Eye
- 20.00 Mark and Mandy
- 20.30 Adventures in History
- 21.00 Barney Miller
- 21.30 The fifth estate
- 22.30 The National
- 23.30 The City Tonight
- 23.50 Gunsmoke
- 24.00 Station closing

24 CFCF

- 5.59 Sign On
- 6.00 University of the Air
- 6.30 Morning Exercises
- 7.00 Canada A.M.
- 9.00 Romper Room
- 9.30 What's Cooking
- 10.00 Ed Allan
- 11.00 The Community
- 11.30 Rocket Robin Hood
- 12.00 The Flintstones
- 12.30 Street Talk
- 13.00 «Should» our immigration laws be changed?
- 13.30 McGowan and Co.
- 13.30 The Alan Hamel Show
- 14.00 The National
- 15.00 The Mad Dash
- 16.30 The Family Feud
- 17.00 The Price is Right
- 18.00 Pulse
- 18.30 The Waltons
- 20.00 Eight is enough
- 21.00 Charlie's Angels
- 22.00 Quincy
- 23.00 CTV National News
- 24.00 The Twelve Midnight Movie: «Act of the heart» (Drame 1970) avec Genevieve Bujold, Donald Sutherland et Monique Lévay
- 1.45 Sign Off

CINÉMA

- ARLEQUIN, 1004 est. Ste-Catherine (288-2943): «L'Étrange au masculin» (de Jean-Jacques Desjardins, 20 h 30)
- ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4245): «Kramer vs Kramer» 17 h 05, 19 h 10, 21 h 10
- ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (931-3313): «Folks» 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30
- ATWATER III, Plaza Alexis Nihon (931-3313): «Coal miner's daughter» 16 h 45, 19 h 00, 21 h 10
- AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747): «Best boy» 19 h 00, 21 h 00
- BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932): «The Psychiatrist» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30 — «Split Beaver girls» 13 h 40, 16 h 30, 19 h 20, 22 h 10
- BERRI, 1280 St-Denis (288-2115): «Le triangle des Bermudes» 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40 — «Le commando des tigres noirs» 19 h 15, 21 h 15
- BIJOU, 5030 Papineau (526-9131): «L'assistant fait des ravages» 12 h 30, 15 h 05, 17 h 40, 20 h 30 — «Un harem très spécial» 14 h 00, 16 h 35, 19 h 15, 21 h 50
- BOULEVARD, 1, 1 Place Bonaventure (861-2725): «Apocalypse now» 18 h 15, 21 h 00
- BOULEVARD II, «The Champeling» 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15
- BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 Boul. Taschereau (465-5906): «Le commando des tigres noirs» 19 h 45 — «Les Berserkers» 21 h 30
- BROSSARD II, «Ellie» 21 h 35 — «Les chaînes du sang» 19 h 30
- BROSSARD III, «Kramer contre Kramer» 19 h 15, 21 h 15
- CHAMPLAIN I, 1815 est. Ste-Catherine (524-1685): «Kramer contre Kramer» 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30
- CHAMPLAIN II, «C'est l'apocalypse» 18 h 15, 21 h 00
- CHATEAU I, 6956 St-Denis (271-1103): «Le champion» 12 h 30, 16 h 55, 21 h 20 — «Le retour» 14 h 40, 19 h 05
- CHATEAU II, «Jeux d'amour au collège des filles» 12 h 55, 15 h 50, 18 h 45, 21 h 40 — «Couple compliqué» 12 h 30, 17 h 15, 20 h 10
- CINÉMA DE MONTRÉAL, «Un couple en fuite» 13 h 00, 16 h 35, 20 h 15 — «Tendre combat» 14 h 45, 18 h 20, 22 h 00
- CINÉMA DE MONTRÉAL II, «Justine» 15 h 30, 18 h 45, 21 h 00, 21 h 45 — «La séquestration des S.S.» 14 h 05, 17 h 15, 20 h 10
- CINÉMA RIALTO, 5723 ave. du Parc (Les valeurs de jobs) (de Tahani Rached) 20 h 30
- CINÉMA 76 ART, 3180 est. Bélanger (722-0302): «Le syndrome chinois» 19 h 15 — «L'express de minuit» 21 h 30
- CINÉMA THÉÂTRE QUÉBÉCOISE, 1700 St-Denis (844-8734): «Bonjour Paris» (de

- Jean Image, France, 1953) 19 h 30 — «Les enfants de néant» (de Brault, France 1968) — «Le bras de levier et la rivière» (de Brault, Québec 1973) et «Normet» (de Gilles Groulx, Québec 1959) 21 h 30
- CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (485-3995): «Little darlings» 19 h 00, 21 h 00
- COMMODORE, 5780 ouest, boul. Gouin (334-8560): «Merci mesdames les puts» 19 h 00 — «Femmes en cage» 20 h 20 — «Toutes les couleurs du vice» 21 h 40
- COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141): «Les bons débarres» 12 h 45, 14 h 55, 17 h 00, 19 h 10, 21 h 20
- COMPLEXE DESJARDINS II, Festival Bergman: «Sonate d'automne» 12 h 40, 14 h 25, 16 h 10, 17 h 55, 19 h 40, 21 h 25
- COMPLEXE DESJARDINS III, «Quelle chaleur» 12 h 05, 14 h 55, 17 h 45, 20 h 35 — «Martine la massesse» 13 h 25, 16 h 15, 19 h 05, 21 h 55
- COMPLEXE DESJARDINS IV, «Casse-toujours tu m'interesses» 12 h 30, 14 h 20, 16 h 10, 18 h 00, 20 h 00, 21 h 40
- CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE, 1455 Boul. de Maisonneuve (879-4349): «Reliche»
- CÔTE-DES-NEIGES I, 6808 Côte-des-Neiges (725-5528): «Folks» 19 h 20
- CÔTE-DES-NEIGES II, «Apocalypse now» 18 h 25, 21 h 00
- CRAPAZIE, 8610 St-Denis (388-4210): «C'est l'apocalypse» 20 h 00
- DAUMIN I, 2396 est. Beaudin (771-6060): «Cordelia» 19 h 20, 21 h 30
- DAUMIN II, «Manhattan» 19 h 30, 21 h 30
- DORVAL I, 760 Dorval, Dorval (631-8586): «L'insolite» 19 h 05, 21 h 00
- DORVAL II, «The serial» 19 h 05, 21 h 05
- DORVAL III, «Foxes» 19 h 05, 21 h 05
- DECARIE SQUARE I, Centre Decarie Square, 6855 Chénail (341-3190): «All that jazz» 19 h 00, 21 h 15
- DECARIE SQUARE II, «Kramer vs Kramer» 19 h 00, 21 h 00
- ELYSÉE I, 35 Milton (842-6053): «Un se, cont soufflé» 19 h 30, 21 h 30
- ELYSÉE II, «Le femme-flic» 19 h 15, 21 h 30
- GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (671-6129): «La grande attaque du train d'or» 19 h 10 — «Le champion» 21 h 10
- GREENFIELD II, «Jeux d'amour au collège des filles» 18 h 05, «Amants ardents» 20 h 05
- GREENFIELD III, «Buffet froid» 18 h 00, 19 h 40, 21 h 25
- GUY, 1435 Guy (931-2912): «The Psychiatrist» 12 h 20, 15 h 05, 17 h 50, 20 h 35 — «Doctor and his women» 13 h 50, 16 h 35, 19 h 20, 22 h 00
- JEAN-TALON, 4255 est. Jean-Talon (725-7000): «Elle» 21 h 30 — «Les naufrages de l'île perdue» 19 h 30
- KENT, 6100 ouest Sherbrooke (469-9707): «The tin drum» 18 h 30, 21 h 05

- LA CITÉ I, 3575 Avenue du Parc (844-2829): «Little darlings» 19 h 00, 21 h 00
- LA CITÉ II, «The serial» 19 h 30, 21 h 15
- LA CITÉ III, «The rose» 18 h 15, 20 h 45
- LA SCALA, 6430 Papineau (721-5107): «Obsessions» 19 h 30 — «Justice pour tous» 21 h 20
- LAVAL I, 1600 le Corbusier, Chomedey (688-7776): «Le retour» 19 h 00 — «Le champion» 21 h 20
- LAVAL II, «Jeux d'amour au collège des filles» 18 h 35, «Les passions de Monique» 20 h 10
- LAVAL III, «Gabrielle» 19 h 00, 21 h 00
- LAVAL IV, «La fille» 19 h 15, 21 h 15
- LAVAL V, «Buffet froid» 18 h 00, 19 h 45, 21 h 25
- LAVAL-ODEON I, Centre 2000, 3195 ouest, boul. St-Martin, Chomedey (687-5207): «Kramer contre Kramer» 19 h 15, 21 h 15
- LAVAL-ODEON II, «Ciao, les mecs» 19 h 00 — «Le commando des tigres noirs» 20 h 50
- LOEW'S I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437): «Godsend» 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10
- LOEW'S II, «Foxes» 13 h 00, 15 h 00, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10
- LOEW'S III, «When time ran out» 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10
- LOEW'S IV, «Heart beat» 13 h 05, 15 h 10, 17 h 15, 19 h 20, 21 h 25
- LOEW'S V, «Mad Max» 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00
- MASCOUCHE I, 3131 boul. de Mascouche, Place G.P.A., Mascouche (474-4141): «Mon nom est Bulldozer» 19 h 30 — «Les dires sauvages» 21 h 30
- MASCOUCHE II, «La grande menace» 19 h 30 — «Elle» 21 h 30
- MERCIER, 4280 est. Ste-Catherine (255-6234): «Le triangle des Bermudes» 18 h 15, 21 h 50 — «Le commando des tigres noirs» 20 h 00
- MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579): «Beneath the valley of the alive» 19 h 00, 21 h 00
- MONTENACH I, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-1541): «Morsures» 19 h 00 — «Justice pour tous» 21 h 30
- OUIMETOSCOPE I, «El Topo» (de Alejandro Jodorowsky, Mexique, 1971) 19 h 15, 21 h 30
- OUIMETOSCOPE II, «Les grands enfants» de Paul Tanzi 19 h 00, 21 h 00
- OUTREMENT, 1240 ouest, Bernard (277-4145): «Mourir à tue-tête» 19 h 30 — «Le mariage de Maria Braun» 21 h 30
- PALACE, 698 ouest, Ste-Catherine (866-6991): «Hopper» 12 h 15, 16 h 00, 19 h 45 — «Every which way but loose» 14 h 00, 17 h 45, 21 h 30
- PLACE LAURIER, 1371 est. Laurier — «A voir seize ans» de Jean-Pierre Lefebvre, 20 h 00 — «Elle» 21 h 30
- PARADIS I, 8215 Hochelaga (354-3110): «Les dires sauvages» 19 h 30 — «Mon nom est Bulldozer» 21 h 50

- PARADIS II, «Le ciel peut attendre» 21 h 40
- PARADIS III, «Le ciel peut attendre» 21 h 40
- PARADIS IV, «Le ciel peut attendre» 21 h 40
- PARADIS V, «Le ciel peut attendre» 21 h 40
- PARADIS VI, «Le ciel peut attendre» 21 h 40
- PARADIS VII, «Le ciel peut attendre» 21 h 40
- PARADIS VIII, «Le ciel peut attendre» 21 h 40
- PARADIS IX, «Le ciel peut attendre» 21 h 40
- PARADIS X, «Le ciel peut attendre» 21 h 40
- PARADIS XI, «Le ciel peut attendre» 21 h 40
- PARADIS XII, «Le ciel peut attendre» 21 h 40
- PARADIS XIII, «Le ciel peut attendre» 21 h 40
- PARADIS XIV, «Le ciel peut attendre» 21 h 40
- PARADIS XV, «Le ciel peut attendre» 21 h 40
- PARADIS XVI, «Le ciel peut attendre» 21 h 40
- PARADIS XVII, «Le ciel peut attendre» 21 h 40
- PARADIS XVIII, «Le ciel peut attendre» 21 h 40
- PARADIS XIX, «Le ciel peut attendre» 21 h 40
- PARADIS XX, «Le ciel peut attendre» 21 h 40
- PARADIS XXI, «Le ciel peut attendre» 21 h 40
- PARADIS XXII, «Le ciel peut attendre» 21 h 40
- PARADIS XXIII, «Le ciel peut attendre» 21 h 40
- PARADIS XXIV, «Le ciel peut attendre» 21 h 40
- PARADIS XXV, «Le ciel peut attendre» 21 h 40
- PARADIS XXVI, «Le ciel peut attendre» 21 h 40
- PARADIS XXVII, «Le ciel peut attendre» 21 h 40
- PARADIS XXVIII, «Le ciel peut attendre» 21 h 40
- PARADIS XXIX, «Le ciel peut attendre» 21 h 40
- PARADIS XXX, «Le ciel peut attendre» 21 h 40

SUR SCÈNE

- ATELIER CONTINU, 1200 est. Laurier — «Le cabaret éphémère» par la Poult Pout Band, du jeu au dim. 21 h 00
- CAFÉ MOULIERE, 1200 St-Hubert (844-7002): «Dannée Marion, sacrée Sandra» de Michel Tremblay, avec Sylvie Germain et André Dussault. Mise en scène de Danielle Fichaud, du jeu au dim. 20 h 30
- CENTRAU, 453 St-François-Xavier (268-1229): «Circus Gothic» écrit et joué par Jan Kudela Mar. à sam. 20 h 00. Dim. 19 h 00. Matinée sam. 14 h 00
- CENTRE CULTUREL CALIXA: L'AVALLÉE, 3819 Calixa-Lavallée — La troupe de théâtre «La Gang de Guybourg présente: «En direct de Montréal», 20 h 00. Rens.: 872-3455
- GROUPE LA VEILLÉE, 2281 est. Sainte-Catherine (525-8529): «Corne Muse» avec Daniel Bergeron, Marie-Jacqueline Corbel, Denise Marcier, Julie Poulain et Jean-François Thout, du jeu au dim. 20 h 30
- L'ESKABEL, 2334 rue Centre (près du métro Charlevoix) — «Plein Chant» (mise en scène Jacques Offry du jeu au dim. 21 h 00. Rens.: 931-0895 ou 931-8401

- LE SOLEIL LEVANT, 286 ouest, Ste-Catherine (861-0657): «John O'Neil, pianiste de jazz»
- LA POUDRIÈRE, 1111 Ste-Hélène — «George Dandin» ou (le mari confondit) et «Les Pécheuses Ridicules», de Molière avec Elisabeth Chouvaldiz, Jacques Zouvi, Gabrielle Mathieu, Alain Gendreau, Serge Dupire, Blaise Van, Jean Ringuet et Jean Dalmain. Mise en scène: Jean Dalmain. Mar. à sam. 20 h 30. Matinée mer. ven. 14 h 30
- SALLE POLLACK, 555 ouest, rue Sherbrooke (392-8224): «Concert des compositeurs-étudiants, dir. Donald Steven, 20 h 30 Oeuvres de Martin, Charbonneau, Genge, Eagle, Mon, Martin, Beaulieu
- THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI, 1297 Papineau (523-1211): «Nasopodes et autres bêtes merveilleuses» de Michel Garsneau, avec André Anglini, Jocelyne Goyette, Marcel Leboeuf, Guy Nadon et Julie Vincent. Mise en scène de Roger Blay. Tous les soirs: 20 h 30 (répète lundi) sauf la représentation du dimanche: 15 h 00
- THÉÂTRE DE L'ÎLE, 1 rue Wellington, Hull (771-6669): «L'École des Femmes» de Molière avec Gilles Proulx, Sylvie Houle, Robert Gou, Bernard Assinew, Liette St-Gelais, Jean-Louis Fyts, Lucien Crustin, Daniel Richer. Mise en scène: Raphaël Aubin. Mar. à ven. 20 h 30. Sam.: 19 h 00, 22 h 00. Dim.: 19 h 30

- THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0583): «L'improvisé d'Outremont» de Michel Tremblay, avec Rita Lafontaine, Denise Morille, Monique Mercure, Eve Gagnier. Mise en scène: André Brassard. Mar. à ven. 20 h 00. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim.: 19 h 30
- THÉÂTRE DENISE PELLETIER, 4353 est. Ste-Catherine (253-8974): «Salle Denise Pelletier — L'amour des trois oranges» d'Alexandre Arnaud avec Pierre Thériault, Edgar Fauriol, Michèle Desautels et plusieurs autres. Mise en scène: Gilles Pelletier 14 h 00</

La nouvelle loi sur la protection du consommateur est muette

Allons-nous vers l'implantation du lecteur optique?

Le groupe Action-alimentation du Carrefour d'éducation populaire de Pointe Saint-Charles se dit inquiet et étonné tout à la fois que le gouvernement ait décidé de retirer de la nouvelle loi sur la protection du consommateur entrée en vigueur le 30 avril l'article 223 obligeant le commerçant à indiquer le prix de vente sur chacun des biens offerts dans son établissement.

Cet article ne vise pas tant à corriger une situation existante mais plutôt à prévenir la situation qui pourrait prévaloir advenant l'implantation généralisée du lecteur optique dans les chaînes d'alimentation.

La mise en application de cet article pose, semble-t-il, certains problèmes techniques, notamment pour ce qui est du marquage de tous les petits articles. L'Office de la protection du consommateur a déjà formé un comité chargé d'étudier toute cette question, comité composé de représentants de l'Office, de représentants de l'industrie et des deux grandes chaînes — Steinberg et Provigo — qui ont déjà dans certains de leurs magasins un lecteur optique. L'Office a en outre confié à la firme IQOP le mandat d'évaluer les réactions des consommateurs face aux différentes formules de marquage des prix. Cette recherche sera principalement basée sur un sondage effectué dans quelques supermarchés qui ont l'intention d'expérimenter le lecteur optique. L'Office de la

LE PANIER À PROVISIONS

Renée Rowan

protection du consommateur prévoit que pour compléter cette étude, on doit compter environ un an.

Dans une lettre qu'il vient d'adresser au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, M. Guy Joron, le groupe «constate que le lobbying des compagnies d'alimentation est bien puissant pour forcer ainsi (le gouvernement) à hésiter».

Le groupe s'inquiète également du fait qu'un magasin Steinberg de Ville LaSalle se serait en train d'installer des caisses électroniques.

Rejoint au téléphone hier, le porte-parole aux relations publiques de Steinberg, M. Paul Grenier, note en effet que l'installation de caisses électroniques est prévue pour un certain nombre de magasins. Les trois types de caisses — conventionnelles, électroniques et électroniques avec lecteur optique — sont actuellement en usage dans les magasins de cette chaîne, mais éventuellement, tous les magasins seront équipés de caisses électroniques avec lecteur optique. Si l'article actuellement à l'étude était inclus dans la loi sur la protection du

consommateur, tout ce que ça changerait, même si nous avions partout des caisses électroniques munies d'un lecteur optique, serait l'obligation de marquer les prix sur tous les produits.

Du point de vue du consommateur, ajoute-t-il, cela se traduirait vraisemblablement par une hausse de prix, puisque cela signifierait engager plus d'employés pour faire ce travail. Le système de la caisse électronique équipée d'un lecteur optique permet en effet de réaliser des économies, la compagnie pouvant ainsi réduire son personnel puisque avec le code universel on n'a pas besoin de marquer les prix sur les produits.

Les membres du groupe Action-alimentation ont visité en octobre 1979 le magasin Steinberg à Dorval où le système existe déjà à titre expérimental. Dans la lettre adressée au ministre Joron, on note que «le non-marquage des prix sur les produits alimentaires va à l'encontre des droits et des intérêts des consommateurs».

Le groupe fait part à M. Joron de ses observations: les prix, dit-il, étaient sur les tablettes, mais parfois des

produits avaient été déplacés, ce qui pouvait induire le client en erreur quant au prix véritable; après avoir mis plusieurs produits dans le chariot, il lui était impossible de se souvenir de tous les prix. Ainsi, on ne pouvait comparer les prix avec ceux des produits semblables dans une autre allée, sans revenir sur ses pas, ce qui constitue une perte de temps. «De plus, ajoute le groupe, quand on est un petit salarié, cela rend impossible à calculer, à mesure qu'on remplit son chariot, si on sera en mesure de payer une fois rendu à la caisse»; comme les prix ne sont pas marqués sur les produits, il est impossible, à la caisse, de vérifier si le prix sur la facture est le bon, car l'ordinateur n'est pas à l'abri des erreurs. Il peut aussi arriver qu'on ait oublié d'entrer un «spécial» dans l'ordinateur.

Comme on ne peut plus comparer le prix d'un produit nouvellement acheté avec celui d'un autre acheté quelque temps auparavant, puisqu'il n'y a pas de prix marqués, il faut conserver soigneusement ses reçus de caisse.

Le groupe note par ailleurs, que le reçu détaillé donné pour compenser est souvent incompréhensible à cause des abréviations employées. Par exemple, demande-t-on, sait-on ce que signifient les mentions suivantes? DAV BIS COC; NEST FRA STR; STBG MEN MIN ou PURI FEU BEA. «De toute façon, ajoutent les signataires de cette lettre, après avoir passé quel-

ques heures à préparer, acheter puis ranger notre commande d'épicerie, nous n'avons pas le temps, ni le goût de revoir tous les prix. C'est une perte de temps car nous n'avons aucun moyen de savoir s'il y a des erreurs ou non.»

Le groupe conclut que lors de sa visite au Steinberg de

Dorval il a pu constater que tous les clients rencontrés à la sortie étaient insatisfaits de ce système.

Action-alimentation, animé par la diététiste Jocelyne Gauvin, est un groupe composé de femmes qui ne peuvent compter pour vivre que sur un budget très limité ou qui touchent des prestations d'aide sociale.



pour fins gourmets seulement

compétence
robert campeau
844-3361

Ristorante **IL GIARDINO**
présente son
Buffet spécial de la fête des mères
avec surprise pour toutes les mères
dimanche de 11h30 à 2h30 **\$6.95**
et en soirée dès 17h.: **\$7.95**
Enfants moins de 12 ans: moitié prix
475 ouest, rue Sherbrooke pour réservations: **842-0420**

un petit restaurant français qu'il faut découvrir...
AUX DEUX CHAINES
1214 EST. ST-CATHERINE (metro Beaudry)
522-4882 Fermé le dimanche

À Magog, une bonne adresse
L'Auberge de L'Étoile
Pres du Mont Orford, face au lac Memphremagog
Tous les sports de saison
Réservations: (819) 843-6521

Un coin de soleil
La Medina
Téléphonez pour réserver
Beaucoup de gens connaissent le
COUSCOUS...
Très peu en connaissent la vraie saveur...
En exclusivité... Vins marocains dont les très fameux gris de Boulosouane
Spécialités marocaines
ouvert de 17h30 à 24h tous les jours
3464 rue St-Denis
Tél.: 282-0359

Un coin de soleil au cœur de Montréal.
El Morocco II
La Cuisine Orientale par excellence
(fermé vendredi soir)
3450 Drummond, Montréal (au nord de Sherbrooke)
844-6888

Au Vieux Montréal
Restaurant Français
Table d'hôte
Groupes acceptés
Ouvert 7 jours par semaine
361 est, rue St-Paul
Vieux Montréal
Réservations: 861-5337

L'univers n'est rien que par la vie, et tout ce qui vit se nourrit.
Brillat Savarin
(recueilli par Yvan Grégoire)

Gibby's
GRILLADES ET FRUITS DE MER
298 Place d'Youville, Montréal
Tél.: 282-1837
St-Sauveur des Monts, P.Q.
Tél.: 277-5275
Fort Lauderdale

heures d'ouverture: du lun. au sam. de 17 h 30 à minuit
Fermé le dimanche
n'oubliez pas de réserver!

la sila
gastronomie italienne
2040, St-Denis, Montréal
844-5083

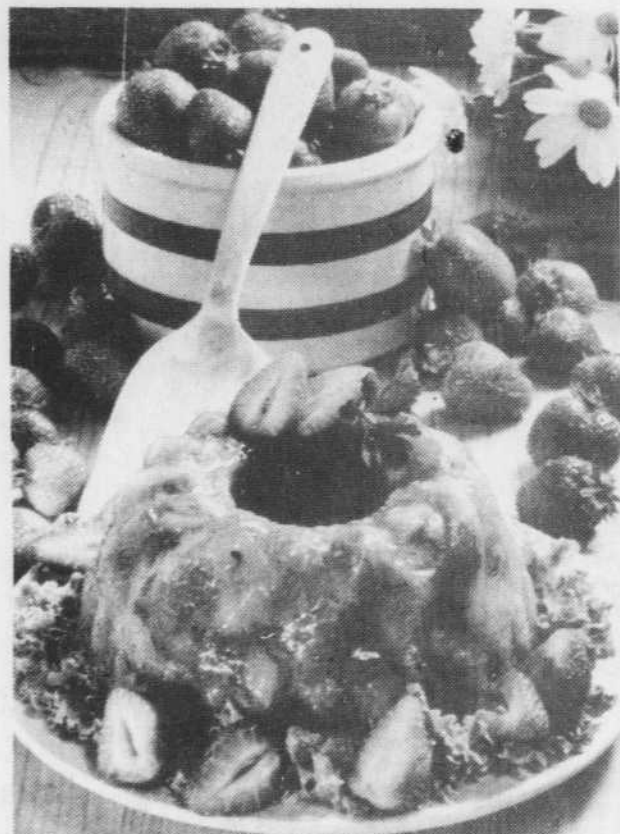
Benihana 紅包
GRILLADES JAPONAISES
Spectaculaire!
Changez votre ordinaire, passez une soirée spectaculaire au Benihana Steak House de Bill Wong!
A peine assis à votre table, le chef armé de tout son attirail culinaire commence le spectacle. En un tour de main, votre table se transforme en scène de théâtre. Vos yeux sont éblouis. Votre palais est ravi.
Steak Hibachi, succulentes crevettes, poulet teriyaki... pourquoi pas ce soir
Au deuxième étage
BILL WONG'S
7965 boul. Décarie
Réservations: 731-8202
Ouvert pour le lunch et le dîner.

STATIONNEMENT GRATUIT dès 17 heures pour nos clients
Le Diner-Théâtre
offrez-vous une table d'hôte dans nos restaurants situés au Complexe Desjardins avec la possibilité de déguster vos dessert et café après le théâtre. En sortant du théâtre, quelques pas dans le passage souterrain vous amèneront à notre **TERRASSE** L'AFFICHE ou vos dessert et café vous attendent, sans supplément à payer.

une véritable aventure gastronomique
GRILLADIN
GRILLADES ET FRUITS DE MER
Table d'hôte à partir de **9.75**

Le Piccolo
Table d'hôte à partir de **5.75**
CUISINE ITALIENNE TRADITIONNELLE

COTE: EXCELLENT DANS MONTREAL STAR
25 AVRIL 1979 CHINESE DINER'S CLUB
7.95 KISAN-FU
Licence complète RESERVATIONS: Principales cartes de crédit acceptées 284-1104
COMPLEXE DESJARDINS



Fraises et rhubarbe

Pour certains, c'est fraises et champagne: pour nous, c'est fraises et rhubarbe. Ces deux fruits, parmi les premiers à faire leur apparition au printemps ou au début de l'été, font très bon ménage. En attendant la production locale, on trouve sur le marché des fraises en provenance de la Californie qui sont sucrées et aromatiques. «En spécial», cette semaine dans plusieurs chaînes de magasins. Quant à la rhubarbe, elle a déjà fait son apparition dans nos potagers ou un petit l'acheteur soit à l'état frais, soit au comptoir des produits surgelés.

Voici un dessert à la gelée rafraîchissant et printanier.

Les ingrédients: 6 tasses de rhubarbe coupée en morceaux d'un demi-pouce environ; 1 tasse ou moins de sucre; ¾ tasse d'eau; 2 enveloppes (1 c. à table chacune) de gélatine sans saveur; 2 c. à table de jus de citron; 1 pinte de fraises fraîches.

Le mode de préparation: dans une casserole, mélanger la rhubarbe, le sucre et une demi-tasse d'eau. Amener à ébullition à feu moyen; réduire le feu et mijoter pour environ 10 minutes ou moins en brassant de temps à autre jusqu'à ce que la rhubarbe soit tendre, mais non défilée. Pendant ce temps, faire amollir la gélatine dans le restant d'eau auquel on a ajouté le jus de citron. Ajouter à la rhubarbe. Laisser refroidir jusqu'à ce que le mélange commence à épaissir. Ajouter les fraises tranchées. Verser dans un moule de six tasses et laisser refroidir trois heures environ.

les bons achats

(A moins d'indication contraire, les prix mentionnés sont à la livre).

A & P: poulets surg., cat. «utilité», environ 3 à 4 lb. 69 cents; côtelettes de porc, mélange de longe — 2 du bout des côtes; 2 du bout de longe et 4 du centre, \$1.29; longe de porc entière, pqt familial — 1 portion des côtes, 1 portion de faux-filet, des côtelettes du milieu, \$1.19; rôti de longe de porc déossé, portion des côtes, \$1.99; rôti de bœuf, 5 premières côtes, \$2.39; bifteck, 5 premières côtes, \$2.99; côte de bœuf entière pour le congélateur, env. 35 lb. \$1.89; côtes de bœuf à braiser, \$1.69; pilons de poulet surgelés, 99 cents. Poisson: filets de morue surgelés, \$1.59. Fruits et légumes: fraises de Cal., 68 cents la chop.; oranges Valencia de Cal., gros, 88, 10 pour \$1.49; mais des E.-U., 7 pour \$1.49; concombre anglais, calibre gros, 89 cents ch.; pommes de terre nouvelles des E.-U., sac de 5 lb. \$1.49; échalotes des E.-U., 4 ppts pour 88 cents; pommes «Délicieuses» jaunes, 58 cents; courgettes zucchini, 49 cents.

Cooprix: jeunes dindes surg., cat. «utilité», 6 à 12 lb. 79 cents; jambon «mignon», déossé, prêt-à-servir, Trailefer, \$1.99; bœuf haché maigre, \$2.18; bacon tranché sans couenne La Dijonnaise, 79 cents. Poisson: filets de goberge surg. La Marinière, \$1.19; saumons de l'Atlantique Keta (Chum) en tranche, \$2.99; demi ou entier, \$1.99. Fromage: camembert campanard Vaudreuil, \$2.99. Fruits et légumes: échalotes importées, 23 cents le pqt; épinards importés sac de 10 on, 68 cents; citrons de la Cal., gros, 140, 12 cents ch.; oranges à jus de Flor., sac de 5 lb. \$1.59.

Dominion: dindes, cat. A, 8 à 14 lb, surg., 87 cents; rosbif de côte, \$2.58; bifteck de côte, \$2.78; soc de porc déossé, roulé, fumé, \$1.48; bacon découenné Maple Leaf, pqt de 500 g., \$1.48. Poisson: filets de turbot surgelés, \$1.58; truites arc-en-ciel, \$1.98. Fruits et légumes: fraises de la Cal., 1 chop., 59 cents; cantaloupes du Mexi., gros, 36, 68 cents ch.; concombres de Flor., 3 pour 99 cents; champignons blancs, cult. can., contenant de 12 on, \$1.68; germes de Luzerne du Qué., pqt de 4 on, 2 pour 88 cents; fèves germées du Qué., pqt de 16 on, 2 pour 88 cents; limettes fraîches de Flor., gros, 63, 99 cents la douz.

Econoprix: jeunes dindons surg., cat. «utilité», 6 à 12 lb. 79 cents; soc de porc fumé Cottage Le Boucan, \$1.28; bacon sans couenne, Jubilé, 500 g. 69 cents. Fruits et légumes: pommes jaunes «Délicieuses» de la C.-B., 49 cents; pampelmousses blancs ou roses de la

Flor., gros, 48, 5 pamp. pour 99 cents; champignons frais couleur café, \$1.59; raisins rouges Empereur du Chili, 98 cents; épinards des E.-U., cello de 10 on, 68 cents; échalotes de Cal., 2 ppts pour 39 cents.

Hypermarché: bifteck ou rosbif d'aloyau, bout enlevé, \$3.18; pointe de poitrine de bœuf complète, \$1.98; bœuf haché maigre, \$1.98; bœuf à ragout déossé, \$2.28; bacon en tranches, sans couenne Kent, de Schneider, pqt de 500 gr. \$1.49; jambon «mignon» déossé Hygrade, \$2.19. Poisson: filets de morue frais, \$1.89; truites de mer fraîches, \$1.49. Fruits et légumes: oranges Valencia, Sunkist, gros, 88, 15 cents ch. ou \$1.80 la douz.; piments verts de Flor., 69 cents; laitue romaine de Cal., 78 cents ch.; pommes de terre nouvelles de la Cal., 25 cents.

IGA/Boniprix: épaule de porc fumée Maple Leaf, env. 6 lb. 88 cents; bifteck de palette, \$1.48; bifteck de côtes croisées, \$1.98; quarts de poulet frais, portion de la cuisse, 88 cents — portion de la poitrine, \$1.08; rôti de côtes croisées, \$1.88; quarts de poulet frais, portion de la poitrine, sans aile, \$1.18. Poisson: filets d'aiglefin surgelés, \$2.28; éperlans de mer surgelés, paquet d'une livre, \$1.18. Fruits et légumes: oranges de Flor., gros, 80, \$1.39 la douz.; choux verts des E.-U., 23 cents; haricots verts des E.-U., 59 cents; concombre anglais de l'Ont., 69 cents ch.

L'équipe: bifteck de longe déossée, tranche complète, ou rôti extérieur de croupe, \$1.98; bifteck de surlonge, \$2.78; pointe de surlonge, \$2.68; bifteck ou rôti d'aloyau, \$3.28. Fruits et légumes: champignons blancs de cult. can., cont. d'une chopine, 99 cents; pommes McIntosh du Qué., AC, sac de 5 lb. \$1.49; concombre anglais de l'Ont., 69 cents ch.; carottes des E.-U., sac de 2 lb. 49 cents.

Métro: longe de porc frais, bout du filet, env. 3 lb. \$1.08; poitrines de poulet Chanteclerc, surgelées, sans dos, bte d'env., 5 lb. \$1.08; longe de porc frais, bout de côte, env. 3 lb. 88 cents; bifteck de côte, \$2.88; longe de porc frais, morceau du centre, \$1.48; jambon déossé La Fourcée, prêt-à-servir, 2 à 3 lb. \$3.28. Poisson: saumon rose du Pacifique, surgelé, 3 à 5 lb, morceau complet ou demi, \$1.99. Fruits et légumes: melon d'eau, 29 cents; poires Anjou, gros, 135, prod. des E.-U., 58 cents; germes de luzerne, prod. du Qué., pqt de 4 on, 2 pour 79 cents; pommes rouges Spartan, AC, sac de 3 lb. \$1.69; raisin noir Ribier, produit du Chili, \$1.39; ananas, gros, 12, prod. du Mex., 89 cents ch.

Provibec: poulets surgelés, 3 à 4 lb, cat. A, 75 cents; soc de porc déossé, \$1.05; jambon genre «diner», \$1.95. Poisson: éperlans de lac nettoyés, surgelés, sac de 16 on, \$1.05. Fruits et légumes: céleri Pascal de Flor., gros, 24, 57 cents; melon d'eau importé des E.-U. ou du Mex., 25 cents; concombres anglais, gros, medium, prod. de l'Ont., 78 cents ch.; pampelmousses blancs de Flor., sac de 5 lb. \$1.39; mais sur épis de la Flor., pqt de 5 épis, 98 cents.

Provigain: bifteck de longe, \$2.07; rosbif ou bifteck de pointe de surlonge, \$2.67; bifteck de surlonge, \$2.97; bifteck d'aloyau, \$3.67; rosbif de croupe, coupe extérieure, \$2.07; bifteck d'intérieur de longe, \$2.47; bœuf haché maigre, \$2.37; bœuf minute, \$3.27; bacon sans couenne Provigo, pqt de 500 gr. \$1.07. Fruits et légumes: oranges Sunkist Navel de Cal., gros, 88, \$1.44 la douz.; champignons blancs du Qué., contenant de 8 on, 97 cents; pommes McIntosh AC du Qué., sac de 5 lb. \$1.49; choux verts frais des E.-U., 24 cents; radis lavés, cello de 16 on, importés des E.-U., 69 cents.

Richelieu: rosbif de palette, coupe ordinaire, \$1.18; bifteck de côtes, \$2.88; rosbif de côtes croisées, \$1.68; rosbif de côtes, avec os de dos, \$2.68; rosbif de palette déossé, \$1.78; jambonneau ou croupe de porc frais, 88 cents; bœuf à ragout, déossé, \$2.28; bœuf haché mi-maigre, \$1.98; jambon déossé, prêt-à-manger, style québécois, demi, \$1.68; foie de bœuf tranché, prod. décongelé, 98 cents. Fruits et légumes: concombres anglais, prod. de l'Ont., gros, 12, 79 cents ch.; brocoli, gros, 14, prod. des E.-U., 99 cents ch.; raisin noir Ribier, produit du Chili, \$1.39; pommes jaunes «Délicieuses», gros, 125, AC, prod. des E.-U., 49 cents; oranges de Flor., prod. des E.-U., sac de 5 lb. \$1.49; échalotes, gros, 48, prod. des E.-U., 2 ppts pour 35 cents; ananas, gros, 12, prod. du Mex., 89 cents ch.

Steinberg: cuisses de poulet fraîches, sans dos, 98 cents — poitrines, \$1.18; soc de porc roulé, fumé, Maple Leaf, \$1.79.

Spécialaux Intermagasins: rosbif de palette ordinaire, \$1.28; rosbif de palette, coupe européenne, \$1.58; rosbif de palette déossé, \$1.98; rôti de côtes croisées, \$1.98; bifteck de palette, \$1.58; bifteck de palette, coupe européenne, \$1.68. Fruits et légumes: oranges Sunkist Valencia, gros, 88, 15 cents ch. ou \$1.80 la douz.; fraises de la Cal., 69 cents ch.; chicorée ou escarole de la Flor., 68 cents; bananes Dole, 39 cents; courges poivrées de la Flor., 39 cents.

TROÏKA
Pour un festin de tsar, La Troïka, da! da!
Que ce soit pour un repas d'affaires ou une soirée romantique, La Troïka est l'endroit idéal pour savourer les merveilleuses gastronomiques de la douce France et de l'ancienne Russie. Vous savourerez le poulet à la Kiev, le bœuf Stroganoff ou toute autre spécialité délectable que vous arroserez de vin français et de vodka authentiquement russe. Vous vous laisserez charmer par les mélodies tziganes, vous vivrez des moments inoubliables au cœur de l'ancienne Russie. Et pour couronner un repas inoubliable, n'oubliez pas la carte American Express.
La Troïka, 2171, rue Crescent, Montréal.
Réservations: (514) 849-9333.
La carte American Express. Ne sortez pas sans elle.
Sortez en grand

L'emportant 8-4 malgré une interruption de 3 h 50

Les Astros ne font qu'une bouchée de Grimsley

par Richard Milo

Le gérant Bill Virdon n'a eu que des éloges à faire du quatuor d'arbitres qui a permis une interruption de trois heures et cinquante minutes hier pour permettre aux Astros de Houston de remporter officiellement une victoire plénière devant 5,503 personnes, en début d'après-midi, et une centaine de spectateurs seulement en soirée.

En effet, après les Expos, lundi, ce fut au tour des Astros, hier, de profiter des largesses des arbitres, qui n'avaient, à vrai dire, pas d'autre choix. Les Astros menaient 5-1, après un retrait en cinquième lorsque la pluie s'est abattue sur le stade. La veille, l'interruption avait duré deux heures et 53 minutes. Hier, elle a duré encore plus longtemps, le temps que la pluie

cesse de tomber et que les Astros fassent comme les Expos, la veille, et qu'ils attendent pour terminer le match qu'ils avaient déjà gagné au début de l'après-midi. Le match a commencé à 13 h 35, et il a pris fin vers 20 h.

Les Astros n'ont fait qu'une bouchée de Ross Grimsley, qui a concédé cinq points à la suite de cinq coups sûrs dès la première manche. Et ils ont ensuite consolidé leur avance contre le releveur Dale Murray, en septième.

À l'attaque, Jose Cruz a produit quatre points, dont deux à la suite d'un simple contre Grimsley, en première, obtenant trois des 14 coups sûrs des Astros. Les Expos n'ont réussi que sept coups sûrs contre le gagnant Joe Niekro (4-1), que l'interruption n'a pas ralenti.

Niekro a excellé, lançant les

neuf manches au marathon sans flancher, si ce n'est une seule fois, en sixième, alors qu'il a permis deux points à la suite d'un simple par Ron LeFlore, d'un double par Rodney Scott, d'une balle passée et d'un ballon-sacrifice par Ellis Valentine. Seul Valentine l'a frappé solidement, obtenant deux doubles et produisant trois points.

«Il était encore plus fort après l'interruption, a dit Virdon, à la fin d'une journée bien remplie. Il voulait continuer à lancer, je n'ai même pas essayé de le convaincre de ne plus revenir au monticule après la pluie. Quand un lanceur mène 5-1, et qu'il n'a que trois retraits à effectuer en cinquième pour l'emporter, il est bien difficile de le retenir.»

Niekro, qui utilise fréquemment la balle papillon, n'avait accordé que six coups sûrs en

neuf manches aux Reds de Cincinnati, à son dernier départ.

Son adversaire, Ross Grimsley, avait également impressionné, le 3 mai, en lançant fort bien pendant sept manches et un tiers face aux Giants de San Francisco. Il n'avait alors alloué que six coups sûrs, un de moins qu'hier, en première, alors qu'il n'a pu retirer un seul des cinq premiers frappeurs à lui faire face. Il a permis cinq coups sûrs et deux doubles, l'un au premier frappeur, Raphaël Landestoy, et l'autre à Enos Cabell.

«Les arbitres ont fait preuve d'un excellent jugement, a poursuivi Virdon. Avec une telle avance, il fallait attendre. J'aurais attendu toute la journée, si nécessaire.»

Un commentaire qu'aurait sans doute lancé le perdant de lundi, J.R. Richard, encore

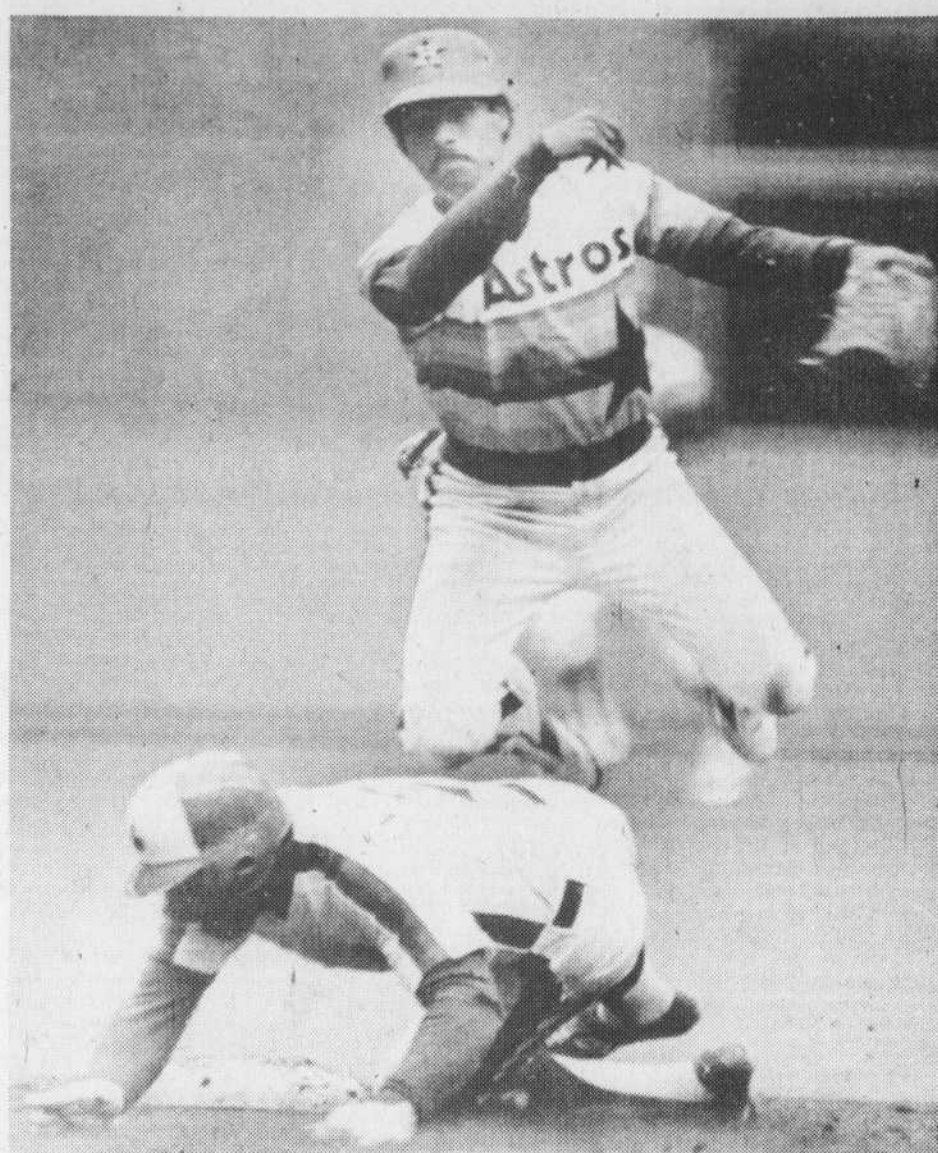
mecontent avant le match de la décision des arbitres de patienter aussi longtemps, la veille. Il aurait préféré que la pluie efface les quatre points qu'il avait alloués, en première.

Il est à parier que Grimsley tiendra le même discours, au cours des prochains jours, s'il obtient, bien sûr, la chance de commencer un autre match. La pluie, pendant la pluie, que les Expos aient essayé de faire l'acquisition d'un lanceur d'expérience, capable de redonner une certaine efficacité au monticule. Plusieurs noms ont été mentionnés, entre autres ceux de Bert Blyleven, des Pirates de Pittsburgh, et Joachim Andujar, des Astros de Houston.

Et dire que Dale Murray ressemblait davantage à un lanceur de pratique, en septième, tellement les Astros l'ont cogné solidement. Les Expos venaient de marquer deux points pour réduire l'écart à 5-3 à la grande joie de la poignée de spectateurs qui restaient lorsque Murray s'est amené au monticule.

Il était pourtant bien posé...

ECHOS... Les commentateurs Jacques Doucet et Claude Raymond ont écrit un livre intitulé «Les secrets du baseball», aux Éditions de l'homme. Le lancement officiel a eu lieu hier, à 17 h, chez Segides, rue Amherst, mais en l'absence des auteurs, tous deux retenus au stade... Les boxeurs Sugar Ray Leonard et Roberto Duran rencontreront les joueurs des Expos, après la conférence de presse de vendredi midi au Salon Anik... Scott Sanderson (1-2) sera opposé à Nolan Ryan (1-1), cet après-midi à 13 h 35. Les Mets de New York seront en ville au cours du week-end...



Rafaël Landestoy lance au premier but après avoir retiré Ron LeFlore, mais son tir imprécis permettra à Rowland Office d'atteindre le deuxième sac, lors de la première manche du match d'hier entre les Expos et les Astros de Houston. (Photolaser CP)

Troisième victoire des Flyers

Les Sabres évitent l'élimination

UNIONDALE — (PC) — Enfin, Gilbert Perreault a retrouvé sa touche magique. Il a compté trois buts hier soir, dans un match d'essai et il a permis aux Sabres de Buffalo d'éviter l'élimination en battant les Islanders de New York 7-4.

La série se transporte maintenant à Buffalo pour une cinquième partie demain soir et les Islanders détiennent une avance de 3-1.

Derek Smith a aussi bien fait pour les Sabres en com-

tant deux fois. Les autres marqueurs ont été Don Luce et Tony McKegney. Pour les Islanders, Bob Bourne et Bob Nystrom ont compté les deux buts.

Enfin, les Sabres ont joué le hockey dont ils sont capables, celui qu'ils ont préconisé tout au long de la saison. D'ailleurs, ils ont remonté un déficit de 3-1 avant de finalement prendre l'initiative. En deuxième période, le club de Scotty Bowman y est allé

d'une performance de quatre buts contre un seul pour les Islanders.

C'est Billy Smith qui a commencé le match devant la cage des Islanders mais après avoir alloué cinq buts aux Sabres sur 24 tirs, Al Arbour a décidé de le remplacer par Chico Resch.

Au total, les Sabres ont lancé 35 fois sur la cage des Islanders tandis que ces derniers ripostaient avec 31 tirs sur Robert Sauvé.

Avec ses huitième et neuvième buts des séries, Bob Bourne a inscrit une nouvelle marque chez les Islanders, tout comme Bryan Trottier, qui a enregistré sa vingtième passe.

En 1975, Jean-Paul Paré avait compté huit buts pour les Islanders. Quant à Trottier, avec ses vingt mentions d'aides, il surpasse la marque établie par le défenseur Denis Potvin en 1976. Cette année-là, Potvin avait participé à 19 buts des siens.

L'ailier Rick Dudley, remis d'une blessure au cou, était de retour dans l'alignement des Sabres. Pour lui faire une place, Scotty Bowman avait décidé de faire reposer le jeune joueur de centre Robert Mongrain.

Pendant ce temps à Bloomington, les North Stars du Minnesota se retrouvent maintenant au bord de l'abîme. Hier soir devant leurs partisans, ils ont tout donné, mais ils ont dû s'avouer vaincus quand même 3-2 face aux Flyers de Philadelphie.

Bill Barber, avec ses 8e et 9e buts des séries a été la bougie d'allumage des Flyers, qui mènent maintenant par 3 par-

ties à 1 dans cette série. Le cinquième match sera disputé au Spectrum demain soir.

Barber, qui avait enregistré quatre buts lors du match de dimanche a maintenant compté sept buts dans les quatre parties contre les North Stars.

Son deuxième but a été chanceux, c'est vrai. Alors que le pointage était 1-1, Barber a lancé sur le filet. Le défenseur Brad Maxwell a voulu débayer son territoire, mais le disque a ricoché sur le patin du gardien Gary Edwards avant de finalement se retrouver dans le filet.

Reggie Leach a lui aussi compté pour les Flyers pendant que Mike Polych et Tom McCarthy ripostaient pour les North Stars.

Sabres 7, Islanders 4	
Première période	
1-NY Islanders, Bourne (9)	
Trottier, Bobby	8:52
2-BUFFALO, Luce (3)	
Savard	16:17
3-NY Islanders, Bourne (9)	
Trottier, Bobby	19:13
Pénalités: Gare But, Lane NY 4:12, Dunn NY 11:39, Ramsey Buf 15:22	
Deuxième période	
4-NY Islanders, Nystrom (5)	
D. Potvin	3:28
5-BUFFALO, Smith (4)	
Schoenfeld, McKegney	7:21
6-BUFFALO, Perreault (6)	
Smith, Ruff	9:29
7-BUFFALO, Perreault (7)	
Luce	11:10
8-BUFFALO, Smith (5)	
Gare, Perreault	19:30
Pénalités: Trottier NY 8:49, 18:14	
Troisième période	
9-NY Islanders, Nystrom (6)	
Lorimer	1:51
10-BUFFALO, McKegney (3)	
Gare, Smith	2:14
11-BUFFALO, Perreault (8)	
Pénalités: Schoenfeld Buf 12:49	
Tirs au but	
BUFFALO	10 14 11-35
NY Islanders	13 9 9-31
Gardiens: Sauvé, Buffalo; Smith, Resch, NY Islanders	
Assistance: 14,995	

Astros (8)		Expos (4)	
ab	p	ab	p
Landestoy, ac	4:12	LeFlore, cg	4:12
Puhl, cd	5:11	RScott, 2b	3:11
Morgan, 2b	5:11	Office, cf	4:10
Cedeno, cc	3:12	Valentin, cd	3:12
Walling, cd	2:11	Carter, r	4:01
Cabell, 3b	3:32	Cromt, 1b	4:00
Alhew, 1b	5:01	Macha, 2b	4:01
JRuz, cg	5:03	Bernz, 2b	4:00
Pujols, r	5:00	Grimsley, 1	4:00
Niekro, l	4:00	Almon, ls	1:00
		Hutton, ls	1:00
		Fryman, l	0:00
		Bahnen, l	0:00
Totaux	41 8148	Totaux	32 473
HOUSTON		500 000 201-8	
MONTREAL		000 102 001-4	
E-Landestoy, Macha, DJ-Montreal 1		LSB-Houston 10, Montreal 4, 2B-Landestoy	
Cabell, Valentine, LeFlore, BV-Valentine		S-Landestoy BS-Valentine	
Houston		ml cs p pm bb rb	
Niekro W 4-1		9 7 4 4 2 3	
Montreal		3 8 5 0 0 0	
Grimsley L 1-2		2 1 0 0 2 3	
Fryman		11 3 3 2 2 0 1	
Murray		1 1 0 0 0 1	
Fryman		1 1 0 0 0 1	
Bahnen		1 1 1 1 1 1	
BBP-Pujols D-2:33		A-5:503	

Le comité d'étude sur le hockey recommande des changements aux règlements

OTTAWA (PC) — Le ministre responsable de la condition physique et du sport amateur, M. Gerald Reagan, a rendu public hier le rapport final du comité d'étude sur le hockey au Canada, qui recommande notamment de modifier certains règlements du hockey mineur pour mettre plus l'accent sur la vitesse et l'attaque et réduire la rudesse et la violence.

Présidé par le juge John Urie, de la Cour fédérale, le comité a déjà présenté un rapport intérimaire en mai dernier.

Au niveau de l'organisation, le comité recommande qu'on encourage les nombreuses ligues et associations non affiliées à se joindre à l'Association canadienne de hockey amateur (ACHA), qui par ailleurs devrait faire en sorte que les femmes et les Néo-Canadiens participent en plus grand nombre au hockey; en outre, les coûts de participation devraient être réduits pour permettre à un plus grand nombre de jeunes de familles à revenu modique de jouer.

Le rapport souligne que 450,000 personnes de plus de 14 ans jouent au hockey au Canada, dont au moins de 40 pour cent sont affiliées à l'ACHA;

c'est le Québec qui affiche le plus fort taux de participation per capita, quoiqu'un plus grand nombre d'Ontariens aient joué au hockey à un moment ou à un autre.

Au chapitre des règlements, le rapport dit qu'il faudrait imposer, à tous les niveaux du hockey mineur, des pénalités techniques sévères, ainsi que des suspensions automatiques aux entraîneurs, et dans certains cas aux directeurs d'équipes, qui permettent ou encouragent la violence.

On recommande d'éliminer le règlement permettant le déblayage de la rondelle lorsqu'une équipe joue à court d'un homme, ainsi que celui qui met un terme à une pénalité lorsque l'équipe adverse a compté un but.

Le rapport recommande, par ailleurs, qu'on adopte le principe du rapport de deux pratiques pour chaque match disputé pour tous les participants.

D'autre part, le ministre fédéral de la Consommation et des Corporations, M. André Ouellet, a annoncé, hier, que les protecteurs faciaux pour joueurs de crosse et de hockey sur glace seront réglementés en vertu de la Loi sur les produits dangereux.

A partir du 1er septembre 1980, le règlement in-

terdira l'importation, l'annonce et la vente de protecteurs faciaux qui ne satisfont pas à la norme Z262.2 de l'Association canadienne de normalisation (ACNOR). Cette norme a été établie pour assurer un degré adéquat de protection et de visibilité.

En annonçant cette nouvelle, M. Ouellet a félicité l'ACNOR pour le soin qu'elle a mis à l'établissement de cette norme. «Le comité de l'ACNOR qui a rédigé la norme était formé de joueurs de hockey, de chercheurs universitaires, d'experts techniques et de fabricants dont les connaissances techniques ont pu être permises de créer la meilleure norme de sécurité pour l'équipement de sport qui existe à l'heure actuelle. En plus de son travail au sein du comité, l'Association canadienne de hockey amateur a pris des mesures louables afin d'exiger que ses joueurs affiliés ne portent que des protecteurs faciaux approuvés», a-t-il déclaré.

Le ministre a terminé en exhortant les joueurs de crosse et de hockey amateur à se défendre des protecteurs faciaux faibles et endommagés et à porter de l'équipement bien ajusté pour se protéger le visage.

Les Alouettes échantent Bob Gaddis au Hamilton

Le directeur-gérant des Alouettes de Montréal, Bob Geary, a annoncé hier que le flaqueur américain Bob Gaddis avait été échangé aux Tiger-Cats de Hamilton. Les Alouettes ont obtenu en retour des «considérations futures».

Lors de l'acquisition de Fred Biletnikoff il y a deux semaines, l'entraîneur en chef des Alouettes Joe Scannella a expliqué qu'une des lacunes de l'équipe durant la campagne 1979 a été un grand nombre de passes échappées. Scannella avait alors soupçonné que les mains sûres de Biletnikoff étaient une raison majeure de son engagement tandis que la compétition pour l'autre poste s'engagerait entre les vétérans Keith Baker et Bob Gaddis de même que les autres joueurs que les Alouettes signifieraient d'ici le début du camp d'entraînement. En échangeant Gaddis immédiatement, les Alouettes préféraient ainsi régler une situation qu'ils auraient eu à régler durant la période du camp d'entraînement.

Antérieurement, les Alouettes ont annoncé l'engagement d'un autre marchand de vitesse au poste de receveur de passes: Keith Credit un colosse de 6'3" et 200 lb, âgé de 23 ans.

Les Alouettes ont égale-

ment annoncé la mise sous contrat de leur premier choix au repêchage Joe Hawco qui pourra évoluer à tous les postes de receveur de passes exception faite d'ailier rapproché. Deux autres jeunes

joueurs canadiens, Bruce Gair qui a signé la semaine dernière et Jean-Pierre Normand, un autre choix du repêchage, seront des candidats logiques au poste de flaqueur.

HOCKEY

Coupe Stanley		Coupe Memorial	
Hier		Lundi	
Buffalo 7, Islanders NY 4		Cornwall 5, Regina 3	
Philadelphia 3, Minnesota 2		Hier	
Jeudi		Aujourd'hui	
Minnesota à Philadelphia, 20 h 05		Peterborough 8, Cornwall 6	
Islanders NY à Buffalo, 20 h 05		Peterborough c. Regina	
Samedi		Jeudi	
Buffalo à Islanders NY, 20 h 05, si nécessaire		Regina c. Cornwall	
Dimanche		Vendredi	
Philadelphia au Minnesota, 20 h 05, si nécessaire		Cornwall c. Peterborough	
		Dimanche	
		Finale à Regina	

SÉRIE N		SÉRIE M	
PJ	G	P	BP
PHILADELPHIE	4	3	1
MINNESOTA	4	1	3
ISLANDERS NY	4	3	1
BUFFALO	4	1	3

COUPE MÉMORIAL		Tournoi à la ronde	
PJ	G	P	PP
PETERBOROUGH	2	2	0
CORNWALL	2	1	1
REGINA	2	0	2

BASEBALL

Ligue Nationale	
Lundi	
Montréal 10, Houston 1	
Philadelphie 7, Atlanta 2	
New York 3, Cincinnati 2	
St-Louis 9, San Francisco 5	
Hier	
Houston 8, Montréal 4	
San Diego 4, Chicago 0	
Philadelphie 10, Atlanta 5	
Pittsburgh 2, Los Angeles 1	
Cincinnati à New York	
St-Louis 10, San Francisco 7	

Aujourd'hui	
Lancers prévus	
San Francisco, Whitson (0-4) à St-Louis, B. Forsch (0-1), 13 h 50	
Houston, Ryan (1-1) à Montréal, Sanderson (1-2), 13 h 35	
San Diego, Wise (2-1) à Chicago, Krukow (2-1), 14 h 30	
Atlanta, P. Niekro (1-4) à Philadelphie, Christenson (2-0), 19 h 35	
Los Angeles, Welch (1-1) à Pittsburgh, Perez (0-1), 19 h 35	
Cincinnati, Pastore (3-1) à New York, Burris (2-2), 20 h 05.	

Les meneurs	
(Parties d'hier non comprises)	
Reitz, St-L.	76 30 395
Smith, LA	86 31 360

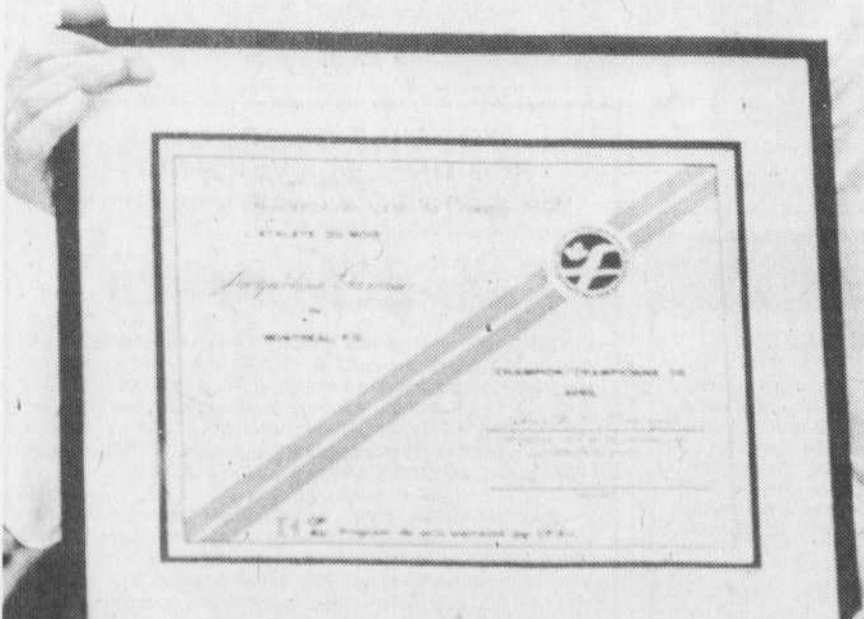


Les frappeurs	
(Partie d'hier non comprises)	
Almon	26 5 0 1 192
Bernazard	50 16 1 4 320
Carter	85 21 2 9 247
Cromatite	82 24 4 11 293
Dawson	73 18 4 13 247
Hutton	10 1 0 0 100
LeFlore	84 24 0 7 286
Macha	17 8 1 2 471
Office	16 6 0 1 375
Parrish	71 19 4 13 268
Scott	52 10 0 0 192
Speier	39 7 1 0 179
Tamargo	7 1 0 0 143
Valentine	85 22 4 15 259
White	19 5 0 0 263

Les lanceurs	
(Partie d'hier non comprises)	
Bahnen	0-1 0 17 2 5 0 51
Fryman	0-1 2 5 1 1 1 69
Grimsley	1-1 0 18 1 3 3 50
Luce	0-3 0 29 0 8 5 90
Murray	0-0 0 12 2 5 5 68
Norman	0-0 1 15 2 13 6 75
Palmer	1-0 0 21 1 14 1 69
Rogers	2-3 0 41 0 25 4 17
Sanderson	1-2 0 23 0 6 3 46
Sosa	2-2 0 10 0 9 3 00

LIGUE NATIONALE	
Section Est	
g	p
PITTSBURGH	13 7
CHICAGO	11 9
PHILADELPHIE	10 10
ST-LOUIS	10 12
MONTREAL	9 14
NEW YORK	8 14
Section Ouest	
g	p
HOUSTON	17 7
LOS ANGELES	14 9
CINCINNATI	15 10
SAN DIEGO	12 12
ATLANTA	8 14
SAN FRANCISCO	6 17

LIGUE AMÉRICAINNE	
Section Est	
g	p
TORONTO	12 9
NEW YORK	12 9
MILWAUKEE	10 9
BOSTON	11 11
BALTIMORE	9 13
DETROIT	8 14
CLEVELAND	7 14
Section Ouest	
g	p
OAKLAND	16 9
CHICAGO	13 10
TEXAS	12 10
KANSAS CITY	11 10
CALIFORNIE	11 11
SEATTLE	12 13
MINNESOTA	11 13



Les médecins anglophones en grève illimitée

Les 11 établissements hospitaliers de langue anglaise de Montréal seront privés des services de quelque 700 médecins internes et résidents, dès demain.

En effet, ceux-ci qui étudient à l'Université McGill ont résolu hier de déclencher une grève générale illimitée, à l'instar de leurs 1.000 collègues de langue française, pour appuyer leurs revendications en vue du renouvellement de leur convention collective.

Les médecins internes et résidents anglophones s'étaient contentés depuis plus d'une semaine de faire des brayages sélectifs alors que les francophones des hôpitaux de Montréal, Sherbrooke et Québec, faisaient la grève générale.

Les 1.800 médecins-étudiants sont sans convention collective depuis le mois de juin 1979 et les principaux points en litige touchent les salaires, les horaires de travail et les méthodes d'évaluation de leurs soins. Lundi, ils ont rejeté les dernières offres de la partie patronale et depuis, les négociations sont dans l'impasse.

Avis légaux — Avis publics — Appels d'offres

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 10 mai 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à William Corrigan Investments Limited a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 25e jour d'avril 1980, sous le numéro 3067679.

Ce 1er jour de mai 1980
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du Code civil, que SOCIÉTÉ DE TUYAUTERIES INDUSTRIELLES S.O.T.I. INC., FABRICATORS OF INDUSTRIAL PIPING SYSTEMS S.O.T.I. INC., dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à BANQUE NATIONALE DU CANADA, aux droits de Banque Canadienne Nationale par acte daté du 27 juin 1979 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de la Banque NATIONALE DU CANADA.

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du Code civil, que SOCIÉTÉ DE TUYAUTERIES INDUSTRIELLES S.O.T.I. INC., FABRICATORS OF INDUSTRIAL PIPING SYSTEMS S.O.T.I. INC., dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à BANQUE NATIONALE DU CANADA, aux droits de Banque Canadienne Nationale par acte daté du 27 juin 1979 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de la Banque NATIONALE DU CANADA.

Le requérant-cédant, M. Real Rattelle, domicilié à Val St-Gilles, Cité Abitibi, a transporté à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Lionel Fournier, domicilié à R. 83, La Sarre, C. 45, le permis portant le numéro M-506811-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 08, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

Me Claude Gilbert, avocat
1600 rue Berri, suite 3005
Montréal, P.Q. H2L 4E4

Première parution: 5 mai 1980
Deuxième parution: 6 mai 1980
Troisième parution: 7 mai 1980

Prenant avis que Transport Lachapelle Inc. et Inter-Cité Transport Limitée (M-300001) introduisent conjointement devant la Commission des Transports du Québec une requête pour permis spécial d'âge d'âge de 354 jours afin d'autoriser Transport Lachapelle Inc. à livrer les semi-remorques vidées au chargement de la requérante-conjointe et ce en vertu des clauses au permis du roulier.

Demande est aussi faite par le volutier-roulier de la loi de l'obtention d'un permis de courtier en transport routier.

Les requérants-conjointes demandent que la présente requête soit exécutée à la date de la décision portant sur l'affaire en instance.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en formulant une opposition à cette fin auprès de la direction générale des Grefes au Palais de Justice de Montréal à son intention.

Par ordre de la Cour, l'intimé, BIKRI ZOUBIDA BENT MOHAMED, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication des présentes. Une copie de la requête pour jugement déclaratoire a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure à son intention. Prenant avis qu'à défaut par vous de déposer votre comparution, le requérant procédera à obtenir jugement accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, 1980
FINKELSTEIN FOUNELLE, BERK, PAQUIN
Procureurs du requérant.

Canada
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-050995451-800

HAFDI ABDERRAZAK AZZAM

Requérant

vs.

BIKRI ZOUBIDA BENT MOHAMED

Intimé

Avis

Par ordre de la Cour, l'intimé, BIKRI ZOUBIDA BENT MOHAMED, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication des présentes. Une copie de la requête pour jugement déclaratoire a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure à son intention. Prenant avis qu'à défaut par vous de déposer votre comparution, le requérant procédera à obtenir jugement accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, 1980
FINKELSTEIN FOUNELLE, BERK, PAQUIN
Procureurs du requérant.

Canada
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO. 500-02-013249-805

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, corporation légalement constituée ayant le siège principal de ses affaires au 3550, rue Jean-Talbot ouest, en les cités et district de Montréal.

Demander

vs.

MACONNERIE POINTE AUX TREMBLES INC., auteurs au 530, 55e avenue, app. 2, à Pointe-aux-Trembles et maintenant de lieux inconnus.

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

IL EST ENJOINT À MACONNERIE POINTE AUX TREMBLES INC., à l'intention de laquelle des copies du bref et de la déclaration ont été laissées au greffe de cette cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 25 avril 1980

ARMAND BEAULIEU P.A.
Greffier en chef de la Cour Provinciale

Mes Faucher, Balleau, Turcotte, Lalonde, Dubois et Corbett
3550 Jean-Talbot ouest
Montréal, Qué.
Procureurs de la demanderesse.

Travaux publics Canada

Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au Chef, Politique et Administration des marchés, Capitale Nationale, ministères des Travaux publics Canada, L'Esplanade Laurier, tour de l'Est, 16e étage, 140, rue O'Connor, Ottawa, (Ontario), K1A 0M3, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à la même adresse que ci-dessus, numéro de téléphone 992-6433, sur versement du dépôt éligible.

ENTREPRISE

Número 040048 — Réparation de la toiture, entrepôt «Plouffe Park», Ottawa, Ontario.

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des Associations des Constructeurs d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.

Date limite: jeudi, le 22 mai 1980.
Dépôt: 50,00 dollars.

SERVICE

Nettoyage de l'intérieur, Immeuble C.D. Howe, 240 rue Sparks, Ottawa, Ontario.

Date limite: jeudi, le 22 mai 1980.
Dépôt: aucun.

INSTRUCTIONS

Le dépôt afferent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jeu du dépouillement des offres.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

L'UPA de Joliette estime que le gouvernement incite les citoyens à se moquer de l'environnement

par André Tardif

La décision du gouvernement de permettre à l'Hydro-Québec de construire une ligne de transmission à haut voltage dans la région Lanaudière incite les citoyens à se moquer de l'environnement, selon la fédération de Joliette de l'Union des producteurs agricoles (UPA).

L'organisme s'en prend particulièrement au ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger, qu'il accuse, en annonçant son choix de tracé, de ne pas avoir dit un seul mot de toute la question de la légitimité pour l'Hydro de passer

dans Lanaudière.

«Il ignore complètement les nombreuses représentations de la population, dont l'UPA, lors des audiences (tenues en février dernier à Joliette), représentations détruisant complètement les prétentions de l'Hydro», affirme M. Raymond Massicotte, directeur régional de l'UPA-Joliette.

Dans un rapport des audiences publié récemment, M. Michel Lamontagne, président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), tout en écrivant que l'organisme qu'il dirige n'avait pas le mandat d'étudier un axe autre que celui

de Lanaudière puisque le gouvernement en avait déjà décidé ainsi, relevait certaines irrégularités commises par l'Hydro dans la planification de cette troisième ligne de 735.000 volts, en provenance de la baie James jusqu'à la métropole.

Le BAPE soulignait notamment qu'avant même que l'Hydro n'obtienne du gouvernement, le 10 août 1977, la permission de procéder à des études préliminaires dans la région Lanaudière, la société d'Etat avait déjà entrepris ces études. De plus, les trois tracs qu'elle devait par la suite soumettre pour approbation

au ministre de l'Environnement débordaient largement le territoire sur lequel portait sa requête.

L'UPA-Joliette reproche à M. Léger de n'avoir nullement tenu compte des représentations de la population lors des audiences de février dernier «parce que lui et ses collègues n'aiment pas beaucoup que des groupes de citoyens soulevent des questions du genre. Il a affecté, lors de cette décision, la même indifférence et le même mépris envers la population qu'au cours de l'autisme dernier, quand il l'avait éliminée du dossier concer-

nant l'axe.»

M. Massicotte avertit le gouvernement qu'en permettant à l'Hydro de passer carrément à côté des lois et des règlements, il invite ni plus ni moins les producteurs agricoles à ne pas se conformer aux normes de l'environnement, imitant ainsi sur ce point les gouvernements précédents.

Par ailleurs, l'UPA-Joliette rappelle au gouvernement et à M. Léger leur affirmation, lors des audiences sur le gazoduc devant l'Office national de l'énergie, quant au «droit strict des producteurs agricoles expropriés de négocier les

frais de dédommagement sur une base collective».

M. Hubert Coutu, préposé à l'information, rappelle en effet que l'Hydro, dans plusieurs dossiers d'expropriation, préfère négocier de gré à gré avec les agriculteurs au lieu de s'en remettre aux constatations du comité d'évaluation de l'UPA.

«C'est peut-être une tactique acceptée dans les grandes entreprises, mais elle n'est pas nécessairement correcte, d'autant plus que le gouvernement du Québec vient de se prononcer pour le droit collectif à la négociation», dit-il.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 28 avril 1980 par lequel 89130 Canada inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 30 avril 1980 sous le No. 3068712.

Banque de Montréal, 2 mai 1980

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR SUPÉRIEURE, No. 700-05-002626-788, Julien Leblond, demandeur vs. François Verette, défendeur. Le 21 mai 1980 à 14 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No. 2447 rue Louis Veilhot, en la cité de Terrebonne, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 2 téléviseurs. Conditions: ARGENT CUMPTANT. ERIC EXCELS, bailleur, 450 rue Lavolette, St-Jérôme, Qué. J7Y 2T7. St-Jérôme, 2 mai 1980.

Province de Québec, District de Montréal, DANS LA COUR SUPÉRIEURE No. 500-12-05355-752, OLIVIER LAXOIVE, demandeur vs. JEAN VILLENEUVE, défendeur. AVIS PUBLIC EST PAR LE PRÉSENT donné que les effets mobiliers du Défendeur, saisis en vertu d'un décret de saisie, sont placés à l'adresse: au 844 est, Mont-Royal à Montréal, le 21e jour de mai 1980, à dix heures de l'après-midi, savoir: 1. caisse enregistreuse Lancia; 1. réfrigérateur Belanger; 1. lot de plantes vertes de différentes grosseurs; 1. lot de pots à fleurs etc. LESQUELS EFFETS seront vendus par autorité comptant au plus offrant et dernier enchérisseur. DONNE: à Ste-Agathe-Ms. ce 2e jour de mai 1980 MAURICE SIMARD, bailleur, 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe-Ms 1-819-326.

Le requérant-cédant, M. Gaetan Goupil, domicilié à 2105 rue Préfontaine, Longueuil, C. 45, Taillon, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Paul Dubois, domicilié à 3555 Mountain View, St-Hubert, C. 45, le permis portant le numéro: M-506000-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 08, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

Me Claude Gilbert, avocat
1600 rue Berri, suite 3005
Montréal, P.Q. H2L 4E4

Première parution: 5 mai 1980
Deuxième parution: 6 mai 1980
Troisième parution: 7 mai 1980

Canada
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-04-001616-805

DIANE ANDREA

Partie demanderesse,

vs.

WINSTON RAPHAEL

Partie défenderesse,

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse, WINSTON RAPHAEL, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de cette publication.

Une copie de l'action a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure, district de Montréal, à son intention.

Prenant de plus avis qu'à défaut par vous, de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement sur ladite action.

FAIT À SAINT-LAURENT, ce 1er mai 1980
DESCOTTEUX, JARRY & HEBERT
950, boul. Laurent, 4202
Ville Saint-Laurent, P.Q.
H4M 2M6

Canada
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO. 500-02-00948-803

CORPORATION MUNICIPALE DE STE-MARGUERITE DU LAC MASSON, corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au Casier Postal 186, Lac Masson, Qué.

Demander

vs.

JACQUES RAYMOND, de lieux et d'adresse inconnus

Défendeur

ORDONNANCE

Il est ordonné au défendeur de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de 30 jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe à l'intention du défendeur Jacques Raymond.

Saint-Jérôme, ce 28 avril 1980
Lucie Péloquin
GREFFIER ADJOINT, C.P.T.

MERCURE, POLIQUIN, COUTU & BERNIER
507 Place d'Armes
suite 1800
Montréal (Québec)
Procureurs de la partie demanderesse

Canada
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-02-05506-806

STEFANIA TRUZZOLING

Requérante

vs.

GIUSEPPE SCALIA

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé GIUSEPPE SCALIA est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la date de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention.

PRENANT DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 25ème jour du mois d'avril 1980
RONALD CHASSE
PROTONAIRE ADJOINT

FRANCESCO ORLANDO
Avocat
1555 est. rue Jean Talon
Montréal, Qué.
725-3137

Procureur de la requérante

"ABANDON DE CHARTRE"

Prenant avis que La Cie d'Immeubles des Bois Francis Ltee demandera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières, la permission d'abandonner sa charte. Montréal, le 15 avril 1980

PEPIN L'ETOURNEAU & ASSOCIÉS
Procureurs de la compagnie

Avis est donné que: Jean Paul Choquette, Rang des Allonges, St-Pie de Bagot, P.Q., détenteur du permis: M50352-002, région 06, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à René Choquette, Rang des Allonges, St-Pie de Bagot, P.Q., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 5 mai 1980
2ème parution le 6 mai 1980
3ème parution le 7 mai 1980

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE

Avis est donné que: Maurice Savard, 72, Du Mas, Matagami, P.Q., détenteur du permis M501845-004, région 08, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à TRANSPORT LARIVE ET BOULAY INC., 2 rue Eastmain, Matagami, P.Q., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 5 mai 1980
2ème parution le 6 mai 1980
3ème parution le 7 mai 1980

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE

Le requérant-cédant, M. Florent Laprade, domicilié à R.R.#1, Vasson, C. 45, Abitibi ouest, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Luc Raymond, domicilié à R.R.#2, C.P. 45, La Sarre, C. 45, le permis portant le numéro: M-506935-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 08, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

Me Claude Gilbert, avocat
1600 rue Berri, suite 3005
Montréal, P.Q. H2L 4E4

Première parution: 5 mai 1980
Deuxième parution: 6 mai 1980
Troisième parution: 7 mai 1980

Canada
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-04-001616-805

DIANE ANDREA

Partie demanderesse,

vs.

WINSTON RAPHAEL

Partie défenderesse,

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse, WINSTON RAPHAEL, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de cette publication.

Une copie de l'action a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure, district de Montréal, à son intention.

Prenant de plus avis qu'à défaut par vous, de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement sur ladite action.

FAIT À SAINT-LAURENT, ce 1er mai 1980
DESCOTTEUX, JARRY & HEBERT
950, boul. Laurent, 4202
Ville Saint-Laurent, P.Q.
H4M 2M6

Canada
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO. 500-02-00948-803

CORPORATION MUNICIPALE DE STE-MARGUERITE DU LAC MASSON, corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au Casier Postal 186, Lac Masson, Qué.

Demander

vs.

JACQUES RAYMOND, de lieux et d'adresse inconnus

Défendeur

ORDONNANCE

Il est ordonné au défendeur de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de 30 jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe à l'intention du défendeur Jacques Raymond.

Saint-Jérôme, ce 28 avril 1980
Lucie Péloquin
GREFFIER ADJOINT, C.P.T.

MERCURE, POLIQUIN, COUTU & BERNIER
507 Place d'Armes
suite 1800
Montréal (Québec)
Procureurs de la partie demanderesse

Canada
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-02-05506-806

STEFANIA TRUZZOLING

Requérante

vs.

GIUSEPPE SCALIA

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé GIUSEPPE SCALIA est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la date de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention.

PRENANT DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 25ème jour du mois d'avril 1980
RONALD CHASSE
PROTONAIRE ADJOINT

FRANCESCO ORLANDO
Avocat
1555 est. rue Jean Talon
Montréal, Qué.
725-3137

Procureur de la requérante

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 19 mars 1979, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 93787 CANADA LTD a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 24ème jour de avril 1980, sous le numéro 3067379.

Ce 30e jour de avril, 1980
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est donné que: François Paiement, 126, St-Denis, Monroville, P.Q., détenteur du permis M50588-002, région 07, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à Stéphane Robitoux, Route 117, Nord, L'Annonciation, P.Q., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 5 mai 1980
2ème parution le 6 mai 1980
3ème parution le 7 mai 1980

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE

Avis est donné que: VANIER MICHEL, 7900, Métropolitain, Montréal, détenteur du permis M507585-001, région 10, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de André Excavation Eng. 9087 Boissonneault, St-Leonard, région 10, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 5 mai 1980
2ème parution le 6 mai 1980
3ème parution le 7 mai 1980

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 19 mars 1979, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SUPERTRIX KNITTING INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 28e jour de avril 1980, sous le numéro 3068036.

Ce 30e jour de avril, 1980

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 avril 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SUPERTRIX KNITTING INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 28e jour de avril 1980, sous le numéro 3068036.

Ce 30e jour de avril, 1980

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 avril 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SUPERTRIX KNITTING INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 28e jour de avril 1980, sous le numéro 3068036.

Ce 30e jour de avril, 1980

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 avril 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SUPERTRIX KNITTING INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 28e jour de avril 1980, sous le numéro 3068036.

Ce 30e jour de avril, 1980

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 avril 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SUPERTRIX KNITTING INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 28e jour de avril 1980, sous le numéro 3068036.

Ce 30e jour de avril, 1980

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 avril 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SUPERTRIX KNITTING INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 28e jour de avril 1980, sous le numéro 3068036.

Ce 30e jour de avril, 1980

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 avril 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SUPERTRIX KNITTING INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 28e jour de avril 1980, sous le numéro 3068036.

Ce 30e jour de avril, 1980

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 avril 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SUPERTRIX KNITTING INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 28e jour de avril 1980, sous le numéro 3068036.

Ce 30e jour de avril, 1980

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 avril 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SUPERTRIX KNITTING INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 28e jour de avril 1980, sous le numéro 3068036.

Ce 30e jour de avril, 1980

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 avril 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SUPERTRIX KNITTING INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 28e jour de avril 1980, sous le numéro 3068036.

Ce 30e jour de avril, 1980

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 avril 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SUPERTRIX KNITTING INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 28e jour de avril 1980, sous le numéro 3068036.

Ce 30e jour de avril, 1980

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 avril 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SUPERTRIX KNITTING INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 28e jour de avril 1980, sous le numéro 3068036.

Ce 30e jour de avril, 1980

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 avril 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SUPERTRIX KNITTING INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 28e jour de avril 1980, sous le numéro 3068036.

Ce 30e jour de avril, 198

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

286-1202

844-3361 (pour tout autre service)

- Chaque parution coûte \$4.50, maximum 25 mots
- Tout mot supplémentaire coûte \$0.15 chacun
- Minimum: 2 parutions

HEURES DE TOMBÉE:

10:30 heures.

*Le jour précédent la première publication.
Pour l'édition du lundi, il faut nous aviser avant

15:30 heures.

le vendredi.
Pour les annulations et les corrections les mêmes heures s'appliquent.

11-5-80

AIDES DOMESTIQUES

URGENT - cherche travail, gouvernante, enseignant, ménage, à partir du 19 juin. (617) 758-3538. 8-5-80

AIDE-DOMESTIQUE ('live-in'), bon salaire et conditions de travail. Prendre soin d'un enfant d'un an, et entretien ménage léger. Expérience et références requises. Appeler après 18 hres: 277-0322. 8-5-80

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi malles toutes grandes à prix d'abaque. 207 est Beaubien. Tél: 276-9067 ou 3611 ouest. Notre-Dame 835-6716 et 10192. St-Michel 387-2841. J.N.O.

À VENDRE Bibliothèque, mobilier de chambre à coucher, divan moderne. Etat neuf. 735-3473. 8-5-80

ANTIQUITÉS

ACHETONS antiquités de toutes sortes (argent comptant) — bibelots — bronze — tableaux — petits meubles — gravures par Louis Icar — bijoux — cuivres — lampes — tapis — etc. Claude Morrier 668-3879. J.N.O.

Unique statue enfant Jésus "Fiamenco", 1500, authentique, 29 centimètres. S.V.P. téléphonez après 18h00 au 737-2894. 8-5-80

À 30 minutes de Montréal, ENCAN TOUS LES DIMANCHES à 1 h. p.m. Marché Antique du Québec (depuis 1975), 358 rue Principale, St-Thomas d'Aquin. Tél: 1-796-5955. Montréal 843-5477. Route 20, transcanadienne, sortie 130 nord, (St-Thomas d'Aquin). Bienvenue aux antiquaires et amateurs de vieilles choses, etc... 15-5-80

APPARTEMENTS À LOUER

CÔTES DES NEIGES (SECTEUR), grands 2^e, 3^e, propres, équipés, chauffés; juillet. De \$180 à \$255. 739-2913. 16-5-80

BOUL. ST-JOSEPH près Papineau, 3 pièces, 1^{er} étage, balcon, juillet \$200 / semi sous-sol mai \$190 / grands, propres. 739-2913. 23-5-80

CÔTE-DES-NEIGES 3955 St-Kevin à proximité de l'hôpital "Jewish General", nouveaux 1^{er}, 3^e, équipés, électricité payée, garage, ascenseur, 672-6174, 731-6083. 8-5-80

CÔTE STE-CATHERINE, près Victoria, face au parc, grands appartements à louer, dans immeuble tranquille. Tous services. 3^e — \$200. 4^e — \$220. 735-6729. 8-5-80

ILE DES SOEURS, appartement 4^e, 200 de Gaspé, vue sur la ville et le fleuve. 2 salles de bains. Chauffé. Disponible le 1^{er} juillet 80 au 30 août 81, \$450, par mois non-chauffé. 272-2508 après 5h et 1-514-297-2261 12-5-80

LE BRIDGE

Autre coup de ciseau intéressant

par Charles-A. Durand

Donneur: Est
Vulnérables: Tous

Nord
♦ D 8 4 2
♦ A 9
♦ R D 10 8 6
♦ 10 3

Ouest
♦ 7 3
♦ 8 6 4 3
♦ 9 7 5 2
♦ D 6 2

Est
♦ A 9
♦ D V 5 2
♦ 3
♦ A R V 7 5 4

Sud
♦ R V 10 6 5
♦ R 10 7
♦ A V 4
♦ 8

Les enchères:
Est 1 ♦ Sud 1 ♦ Ouest 1 ♦ Nord 1 ♦
passe passe passe passe

L'entame: le 2 de trèfle par Ouest.

Il existe des mains difficiles à exploiter; elles présentent des embûches dès le début du jeu. Aussi, à la deuxième ou troisième carte jouée le déclarant est-il souvent placé dans un carrefour inattendu dont il semble qu'il n'en pourra jamais sortir. Ces cas se solvent souvent par un jeu magistral, partage des grands joueurs dont Culbertson appelait leurs exploits «les Coups sans nom». Un de ces coups qui est devenu classique à cause de sa fréquence s'exécute dans le but de couper les communications entre partenaires s'organisant pour faire une coupe fatale au contrat. C'est le coup du ciseau; la donne ci-dessus l'illustre bien.

Les enchères ont été faites avec entrain et Ouest fit l'entame du 2 de trèfle présageant la Dame. Est prit la main avec son Roi et joua en deuxième

APPARTEMENTS À LOUER

C.D.N., DEACON coin VAN HORNE, 3^e, eau chaude, poêle-réfrigérateur, \$205/mois. Libre immédiatement. Près parcs d'Outremont. 524-3621 ou 274-0494. 8-5-80

OUTREMONT grand 1^{er}, cuisinière-réfrigérateur, tapis mur à mur, très propre, \$145. Chauffage, électricité et taxes inclus. Libre 1^{er} juin. 274-5293. 9-5-80

EDOUARD-MONTPETIT, face au boisé de l'Université, 4^e, blanc, luxueuse cuisine refaite, lave-vaisselle, \$340.00. 382-8500. 26-5-80

AUTOS/MOTOS

FIAT STRADA, de luxe, 1979, 100,000 km, balance de garantie. Au Pavillon de l'Auto, 7665 Lacordaire, 259-6981. 10-5-80

CAMION FORD, 1979, F — 100 Custom, 14,000 k., couleur bleu foncé, 6 cylindres, automatique, direction assistée, radio AM-FM, pneus radiaux, régulateur de vitesse, balance de garantie disponible pour 60,000 k., radiateur ultra, support de charge de luxe. Prix: \$5,425.00. Soir seulement: 471-6866. 9-5-80

MUSTANG, 1979, 8 cylindres, 4 vitesses, pneus Michelin 5,000 k., radio AM-FM, prix: \$6,000. 342-0410, 342-0335. 10-5-80

BUREAUX À LOUER

Espaces disponibles pour MÉDECINS & DENTISTES

Au nord de Joliette, centre touristique de la région, immeuble récent, possibilité d'expansion. Excellentes conditions.

Appeler à frais virés

Marthe Richard

1-514-886-3879

8-5-80

DECARIE 7881, pour occupation immédiate. Tous les services inclus. 750 — 3150 pieds carrés. Excellents espaces pour bureaux. Contactez Mme Brama, 739-7704. 8-5-80

PRÈS DU METRO LAURIER, 1,400 p.c. environ. Chauffé \$425/mois. Libre le 15 juin: 342-3273 ou 341-7106. 8-5-80

3 BUREAUX À LOUER au rez-de-chaussée, 1 bureau de dentiste complètement installé. Laboratoire et très grande salle d'attente + bureau privé. Prix raisonnables. 738-0174. 8-5-80

CHALET À LOUER

CANTONS DE L'EST, lac Orford, bord de l'eau, près des pentes de ski, 3 chambres à coucher, grande salle de séjour, grande salle de jeux et dortoir au grenier, pour période de 14 mois du 1^{er} juillet 80 au 30 août 81, \$450, par mois non-chauffé. 272-2508 après 5h et 1-514-297-2261 12-5-80

MAISON CENTENAIRE restaurée, meublée antiquités, 3 chambres, foyer, grand terrain, proximité parc Mont-Orford: Equitation, golf, natation, voile, concerts, randonnées pédestres. 5 mois \$2,500. (819) 843-6288. 9-5-80

Nous acceptons



Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonces sont prises de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

Nous acceptons



Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

286-1202

844-3361 (pour tout autre service)

- Chaque parution coûte \$8.80 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

HAUT-BOIS "Selmer" (en bois), presque neuf, 1 an d'usage, état parfait, avec étui. Prix à déterminer. 276-6914 sur semaine après 5h. 7-5-80

DESIRONS ACHETER orgue à tuyaux, 15 jeux et +, ainsi qu'un ensemble de carillons, peu importe l'état de cet instrument. 620-0458. 13-5-80

LOCAL COMMERCIAL À LOUER

Pour BOUTIQUE ou SALON DE COIFFURE. Près de la tour de Radio-Canada, 522-5477. J.N.O.

LOGEMENTS À LOUER

PARC LAFONTAINE

3^e, tout payé, cuisinière/réfrigérateur, \$240.

Bachelor 2^e, sous-sol, de la Roche & Mont-Royal, tout payé, \$150.

286-1204

13-5-80

AHUNTSIC, luxueux 5^e, haut de duplex, 250 est, boulevard Gouin, chauffé, électricité payée, cuisinière/réfrigérateur, lave-vaisselle, tentures et tapis mur à mur \$700, mois. Sur rendez-vous seulement: 384-5533 ou 382-5668. 12-5-80

VIEUX LONGUEUIL, 5 minutes du métro. Rez-de-chaussée, 6 pièces, foyer, lave-vaisselle. Sous-sol: salle de séjour, armoires de cèdre. Chauffé, électricité payée. Patio, garage, jardin. Terrain paysager. Juillet. \$650. Après 5 heures: 679-8200. 12-5-80

VILLE MONT-ROYAL, calme, résidentiel, bas de duplex, grand 6^e, 1^{er} salle de bain, sous-sol fini, garage, \$600, plus chauffage, références. 1^{er} juillet, 737-7212. 8-5-80

VAN HORNE près de Wilderton, 4^e, spacieux, frigo/cuisinière, très propre, \$265/521-1704, 523-3784. 8-5-80

CÔTE-DES-NEIGES, haut duplex, 4^e, ensoleillé, chauffé, couple, références, \$245, 1^{er} juillet, 738-0167. 9-5-80

C.D.N. près de l'Université de Montréal, 5^e, sous-sol, meublé, 1^{er} juin. \$275. Après 18 hres: 486-5069. 10-5-80

C.D.M. 4031 LaCombe, haut de duplex, 8 pièces, 2 salles de bain, chauffé, eau chaude, près de l'Université, \$550, par mois. Renseignements après 5h 341-6671. 15-5-80

CHATEAUBRIAND, près Bélanger, (métro Jean-Talon), 5^e pièces, 3^e étage, belles boiseries, fournaise murale au gaz, 220, balcon, \$150.00, non-chauffé. 482-5126. 8-5-80

CÔTE STE-CATHERINE, 2778, grand 8^e, luxueux, chauffé. Tapis mur à mur, foyer naturel, \$600.00, 737-5150 ou 735-6864. 8-5-80

Deux-Montagnes, haut de duplex, spacieux et très ensoleillé, 6^e, foyer, chauffage électrique, grande véranda, \$275, par mois. Disponible maintenant. Après 6h. 472-3491. 8-5-80

PRÈS DU METRO LAURIER, 809 est, Laurier, 2,100 p.c. environ. Chauffé. Libre 1^{er} juillet. \$500/mois. 342-3273, 341-7106. 8-5-80

GROSVENOR près Sunnyside, haut duplex, 6^e, cuisinière/réfrigérateur, tapis, \$450, 1^{er} juillet ou 1^{er} août, 484-8209. 12-5-80

LOGEMENT DEMANDÉ

PROFESSIONNEL désire logement meublé, Montréal ou environs, juillet à décembre. 321-8429. 13-5-80

MAISONS À LOUER

MAISON UNIFAMILIALE coquette et ensoleillée, 3 chambres à coucher, 2^e salles de bain, une salle de jeu, un salon avec foyer naturel, un grand jardin clôturé avec grande terrasse. Laveuse/sècheuse, lave-vaisselle, rue tranquille près des parcs, écoles et université, idéal pour famille avec jeunes enfants. 1^{er} août 80 au 30 août 81 (congé sabatique). \$850, par mois non-chauffé. Meublée de préférence. 272-2508 après 5 h 00. 12-5-80

OEUVRES / OBJETS D'ART

«Quatre Dames 1900»
Lithographie originale 1977
signée et numérotée
353-3413

9-5-80

COLLECTION DE GRAVURES d'artistes québécois à vendre, encadrées. R. Lacroix, T. Steinhilber, K. Bruneau, M. Tremblay, D. Schneider. Aussi: tableau à l'huile, Frédéric, 24 x 24. Particulier. 585-3505. 8-5-80

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE JURIDIQUE
Au moins deux ans d'expérience. Sténo-dactylo bilingue. Bureau situé Place du Canada.

878-9381

13-5-80

MANNEQUINS DEMANDÉS, 18 ans et plus, pour défilés de mode, photos commerciales. Pour info: Productions Elite, 845-2996. 8-8-80

OFFRES D'EMPLOIS

VIEUX-MONTRÉAL

COMMIS DE BUREAU

Les qualifications essentielles requises sont:

- Dactylographie sans faute
- Grammaire française impeccable
- Aimer travailler avec le public
- Travailler sous pression
- Avoir des responsabilités.

TENUE DE LIVRES — COMPTES RECEVABLES

Travail:

- Consiste à assurer la coordination, la direction et la surveillance des activités de la section des comptes recevables.
- Doit tenir à jour les dossiers relatifs à la perception des comptes en souffrance, et en assurer un délai de perception raisonnable.
- Devra également tenir à jour tous les livres comptables, usuels.

Exigences:

- Très bonne connaissance française et de l'anglais parlé et écrit.
- Usage connu de la dactylo.
- Posséder à la fois entente et fermeté.
- Connaissance approfondie de la tenue de livres.

Les personnes intéressées sont priées de communiquer entre 14h00 et 17h00 au:

286-1204 J.N.O.

SECRÉTAIRE SENIOR

\$15,500

Une éminente firme de consultants est à la recherche d'une candidate possédant un fort bagage académique ainsi que d'excellentes aptitudes en secrétariat. La personne devra posséder une sténo anglaise et française plus l'habileté de composer sa propre correspondance. S.V.P. appelez:

JENNIFER SUTTON

(514) 878-1122

8-5-80

Suite 750 Place du Canada

quantum

SECRÉTAIRE JURIDIQUE

\$14,500

Firme juridique située au centre-ville recherche une secrétaire parfaite. Elle bilingue avec expérience dans le litige et sténographie en anglais et français pour assister un associé. S.V.P. appelez:

NICOLE CLAREMONT

(514) 878-1122

8-5-80

Suite 750 Place du Canada

quantum

REPRÉSENTANT(E)

Avec expérience en milieu libraire ou scolaire. Expédiez curriculum vitae à:

Dossier C-338,

C.P. 117,

Brossard. J4Z 3J1

12-5-80

BUREAU d'avocats, centre-ville, cherche une secrétaire additionnelle ayant de l'expérience pour travailler 2 à 3 jours par semaine. Français impeccable exigé. Beaucoup d'ouvrages. Salaire en conséquence. 934-0841. 8-5-80

Dame pour secrétariat français, une fois par semaine. Outremont, téléphonez S.V.P. après 18 h 00 au 737-2894. 8-5-80

ORGANISME national situé à Ottawa recherche un(e) secrétaire de direction/chef de bureau. En plus d'assumer les fonctions pertinentes à l'administration générale et au secrétariat, le(a) candidat(e) devra coordonner la réunion du conseil national et de comités. Rédiger les procès verbaux, embaucher et superviser le personnel de soutien, voir à la correspondance et à la planification relative aux déplacements du directeur et de son adjoint. Une excellente maîtrise du français et de l'anglais parlé et écrit ainsi qu'une aptitude à communiquer sont essentielles à ce poste. Salaire et avantages compétitifs. Adresser votre résumé à: Centraide/United Way Canada, 915 — 112 Kent, Ottawa, K1P 5P2. 14-5-80

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A-1 absolu confidentiel \$1,200 à \$600,000. 1^{er} étage, 21^{ème} Me Léona Laberge, courtier, 486-1106 ou 486-1106. J.N.O.

ABAISSSEMENT, 1^{er} étage, 21^{ème} hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, 729-4332. J.N.O.

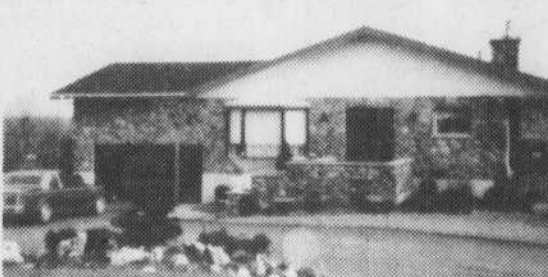
PROPRIÉTÉS À VENDRE

CHARLEVOIX, St-Irénée, maison d'époque, grande valeur, exceptionnelle par son style, son intérieur, son site, terrain à proximité du fleuve. Soir: (418) 635-2859. 16-5-80

PROPRIÉTÉ À VENDRE

PROPRIÉTÉ À VENDRE

bromis
courtiers en immeubles



BROMONT: Résidence luxueuse pour exécutif, brique et pierre des champs, 12 pces, 5 c. à c., 2 salles de bain, 2 foyers, garage att, terrain superbe 26,774 p.c. professionnellement aménagé, adonnant sur le golf et ski. Faut voir! R. Moynan 534-2055 ou 263-4455.

8-5-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PROPRIÉTÉS À VENDRE

DES ROSIERS
Le Maître d'Œuvre

CANADIENNE sur haut

Coteau, terrain 60,000 p.c.,

9^e pièces, secteur Mass-

couche, Exc. Louise Buccino

354-2950.

8-5-80

CARTIERVILLE, maison de rêve,

piscine intérieure, 5 chambres,

foyer etc... Plus que vous espérez!

Mme Vézina 735-6381. 274-1786

Mme Beaucage 332-5175. 8-5-80

LAVAL SUR LE LAC. Magnifique

cottage de 9 pièces, terrain 136 x

180, piscine intérieure, foyer, plus

ieurs extra, idéal pour professionnel,

M. Luc Séguin, 667-3333, 384-6607. Des Rosiers

Courtier. 8-5-80

OTTERBURN: Split level avec

magnifique terrain boisé, foyer, ant-

enne, garage, beaucoup d'extras.

Si vous aimez la tranquillité,

téléphonez-moi. Esther Breton 464-

2553 467-1120 MONTREAL TRUST

COURTIER. 8-5-80

RIVE SUD: Demeure luxueuse, ter-

rain 60,000 p.c. avec petit lac et

ruisseau, 20 minutes de Montréal,

à l'île-Verte, 3 chambres, 2 foyers, gar-

rage double, cuisine des plus mo-

dernes et tout d'un goût impeccable.

V. Bauset 672-6450 MONTREAL

COURTIERS. 8-5-80

ST-DENIS SUR RICHELIEU, propriété

riveraine construite sur spécifica-

tions, matériaux de première qua-

lité, 25,500 p.c. de terrain. Taxes:

\$504. Faut voir! Excellent pour

amateur de bateau. Camille Lacour-

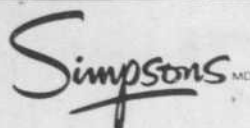
sière, 653-2496, 653-9970.

MONTREAL TRUST, courtier. 8-5-

80

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes



demande un DIRECTEUR PLANIFICATION ET BUDGETS

Une organisation de détail dynamique et très connue recherche un comptable professionnel bilingue récemment diplômé (C.A., R.I.A. ou C.G.A.) ou possédant jusqu'à quatre ans d'expérience.

Le candidat choisi relèvera du contrôleur pour la région de Montréal et sera chargé de la préparation des budgets d'exploitation, des budgets des dépenses en immobilisations et des prévisions à long terme.

Nous offrons des chances d'avancement rapide à des fonctions de haute direction dans le domaine du contrôle.

La personne possédant toutes les aptitudes requises bénéficiera d'excellentes conditions de travail.

Vous pouvez envoyer votre curriculum vitae en toute confiance à:

G. Harbec
Directeur du personnel
977, rue Ste-Catherine ouest
Montréal (Québec)
H3B 3Y7

ACTUAIRE

Nous recherchons, pour notre service d'Actuariat — assurance collective, une personne dynamique qui aime les responsabilités et qui est capable de décision.

Le candidat retenu sera soucieux d'atteindre de bons résultats et de collaborer à la bonne marche du service.

Le candidat choisi sera bilingue. Il aura complété au moins sept examens de la Société des Actuaires. Il aura acquis cinq ans d'expérience pertinente en assurance collective, vie — santé et plus particulièrement dans les régimes d'assurance salaire à long terme (R.M.I.).

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae, dont la nature confidentielle sera sauvegardée, à:



M. L. Mondoux
Vice-président-Actuaire
680 ouest, rue Sherbrooke
Montréal (Québec)
H3A 2S6

HÔPITAL MARIE ENFANT

PAVILLON MARIE-ROLLET

Directeur du Centre d'accueil Marie-Rollet

TYPE D'ÉTABLISSEMENT:

Centre d'accueil d'hébergement de 125 lits destinés aux personnes âgées dont l'état est détérioré au point de les rendre dépendantes quand à la satisfaction de leurs besoins essentiels.

Ce Centre d'accueil opérera également un centre de jour visant le maintien à domicile des personnes âgées.

RESPONSABILITÉS:

Sous l'autorité du directeur général de l'hôpital Marie-Enfant, le directeur du Centre d'accueil est responsable de l'élaboration, de la mise en place et de la direction des programmes de soins et d'activités destinés à la clientèle ainsi que de l'administration du Centre d'accueil.

EXIGENCES:

Détenir un diplôme universitaire de premier cycle en sciences de la santé ou en sciences humaines ou administratives et posséder un minimum de 5 ans d'expérience de travail dont 3 ans comme gestionnaire.

Toutefois, de l'expérience additionnelle pertinente dans un domaine relié à la fonction peut compenser l'absence de diplôme universitaire.

RÉMUNÉRATION:

Selon les normes du Ministère des Affaires sociales.

INSCRIPTION:

Veillez faire parvenir votre demande d'emploi, accompagnée de votre curriculum vitae au plus tard le vendredi 16 mai 1980 à 17 heures, à:

Monsieur Mathieu Vaillancourt
Directeur général
Hôpital Marie-Enfant
5200, rue Bélanger est
Montréal (Québec)
H1T 1C9
CONCOURS no MR-A8004-25-01

Directeur général

LIEU D'EMPLOI:

Hôpital St-Joseph de Rimouski.

TYPE D'ÉTABLISSEMENT:

La Corporation de l'Hôpital St-Joseph de Rimouski est un centre hospitalier de 364 lits.

DÉFINITION GÉNÉRIQUE DU POSTE:

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, le directeur général est responsable de l'administration de l'établissement, il élabore, planifie, dirige et contrôle les activités générales de l'établissement. Il voit à son bon fonctionnement en conformité avec les politiques et les directives émises par le Conseil d'Administration et le ministère des Affaires sociales.

LES EXIGENCES:

La personne doit détenir un diplôme universitaire en science de l'administration ou l'équivalent et avoir une expérience minimale de cinq (5) ans à des postes de direction. Sa connaissance du milieu des affaires sociales et une aptitude particulière à la planification et à l'organisation seraient un atout.

LES CONDITIONS:

Le traitement sera établi en fonction de la compétence et de l'expérience du candidat selon les normes du ministère des Affaires sociales.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 7 juin 1980 à 17.00 heures à:

Monsieur le Président,
Hôpital St-Joseph de Rimouski,
Case postale 860,
Rimouski, P. Qué.
G5L 7C9

Voir autres
Carrières et
Professions,
en page 23

Avancez dans la bonne direction

D'excellentes perspectives d'avenir sont disponibles à la Banque de Montréal pour des spécialistes en informatique. Les chances d'avancement et de croissance professionnelle sont remarquables. En effet, de par la nature variée des projets que nous entreprenons, vous serez en mesure d'axer votre plein potentiel dans la direction où vous mènent vos talents et aptitudes. Les défis sont impressionnants. Nous laisserons libre cours à votre imagination et à votre créativité. Notre philosophie a toujours été de donner à notre personnel toutes les chances possibles de se perfectionner.

Nos centaines de succursales à travers le Canada sont desservies par l'un des systèmes bancaires les plus perfectionnés au monde, fruit des efforts de notre division de l'informatique. Des postes sont disponibles à nos deux bureaux, à Montréal et à Toronto.

Spécialistes

- une connaissance approfondie de l'analyse et de la conception de systèmes
- une aptitude à rédiger des rapports et des présentations
- une expérience en gestion de projets, en analyse et conception structurées et en DBMS
- une connaissance des applications bancaires et financières

Concepteurs de systèmes

- une expérience en analyse structurée, conception et programmation, technique de base de données et une connaissance pratique du milieu bancaire ou financier
- une connaissance d'un langage de programmation de haut niveau et de la méthodologie de la gestion de projets
- des talents de communicateur à tous les niveaux (autant avec les clients qu'avec le personnel)

Chef de file dans le domaine des systèmes bancaires, nous sommes toujours à la découverte de nouveaux horizons, créant ainsi un milieu idéal pour le professionnel à l'affût d'une carrière stimulante.

En plus d'un excellent salaire et d'une gamme complète d'avantages sociaux, la Banque de Montréal vous offre l'occasion de travailler au sein d'un service informatique à la fine pointe de la technologie moderne, en compagnie d'une équipe de professionnels.

Veillez envoyer votre curriculum vitae à Montréal ou à Toronto, en mentionnant le lieu de travail désiré ainsi que la discipline qui vous intéresse. Veillez rappeler la référence sur votre candidature, ainsi que sur l'enveloppe.

Chef du recrutement
Division de l'informatique
Banque de Montréal
C.P. 6002
Montréal, Québec H3C 3B1

Chef du recrutement
Division de l'informatique
Centre principal d'informatique
C.P. 4080, Succursale "A"
Toronto, Ontario M5W 1M6

Les candidatures provenant d'agences de placement ne seront pas retenues.

Analystes

- une expérience en analyse structurée, conception et programmation et rédaction technique
- une connaissance de l'exploitation de systèmes financiers et de la méthodologie des essais
- une aptitude à la communication verbale et écrite
- une connaissance pratique du DBMS et du CICS

Programmeurs

- une expérience du langage Assembler et d'au moins un langage de haut niveau
- une connaissance pratique du DBMS, de la conception structurée et des techniques de programmation
- une connaissance du JCL, du TSO/SPF, du Panvalet et des systèmes

Traducteur principal*

*(Poste offert aux hommes et aux femmes)

POSTE:

Notre entreprise qui connaît une croissance remarquable est à la recherche d'un traducteur professionnel qui désire étendre le champ de ses connaissances.

QUALIFICATIONS:

Les candidats doivent posséder au moins cinq années d'expérience, préférablement dans le domaine technique. Ils doivent être titulaires d'un diplôme universitaire en traduction ou avoir une solide formation équivalente et, de préférence, être membres d'une société de traducteurs reconnue. La connaissance de l'aérospatiale serait un atout.

RESPONSABILITÉS:

Le titulaire relèvera du Chef des services linguistiques et sera appelé à traduire de l'anglais au français principalement des textes généraux et techniques. À l'occasion, il devra également assumer la révision des textes traduits par des traducteurs subalternes et remanier et corriger des textes rédigés en français.

RÉMUNÉRATION:

Nous offrons un traitement en fonction de l'expérience et de la compétence et des avantages sociaux très intéressants. Une indemnité de déménagement sera consentie, s'il y a lieu.

Les candidats sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à Monsieur L. Grenier.

Canadair Limited
C.P. 6087
Succursale A
Montréal, Québec
H3C 3G9



La Première Banque Canadienne

Banque de Montréal

Un verdict après le 20 mai sur une contestation de la loi référendaire?

par Bernard Morrier

Tout semblait indiquer hier que ce n'est qu'après le 20 mai, soit après le jour du référendum, que la Cour supérieure se prononcera sur une

requête pour jugement déclaratoire présentée par un procureur de Saint-Lambert, Me Benoît Roberge, qui voulait faire déclarer nuls les articles de la loi référendaire ayant trait aux dépenses qui doivent

être abritées par les parapluiers des camps du OUI et du NON.

Dans un premier temps, le tribunal s'était dit disposé à entendre la requête avant le jour fatidique, mais le Procureur

général vient de décider d'en appeler de la procédure de Me Roberge, au motif que c'est le Conseil du référendum qui devrait trancher cette question et que c'est sans droit que la Cour supérieure

s'est prononcée antérieurement.

C'est donc la Cour d'appel qui est maintenant mandatée pour trancher ce nouveau litige et on ignore quand elle se penchera sur ce dossier. Serait-ce avant ou après le 20 mai? Une chose est certaine, c'est que le temps presse tant pour Me Roberge que pour ceux qui veulent mettre en relief le conflit prétendu entre la Charte des droits et libertés de la personne et celle des droits de l'homme.

Me Roberge soutient notamment que sa liberté individuelle est brimée, parce qu'il n'a pas le droit, selon la Loi 92, de faire des dépenses personnelles pour son option pour le NON.

Les bassins de deux rivières sont désignés zones inondables

Les bassins des rivières du Gouffre, dans le comté de Charlevoix, et du haut Richelieu y compris la baie Missisquoi, viennent d'être désignés

zones inondables, à la suite d'une entente entre les ministères de l'Environnement du Québec et du Canada. L'entente, dont le protocole

a été signé en octobre 1976, prévoit des restrictions concernant l'aide financière apportée aux sinistres pour les propriétés qui seront aménagées dans ces régions désignées. Conformément à la politique québécoise d'aménagement rationnel des zones d'inondation, elle stipule, de plus, que les organismes fédéraux et provinciaux ne pourront investir dans les régions où il y a risque d'inondation, et elle encourage les municipalités à procéder au zonage des plaines inondables.

La désignation délimite l'étendue géographique des inondations des deux rivières à l'aide de cartes, et elle confirme l'entrée en vigueur, rétroactive au 15 avril dernier, de restrictions touchant toute construction dans les régions ayant fait l'objet de l'entente Québec-Ottawa.

La zone désignée de la rivière du Gouffre va de Baie-Saint-Paul jusqu'à Saint-Urbain, tandis que celle du Richelieu s'étend de Chambly jusqu'à la frontière des États-Unis, y compris la baie Missisquoi. On peut se procurer les cartes des zones désignées auprès des bureaux des ministères québécois et fédéral de l'Énergie et des Ressources.

Les voyageurs handicapés ont les mêmes droits

OTTAWA (PC) — La Commission canadienne des transports a exprimé l'avis que les voyageurs handicapés devraient jouir des mêmes droits que tous les autres voyageurs.

Dans un rapport basé sur des audiences tenues en novembre dernier, à la demande du ministre des Transports d'alors, M. Don Mazankowski, la CCT dit que tous les terminus et moyens de transport devraient être le plus possible

accessibles aux handicapés.

C'est ainsi que les voitures de chemins de fer devraient être équipées d'un mécanisme pour faire monter les fauteuils roulants et que les avions devraient se pencher sur le sort des handicapés.

La CCT croit également que des tarifs réduits pour les handicapés et les personnes qui s'en occupent devraient s'appliquer aux endroits où ils n'existent pas encore.



Moi un pollueur?
JAMAIS!

AQTE

NÉCROLOGIE



Le Père HUBERT THÉRIEN, Jésuite

Le 5 mai 1980 est décédé subitement le Père HUBERT THÉRIEN à la Résidence Sainte-Marie des Jésuites à Pierrefonds, près de Montréal.

Né le premier novembre 1919 à GRAND-MÈRE, diocèse des Trois-Rivières, il était le fils de monsieur Henri THÉRIEN et de Aldea JOBIN. Il laisse un frère, le docteur Richard THÉRIEN, de Québec, et une sœur, Agathe, domiciliée à GRAND-MÈRE. Il entra en religion chez les Jésuites, le 6 juillet 1940 après ses études classiques au Séminaire de Trois-Rivières. Il fut ordonné prêtre le 25 mai 1952 par son Eminence le Cardinal Paul-Émile Lévesque.

Il fut ensuite assistant du Préfet de discipline à Brébeuf ou il assuma encore la tâche de directeur spirituel et de directeur du gymnase. Il fut encore appelé à la charge d'assistant du Supérieur. Il s'appliqua encore à promouvoir le centre audio-visuel. Ce besoin de générosité fut affligé d'une longue maladie. Ce qui ne l'empêcha pas d'être un sportif fort estimé de ses confrères. Il leur laisse le souvenir d'un bon ami qui s'ingéniait le mieux qu'il put à semer la joie autour de lui.

Exposé au Salon de la Communauté, 5625 avenue Decelles. Les funérailles au même endroit à 10 h. a.m. jeudi, le 8 mai. Inhumation au cimetière de la Communauté à Saint-Jérôme.



DÉCÈS

Notes s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

VEILLETTE, Barnabé. — À Shawinigan, le 4 mai 1980 à l'âge de 67 ans, 9 mois, est décédé, M. Barnabé Veillette, époux de Marie-Ange Ayotte demeurant au 189, 4e rue, Shawinigan. Le défunt laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Denise (Renald Santerre) de Québec, Laurette (Reynald Roberge) de Shawinigan-sud, Céline (Jacques Buteau) de Québec, René (Micheline Pichette) de Shawinigan-sud, Jocelyn de Shawinigan, son père Alphonse Veillette de St-Séverin, sa sœur Sr. Germaine Veillette du S.S.J.M. de Montréal, ses beaux-frères et belles-sœurs: Mme Gérard Veillette de Shawinigan, Sœur Clémence Ayotte du F.M. de Montréal, M. Mme Séverine Ayotte de Hérouxville, Mme Servule Ayotte de Shawinigan, Mme Arcade Ayotte de Shawinigan, M. France Ayotte de Shawinigan, Mme Conrad Ayotte de St-Séverin, ses petits-enfants: José, Nathalie, Pierre-Yves, Sébastien, Patrice et Martin ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. Les funérailles auront lieu le mercredi 7 mai en l'église St-Bernard à 15 heures. La dépouille mortelle sera exposée à la Résidence funéraire Jean Carboneau, 343, 4e rue, Shawinigan. L'inhumation aura lieu au cimetière St-Michel lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Entreprise dynamique en pleine expansion, spécialisée dans la vente et la distribution d'articles publicitaires, de cadeaux d'entreprises et de primes, recherche

VENDEUR(EUSE)

Le ou la candidat(e) devra avoir au moins 2 ans d'expérience dans la vente d'objets publicitaires, être bilingue, créatif, et posséder une voiture.

Cientèle établie, taux de commission et avantages divers intéressants.

Pour une entrevue, contacter M. Bossut ou M. Ratel à: 871-1367

Ingénieur POSTE DIPECTEUR

— Cinq (5) années de spécialisation domaines suivants:
— Géotechnique et Géologie appliquée
— Génie civil (sols et matériaux)
— Contrôle qualité
— Environnement.

Endroit: Région de la Mauricie.

Traitement: Salaire selon expérience.

Disponibilité: Mois de mai 1980.

Toute demande sera traitée confidentiellement. Faites parvenir votre curriculum vitae à:

DOSSIER 3268
Le Devoir, C.P. 6033
Montréal, Qué. H3C 3C9

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892

Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels - Droits d'auteur

1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-268656. Cable MARION
Télécopier international Xerox 400

Brevets d'invention

MARQUES DE COMMERCE

SWABEY, MITCHELL,
HOULE, MARCOUX & SHER

625, Ave du Président Kennedy
Montréal - 845-7126

Le Valençay Inc.

STUDIO DE DECORATION INTERIEURE

932-8131

Gilles-André Vaillancourt s.d.g.

BELZILE, ST-JEAN

SPERANO ET ASSOCIÉS

Comptables agréés

ALAIN BELZILE C.A.
ROBERT ST-JEAN C.A.
GILLES SPERANO C.A.
JACQUES BRANCHAUD C.A.

2345 est. Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.

Comptables agréés

210 St-Jacques
Suite 300 845-4194

MARLER, TEES, WATSON, POITEVIN, JAVET & ROBERGE

NOTAIRES

SUITE 1200, 620 OUEST, BOULEVARD DORCHESTER.

MONTRÉAL, QUE. H3B 1P3. TEL. 866-9671

HON. GEORGE C. MARLER, C.P.

HERBERT H. TEES

JOHN H. WATSON

HENRI POITEVIN

ERNEST A. JAVET

PHILIPPE ROBERGE

JOHN C. STEPHENSON

HARVEY A. CORN

DAVID WHITNEY

PIERRE LAPORTE

GERARD DUCHARME

PIERRE SENEZ

E. BRUCE MOISEL

PIERRE VENNE

ANDRÉ A. BOILEAU

PAUL A. LAZURE

BERTRAND DUCHARME

ALAIN CASTONGUAY

YVES PRÉVOST

LUCIE HOUDÉ

HÉLÈNE DRAPEAU

samson, belair & associés

Comptables agréés

QUÉBEC - MONTRÉAL - OTTAWA - TORONTO - CALGARY - VANCOUVER
RIMOUSKI - TROIS-RIVIÈRES - SHERBROOKE - SAINT-HYACINTHE - KITCHENER
SEPT-ÎLES - MATANE - COATICOOK - FORT LAUDERDALE (U.S.A.)



Dans les plaines de l'Alberta, des enfants s'amuse à conduire, comme papa, des tracteurs, et d'autres leur font la leçon sur les principes de prudence et de sécurité au volant. (Photolaser CP)

HÔPITAL SANTA CABRINI

recherche

INFIRMIÈRES LICENCIÉES AVEC EXPÉRIENCE

Temps partiel, occasionnel avec grande possibilité de faire le remplacement des vacances d'été. (jour-soir-nuit).

Veuillez communiquer immédiatement au numéro:

254-8311, poste 335 ou 385



LE CENTRE HOSPITALIER MAISONNEUVE-ROSEMONT
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
est à la recherche d'un

Directeur des soins infirmiers

Sous l'autorité du Directeur général, il administre les activités relatives aux soins infirmiers, dans le but de répondre aux besoins des bénéficiaires.

FONCTION:

- Définir les objectifs de sa direction et élaborer les programmes pour les atteindre.
- Assurer la responsabilité de la continuité, du contrôle et de l'évaluation des soins.
- Contrôler l'utilisation du matériel et des effectifs de sa direction, ainsi que les budgets s'y rattachant.
- Participer au Comité Consultatif Administratif au Directeur général, etc...

EXIGENCES:

- Membre en règle de l'O.I.I.Q.
- Formation universitaire de 2ème cycle en administration ou expérience équivalente.
- Minimum de quatre (4) années d'expérience dans un poste de responsabilité.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

Les conditions de travail sont celles déterminées par les politiques du Ministère des Affaires Sociales. (Classe 21).

Les personnes répondant aux exigences de ce poste et se sentant aptes à relever des défis importants dans un milieu de travail en constante évolution, peuvent faire parvenir leur curriculum vitae d'ici le 23 mai 1980, à l'adresse suivante:

CENTRE HOSPITALIER
MAISONNEUVE-ROSEMONT
a/s Directeur général
5415, boul. l'Assomption
Montréal, Qué. (H1T 2M4)

Note: Ce poste est offert autant aux femmes qu'aux hommes.

Voir autres Carrières et Professions, en page 22

OMNIPRATICIENS DEMANDÉS

Maniwaki, Province de Québec, 75 milles au nord d'Ottawa.

Besoin urgent — départ de 2 médecins pour études.

Bassin de population: de 18.000 habitants.

Hôpital de 94 lits; pratique hospitalière et de bureau en groupe (association) ou en solo.

Locaux disponibles.

S'adresser ou appeler à frais virés, Henri Bertrand, m.d. ou Laurent Boisclair, d.g.

309 Boul. Desjardins
Maniwaki, P.Q. J9E 2E7
Tél.: (819) 449-2300

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL

CHEF DE SERVICE DE L'ANIMATION

Sous l'autorité du conservateur en chef, il assure les responsabilités suivantes:

- Conçoit et organise en collaboration avec le comité de programmation les activités du service et voit à leur réalisation.
- Organise, au moyen de conférences, colloques, films, concerts, représentations théâtrales, etc., des programmes d'appui aux expositions du musée.
- Coordonne l'ensemble des activités du service en relation avec les autres services concernés.
- Maintient des liens constants avec les organismes culturels et le milieu artistique.

Exigences:

- Diplôme de premier cycle en histoire de l'art.
- Formation en animation.
- Conception et organisation d'activités culturelles en art visuel, film, musique, etc.

Expérience minimale de 3 années

Français et anglais parlé et écrit.

Salaire offert: de \$24,570 à \$29,864 selon qualifications.

Les candidats devront faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 16 mai 1980 à l'attention de

Paul Lavallée
Musée des Beaux-Arts de Montréal
3400, avenue du Musée
Montréal, Qué. H3G 1K3

fonction publique

Évaluateurs municipaux

Service de l'évaluation

FONCTION:

Indique la valeur marchande des immeubles et la valeur locative des locaux en conformité avec la loi sur l'évaluation foncière du Québec.

A titre de témoin-expert, prépare des rapports d'expertise en vue d'un témoignage devant le Bureau de révision.

QUALIFICATIONS:

Être membre agréé de la Corporation Professionnelle des évaluateurs agréés du Québec et posséder une bonne expérience dans le domaine de l'évaluation municipale.

SALAIRE:

Le salaire sera en relation avec les responsabilités attribuées à la fonction, en plus d'un excellent programme d'avantages sociaux.

Les personnes intéressées sont invitées à soumettre leur candidature au plus tard le 16 mai 1980 au:

SERVICE DU PERSONNEL
1535 boul. Chomedey
Suite 240
Laval
H7V 3R2

LAVAL

fonction publique

INGÉNIEUR

Chef de division

Assainissement des eaux
Service du génie

FONCTION:

Responsable du programme d'assainissement des eaux à Ville de Laval. Au cours des quatre prochaines années, le Chef de Division - Assainissement des eaux sera particulièrement responsable de la réalisation des études EPIC, de la coordination de la réalisation des collecteurs, intercepteurs d'égouts ainsi que des usines d'épuration.

QUALIFICATIONS:

- Détenir une maîtrise en génie sanitaire;
- une expérience pertinente de cinq (5) à dix (10) ans;
- démontrer les qualités personnelles appropriées dans la direction du personnel et l'organisation du travail.

SALAIRE:

Le salaire sera en relation avec les responsabilités attribuées à la fonction en plus d'un excellent programme d'avantages sociaux.

Les personnes intéressées sont invitées à soumettre leur candidature au plus tard le 16 mai 1980 au:

SERVICE DU PERSONNEL
1535 boul. Chomedey
Suite 240
Laval
H7V 3R2

LAVAL

VILLE DE POINTE-AUX-TREMBLES

offre d'emploi

Directeur ou directrice Bibliothèque municipale

Nous sommes à la recherche d'une personne pour assumer la responsabilité de la mise en place et de la direction de notre future bibliothèque municipale. Ayant développé de fortes capacités d'organisation, vous devrez démontrer de l'initiative et être capable de guider l'administration municipale dans le développement de ce service à la population.

Le candidat idéal possède un diplôme universitaire de premier cycle en bibliothéconomie et une expérience appropriée d'au moins trois (3) ans. Les conditions rattachées au poste sont en mesure d'intéresser les candidats les plus ambitieux.

Le salaire du poste se situe entre 24 000\$ et 30 000\$, selon l'expérience et les qualifications.

Toute personne intéressée devra faire parvenir son «curriculum vitae» avant le 16 mai 1980.

M. Réal C. Gravel, c.g.a.
Directeur général
11 953, rue Notre-Dame
Pointe-aux-Trembles (Québec)
H1B 2Y6



De Jean-Louis Scherrer, une veste 7/8 en lainage mohair écossais. La blouse est en soie verte, le col cravate nouée. La jupe droite est en drap vert, la veste chinée vert et lurex.

UQAM: l'étudiant exclu d'un module veut qu'on juge le fond de sa plainte

par Paule des Rivières

L'étudiant Gaston Hervieux n'entend pas se contenter des démarches entreprises par l'UQAM relativement à son exclusion illégale. Il continue d'insister pour que le fond de sa plainte, soit la discrimination politique dont il aurait été l'objet à son avis, donne lieu à un verdict.

Gaston Hervieux a été exclu du module d'animation et recherche culturelles (ARC) en mai 1979. Le mois dernier, l'UQAM annulait cette exclusion en concluant, à la lumière notamment des constats de deux anciens professeurs du département, que les relevés de notes de l'étudiant n'étaient pas conformes aux règlements de l'institution.

La Commission des études de l'Université du Québec à Montréal décidait aussi, le 15 avril dernier, de former un comité chargé de réviser les notes obtenues par l'étudiant à l'automne 1979 et possiblement celles des deux sessions de 1978.

Ce comité est «exceptionnellement» formé de professeurs non membres du rassemblement (département) d'ARC. Ce sont MM. Normand Weiner, vice-doyen de la famille formation des maîtres, Gaston Tremblay, directeur du département des communications, et Marcel Rafie, attaché au groupe en sociologie.

L'UQAM a aussi ajouté à ce comité un observateur de la Commission des droits de la personne, organisme auprès duquel M. Hervieux déposait, il y a un an, une plainte pour protester contre la discrimination politique dont il se jugeait l'objet et contre la fausse représentation du

programme, détourné à son avis à des fins d'endoctrinement marxiste.

La semaine dernière, l'étudiant faisait parvenir une lettre à la Commission des droits de la personne dans laquelle il s'inquiétait de la tournure «purement académique» de l'affaire qu'il a soulevée. Une telle attitude, déplore M. Hervieux, conduit à la protection de personnes qui ne sont pas au-dessus de tout soupçon et équivalent à une entreprise de camouflage.

Pour sa part, la Commission des droits de la personne ne partage pas l'avis de l'étudiant. Interrogé par le DEVOIR, le directeur du service des enquêtes, M. Bertrand Roy, a émis l'opinion suivante: «Si l'Université réintègre l'étudiant et révises notes mal appréciables, qu'est-ce que ça va nous donner de statuer sur la plainte?»

L'enquête que mène la Commission des droits de la personne depuis un an est placée dans une perspective nouvelle, estime M. Roy, du fait que l'UQAM a décidé de corriger elle-même la situation. En d'autres termes, la Commission n'est pas loin de penser qu'il n'y a plus lieu de se prononcer sur la plainte de discrimination à partir du moment où l'étudiant est réintégré et ses notes révisées.

Par ailleurs, la Commission des droits de la personne n'est plus certaine si elle va accepter d'être présente, à titre d'observateur, aux travaux du comité de révision de notes de Gaston Hervieux, même si elle croit avoir elle-même déjà suggéré à l'UQAM de faire revivre le comité de révision de notes.

Il y a aussi la Ligue des droits et libertés qui fait enquête depuis aussi longtemps sur le cas Hervieux, à la suite d'une démarche de l'étudiant. Cet organisme ne s'est pas non plus prononcé à ce jour.

La direction de l'UQAM de son côté a mis le rassemblement d'ARC en tutelle en juin dernier et elle a gelé les nouvelles admissions à ce module. Elle mène enquête sur la possible inadéquation entre les objectifs de la programmation en ARC et les enseignements qui y sont effectivement dispensés et sur l'administration générale à ce département.

Pour ce qui est du cas spécifique de l'étudiant, l'UQAM attend, en dehors des démarches de réintégration et de révision, les conclusions de la Commission des droits de la personne. L'UQAM maintient que Gaston Hervieux n'a déposé aucune plainte formelle directement à l'UQAM.

Le paradoxe de Paris pour 80/81

par Christiane Guérard

Pour s'habiller comme tout le monde, sans ressembler à personne, il faut suivre les grandes tendances des couturiers, celles de Dior, Chanel, Ungaro, Cardin et Lanven.

Ces maisons préchent cette saison l'ourlet à ras du genou ou nettement au-dessus; le pantalon droit plat sur les hanches mais court à la cheville ou knickers. On parle aussi de robe en tricot à col montant ou encolure en V, qui ressemble étrangement à un long pull ou robe volante.

Les manteaux se portent 3/4 ou 7/8 avec col châle ou à long revers à moins que la cape ne soit choisie. Veste de ski qui fait à la fois tenue de rue. Jupe mini, maitelassée, large à godets, plissée kilt ou soleil.

Les fourrures à la mode sont vison ou astrakan. La blouse, quant à elle, perd son col chemisier et le remplace par un col Claudine et une cravate courte ou encore un jabot.

Les tissus sont flanelle, gabardine, drap, popeline et toile molletonnée jusqu'à 20 h. Pour la soirée, lurex, taffetas, satin et crêpe sont de mise.

Le talon monte ou disparaît et la botte courte connaît son heure de gloire. Les chaussettes de laine et les jambières font encore parler d'elles.

L'écharpe nouée sur les hanches à la manière de Guy Laroche ou jetée sur l'épaule à la St-Laurent est l'accessoire clé de l'hiver.

Bérets, chapeaux de fé et tambourins sortent à toute heure du jour. Sautoir de jais, pendants et anneaux créoles sont les bijoux best-sellers.



De St-Laurent, une robe de satin rouge.



De Guy Laroche, classique parmi les classiques, veste cardigan en Prince de Galles taupe et gris, à double boutonnage. Ceinture en cuir beige. Jupe en biais coordonnée et écharpe assortie.

POUR LE RÉFÉRENDUM UN BULLETIN DE VOTE DIFFÉRENT

Ce bulletin de vote est différent par son contenu car, pour un référendum, on a à se prononcer sur une question. Cette question, adoptée en français et en anglais par l'Assemblée nationale, est traduite en 8 langues autochtones.

Voici la procédure à suivre pour voter:

À l'aide d'un crayon à mine noire, qui vous sera remis, faites une croix (+), un x (X), une coche (V) ou un trait (—) dans le carré de votre choix en prenant soin de ne pas dépasser ce carré.

Après avoir voté, pliez votre bulletin de vote, montrez au scrutateur ses initiales au verso, détachez le talon et déposez vous-même votre bulletin dans la boîte de scrutin.

Notre rôle est de bien vous renseigner.

Pour plus de renseignements, composez sans frais: 1-800-463-4378

Le Gouvernement du Québec a fait connaître sa proposition d'en arriver, avec le reste du Canada, à une nouvelle entente fondée sur le principe de l'égalité des peuples;

cette entente permettrait au Québec d'acquiescer le pouvoir exclusif de faire ses lois, de percevoir ses impôts et d'établir ses relations extérieures, ce qui est la souveraineté — et, en même temps, de maintenir avec le Canada une association économique comportant l'utilisation de la même monnaie;

aucun changement de statut politique résultant de ces négociations ne sera réalisé sans l'accord de la population lors d'un autre référendum;

en conséquence, accordez-vous au Gouvernement du Québec le mandat de négocier l'entente proposée entre le Québec et le Canada?

The Government of Québec has made public its proposal to negotiate a new agreement with the rest of Canada, based on the equality of nations;

this agreement would enable Québec to acquire the exclusive power to make its laws, levy its taxes and establish relations abroad — in other words, sovereignty — and at the same time, to maintain with Canada an economic association including a common currency;

no change in political status resulting from these negotiations will be effected without approval by the people through another referendum;

on these terms, do you give the Government of Québec the mandate to negotiate the proposed agreement between Québec and Canada?

OUI
YES

NON
NO



Référendum 80



Le Directeur général des élections du Québec

Le Directeur général des élections du Québec, M. Pierre-F. Côté, C.R., nommé à ce poste par l'Assemblée nationale suite à une résolution approuvée à l'unanimité des membres de l'Assemblée, a la responsabilité de surveiller l'exécution de la Loi sur la consultation populaire (Référendum) sauf à l'égard des dispositions concernant le financement des comités nationaux.

ACHETONS 3 JOURS SEULEMENT FOURRURES USAGÉES

Nous sommes heureux de pouvoir acheter et payer comptant pour tout genre de manteaux et jaquettes usagés, en fourrure. De préférence nous désirons de la bonne qualité.

Demande spéciale:
Vison, renard, raton laveur

Ribnick Furs

224 N. 1st St.
Minneapolis, MN U.S.A.

Apportez-les avec vous au:

HOLIDAY INN
420 ouest, Sherbrooke

jeudi 8 mai
ven. 9 mai
sam. 10 mai

10 A.M. à 7 P.M.

Détachez la réception le numéro de la chambre